

LETTRES
DU CHEVALIER
ROBERT TALBOT

De la Suite du Duc de Bedford à Paris en 1762.

SUR LA FRANCE

COMME ELLE EST DANS SES DIVERS DE'PARTEMENTS:

Avec nombre de particularités intéreſſantes touchant ſes hommes en place;

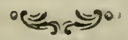
MISES EN FRANÇOIS

Par Mr. MAUBERT de G.

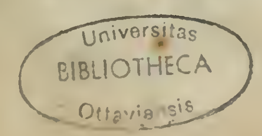
Secretaire du Feu Roi Electeur Auguſte III.

TOME SECOND.

Vouloir couvrir les fautes de l'adminiſtration des voiles du ſilence, c'eſt s'oppoſer au bonheur de l'humanité. HELVET. *De l'Eſprit*. Diſc. IV. Chap. X.

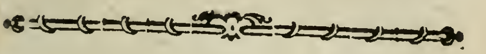


A' AMSTERDAM.
Chez FRANÇOIS CHANGUION.
M.D.CC.LXVIII.





LETTRES DU CHEVALIER ROBERT TALBOT.



LETTRE XVIII.

A M. Henri F.

Compliment à un Ministre déplacé, lequel fait soupçonner que ces lettres & les autres qui ont la même souscription, sont adressées à M Henri Fox, *Prédécesseur de M. Pitt. Annonces de la paix entre les deux Couronnes. Visite que fait l'Auteur à un Ministre François retiré de la Cour & du Service. Lettre de ce dernier à M. F. Portrait d'un ami de ce Ministre François.*

Quelle eſt la force de l'habitude dans un Homme d'Etat. Que l'Ane ſacré d'Athenes eſt ſon Emblême. A quelles gens il aime à le cacher, & à le laiſſer voir. Quels ſont les plaiſirs que lui fourniſſent ſon imagination & ſa mémoire. Idée ſinguliere de la célébrité. Inſuffiſance de la raiſon pour conſoler un Miniſtre diſgracié, & le faire ſe réſigner à ſon obſcurité, ſe plaire dans la retraite. Que la religion n'y eſt pas plus efficace. Examen de détail des ſecours qu'elle préſente à un Réformé & à un Catholique. Combien peu il y a à ſe fier aux Courtiſans qui affichent la dévotion & la réforme. Qu'il eſt bien plus ſage d'imiter le Duc de Sully, & d'être avec prudence le Démocrite & l'Héraclite de ſon temps.

MONSIEUR,

JE vous ſuis véritablement obligé de l'honneur de votre ſouvenir. Il ſatisfait en même temps mon cœur & mon amour propre. Pour qu'un Homme d'Etat retiré de la Cour s'occupe d'un

Courtiſan avec plaiſir, il faut qu'il y ait chez lui un grand fond de généroſité. J'oſerai pourtant vous aſſurer, Monſieur, que vous n'êtes que juſte à mon égard, en donnant à mon ſilence la raiſon que vous lui aſſignez. Je n'ai pas ceſſé un inſtant de mériter que vos reſſentiments contre l'eſpece fiſſent exception de ma perſonne, & que votre juſte dépit bouquât toujours contre un ſentiment d'eſtime particuliere plus fort que lui. Tenez pour certain, je vous prie, que je ne ſuis pas plus flatté d'être diſtingué entre les ſerviteurs & amis de Milord B. que d'être compté au nombre des vôtres. Je ſacrifie à la fortune, mais ſans encenſer ſes idoles, ſans conſacrer ſes caprices. Comme je n'imaginerois pas qu'en me tournant le dos elle diminuât d'un grain ma valeur intrinſeque, ſi j'en ai quelqu'une, je vois toujours les mêmes hommes dans ceux que ſon inconſtance maltraite. Un homme tel que vous, Monſieur, quand il deſcend d'un grand emploi à un moindre, eſt un Seigneur qui s'habille d'un habit moins riche. Quand

il paſſe de la Cour à la retraite, c'eſt ce même Seigneur qui ſe couvre d'un habit uni, ſous lequel il n'eſt méconnu que par la populace.

Soyez donc perſuadé, Monſieur, que vous me feriez tort, en doutant que je ne contribue auſſi volontiers à votre amuſement qu'à celui de Milord votre ſucceſſeur; & puiſque vous me faites l'honneur d'attribuer cette propriété à mes lettres, je vous proteſte que vous allez être un de mes plus précieux correſpondants. Recevez dans cette idée, les détails que je vous envoie de la partie de la négociation actuelle, qui ſoit parvenue juſqu'à moi. . . . . . Tout ſe traite en apparence, & ſe conclura de même entre Milord Duc & le Comte de Choiſeul, ſans aucune des petites fineſſes que de nouveaux Miniſtres ſont aſſez coutumiers de regarder comme la parure du génie & des talents. Si cela ſe ſoutient, & ſe teint de quelque réalité, les deux négociateurs feront bien du chemin en peu de temps. Je ne vois pas en effet, pourquoi il y auroit plus de difficultés à accorder deux grandes Puiſſances

qui ont d'égales raiſons pour ſouhaiter la fin de leur querelle, qu'à réconcilier deux Lutteurs à peu près également fatigués de la lutte.

Le danger de Caſſel ne fait pas ſenſation ici ; & le petit échec qu'a reçu le Prince héréditaire de Brunſwick n'eſt qu'une amuſette pour les Nouvelliſtes & pour le peuple. Quiconque ſent un peu le vent du bureau n'attribue plus aucune influence aux armées, pas même ſur l'honneur des troupes & des Généraux. On ſe figure des Joueurs de courte paume, qui ont achevé la partie, & qui pelotent en attendant que le feu ſoit allumé. Il eſt d'uſage qu'ils jouent alors du reſte de leur vigueur, mais nullement de leur adreſſe, dans ce badinage ; & que les plus habiles y reçoivent des coups, qu'ils auroient ſu parer en jeu réglé. Le Royaume a beſoin que la guerre ceſſe, & la Cour veut fortement la paix. Le découragement anime les vœux & les clameurs du peuple. Des cauſes occultes, que tout le monde s'aviſe de deviner, forcent les Miniſtres de ſe mettre à l'uniſſon & de négocier au

plus vîte le Traité. . . . .
Rien de plus vrai, Monſieur. Il ſeroit hué s'il s'en revenoit comme il s'en étoit allé. Au défaut d'une couronne de laurier que la fortune des armes a refuſé de lui mettre ſur la tête, il aura en main une branche d'olivier. Le peuple ſouhaite ſi fortement de voir cette derniere, qu'on eſt ſûr de ſe faire tout pardonner en la lui faiſant voir. Le plus léger impôt, dont il ſera déchargé après la paix, le conſolera de ce qu'il en aura coûté au Roi pour la lui procurer.

Je vous dois & vous rends de ſinceres actions de graces, pour l'agréable meſſage qu'il vous a plu de me confier. J'ai été chez votre illuſtre ami. Je ne pouvois pas me recommander mieux auprès de lui qu'en me faiſant annoncer de votre part. Il m'a admis ſur le champ à le joindre dans ſon jardin, où il faiſoit tranſplanter de la charmille. Il m'a embraſſé avec tranſport, & ne m'a lâché de ſes bras que pour m'accabler de queſtions affectueuſes, ſur votre perſonne & tout ce qui vous intéreſſe le plus. S'étant retiré dans ſon

cabinet pour lire votre lettre, il m'a donné la compagnie d'un Eccléſiaſtique, qui fait la ſienne dans ſa retraite. C'eſt un homme de ſavoir & de mérite, à qui une amitié de plus de trente ans l'unit le plus étroitement. La durée du lien fait également honneur à l'un & à l'autre. L'Abbé eſt en même-temps un Politique & un Philoſophe, & un composé d'autant plus rare en ce genre, qu'il unit la pratique à la ſpéculation, l'expérience à la connoiſſance, dans l'un & l'autre département. L'ambition le fit ſe fourrer à la Cour du Roi ſon maître en ſa jeuneſſe. L'impatience & des ennemis puiſſants l'en dégoûterent, il eſpéra réuſſir mieux à la Cour de Rome. Il y a été dix à douze ans, ſérieuſement occupé des miſérables tracaſſeries, & de la pieuſe ſoupleſſe, dont les ſucceſſeurs des Hildebrand & des Peretti font les aliments & les ſoutiens de leur grandeur. J'ai dîné avec les deux ſolitaires; & la nuit m'auroit ſurpris avec eux, ſi votre digne ami s'appercevant que je me livrois avec un vrai plaiſir à leur entretien, ne m'avoit permis de venir

m'y rendre à ma volonté. Je ferai ufage de la permiffion, fans en abufer: il ne faut guere que trois heures à une voiture bien attelée, pour aller de Paris à cet hermitage, qui raffemble tout ce que le champêtre a de riant & de commode, fans le déparer par la magnificence.

L'Abbé me furprit hier bien agréablement, par fa vifite. Je paffai avec lui la meilleure partie de ma journée, & fi bien qu'elle me parut courte. Notre entretien fut principalement fur l'adminiftration. L'intérêt de fon ami le rendit cenfeur rigoureux de la plupart de ceux qui ont part au mouvement de la machine. Il m'apprit beaucoup de chofes bien extraordinaires, prefque incroyables. Ah Monfieur! Que nos raifonneurs de Weftminfter écouteroient avidement & utilement un tel pédagogue! Le fameux Abbé de S. Pierre, appellé dans fon temps l'Apothicaire politique de l'Europe, n'avoit qu'une échoppe en comparaifon du magafin de fon confrere. Je n'ai pas idée d'une auffi vigoureufe imagination. Figurez-vous un entretien de

ſix à ſept heures avec un pareil homme, qui joint à ce feu de génie un eſprit juſte, un jugement exquis, & une mémoire qui tient du prodige. Je ſuis toujours de mon ancienne opinion, qu'on doit ſoigneuſement fermer les avenues des premiers emplois du Gouvernement à des hommes ſi ſupérieurs aux autres, ou rendre d'abord hommage à leur ſupériorité. Mais s'il eſt poſſible que le patriotiſme & l'amitié les ſubjuguent, je crois que ce ſont des amis & ſubalternes qu'un Miniſtre, capable de ſe laiſſer dominer par ces deux affections, n'acheteroit point trop de la moitié de ſon bien. L'Abbé m'a remis pour vous, Monſieur, une lettre de ſon ami; mais à cauſe des circonſtances il a exigé que j'en priſſe lecture, que j'en tiraſſe même copie, & que je la miſſe toute ouverte dans votre paquet. J'ai gardé fidélement parole ſur le tout; & j'ai même été au-delà des conditions. J'eſpere que vous ne trouverez pas mauvais que je faſſe part de ma copie à Milord B. pour qui le ſujet ne ſera vraiſemblablement pas toujours étrange. Je ſuis avec reſpect, &c.



LETTRE

D'un homme d'Etat retiré des affaires & de la Cour.

Ce n'eſt pas pour vous, Monſieur, que je ſuis ſous le maſque dont une ſotte vanité m'impoſe la contrainte. En vous montrant à moi dans votre naturel, vous vous donnez le droit de me voir dans le mien. Vous n'avez rien à vous reprocher, qui ne me ſoit commun avec vous. L'Ane ſacré d'Athenes, (*) dont vous faites votre ſymbole, eſt mon emblême. Pour ne pas être en proie à l'ennui, il faut que je faſſe le reſte de mes jours le métier que j'ai fait pendant la meilleure partie de ma vie. Si notre corps étoit une

(*) Cet animal ayant vieilli dans le charriage des matériaux d'un temple, il fut déclaré ſacré, & penſionné de la République, pour être le reſte de ſa vie exempt de travail, & nourri aux dépens du public. L'habitude du charriage étoit ſi forte en cet Ane laborieux, qu'il alloit réguliérement tous les jours s'accoſter de ceux qui l'avoient remplacé; & imitant ou corrigeant leur allure par la ſienne, il ſembloit rejetter l'oiſiveté qui lui avoit été accordée comme une récompenſe.

pure machine, on auroit peine à prendre une idée plus relevée de notre eſprit, pour qui l'habitude eſt au même point une ſeconde nature. On dit que ceux qui dans un âge avancé ont été mutilés par le canon, ſentent aux membres qu'ils n'ont plus, les douleurs de la goutte & les tiraillements de la crampe. L'on en donne pour raiſon, qu'il leur reſte l'impreſſion de l'ancien cours des eſprits animaux & des humeurs, & que toutes les ſenſations des parties nerveuſes réſident éminemment dans le chevelu qui eſt la racine de tous les nerfs. L'homme déplacé des grands emplois, après un long exercice, conſerve pareillement le génie & le goût de la place qu'il a perdue : il ſe paſſionne ſur des objets qui n'exiſtent plus pour lui ; & les intérêts qui le remuerent le trouvent toujours ſenſible. Semblable au laborieux animal que l'hiſtoire Grecque a immortaliſé, il voudroit avoir encore au cou le collier dont il a été débarraſſé, il ſe met de front avec les animaux de l'attelage, & il donne du poitrail avec eux, comme s'il partageoit leur travail. Je

ne me ſuis point fatigué à chercher les reſſorts de ce méchaniſme. Trouvant à m'amuſer de ſon jeu, je m'y ſuis livré, ſans trancher du Philoſophe raiſonneur. Je vous invite, Monſieur, à continuer de faire de même. Que ce ſoit une foibleſſe, peu importe, dès qu'elle donne du plaiſir. Quitte à la cacher à ceux qui auroient la cruauté de lui inſulter. Cependant pourquoi aurions-nous honte de n'être que des hommes, & de le laiſſer voir?

Ne me faites pas l'honneur de penſer que je ne faſſe cette exclamation, que parce que je me ſuis élevé au deſſus de la mauvaiſe honte. Je ſuis atteint de cette maladie de l'eſprit; je me la reproche, & je ne puis m'en guérir. Il eſt une engeance d'hommes frivoles & malins, que je n'eſtime, ni ne mépriſe pas aſſez, pour ne les point craindre. Quoiqu'il m'en coûte beaucoup à me déguiſer pour eux, j'aime à en prendre la peine; & j'ai de la joie de ne pas la prendre inutilement. Je me tiens pour bien vengé de ces mauvais plaiſants, quand je leur ôte le plaiſir qu'ils ſe promettoient de ſe moquer

de moi. C'eſt pour eux que je repréſente *Arſéne* ; que je parois vivre comme Séneque écrivoit ; que je me montre parfaitement convaincu & déſabuſé des vanités du monde. J'ai la ſatisfaction de les voir ſi bien pris à mon jeu, qu'ils admirent malgré eux, ce renoncement dont ils ne ſe ſentent pas capables ; ils en ſont jaloux, en me croyant heureux par ſon ſecours. Je vous dirai à vous, Monſieur, que c'eſt d'une diſpoſition d'eſprit tout-à-fait contraire, que je tire ma principale conſolation, & ma tranquillité réelle. Je laiſſe pénétrer ce ſecret domeſtique à un petit nombre d'amis, qui ſont aſſez indulgents pour me paſſer mes foibleſſes. Je quitte avec eux le perſonnage contrefait : & ils peuvent connoître que ſi je me compte encore pour quelque choſe dans le monde, je le dois à ma mémoire & à mon imagination ; & je ne leur diſſimule point que je ne ſuis ſupérieur à ma fortune, que depuis que j'ai commencé à jouer pour moi le rôle que j'ai fait en public avec quelque applaudiſſement.

Ainſi qu'un militaire vétéran s'étour-

dit ſur l'oubli du Bureau, en contant ſes fatigues & ſes proueſſes, je ceſſe d'être tourmenté par l'idée de mon obſcurité actuelle, quand je repaſſe ſur les affaires où j'ai eu part. Le vieil Officier ſe venge de ſon inutilité, en donnant aux anciennes guerres dont il a été, une importance & une conduite qu'il refuſe à celles qui ont ſuivi la réforme. Moi, je m'imagine me dérober à ma retraite, en me donnant à part moi, pour adjoint à mes anciens collegues & à mes ſucceſſeurs. Je me tranſporte en eſprit dans les Conſeils du Roi, & dans les Cours où ſont les plus fortes intrigues. J'attribue aux ouvertures que j'ai préſentées autrefois les réſolutions qui ſe prennent conformes à mes idées : je conteſte celles qui n'auroient pas eu mon aveu : je m'afflige quand ces dernieres l'emportent, je me réjouis lorſque les autres prévalent. J'oſe quelquefois me dire que celles-là ont paſſé dans le Conſeil, parce que je n'y étois plus écouté. Peut-être qu'en ces moments de délire volontaire, je reſſemble à ces Phyſiciens à ſyſtême, qui veulent le monde tel

qu'ils l'auroient fait, & non tel qu'il pouvoit ou devoit être. Mais je ne dogmatiſe point; & ma folie eſt abſolument mon affaire perſonnelle. Ainſi que le petit Kan des Tartares, lorſqu'il a dîné, permet à tous les Souverains de l'univers de dîner à leur tour, content de mes réflexions telles quelles, je laiſſe le reſte du monde agir & penſer à ſa fantaiſie. De cette maniere, Monſieur, je trouve dans mon anéantiſſement une nouvelle exiſtence. Je m'anime ſur des ſouvenirs profondément imprimés : je veux me prouver que je ne ſuis point dans l'erreur. Je prends en main la bouſſole des hommes d'Etat : je m'oriente ſur l'hiſtoire qui eſt leur nord. J'entre avec mes devanciers & mes contemporains dans des conférences d'autant plus déciſives, que n'admettant aucune des épineuſes pétilles du cérémonial, je ne ſouftre ſur le tapis que des faits, & des raiſons tirées d'eux.

Voilà, Monſieur, la reſſource que je me ſuis faite contre l'ennui, qui eſt le bourreau de nos pareils. Je ſuis ſur les mêmes erres, & je vais plus loin

que vous. Je veux pour un inſtant que ſans cela je puſſe me mettre au deſſus d'une ambition qui n'eſt plus faite pour moi. Je veux que ſans ce ſecours je fuſſe parvenu à ſoutenir la ſolitude de mon anti-chambre, & la réduction des flots de mes protégés, à la poignée de mes domeſtiques. Je me ſens homme à être mené là, ſans grand effort, par la raiſon. Je n'ai qu'à me repréſenter que la réputation, qui eſt l'idole à laquelle nous ſacrifions, eſt renfermée dans un cercle, au-delà duquel aucune de ſes lignes ne paſſe. Célebre en France, connu dans une moitié de l'Europe, nommé dans l'autre, fuſſé-je un Turenne ou un Richelieu, je ne pourrois me cacher que je ſuis entiérement ignoré en Aſie & en Afrique; que par conſéquent mon avidité pour remplir de mon nom tout l'eſpace qu'il peut parcourir eſt un deſir déréglé; & que ſi je ſais reſſerrer le cercle, l'honneur d'occuper avantageuſement le plus petit eſt auſſi ſatisfaiſant que celui de ſe répandre dans le grand. Mais qu'eſt-ce que je gagne à me pénétrer de cette démonſtration, ſinon

de m'épargner quelques naufées ? Quelles armes la raifon me fournira-t-elle contre ce défœuvrement qui nous rend femblables à un malheureux jeté fur une ifle déferte par la tempête ? Les détails de l'économie ruftique amufent & n'occupent point celui qui n'eft pas né pour eux, ou qui ne s'y eft pas formé de longue main. Il n'y a que mes bras qui taillent mes arbres, qui ratiffent les allées de mon Jardin. Lorfque je farcle mes fleurs favorites, mon efprit s'échappe, & fe porte rapidement ailleurs : mon imagination eft celle du malheureux, qui joue pour le tourmenter, qui le tranfporte avec rapidité au-delà du vafte efpace des mers, afin de le ramener plus triftement, fur le rocher aride qu'il parcourt. Que les faifeurs d'Idylles & d'Eglogues fe donnent carriere dans leurs defcriptions de la vie champêtre, je le leur permets : mais qu'ils ne m'adreffent pas leurs riantes images. Mon odorat ne fauroit fe faire à trouver les fumiers d'une fenteur agréable. Mes oreilles, flattées quelques moments du chant du roffignol & de la fauvette, ne le font

nullement de l'aboi des chiens, du mugiſſement des vaches, du bêlement des brebis. La ruſticité de mes payſans me frappe plus que leur innocente ſimplicité. La raiſon dit à l'homme de chercher ſon bonheur en lui-même; mais l'habitude plus forte qu'elle, me fait ſentir ou que le mien n'eſt pas en moi, ou que je l'y chercherois inutilement.

Le premier mouvement des célebres diſgraciés, auſſi-tôt que la fortune les abandonna, fut de recourir à la religion, & de ſe jeter entre les bras de la divinité, qui ne délaiſſe point ſes créatures. Ce mouvement eſt excellent, comme quoi qu'il ſoit amené. Mais qu'il eſt loin de ſuffire à notre activité habituelle! Se convaincre de la grandeur, de la ſageſſe, de la juſtice, de la bonté, & des autres attributs convenables à la perfection de l'Etre ſuprême, c'eſt une affaire bientôt faite. Notre pauvre raiſon nous a bientôt enſeigné qu'il eſt tout ce que nous pouvons, & tout ce que nous ne pouvons pas concevoir d'excellent. Que vous fournit de plus la religion,

à vous, Monſieur, qui en ſuivez une, dont le culte eſt ſimple juſqu'à la nudité, & qui comprend tous ſes exercices dans l'hommage du cœur ? Soutiendrez-vous de longues & fréquentes méditations ſur des myſteres, vrais ſans être vraiſemblables, & marqués par la ſublimité même au ſceau de la divinité ? Irez-vous tâcher d'approfondir ce que la religion elle-même vous ordonne de révérer, ſans chercher à le comprendre ? Le moyen qu'un Chrétien religieux s'occupe de ces objets de ſon reſpect & de ſa foi, autrement que pour arrêter ſur eux l'eſſor de ſa raiſon, dont ils ſeroient l'écueil !

Si pour être de l'Egliſe Catholique-Romaine, je ne ceſſe pas d'être raiſonnable, ma déférence pour mon Directeur ne me met pas en meilleure poſition que le Calviniſte le plus ſubtiliſé. Ce que les importunités de ce bon homme me laiſſent de ſens froid me ſuffit pour apprécier au juſte les pratiques de piété qu'il me recommande ; & je n'y vois rien qui ſoit capable de remplir le vuide qu'il exige dans

mon cœur & mon esprit, pour y faire entrer cette religion si consolante.

Une vieille mondaine, dont le monde ne veut plus, s'occupera sans doute des visites dans les hôpitaux & les prisons; elle s'y entend louer; elle y exerce une espece d'empire, c'est un nouveau monde qui lui tient lieu de l'autre à cet égard. Elle courra avec avidité les sermons du prédicateur à la mode, les processions d'appareil, les fêtes d'Eglise de toute espece. Par-tout-là elle rencontre la foule, elle est vue de beaucoup de gens, & elle s'en croit distinguée: c'est une copie de ses plaisirs d'habitude: insensiblement elle s'y attache autant qu'elle fut attachée à l'original. Que sont pour moi les distractions de cette nature? Il me reste à m'asservir, par esprit de piété, à marmotter à sept temps dans la journée un latin barbare, dont le plus simple hommage à la divinité me donne au moins l'équivalent. J'ai encore pour ressource de m'astreindre à faire rouler dans mes doigts les grains du Rosaire, & d'attacher

quelque mérite auprès du Tout-puissant
à tel ou tel nombre de fois que sera
répété le dévot compliment à la Vierge.
Sera-ce moi qui admirerai les fables
de la Légende ? Ai-je de la foi en
réserve pour les gigantesques & ridicules
histoires de ces obscurs habitants
des Cloîtres & des Déserts, qui bouleverserent
à plaisir & à volonté l'ordre
de la nature, par des miracles aussi
inutiles que leurs personnes ? C'est
pourtant de ces sources que je dois
puiser les consolations que peut fournir
ma religion. Je serois bien un grand
vaurien, si j'avois encore des passions
vicieuses, dont je ne pusse me rendre
maître, sans le secours de la piété.
D'ailleurs, irai-je chercher à m'instruire
sur mes passions dans les livres de
nos Moralistes, érudits sans connoissance
des hommes, sans usage du
monde, sans expérience sur le bien
& le mal moral, docteurs ignorants
& téméraires qui prononcent anathême
contre les affections les plus précieuses
à l'humanité, & les plus cheres
à la Société ? Suis-je homme à goûter
les déclamations de ces fanatiques sans

raiſon, ou ſans bonne foi, qui ne me promettent de bonheur en l'autre vie, qu'autant que je me ſerai rendu miſérable en celle-ci ? Je hais & je mépriſe tous ces prétendus illuminés, qui nient que les paſſions ſoient d'heureux dons du Créateur à la créature, à qui il fit préſent en même temps de la raiſon pour les régler & les faire ſervir à ſon bien-être. Un Chrétien de la façon de ces fourbes, ou de ces imbécilles, ceſſe d'être un homme, & auroit peine à trouver l'eſpece de brutes qui le voulût adopter.

Je n'ajoute aucune foi aux converſions ſubites des Courtiſans & des Miniſtres congédiés, qui prêchent le détachement des choſes de ce bas-monde. S'ils ont été ſinceres, je dis que leur eſprit s'étoit affoibli. Mais la plupart ont été des déſeſpérés qui s'accrochoient où ils pouvoient, des joueurs ruinés qui liſoient un chapitre de Séneque. Les *Maximes de la Sageſſe* attribuées à M. Fouquet, le petit Traité de l'*Uſage des adverſités* compoſé par le Comte de Buſſi-Rabutin,

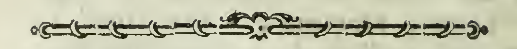
ne montrent pas leurs auteurs ſous d'autres traits. Au froid des Maximes, il eſt aiſé de connoître qu'elles n'affectoient pas profondément leur Docteur. On apperçoit dans Buſſi le Joueur de la Comédie, qui ne ſent rien plus vivement que la perte de ſon argent. Tous ces prédicateurs de robe courte ſont des renards qui ont eu le malheur de perdre leur queue. Au lieu de chercher à s'en conſoler par une queue poſtiche, ils entreprennent de prouver que les queues ſont incommodes, & que les bien-pourvus gagneroient à ſe défaire de la leur.

Quand les aveux que vous avez daigné me faire, Monſieur, ne m'enhardiroient pas à confeſſer franchement où j'en ſuis, vous êtes un de mes amis dont l'indulgence m'inviteroit à être ſincere. Pourrois-je craindre que vous me blâmaſſiez d'être ſur les mêmes erres que le Duc de Sully, le plus ſage des Hommes d'Etat de ſon ſiecle? Ce grand homme arraché aux affaires & à la Cour dans le temps qu'il y pouvoit repréſenter avec

plus de gloire & d'utilité, parut avoir oublié ſa fortune & ſon rang, & ne conſerver que ſa dignité perſonnelle. Retiré ſur ſes terres, il ſembloit y jouir uniquement de lui-même, & de ſa vertu. Cependant perſonne n'a adopté plus complétement que lui mon ſyſtême, que je n'héſite point à croire le vôtre. Je dirois avec vérité que n'ayant plus à mâcher, il ſut ruminer. Je ſais de bonne part qu'il ne dicta pas à ſes Secretaires tout ce qu'il a confié au papier dans ſa retraite. Après s'être amuſé du ſouvenir des allures qu'il eut en ſon temps, il obſerva celles de ſes ſucceſſeurs, & il les compara avec celles de ſes contemporains. Tantôt Héraclite, & tantôt Démocrite, il pleuroit & rioit des ſottiſes qu'il voyoit, & de celles qu'il ne pouvoit oublier. J'en fais autant, Monſieur. Seulement, comme j'ai plus d'attenances que n'en eurent les deux Philoſophes Grecs, j'imite le ſage François, en ne riant, ni ne me lamentant, en face des gens qui me

me donne de l'humeur. Je vous invite, Monſieur, à tirer tout le parti poſſible de pareille diverſion. Je recevrai avec une ſatisfaction infinie les nouvelles qu'il vous plaira me donner de ſes effets; étant avec la plus haute conſidération, &c.





LETTRE XIX.

A Milord B.

Précis de la vie publique du Maréchal Duc de Belle-Isle Différence entre le grand-homme & l'homme célebre. Quelles étoient les qualités de l'esprit du Maréchal. Combien il lui a servi pour sa fortune d'être petit-fils de M. Fouquet. Portrait de ce Ministre. Que Scarron a été le véritable protecteur du Maréchal à la Cour. Eloge & mort du Comte de Gisors fils unique du Maréchal. Critique de la donation que le Maréchal a faite au Roi de la terre de ce nom. Que son testament pouvoit être plus honorable à sa mémoire qu'il n'est. Particularités sur son Hôtel Rue de Bourbon à Paris. Digression sur les Lettres de cachet. Beau début du Maréchal à la Cour. Sa prudence lors du changement de regne. A quel titre il avoit droit à la bienveillance du

Cardinal de Fleuri Combien elle lui ſut utile, pour ſe tirer d'une mauvaiſe affaire Anecdote fort ſuſpecte de ſes liaiſons avec M. le Blanc Miniſtre de la Guerre. Autre bien vraie, ſur le danger qu'il courut à la Baſtille. Comment il fut l'homme de confiance du Cardinal de Fleuri dans la Guerre de 1733. Comment il s'ancra enſuite dans cette place de faveur. Qu'il eſt probable que M. de Belle-Iſle ne put pas remplacer M. Chauvelin dans l'emploi de Secretaire d'Etat. Raiſons du Cardinal pour n'y pas entendre. Conjuration contre la Ville de Luxembourg. Faute du Maréchal en cette méchante affaire. Particularités ſur le plan de la Guerre d'Allemagne, en 1741. Combien M. de Belle-Iſle fut peu exact ſur la partie eſſentielle à l'exécution. Quel Antagoniſte il eut dans ſes négociations en Allemagne. Portrait du Comte de Cobenzel. Quels furent les principaux effets de la ſupériorité de génie & de talents du Miniſtre Allemand. Raiſons du mécontentement du Maréchal de Broglio en la

Guerre de Boheme. Quelle fut toujours la manie du Maréchal de Belle-Isle pour négocier. Observations sur la retraite de Prague. Combien le Maréchal méritoit d'être raillé, lorsqu'il s'est plaint de la surprise qui lui fut faite à un relais de poste Hannovrienne. Que cette prétendue surprise le tira d'embarras. Particularité du séjour du Maréchal au Château de Windsor. Combien & comment l'expédition en Provence lui fait honneur. Combien peu lui en fait le projet de celle d'Italie. Mort du Chevalier son frere. Fermeté héroïque du Maréchal. Qu'il eût été à souhaiter que M. de Belle-Isle eût été Plénipotentiaire à la Paix d'Aix-la-Chapelle. Qu'il a vécu avec dignité dans l'intervalle des deux Guerres. Qu'il vivroit plus glorieusement dans la postérité, s'il étoit mort cinq à six ans plutôt. Particularités sur M. Fouquet à Pignerol.

MILORD,

J'AI trouvé dans mes recherches sur le feu Maréchal Duc de Belle-Isle une

raiſon déciſive de la différence que la poſtérité met entre les hommes célebres par leurs emplois, & ceux qui furent redevables de leur célébrité à leurs grandes qualités. Tout ce qui eſt perſonnel à ces derniers fut avidement recueilli, a été précieuſement conſervé, & ſoigneuſement tranſmis par la tradition. C'étoit leur perſonne qu'on avoit révérée, & l'intérêt ſur elle a ſubſiſté : on aime juſqu'à leurs portraits. On n'honora dans les autres que les grandes places qu'ils occuperent ; & leur célébrité fut une partie de leur ſucceſſion qui devint le bien propre de leurs ſucceſſeurs. On cite ici avec complaiſance cent traits de vertu & de capacité des Bayard, des du-Guesclin, des Turenne. On en a pluſieurs de Condé, de Luxembourg, de Vendôme, de Catinat, de Villars, de Maurice de Saxe. Si la plupart des autres qui ont joué à la Cour & dans les armées les premiers rôles, depuis un ſiecle, n'avoient pas laiſſé des héritiers de leur nom, ce nom ne ſeroit plus connu que dans les recueils des vaudevilles & des paſquinades de leur

temps. Il eſt dans l'exacte vérité, Milord, que le Maréchal de Belle-Iſle, l'homme de ſon temps le plus avide de réputation, & le mieux placé par la fortune pour en acquérir, a été enſeveli dans l'oubli avant que ſon corps fût mis dans le tombeau. Cependant il eſt mort dans le plein exercice des premiers emplois du Royaume de France.

Il fut homme de beaucoup d'eſprit, il eut même du génie, mais ſi peu méthodique, ſi peu réglé, dans ſon eſſor, qu'il ſembla toujours n'avoir qu'une imagination vigoureuſe. A ſon impétuoſité fougueuſe, il ſe décéloit aux connoiſſeurs pour avoir plutôt de l'étourderie que de la vivacité. Mais un grand amour pour le travail du Cabinet, & la montre d'une forte application, appuyant le ton déciſif qui lui étoit devenu familier, le peuple politique & courtiſan attribuoit ſa hardieſſe & ſa ſuffiſance au ſentiment intérieur de la juſteſſe & de la ſolidité de ſon jugement. Vous penſerez avec raiſon, Milord, que ces qualités ne devoient pas lui ſuffire pour pouſſer

ſi loin ſa fortune, chez une nation où chacun ſe pique d'avoir de l'eſprit, de l'imagination & de l'activité. Mais pendant le cours de ſa longue vie, il a eu conſtamment les conjonctures en ſa faveur : & ce ſont elles qui l'ont fait tout ce qu'il a été. Vous reconnoîtrez dès ſon début à la Cour cette prédilection marquée de la fortune : il y parut préciſément dans le temps où c'étoit pour lui un avantage d'être le petit-fils du Miniſtre le plus durement diſgracié. Plus proche d'une génération de M. Fouquet ſon aïeul, il auroit été condamné à l'obſcurité, dans laquelle vécut ſon pere, avec des qualités peut-être ſupérieures aux ſiennes. Colbert & Louvois étoient morts. Tant que ces deux Miniſtres vécurent, il n'y avoit rien à faire à la Cour pour les enfants du rival qu'ils avoient opprimés, écraſés, avec autant de lâcheté que d'injuſtice.

Vous ſavez, Milord, que M. Fouquet, Procureur Général au Parlement de Paris, & Sur-Intendant des Finances, eut le cœur beaucoup plus haut que ſa naiſſance, & fut libéral, même au

dessus de sa fortune. Il est vrai qu'il puisoit dans les coffres du Roi : mais il croyoit donner du sien, & il donnoit avec une générosité digne du Prince le plus généreux. Son attention se portoit sur tout homme qui se distinguoit dans sa profession. Il faisoit un nombre incroyable de pensions à des Courtisans peu aisés, à des Militaires reconnus pour gens de cœur & d'expérience, à des Savants profonds, à des Littérateurs amusants. La ridicule accusation qui fut mise à sa charge, de fortifier la petite Isle de Belle-Isle pour s'en faire une Souveraineté indépendante de la France, permet de mettre sur le compte de la noire calomnie le motif auquel la malignité a attribué sa libéralité, il n'y a eu que des imbécilles, ou des gens sans pudeur, qui aient paru croire qu'il se promettoit de ses dons, qu'ils lui feroient assez d'amis & de serviteurs dans les armées & à la Cour, pour qu'il pût braver l'inconstance de la faveur Royale.

Le Maréchal de Belle-Isle a recueilli les fruits de la générosité de son aïeul. Il parut pour la premiere fois à la

Cour au commencement de ce ſiecle, dans le temps où la Marquiſe de Maintenon ayant fait bouquer par ſa judicieuſe intrépidité, ceux qui avoient prétendu lui faire honte d'avoir été la plus pauvre & la plus noble Demoiſelle de France, & d'avoir mieux aimé être la compagne de Scarron, que la ſervante de quelque Abbeſſe, ſe faiſoit un plaiſir de combler de biens & d'honneurs les perſonnes qui lui avoient rendu autrefois quelques bons offices. Le petit-fils de l'infortuné Fouquet perſécuté par deux ambitieux qu'elle avoit haïs, ne pouvoit lui paroître un protégé incommode. Cette généreuſe Dame ſe rappellant pluſieurs gratifications du Surintendant qui avoient rendu au Poëte Burleſque ſa gaieté, & rappellé l'aiſance dans ſon Domeſtique, en voulut tenir compte à l'héritier du bienfaicteur, & elle imagina pour elle autant de gloire que de ſatisfaction à le protéger. Le diſcernement dans le choix des hommes n'eſt pas l'endroit par où a brillé cette célebre favorite. L'on peut croire que ſouvent elle s'y eſt trompée volontairement, & parce que ſa condition lui

impoſoit la néceſſité d'accorder au Monarque, ſubjugué par la religion, que la piété étoit le ſurtout des grandes qualités qu'elle ſuppoſoit. Mais elle a été plus fréquemment en erreur faute de lumieres, ou d'expérience. Le joli Duc de Richelieu, ayant pu lui paroître un grand homme en herbe, le Comte de Belle-Iſle, non moins vif, & bien autrement appliqué, ne dut pas être deviné moins à ſon avantage.

Ce fameux Duc de Belle-Iſle, Pair, Maréchal de France, Prince du Saint-Empire Romain, Grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, &c. fut au pied de la lettre une Créature du pauvre & joyeux Scarron. L'Auteur du Roman Comique eſt le véritable patron de la maiſon de Belle-Iſle, qui feroit devenue ſans contredit une des premieres du Royaume de France, ſi le fils du Maréchal avoit laiſſé des enfants d'auſſi grande eſpérance que lui. Il n'y a qu'une voix du François & de l'Etranger ſur ce jeune Seigneur péri avec gloire, mais bien triſtement, à la bataille de Crevelt, en 1758, par la baſſe jalouſie de quelques Lieutenants-

Généraux, ſur le Marquis de Saint Germain, qui eſt préſentement à la tête du militaire de Dannemarck. L'ordre vint aux Carabiniers de charger l'Infanterie des Alliés qui n'avoit point été entamée. Le Comte de Giſors Commandant de ce Corps de Cavalerie d'élite qui nous arracha la victoire à Fontenoi, comprit le danger ainſi que l'imprudence de l'opération. Mais comme elle lui étoit ordonnée en termes clairs & précis, il obéit ſans raiſonner; & il fut ſe faire héroïquement égorger au milieu des bayonnettes Hannovriennes.

Après la perte de ce fils unique, le Maréchal a été iſolé ſur la terre; ainſi que le Roi Priam, il a ſurvécu à toute ſa famille. On doute qu'il lui reſtât des collatéraux dont la parenté ne fût pas trop reculée pour produire leurs preuves, & prétendre de droit à ſa ſucceſſion. Le don qu'il fit de ſa Terre de Giſors au Roi, pour en jouir après ſa mort, n'étoit par conſéquent pas un grand effort d'affection: puiſque faute d'héritiers le fief retournoit de ſoi-même à Sa Majeſté. Cependant

on fit grand bruit de cette donation en son temps ; & ses admirateurs parlerent plus haut que ceux qui qualifioient de duperie l'adresse du vieillard à vendre au Roi ce qui appartenoit à Sa Majesté, & à faire recevoir par le Monarque, à titre de don, ce qu'il lui faisoit payer chérement.

Jamais Ministre ne s'est trouvé dans une position aussi avantageuse pour immortaliser son nom par son Testament, & pour rendre sa mémoire aussi chere aux François que sa personne le leur fut peu. Son avidité pour la célébrité faisoit imaginer que les meilleurs établissements faits au département du Bureau de la Guerre, seroient pour lui des objets de prédilection : qu'il consacreroit ses effets mobiliers à l'acquit des dettes de l'Hôtel-Royal des Invalides, qu'il attacheroit ses biens-fonds à l'Ecole Royale-Militaire, ou qu'il en formeroit des Commanderies pour l'Ordre de Saint Louis, dont il a multiplié démesurément les Chevaliers, & qui n'a pas tout-à-fait vingt mille livres sterling à distribuer à plus de seize mille Officiers qu'il décore de

ſa croix. Rien de pareil, ou d'équivalent. Il a donné ſon Hôtel de Paris à ſes ſucceſſeurs au Miniſtere de la guerre; comme s'il importoit beaucoup à l'Etat qu'un de ſes Secretaires fût logé au bout du Pont-Royal plutôt qu'ailleurs. A quelques petits legs près, le reſte de ſa riche ſucceſſion a été pour le Marquis de Caſtries, Gentil-homme tout-à-fait étranger pour le Maréchal. Il n'a été fait dans le Teſtament aucune mention du Général Fouquet, qui fait aſſez d'honneur en Pruſſe à ce nom obſcur, pour qu'un homme jaloux de l'illuſtrer eût ſouhaité ce brave Officier pour ſon légataire.

Au ſujet de l'Hôtel, il y a une anecdote, dont je n'ai pas encore eu l'occaſion de me procurer une vérification exacte. Le Comte de Belle-Iſle bâtit cette maiſon dans les commencements de ſa faveur auprès du Cardinal de Fleuri. Suivant le devis de ſon architecte, il n'avoit de terrein que pour le corps de logis, & pour l'aile gauche du bâtiment du côté du Pont-Royal, juſqu'où devoit s'étendre la terraſſe revêtue de belles pierres;

La place que demandoit l'aile droite étoit occupée par une maiſon appartenante à un homme de robe, qui l'occupoit. M. de Belle-Iſle ſuppoſant gratuitement qu'il feroit l'acquiſition à volonté, fit couvrir ſon terrein conformément au devis, & poſer les pierres d'attente pour l'aile droite ; & lorſque les maçons en furent-là, il fit propoſer au Magiſtrat la vente de ſa maiſon. Celui-ci s'étoit tenu offenſé que le Courtiſan l'eût conſidéré aſſez peu, pour projetter ſur ſon bien ſans daigner le conſulter. Il refuſa cruement d'entendre au contrat. Les Courtiers, les Interceſſeurs firent auprès de lui des démarches, des offres, & des inſtances inutiles. Peu touché des promeſſes, il fut irrité des menaces. M. de Belle-Iſle croyant vaincre ſon opiniâtreté, lui fit eſſuyer le déſagrément d'une lettre de cachet. Une lettre de cachet eſt un billet d'exil expédié au nom du Roi, & motivé uniquement du bon plaiſir de Sa Majeſté. Elle eſt auſſi quelquefois un billet d'empriſonnement, ſans être revêtu d'autres formes que celle de la ſignature. Il s'en eſt fait un

étrange abus en France, à-peu-près depuis le commencement de ce ſiecle, & ſur-tout pendant le miniſtere du Cardinal de Fleuri. Les Evêques & les Intendants avoient à leur diſpoſition des liaſſes de lettres de cachet, où le nom de celui que le Roi diſoit punir étoit laiſſé en blanc, ainſi que le lieu de l'exil. Ces lettres portoient un ordre précis de Sa Majeſté à celui auquel on les ſignifioit de ſe rendre ſans délai où il étoit relégué, & d'y reſter tranquille juſqu'à nouvel ordre. Souvent le malheureux, oublié du Prélat ou de l'Intendant, a vieilli loin de ſa famille, par l'ordre du Roi, à qui il n'avoit jamais donné occaſion de ſavoir qu'il exiſtât. Le voiſin du Comte de Belle-Iſle n'étoit pas homme à baiſſer reſpectueuſement la tête ſous le joug. Il eut bientôt fait révoquer la lettre; & il reſta dans ſa maiſon, où il fit ſon plus grand plaiſir de braver ſon voiſin le Courtiſan, qui l'invita en vain à puiſer à diſcrétion dans ſa bourſe, & à mettre le prix qu'il voudroit à ſa complaiſance. Fidele à la haine qu'il avoit jurée, il prit de juſtes meſures

pour que ses effets se soutinssent après sa mort. Il légua sa maison à ses héritiers, sous condition expresse qu'au cas que quelqu'un d'eux la voulût vendre, elle passeroit à l'Hôpital à qui il en faisoit la substitution. Le Comte perdit alors toute espérance de donner le fini à son Hotel. Mais pour ne pas se priver tout-à-fait de l'honneur d'avoir eu l'idée d'un édifice régulier, il fit adosser à la paroi de l'opiniâtre Magistrat l'élévation de l'aile droite en treillage; colifichet qui étant peint en verd excite davantage la curiosité de l'Etranger, & tant qu'il subsistera, sera moins un monument du bon goût, qu'un témoin de l'imprudence du fondateur.

Le Comte de Belle-Isle débuta dans sa carriere d'une façon brillante; & il eut peu de jaloux qui osassent le paroître. Il restoit une idée à la Cour du rang qu'il y auroit tenu, si son aïeul n'eût pas été opprimé par l'injustice : les plus méchants eurent une sorte de respect pour les malheurs de sa famille. Il étoit d'une taille avantageuse, & d'une belle figure. Il étoit exact sur

ſes devoirs, avide de s'inſtruire : il paroiſſoit également animé du deſir & de l'eſpérance de parvenir aux premiers honneurs de la Guerre. Ce n'eſt pas dans un jeune Colonel de vingt ans qu'on ſoupçonne l'Homme d'Etat & qu'on en examine les germes. Appliqué à ſon métier, vu de bon œil à la Cour, il étoit un des Officiers que le Maréchal de Villars dut admettre le plus volontiers à ſa ſuite, lorſqu'il ſe rendit à Radſtat. Il ſeroit ridicule de mettre au nombre des négociations les conférences de ce Général François avec le Prince Eugene. Le Comte de Belle-Iſle en écrivoit par la poſte à ſes amis & amies comme il l'auroit fait des cérémonies de quelque mariage, pour lequel le Maréchal auroit eu procuration du Roi ſon maître.

M. de Belle-Iſle étoit eſtimé & diſtingué entre les Officiers de la plus belle eſpérance. Il étoit d'ailleurs très-chaud partiſan du beau ſexe, & ſerviteur déclaré des Dames. C'étoit avoir en ſoi-même ſa recommandation auprès du Duc Régent. Mais celle de la

Marquiſe de Maintenon n'étoit pas de peu de poids pour ce Prince, qui fut peut-être encore plus généreux qu'il n'étoit libertin. Il ſe ſouvenoit avec reconnoiſſance que la favorite l'avoit tiré du mauvais pas où l'avoit engagé l'intrigue d'Eſpagne ; & il étoit aſſez équitable pour l'excuſer de ce que ſon affection pour le Duc du Maine, à qui elle avoit toujours tenu lieu de mere, lui avoit fait faire à ſon préjudice en faveur de ce Prince Légitimé. On voit qu'il ne tint point des reſſentiments, que l'intérêt & la bonne politique avouoient, contre les perſonnes qui étoient cheres à la Marquiſe, & dont il étoit haï. A plus forte raiſon aima-t-il à favoriſer celles de ce nombre qui lui donnoient franchement leur ſervice. Or, le Comte de Belle-Iſle fut de ces derniers. Ayant pénétré que le Duc du Maine n'étoit pas Prince à ſe maintenir avec fermeté & réſolution dans les avantages que le Teſtament de Louis XIV lui avoit faits, il ne ſe mit point dans le cas de lui reſter attaché par honneur, aux dépens de ſa fortune.

En perdant la Marquiſe de Maintenon, il conſerva les amis & les amies que lui avoit donné l'intérêt que cette Dame avoit paru toujours prendre à ſa fortune. Il eut pour lui la puiſſante maiſon de Noailles, la Société des Jéſuites plus puiſſante encore, & les Dames galantes de la vieille Cour, qui étoient devenues des Dévotes reconnoiſſantes. Il n'étoit pas néceſſaire d'être dans le ſecret de ce parti ſupérieur, pour deviner que le Duc de Bourbon ne ſeroit pas long-temps premier Miniſtre, & pour connoître quel ſeroit ſon ſucceſſeur. L'ancien Evêque de Fréjus n'avoit point réuſſi à cacher ſon ambition ſous ſa modération affectée. Le Duc Régent, qui l'avoit pénétré, s'en étoit expliqué tout haut; & le Prélat ne l'en avoit pas dédit. Ce modeſte Eccléſiaſtique, qui a gouverné la France pendant quinze ans avec plus d'autorité, quoiqu'avec moins d'éclat que le Cardinal de Richelieu, avoit été choiſi pour Précepteur de Louis XV, par la protection de la Ducheſſe de Vantadour & de la Comteſſe de Muy, amies de la Marquiſe

de Maintenon. Le protégé de cette derniere avoit avec le Prélat une eſpece d'affinité ; il ne ſe pouvoit pas qu'il ne fût reçu avec plaiſir au nombre des ſerviteurs particuliers de ſa future Eminence. Pour un ambitieux qui alloit à ſa fortune comme à la ſappe, l'acquiſition d'un homme tel que le Comte, diſpoſé à tout pour faire la ſienne brillante & rapide, étoit une acquiſition précieuſe. Bien en prit à ce dernier d'avoir ſi leſtement choiſi ſon protecteur. On ne voit pas bien comment ſans cela il ſe ſeroit tiré de la méchante affaire où l'impliquerent ſes liaiſons avec un homme du premier rang à la Cour. Vu la ſévérité des loix de France, il ne ſe pouvoit guere y avoir un plus terrible embarras que le ſien, puiſqu'il y alloit de l'honneur & de la vie. Voici le fait, comme le racontent les contemporains, que je n'ai garde cependant de recevoir, & de donner pour de bons garants.

Un nommé Gentil, principal Commis & Caiſſier de la Jonchere Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, avoit été tué ſur le chemin de Paris

à N. maiſon de campagne, où il alloit joindre ſon maître, qui y étoit en rendez-vous avec M N. On dit que ce jour-là avoit été choiſi par ce dernier, pour ſolder des comptes avec le Tréſorier, qui avoit payé pluſieurs ſommes conſidérables ſur ſes ordres. On ajoute que la Jonchere, imaginant qu'il ne ſeroit queſtion que d'arrangements pour les rembourſements, & tout au plus d'un arrêté de comptes, avoit ſeulement pris avec lui ſes livres de copie : que M. N. au contraire voulant s'acquitter, avoit apporté un porte-feuille, rempli d'effets que le Tréſorier ne pouvoit refuſer d'accepter en paiement : qu'au moment de la concluſion, le premier avoit demandé ſes ordres en original, & s'étoit irrité de ce qu'au défaut de ces papiers il fallut renvoyer l'affaire à une autre fois; que quelqu'un propoſa au Tréſorier d'envoyer un Exprès à Gentil, avec ordre précis d'apporter tels & tels papiers qui étoient ſous ſa garde : que le Tréſorier y conſentit pour faire plaiſir à M. N., & qu'enfin le Commis obéiſſant étoit en route avec cette

précieuſe charge, quand il fut aſſaſſiné On ajoute qu'on ne trouva point les papiers dans ſes habits, que le Tréſorier les chercha inutilement dans ſon bureau, & que M. N. ne voulant point s'en fier aux livres & à ſa mémoire ſur la dette, refuſa de payer autrement que ſur l'exhibition de ſes ordres en original. Quoi qu'il en ſoit, Milord, de toute cette hiſtoire que je tiens pour très-ſuſpecte, M. N. fut mis à la Baſtille, & le Comte de Belle-Iſle fut enfermé dans ce triſte Château encore plus étroitement que lui. Voilà ce qui eſt de fait; & il n'eſt pas moins certain que M. de Belle-Iſle a dit lui-même, qu'il reçut dans ſa priſon, qu'il croyoit inacceſſible, un billet anonyme, portant avis de manger avec beaucoup de précaution, & ſur-tout de ne toucher qu'aux aliments qui lui ſeroient donnés par tel Guichetier. Vous pouvez conjecturer à votre aiſe ſur cette particularité. Peu de mois après, le Comte fut mis en liberté; & oncques il n'a plus été mention à ſon égard du Tréſorier la Jonchere, du Commis Gentil, & de leurs papiers.

Le Cardinal de Fleuri étant devenu premier Miniſtre, ou l'équivalent, le Comte fut un de ſes plus empreſſés Courtiſans. L'Eminence étoit fort ſenſible aux petits ſoins, & M. de Belle-Iſle étoit grand Clerc dans cette beſogne de Courtiſans. Il ſe trouvoit Meſtre-de-Camp-Général des Dragons & Lieutenant-Général dans les armées de France, lors de la Guerre de 1733. M. Chauvelin ayant ſubjugué le Cardinal, & pris la place de confiance dans le Cabinet, le Comte fut obligé de ſe borner à être l'homme de Son Eminence à l'armée. Souple, adroit, inépuiſable en détails, en conjectures, en projets, il ſe rendit bientôt un ſerviteur important à ſon patron : & il lui devint néceſſaire, auſſi-tôt que Chauvelin par ſa hauteur & ſa ſuffiſance eut entamé lui-même la confiance que le Miniſtre avoit miſe en lui. Cependant M. de Belle-Iſle, qui eut à ſes ordres dans les deux Campagnes un corps d'armée conſidérable, fut peu heureux dans ſes opérations. Il manqua la fortereſſe de Rhinfeld, l'unique piece qu'il eût devant ſoi capable de

quelque réſiſtance. C'eſt de ce ſouvenir que naît l'importance qu'il attribua à la ſurpriſe qui a mis cette petite place entre les mains de M. de Contades en cette Guerre. Gens qui ont connu à fond le Maréchal de Belle-Iſle diſent qu'il eût fait bien moins de cas de la conquête, ſi le Général François l'avoit faite à force ouverte.

Après la diſgrace de M. Chauvelin, le Comte de Belle-Iſle devint l'unique confident du Cardinal ſur les affaires militaires, & ſa vigoureuſe imagination ſe déployant avec audace devant un Miniſtre qui avoit la ſienne très-bornée, il s'en fit eſtimer au même point, ſur les affaires étrangeres, & ſur tous les objets de la politique. Alors M. de Belle-Iſle gouverna ſous le nom du vieillard. S'il avoit alors priſé, comme depuis la charge de Secretaire d'Etat, bien des gens croient qu'il auroit eu celle de M. Chauvelin. Mais je les crois dans l'erreur. J'ai de fortes raiſons pour ne pas douter qu'il n'ait ſouhaité ce morceau de la ſucceſſion de ſon rival de faveur ; & j'attribue à ſes vues ſur lui le délai de la nomination

nomination d'un nouveau chef de ce département, qui fut confié par intérim à deux habiles ſubalternes, MM. de Chavigny & du Tillet, ſous la direction du Maréchal Duc de Noailles. Le Comte de Belle-Iſle ne fut pas Secrétaire d'Etat, parce qu'il ne put vaincre la juſte répugnance que le Cardinal avoit à mettre la Cour de Vienne dans la néceſſité de traiter avec un homme qui lui étoit odieux. Le Miniſtre avoit réconcilié de bonne foi le Roi ſon maître avec l'Empereur : il ſe promettoit de conſolider la réconciliation des deux Maiſons ; & le Comte de Belle Iſle, nourri dans le ſyſtême de leur rivalité, venoit de ſe noter pour jamais à la Cour Impériale, par un attentat, dont la haine lui étoit perſonnellement attachée. Il étoit Gouverneur de Metz & du Pays Meſſin. N'ayant pas moins d'ambition que le fameux Duc d'Epernon, qui avoit fait de ce Gouvernement une eſpece de patrimoine, il eſpéroit n'être pas moins heureux ; & ſe conduiſant d'après cette ſuppoſition, il avoit ſouhaité donner à la place toute

l'importance, dont elle étoit susceptible. Quoique place frontiere, Metz n'est guere la Ville d'assemblée pour les armées de France, parce qu'alors le siege de Luxembourg devroit être la premiere opération de la Campagne ; ce qui est une ouverture trop hasardeuse. Le Comte se mit en tête de corriger ce désavantage. J'ignore s'il avoit à choisir entre un grand nombre de moyens : ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il ne choisit pas le plus honorable, quoique peut-être ce fût le moins périlleux. Il ménagea une conspiration de quelques Luxembourgeois, qui devoient, au jour & au moment convenus, mettre le feu aux casernes, aux magasins, & aux principales maisons, & réduire la ville en cendres. C'étoit en 1731. L'Europe étoit dans une paix profonde ; & cette paix de dix-huit ans tenoit les Puissances du Continent dans une sécurité, qui alloit jusqu'à leur faire négliger la plupart des précautions militaires. Cependant la conspiration fut heureusement découverte : les traîtres furent punis du dernier supplice;

& les principaux chargerent le Gouverneur de Metz, d'avoir ourdi toute cette trame d'iniquité. Comme il avoit eu la prudence de ne leur donner pour témoins contre lui que leurs complices, il les traita tous de calomniateurs. Le Cardinal n'étoit pas homme à l'en démentir ; & je ne ſais pas s'il étoit dans le cas à devoir le faire. Mais où M. de Belle-Iſle me paroît s'être manqué étrangement à lui-même, c'eſt que quand la Cour de Vienne fit publier la relation qui le traitoit ſans ménagement, il ſe tint dans le ſilence. Après ſon déſaveu, qui ne pouvoit être infirmé que par les dépoſitions de gens qui avoient ceſſé de vivre, il étoit également facile & indiſpenſable pour lui de prendre le plus haut ton dans l'apologie.

Lorſque la fortune eſt pour un homme, les événements les plus ſiniſtres lui deviennent favorables. Cette juſte haine de la Cour de Vienne pour M. de Belle-Iſle, lui a ſauvé la honte de capituler pour l'armée de France à Prague, diſgrace après laquelle il n'auroit vraiſemblablement

pas eu la hardieſſe de briguer le Commandement & le Miniſtere. De 1737 à 1740 il avoit tellement cultivé la bienveillance & gagné la confiance du Cardinal, qu'il devint pour lui tout ſon Conſeil, & eut ſur ſon eſprit l'aſcendant d'un pédagogue. Mais le vieillard toujours timide, n'étoit pas toujours docile ; & il avoit un vice d'habitude, auquel le Mentor étoit obligé de s'accommoder, pour ne pas l'effaroucher. M. de Belle-Iſle n'eut garde de déployer toute ſa vigoureuſe imagination ſur la Guerre Pragmatique, devant un Miniſtre qui faiſoit de l'épargne la premiere vertu de l'homme d'Etat. Il ne préſenta à Son Eminence que les parties brillantes & peu diſpendieuſes de ſon vaſte projet. Certain de l'éblouir & de la ſéduire par *le bon marché*, il reſſerra les opérations, & mit au rabais ce que devoient coûter les plus heureuſes. M. de Voltaire a été dans l'erreur, en aſſurant que pour la conduite de cette Guerre le Comte de Belle-Iſle avoit demandé au Cardinal cent mille hommes & cent millions. Le comman-

dement fut d'abord offert au Maréchal de Coigny; & cette demande fut sa réponse. Le Cardinal ayant déclaré net, que le Roi n'iroit pas au-delà de quarante, le Comte de Belle-Isle fit présenter l'expédition au feu Maréchal de Broglio. Celui-ci, qui a eu toute sa vie sur le cœur la surprise de *la Sechia*, qu'il accusoit M. de Coigny de lui avoir mal & malignement ménagée, fut charmé de couper l'herbe sous le pied à son émule, & d'aller sur son marché. Il fit à-peu-près toutes les objections que l'autre avoit faites. Mais M. de Belle-Isle lui promit tant de belles choses, qu'il se rendit. On est bien persuadé qu'effectivement le Comte faisoit tout consister à engager le timide vieillard; & qu'il se flattoit de le mener ensuite aussi loin qu'il voudroit. Aussi fait-on une perpétuelle distinction entre son imaginative & sa judiciaire, entre son audace & sa prudence.

Le bâton de Maréchal de France, & le rang de Duc, payerent au Comte les brillantes espérances qu'il donna au Cardinal. Revêtu de ces dignités,

il alla plutôt en courier qu'en négociateur, parcourir les Cours d'Allemagne, & se montrer dans leurs Cabinets. Nous ne lui disputerons point, Milord, d'avoir rassemblé les suffrages pour faire passer la Couronne Impériale dans la maison de Baviere, & d'avoir représenté à Francfort, en sa qualité d'Ambassadeur de France, avec une prodigalité peu inférieure à celle de l'Héritier du Cardinal Porto-Carrero, qui avoit l'Ambassade d'Espagne. Mais nous apprécierons en politiques la premiere opération, & vous estimerez la seconde, Milord, en grand Seigneur. Puis nous le suivrons dans sa marche, où je note grand nombre de faux pas, que le peuple Anglois ne pardonneroit pas même à quelqu'un de ses favoris.

Quel étoit l'objet, quel fut le fruit de son voyage de Baviere? Il vit à Munich le Prince qui devoit être son principal personnage: il eut quelques conversations avec les Ministres Bavarois. Mais il ne prit aucune connoissance de l'état actuel de la Baviere, connoissance qui étoit indispensable.

Depuis trois ans, l'Electeur recevoit des subsides de la France & de l'Espagne, pour l'entretien de trente mille hommes de troupes réglées. Il étoit bien important de vérifier l'emploi de cet argent; & le Maréchal n'en fit rien. Il comptoit dans son plan, sur une armée Bavaroise de trente mille hommes, sur des magasins nombreux & abondamment pourvus. A peine y avoit-il sept mille soldats sur pied dans l'Electorat; & il n'y avoit pas même eu des lieux assignés pour des amas de vivres & de munitions. Le Maréchal, pressé de se rendre ailleurs, partit de Munich, avec les idées qu'il y avoit apportées. Le Cardinal n'en reçut pas moins une longue dépêche, où l'apparition en Baviere étoit prisée un grand coup d'Etat.

Vous savez, Milord, quelle part eut la rhétorique du Maréchal aux résolutions de la Cour de Berlin. Vous vous rappellez la belle besogne qu'il fit en Saxe. Dans le reste de l'Empire, il trouva un antagoniste aussi vif, aussi actif, mais bien autrement organisé que lui, pour le reste. C'étoit le

Comte de Cobenzel, maintenant Miniſtre au Gouvernement des Pays-Bas. Cet homme d'Etat n'étoit alors âgé que de trente-deux à trente-trois ans. Mais il avoit depuis pluſieurs années toutes ſes proviſions pour ſon métier. Eloquent dans les principales langues de l'Europe qu'il parle purement; également verſé dans l'Hiſtoire & dans le Droit; ſinguliérement habile à ſe plier aux goûts, à l'humeur, aux tours d'eſprit des Princes Allemands & de leurs Miniſtres; capable de ſe donner aux affaires, comme s'il eût haï le plaiſir, & de ſe livrer au plaiſir, comme s'il avoit eu du dégoût pour les affaires; ſe levant matin, ſe couchant tard, dormant peu, ne remettant jamais au lendemain le travail du jour, & travaillant avec autant de goût que de facilité; inépuiſable dans la converſation, ainſi qu'infatigable dans le Cabinet; ſachant égayer les ſujets les plus ſérieux, & ramener à ſes vues l'entretien le plus indifférent; toujours occupé, ſans jamais avoir l'air de l'être; amateur de tous les arts, connoiſſeur dans la plupart, l'homme

en un mot de tous ceux avec qui il lui falloit avoir commerce, & assez judicieusement complaisant pour laisser penser à chacun qu'il ne l'avoit vu qu'à son avantage : tel étoit le négociateur à qui le Maréchal de Belle-Isle n'avoit d'armes à opposer que des promesses gigantesques, un grand fond de suffisance, & de nombreux Couriers. Si l'on ajoute que le François n'étoit remué que par son ambition particuliere, tandis que l'Autrichien, dont le pere avoit été dans l'intime bienveillance de l'Empereur Charles VI, se regardoit comme spécialement dévoué à la Princesse sa fille & son héritiere, on sera moins surpris que le Maréchal de Belle-Isle n'ait fait, après l'élection de Charles VII, que des offices infructueux dans les Cours d'Allemagne; que le Cercle de Baviere ait été contenu dans une parfaite neutralité par l'Archevêque de Saltzbourg Condirecteur; que l'Electeur de Cologne se soit vendu aux Anglois contre l'Empereur son propre frere; que tout l'Empire ait vu avec une froide ou morne indifférence son

Chef dépouillé de ſes Etats héréditaires, réduit à ſubſiſter de la penſion de la France dans une Ville Impériale, & mourant enfin en maiſon de louage à Francfort, accablé de diſgraces & de chagrin. Il en eſt du Cabinet des Puiſſances, comme de leurs armées, qui valent autant que vaut leur Chef.

Il étoit bien naturel que le Maréchal de Broglio ne vît pas d'un bon œil le Charlatan, qui par ſes belles promeſſes, tombées à néant, l'avoit engagé dans une entrepriſe, dont il ne croyoit pas pouvoir ſortir à ſon avantage. Mais ce dut être Guerre ouverte, quand M. de Belle-Iſle, ſon Collegue à l'armée, y prit l'air & le ton d'un homme qui avoit ſeul la confiance du Miniſtre & le ſecret du Cabinet. M. de Broglio, dont l'expérience étoit bien plus grande dans le Militaire que dans le Politique, voyoit cependant aſſez clair en ce dernier département, pour deviner la feinte du ſiege de Neiſs, & le Traité particulier que l'intérêt dictoit au Roi de Pruſſe. Il en parla à ſon Collegue,

il en écrivit au Cardinal : ils crurent lui faire grace de ne pas ſe moquer de lui.

Ce qui fappe le plus dans le perſonnage que fit le Maréchal de Belle-Iſle en Boheme, c'eſt cette manie de négocier avec la Cour de Vienne, tandis qu'il devoit tenir pour certain de n'en obtenir aucune faveur. Le Comte de Konigſeg lui avoit déclaré net, que l'unique parti que la Reine voulût faire à l'armée de France, étoit de la recevoir priſonniere de Guerre. Il avoit eu même réponſe à de nouvelles propoſitions. Il ſavoit que le Cardinal rejettoit ſur lui ce que cette Guerre avoit d'odieux. Enfin il avoit donné pour ſon dernier mot, que l'armée du Roi ſauroit ſoutenir ou faire changer les circonſtances par ſon courage. Cependant, juſqu'au moment de ſa ſortie de Prague, il entretint à Vienne un Agent, qui ne ceſſa point de renouveller ſes ſollicitations, & de recevoir des refus, ſur une capitulation acceptable.

Je ne vous dirai rien, Milord, du ſiege de Prague, dont on a fait ſi

grand bruit. La retraite du Maréchal a ſon mérite, ne fût-ce que celui du ſecret dans les diſpoſitions, & de la célérité dans l'exécution. Il eſt certain qu'elle ne fut point une fuite. Mais elle eût été bien plus honorable pour le Général, & bien moins pénible pour la petite armée, ſi la marche avoit été moins preſſée. Le Maréchal, en ſa relation, ſe félicite de n'avoir perdu perſonne par les coups de l'ennemi. Mais il avoue qu'il laiſſa dans les chemins, tout ce qui ne put pas ſuivre. Y a-t-il quelque Général, en retraite avec quelqu'avance ſur l'ennemi, qui ne puiſſe ſe faire le même compliment au même prix ? Les plus vives eſcarmouches du Prince Lobkowitz ne lui auroient pas coûté les nombreux équipages, & les trois mille ſoldats, qu'il abandonna dans les neiges. Le Maréchal prit ſon parti avec audace ; il dirigea ſa marche en habile homme. Mais il marcha trop vîte pour un grand Capitaine. Sur ce dernier point, il n'a rien de commun avec Xénophon.

On penſe ici aſſez généralement que

la France ne se seroit pas tirée plus heureusement de la Guerre Pragmatique, que de la présente Guerre d'Allemagne, si le Comte de Saxe n'avoit imaginé la diversion dans les Pays-Bas. M. de Belle-Isle n'eut garde de paroître goûter ce plan, qui faisoit tomber le sien, en même temps qu'il lui sauvoit la honte de l'avoir entiérement manqué. Sa position devint fort embarrassante. Il voyoit l'estime du Roi se déclarer pour son rival; il n'appercevoit qu'obscurité dans tout ce que sa vive imagination lui offroit du côté de l'Allemagne, où il promettoit toujours d'opérer de grandes choses. Il en étoit à souhaiter un dénouement merveilleux, ne pouvant pas sortir d'intrigue par les voies ordinaires. Ses plaintes de la surprise que lui fit le maître de la Poste Hannovrienne d'Osterode, n'eurent point d'autre effet, que de lui rendre l'aventure plus désagréable, en grossissant la bévue de l'homme d'état & du Général d'armée. On se demanda à quel titre le Maréchal Courier alloit à Berlin: & on se

moqua du Capitaine, qui avoit projetté l'invaſion des Etats de Hannovre, ſans en connoître les attenances & les dépendances.

Nous fîmes à ce célebre priſonnier plus d'honneur que nous ne lui en devions, lorſque nous refusâmes de le mettre à rançon, ſuivant le cartel: c'étoit lui donner l'importance qu'il brûloit d'attacher à ſes opérations & à leur interruption. Vous vous rappellerez, Milord, qu'il fut logé, & traité noblement à Windſor : qu'il fut ſervi dans le Château, par les Officiers de bouche de Sa Majeſté Britannique, & qu'on eut l'attention de lui donner ceux qui parloient le mieux François. Le Chef d'Office étoit homme de peu d'étude, mais d'un grand ſens, & d'une probité à toute épreuve. Il ſe nommoit Fraigneau. Vous connoiſſez ſon frere, qui eſt un des plus ſavants Docteurs de Cambridge, & un de nos plus reſpectables Eccléſiaſtiques. Toute cette famille eſt l'honnêteté même. Elle nous eſt venue de la Rochelle, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Lorſque j'ai

connu le Chef d'Office en 1756, il étoit cruellement tourmenté de la goutte, dont il a été étouffé cette même année, en allant aux eaux de Bath. Vous ne ſoupçonnerez jamais un homme de ce caractere & en cet état, de fabriquer des menſonges, petits ou gros, pour le ſoutien ou l'ornement de la converſation. Je ſais de ce galant homme, que le Maréchal priſonnier ſe prit de quelque goût pour ſon entretien, qu'il le rechercha fréquemment, & le faiſoit toujours durer long-temps. J'eus petite opinion du jugement du Général François, me diſoit-il, quand je lui reconnus la manie de me parler, à moi très-habile Confiſeur, mais ignorant politique & militaire encore plus chétif, de ſes magnifiques opérations de Guerre & de Cabinet. Il m'en faiſoit l'étalage avec autant de volupté, & dans un auſſi grand détail, que ſi j'euſſe été un Chevalier Walpole, ou un Duc de Marlborough.

Lorſque le Maréchal fut de retour en France, il eut de l'emploi; ſoit qu'on ne voulût pas l'entendre crier

à la Cour, soit que le Ministre de la Guerre eût la foiblesse de le redouter dans le Cabinet. Il prit le commandement de l'armée contre les Autrichiens & les Savoyards, qui avoient attaqué la Provence. Jusqu'à son passage du Var, le Maréchal mérita des éloges; parce qu'il avança tenant, pour ainsi dire, le compas à la main. Il sembla ne se piquer que de prudence, peut-être la seule qualité que lui refuserent l'art & la nature. Aussi-tôt qu'il fut au pied des Alpes, il sembla rendu à son naturel, il compta pour rien ses hautes montagnes hérissées de forteresses; & il traça le plan des attaques de Turin. Le Chevalier son frere étoit homme de moindre représentation que son ainé, mais d'un esprit à-peu-près de la même trempe. Il donna tête baissée dans le projet gigantesque; & il partit pour le mettre en exécution. Il arriva heureusement au pied de la *Sietta*, la premiere des trois forteresses qu'il lui falloit prendre, pour s'ouvrir la route de Turin. Il comptoit prévenir le renfort que le Roi de Sardaigne y

envoyoit ; ſans faire attention que ce renfort étant prévenu, ſe replieroit ſur la ſeconde fortereſſe, & en rendroit la défenſe plus formidable. Il ſe hâta d'attaquer ſur ſon front un poſte que ſes Officiers lui promettoient d'emporter ſans perte, s'il le leur laiſſoit tourner. Il y fut tué en téméraire, c'eſt-à-dire, faiſant preuve de la bravoure, dont on ne l'avoit jamais ſoupçonné de manquer. Son corps d'armée qui avoit beaucoup ſouffert de ſa témérité, ne regretta point ſa perte ; mais le Maréchal en fut pénétré de douleur. Sa fermeté eſt un trait véritablement héroïque ; & elle lui fait honneur, où qu'il la puiſa. Il aimoit cordialement ce frere, qu'il trouva toujours un ami fidele, un ſecond infatigable, & jamais jaloux.

Peut-être que les deux Couronnes ne ſe feroient pas vues obligées à la préſente Guerre, ſi le Maréchal de Belle-Iſle avoit été le Plénipotentiaire de la France, au Congrès d'Aix-la-Chapelle. Miniſtre d'un détail inépuiſable, il n'auroit aſſurément pas laiſſé

la fusée de l'Acadie & de l'Ohio, à débrouiller à des Commissaires. On ne sait à quoi attribuer son indifférence sur ce brillant personnage, auquel il étoit invité par l'exemple du Maréchal d'Uxelles, premier Plénipotentiaire à Utrecht. De 1748 à 1756, il a mené une vie privée, aussi honorable que peut un homme de son rang. Il s'est toujours occupé des affaires générales de l'Europe : c'étoit chez lui une passion d'habitude. Il n'a négligé aucune de ses nombreuses correspondances ; & il s'est partagé entre sa Ville de Metz & sa Terre de Gisors, dont les embellissements ont fait son plus grand amusement. Il vint en 1758 à la tête du Bureau de la Guerre. Ses lettres font l'éloge de son amour pour le travail : les événements n'ont pas fait celui de sa capacité. Il auroit indubitablement vécu plus à son avantage dans la postérité, s'il étoit mort cinq à six ans plutôt. Peut-être que la nation croiroit maintenant qu'elle auroit fait alors une perte considérable.

Voilà, Milord, ce que je dirois

du Maréchal de Belle-Isle devant nos Jurés, s'il existoit en Angleterre un tribunal pour les morts, comme on assure qu'il y en eut un chez les anciens Egyptiens. Si je devine le principal motif de votre curiosité, & de vos instances pour me porter à la satisfaire, je vous prie de peindre mon caractere à votre nouvel ami, afin de lui faire goûter ma franchise. Il me passera d'avoir peu flatté son parent, quand il saura qu'il est de mon tour d'esprit d'aimer mieux me taire, que de biaiser sur ce que je crois vrai. Ou cachez lui ma lettre, ou montrez-la lui telle qu'elle est.

Je terminerai cette compilation par deux traits singuliers de l'infortuné M. Fouquet. Ce Ministre, que malgré la cabale de Le Tellier & de Colbert pour le conduire au supplice, ses Juges ne trouverent point coupable de mort, fut condamné par la pluralité au bannissement perpétuel, accompagné de la confiscation de ses biens. Cette seconde partie de sa peine étoit manifestement une injustice, un excès de rigueur accordé à

l'intrigue & à la passion de ses puissants ennemis. Cependant ils n'en furent pas satisfaits ; & ils porterent le jeune Roi à y en ajouter une autre bien plus révoltante. A titre de clémence, il fut dit de la part du Monarque, que la peine étoit commuée, & une prison perpétuelle substituée au bannissement. Etrange acte de clémence ! Comme si hors de la France tout l'univers eût été une prison plus dure qu'une Citadelle ! M. Fouquet fut confiné dans la Citadelle de Pignerol, où quelques années après fut enfermé le célebre Lauzun, mari secret de Mademoiselle de Montpensier. Le Commandant permettoit à ses prisonniers de manger ensemble, & d'y passer la meilleure partie de la journée. Lauzun, l'homme le plus avantageux de son temps, ayant un jour raconté ses prouesses de Courtisan ; comme il avoit été aimé de la petite-fille de Henri IV ; comme son contrat de mariage avec elle avoit été dressé, & signé du Roi ; comme Sa Majesté lui avoit manqué de parole ; comme il le lui avoit

reproché avec insolence; comme le Monarque avoit jugé devoir s'en excuser devant ses Sujets & dans les Cours Etrangeres; comme enfin il avoit poussé à bout la patience de son maître, qui l'avoit envoyé à la Bastille: le Surintendant qui ne reconnoissoit point en tout cela la Cour où il avoit vécu, s'imagina que Lauzun avoit la cervelle renversée, & il le témoigna aux autres prisonniers, en se touchant le front du doigt à plusieurs reprises. Ceux-ci le laisserent dans son erreur: ce qui fournit plus d'une fois à leurs divertissements, M. Fouquet traitant Lauzun jusqu'au bout en homme qui avoit besoin de toute sa complaisance, & à qui il devoit toute sa compassion.

Les Annalistes marquent avec assurance la mort du Surintendant à Pignerol. Mais il existe encore dans le Marquisat de Saluces & dans le Dauphiné une tradition populaire, que le prisonnier s'évada, & qu'il est parvenu à une vieillesse presque miraculeuse, sous l'habit & dans la

profeſſion d'Hermite. Les gens ſenſés rejettent cette tradition, qui prouve cependant que le peuple ſe prit de quelqu'affection pour le priſonnier, & que ſa diſgrace ne l'avoit pas tout-à-fait plongé dans l'oubli. Je ſuis, &c.





LETTRE XX.

Au Comédien Anglois Garrick.

Que dans un homme tel que lui, on distingue deux hommes en sa patrie : qu'en France la distinction n'a point lieu. Quelle idée l'on a du Théatre à Paris : quelle idée on en a à Londres. Badinage sur la premiere. Comparaison outrée du Comédien avec le Bourreau. Trait à la louange de l'Electeur Palatin. Incartade d'un Avocat de Paris en faveur des Comédiens. Quelles en ont été les suites. Singuliere faveur accordée par la Cour aux Comédiens du Théatre François. Importante brouillerie entre deux Actrices : Conditions de la pacification. Plaisanterie sur l'ennoblissement des gens de Théatre. Curieux entretien avec un François sur le Spectacle.

Différence essentielle entre la Comédie Françoise & la Comédie Angloise,

entre les ſpectateurs chez les deux nations. Quelle eſt la part de l'Auteur, quelle eſt celle de l'Acteur dans une piece. Inutilité des belles tirades pour les ſpectateurs du bel air & du bon ton.

MONSIEUR,

Vous êtes un plus grand perſonnage en Europe, que vous ne le croyez. Votre élection, ſi elle avoit eu lieu, auroit fait une révolution en France, ou du moins y auroit cauſé un Schiſme. Vos amis, mon cher Garrick, ſont fâchés que (*) votre brigue ne vous ait pas réuſſi : parce qu'ils ſavent que votre cœur & votre eſprit n'ont rien de votre profeſſion, & ſont infiniment au deſſus de votre fortune. Perſuadés que vous auriez repréſenté dans la Chambre des Communes d'Angleterre, avec autant de patriotiſme & de déſintéreſſement que vous repréſentez ſur le Théatre de la Capitale

(*) Apparemment que ce M. Garrick, qu'on eſtime riche de plus de 60 mille livres ſterling, ſe préſenta à quelque Commune, pour être élu ſon Député au Parlement.

avec

avec intelligence & naturel, ils auroient vu le bon citoyen ſiéger à Weſtminſter, avec le même plaiſir qu'ils voient l'excellent Acteur jouer à Drury-Lane. Nous ſavons en Angleterre diſtinguer les divers points de vue d'un objet qui en a pluſieurs, & les enviſager ſans les confondre. Les gens de ce pays ſont trop peu réflectifs pour une opération auſſi compliquée. L'illuſtre Voltaire, qui eſt le Docteur à la mode, & qui fait montre quelquefois de bel-eſprit aux dépens de ſon jugement, auroit embouché ſa plus bruyante trompette, & crié du ton de ſon (*) Frere Lourdis : » François, rougiſſez de » honte, & voyez le judicieux An» glois mettre au nombre de ſes Lé» giſlateurs, un de ces hommes que » vous condamnez à l'infamie parmi » vous. » On l'en auroit cru, mon cher Monſieur, ainſi qu'on a fait ſur le compte de MM. Prior & Adiſſon, dont il a dit que nous avions fait des hommes d'Etat, en reconnoiſ-

(*) Perſonnage brillant dans le Poëme de la Pucelle d'Orléans, derniere Edition.

ſance de leurs beaux vers. Suppliques & Mémoires auroient été préſentés à Sa Majeſté Très-Chrétienne, pour obtenir qu'elle fît ouvrir l'Egliſe & le Palais aux Comédiens, & qu'elle donnât à la nation le glorieux avantage de compter ſes gens de Spectacle entre ſes Magiſtrats & ſes Chanoines. MM. du Parlement auroient fait des Remontrances ; MM. du Clergé auroient publié des Mandements ; les Arrêts & les Excommunications du vieux temps paroîtroient rhabillés de neuf ; les Avocats du bon ton feroient imprimer des Factums de défenſe, les beaux-eſprits chamailleroient en proſe & en vers ; les Cafés de Paris & les Antichambres de Verſailles feroient paſſer la cauſe, des foyers de la Comédie dans les Hôtels du quartier Saint Germain & dans les boutiques de la rue Saint Honoré, d'où elle viendroit aux Halles. C'eſt à-peu-près là le chemin que fit la diſpute ſur la fameuſe Bulle du Pape, quoique les cinq propoſitions de Janſénius & les cent & une de Quênel n'euſſent pas grand'choſe de commun avec les Harangeres & les Portefaix.

Le badinage n'eſt point outré, mon cher Garrick. Dans aucun pays du monde, il n'y a rien de petit, dès que la paſſion s'en mêle, & elle eſt d'autant plus forte en celui-ci ſur les bagatelles dont elle s'empare, que l'on y a moins de ſujets graves capables d'y faire diverſion. La dignité des Princes & Princeſſes des couliſſes eſt une affaire de parti auſſi chaude à Paris que dans tout le Royaume, celle de l'unité des Parlements. Chez nous où le Théatre eſt fréquenté par une multitude immenſe du peuple Anglois de tous les étages, on le croit deſtiné à recréer, à divertir : & les gens ſenſés ſont bien contents de lui, quand il le fait ſans préjudice des mœurs. Il me ſemble que c'eſt prendre le Spectacle ſous le véritable point de vue de ſon inſtitution. En France où le Théatre eſt le rendez-vous d'une poignée de gens déſœuvrés, toujours à-peu-près les mêmes, on veut que la Scene Françoiſe ſoit l'école des mœurs & de la vertu pour la nation : qu'elle ſoit le dépôt où la nation peut puiſer les grands ſentiments qui font

le patriote & les qualités aimables, auxquelles la ſociété doit ſes agréments. Vous me demanderez quels ſont les tenants d'une opinion qui vous paroît inſoutenable. Je vous dirai que l'on ne doit pas les compter, mais que ſi on les peſe, ils ſont un parti très-puiſſant. Ce ſont les Littérateurs de profeſſion qui en ſont les chefs. Ces Meſſieurs diſtribués en petites ſociétés, dont chacune croit compoſer le public & ſe donne pour lui, préſentent leur opinion de ce ton déciſif qui leur eſt propre; & elle fait fortune dans la Capitale & les Provinces, où les Académies menacent de devenir auſſi nombreuſes que le furent autrefois les Confrairies. Sur le pied établi par ce Public en mignature, les gens du Théatre François forment un nouveau College de Docteurs, qui conſacrent leurs talents & leur travail à l'inſtruction publique: & la nation doit gémir de l'aveuglement du peuple, des préjugés du Clergé, de l'opiniâtreté des Magiſtrats, pour qui ces reſpectables pédagogues ſont toujours

les Comédiens (*) du temps jadis. Voilà, comme vous voyez, deux partis tout-à-fait contraires. Sans entrer dans l'examen de leurs raiſons reſpectives, je voudrois les juger ſur les progrès que la nation a faits dans l'Héroïque & le Social, depuis vingt-cinq à trente ans que M. de Voltaire s'eſt aviſé d'indiquer la nouvelle école nationale dans les vieux jeux de paume qui ſervent de Salles de Comédie. Mais ces obſervations ſeroient peut-être défendues par le Gouvernement, ſi l'on s'aviſoit de les rendre publiques : ce qui promet qu'en dépit de l'inconſtance du pays, la diſpute durera long-temps.

Les bons Anglois ne diſſimulent point à l'eſtimable Garrick qu'ils aiment, ſans beaucoup la priſer, la profeſſion qu'il embraſſa par légéreté dans ſa jeuneſſe, & à laquelle il tint par néceſſité dans un âge plus mûr. Le judicieux Garrick n'en eſt que plus flatté d'avoir ſu vaincre par ſon mérite perſonnel un préjugé qui lui étoit

(*) Les Comédiens en France ne ſont point ſoumis au Juge ordinaire de la Police. Ils ont leurs loix particulieres qui différent des loix du Royaume en des points eſſentiels ; & c'eſt ſur ces loix qu'ils ſont jugés dans les Tribunaux civils.

défavorable, & honorer par la supériorité de ſes talents une profeſſion qui n'honore nullement un homme médiocre. Tout Comédien qui approchera à l'un & l'autre égard de mon ami Garrick penſera comme il penſe, & ſera un des premiers à ſe moquer des Champions qui voudront rompre des lances, pour la dignité de la Troupe Comique & pour la nobleſſe de ſes exercices.

En France où les Comédiens ſavants & vertueux ſont en très-petit nombre, & où il y a fort peu d'Actrices qui cherchent la célébrité par la régularité de leurs mœurs, les protecteurs des foyers n'ont garde de demander à la nation pour leurs protégés la conſidération perſonnelle. Ils ont bien plutôt fait en ennobliſſant tout d'un coup la profeſſion. Je vais vous donner leur principal argument. Quoi de plus utile à une nation que l'image des grandes paſſions & de leurs funeſtes effets, que l'image des grands crimes & de leur châtiment, que l'image des grandes vertus & de leur récompenſe? Or, les Comédiens font profeſſion de

préſenter ces images, quels hommes par conſéquent plus utiles à la nation? Or les hommes ſont reſpectables ſuivant qu'ils ſont utiles: quels hommes conſéquemment plus reſpectables que les Comédiens? Si vous ne goûtez pas ce raiſonnement, c'eſt votre affaire; pour moi je tiendrai contre la ſingularité de la rétorſion dont il eſt ſuſceptible.

J'ai vu l'Electeur Palatin, Prince qui unit la ſolidité d'eſprit Angloiſe à la bonté de cœur Germanique & à la politeſſe Françoiſe, je l'ai vu appeller à ſa maiſon de campagne un miſérable Juif de Francfort, dont le métier eſt de diſtribuer de maiſon en maiſon dans la ville les lettres de la poſte, mais qui eſt un habile joueur d'échecs. Son Alteſſe le retient pluſieurs jours, quelquefois pluſieurs ſemaines, fait ſa partie avec lui fort réguliérement, & le renvoie avec une gratification reprendre ſon métier à Francfort ſans s'inquiéter de la meſure de conſidération qu'il lui donne dans la ſociété. Ce Prince me ſemble un modele à ſuivre dans l'appréciation des hommes à talents. Je les priſe ſuivant

les rélations qu'ils ſe donneront hors de leur profeſſion, ſur laquelle je ne leur ferai point de chicane, quand ils y mettront du talent. A Schwetzingen, le Juif étoit pour l'Electeur Palatin un grand joueur d'échecs, un homme digne de ſa compagnie. A Francfort il n'étoit plus qu'un valet de la poſte, eſtimable autant qu'un valet de poſte fidele peut l'être. Mon ami Garrick n'eſt pour moi à Drury-Lane qu'un excellent Comédien. Par-tout ailleurs, j'ai eu occaſion de reconnoitre en lui un homme de grand ſens, un honnête homme, un bon citoyen. Je l'aime & l'honore ſous tous ces titres, ſans que ſa profeſſion faſſe ombre à mes yeux ſur ces qualités eſtimables.

Voilà, ce me ſemble, mon cher Monſieur, le caractériſtique de notre judiciaire, par rapport aux perſonnes, dont un talent ſupérieur, en quelque genre que ce puiſſe être, a fait la principale célébrité. Les gens du bel air & du bon ton en ce pays, n'ont pas la moindre idée de cette logique. Ils veulent que le talent réuniſſe tous les éloges, comme s'il ſuppoſoit toutes

les vertus, ou pouvoit tenir lieu d'elles. Le gros de la nation au contraire, trop fidele aux anciens préjugés, refuse de voir autre chose que le talent dans l'homme qu'il distingue ; & il borne à l'estime qu'il doit à l'art tous ses sentiments sur l'artiste. Un Avocat qui n'avoit apparemment pas beaucoup de chalands au Palais, s'avisa l'année passée d'instruire pour son compte le procès des Comédiens avec le Public, & de prononcer en leur faveur contre les Magistrats & le Clergé. Le Corps des Avocats le trouva fort mauvais, & biffa de sa matricule le nom du téméraire. Aussi-tôt le Général des beaux-esprits se mit en campagne contre les Avocats : & il ne tint pas à lui qu'on ne crût que les hommes les plus savants & les plus éclairés du Royaume sont de francs imbécilles. L'Avocat dégradé prit son recours auprès des illustres, dont il s'étoit fait le champion. L'amante de Tancrede le mit au nombre de ses Protégés. Les Protecteurs de la Scene Françoise ont procuré à l'homme du Palais un autre état qui le dédom-

mage amplement de la perte du premier. Des deux côtés on donne dans l'excès. C'eſt que chez les François l'habit n'y fait rien, & qu'une grande perruque & une longue robe ne ſont que maſquer l'inconſéquence nationale. Le Comédien fait ſon profit de la paſſion des deux partis, en ſe faiſant une recommandation auprès de l'un, des mépris de l'autre; & il a le bonheur que la recommandation ne manque preſque jamais ſon effet. Déjà la Cour a donné des lettres de Nobleſſe à un Chanteur (*) de l'Opéra, ſans l'obliger à ſacrifier ſon métier à ſon nouveau rang. La Comédie Françoiſe ſe tient au deſſus de toute comparaiſon avec l'Académie de Muſique. Ses grands perſonnages ſeront probablement ennoblis, quand ils le demanderont; mais ils ſeront toujours des Excommuniés & des .... juſqu'à ce que le bon air & le bon ton deviennent le ton & l'air de la nation entiere; juſqu'à ce qu'une Déclaration

(*) Le Sieur Chaſſey Baſſe-Taille de l'Opéra. Il quitta le Théatre peu après ſon ennobliſſement, parce qu'il ne croyoit pas y être payé ce qu'il valoit. Il y eſt rentré enſuite au prix que le Directeur a voulu.

du Roi bien & duement vérifiée par les Parlements, avouée & reconnue dans une aſſemblée du Clergé, ouvre la porte des Egliſes & des honneurs à la joyeuſe Compagnie. La révolution ſouffre de grandes difficultés, mais elle n'eſt pas impoſſible. Le François eſt un peuple imitateur. S'il plaiſoit au Pape de donner un Canonicat à Arlequin ; ſi la Chancellerie impériale expédioit à Criſpin des Lettres de Baron du Saint Empire, penſez-vous, mon bon ami, que votre admiſſion dans la Chambre des Communes d'Angleterre ſeroit ſans conſéquence pour ce pays ?

Pendant que je ſuis en train de cauſer avec vous, mon cher Garrick, je vous donnerai le précis d'une converſation que j'ai eu derniérement avec un homme de qualité, qui ſe fait honneur d'être un des (*) *Familiers* de la Scene Françoiſe.

J'étois à faire de ma matinée un aſſez bon emploi, lorſqu'un de ces

(*) On ſait que les Grands d'Eſpagne briguent la qualité de *Familiers*, c'eſt-à-dire Serviteurs ſpéciaux de la Sainte Inquiſition.

Elégants de profeſſion, qui croient copier notre jeune Nobleſſe, en courant les rues juſqu'à midi, vêtus en poliſſons, me fit l'honneur de venir me demander à déjeûner. A peine me ſouvenois-je d'avoir vu le perſonnage. Je n'en fus pas moins embraſſé avec la plus grande effuſion de tendreſſe. Avec l'empreſſement que l'on a pour communiquer les nouvelles les plus intéreſſantes, il me débita rapidement quantité d'anecdotes de la Chronique ſcandaleuſe, où pluſieurs hommes & femmes de la premiere qualité étoient complétement déshonorés. Enfin il gagna ſon champ de bataille, & diſſerta ſur les Théatres. Vous jugez bien que pendant longtemps je ne fus qu'auditeur. Cela m'ennuyant, je le priai de me dire ſon opinion ſur le Théatre Anglois. Mon homme ne ſe fit pas preſſer, pour m'affirmer ſur ſon honneur qu'il mépriſoit au dernier point nos meilleures Pieces, dont il n'avoit jamais rien lu; & il me donna à entendre, en termes très-polis, que la Comédie Angloiſe eſt un divertiſſement fait pour la populace. Eh fi!

ajouta-t-il, votre Comédie eſt toujours indécente; & votre Tragédie eſt mauſſadement lardée de politique, de morale, de ſatyre & de bouffonneries; eſt-ce là un ſpectacle pour les honnêtes gens? Je pris un air à demi ſérieux; & paroiſſant douter modeſtement que M. le Marquis ne fût pas dans l'erreur, je lui dis que je le ſoupçonnois de juger trop ſévérement le Théatre Anglois. Ainſi qu'à Athenes, continuai-je, le ſpectacle eſt à Londres pour toutes les claſſes de la nation. Le Pair du Royaume, le Gentilhomme, le Négociant, le Bourgeois, le Clerc, l'Artiſan, & leurs femmes, y viennent également prendre place, & la foule eſt grande. Ce ſont tous les jours cinq à ſix mille ſpectateurs, qui étant relayés par d'autres, à chacun des jours de la ſemaine, & même du mois, forment au bout de l'année un total de la plus nombreuſe partie des habitants de Londres. Il faut à chaque jour quelque choſe au goût & à la portée d'un chacun. Il vous plaît à Paris d'aller à la Comédie pour vous

inſtruire. L'on n'y va à Londres que pour ſe diſtraire & ſe divertir ; & la plus nombreuſe portion de l'auditoire s'endormiroit, ſi elle n'étoit remuée fortement. Voilà pourquoi nos Poëtes vont quelquefois plus loin que la nature, & pourquoi nos Acteurs outrent ſouvent le jeu & l'expreſſion. Fort bien, répartit le Marquis plus ſenſément que je ne m'y attendois ; vous me dites que ce n'eſt pas ſans cauſe que le Théatre Anglois eſt défectueux. Je n'en ai jamais douté. Mais vous ne me prouvez pas que j'aie tort de l'eſtimer peu, quand j'en connois un meilleur. Je craignis que mon homme ne fût aſſez ſenſé, pour que la diſpute en demeurât là ; & je repris vivement, que le Théatre François étoit plus défectueux que le nôtre, avec beaucoup moins de raiſons pour être défectueux. Vous pouvez m'étonner, me répondit-il un peu étourdi du coup auquel il ne s'attendoit pas ; mais je vous défie de me perſuader. Je me promets du moins de vous convaincre, répartis-je avec le plus grand air d'aſſurance. Vous conviendrez qu'en

France le ſpectacle n'eſt que pour la Cour & les Notables. A Paris, la Salle qui eſt un vieux jeu de paume, ajuſté du mieux qu'on a pu, contient quatorze à quinze cents perſonnes, entre leſquelles vous compterez deux cents Etrangers & quatre à cinq cents *Demoiſelles du monde.* Le fond de l'Auditoire eſt au plus de huit à neuf cents perſonnes, qui viennent réguliérement à la Comédie par goût ou par habitude, qui ont déjà lu, & relu la piece, ſi elle eſt ancienne, qui l'ont preſque appriſe par cœur aux premieres répréſentations, ſi elle eſt nouvelle, gens dont l'eſprit eſt orné, dont les mœurs ſont douces & polies, qui s'attachent principalement à la pureté, à l'élégance de la diction & du ſtyle, au brillant des penſées, à la conduite de l'intrigue, à la gradation des ſituations, au naturel du dénouement. Donnez-nous à Londres un pareil Auditoire; & nous deviendrons décents & méthodiques. Nos Auteurs n'imiteront plus de Shakeſpear que la force & l'énergie. Ils refondront nos vieilles Pieces : ils en compoſeront de nouvelles.

Leurs Tragédies feront toutes de fentiment ; elles feront pleines de chaleur & d'intérêt. Les fcenes feront fournies par les agitations du cœur, par les perplexités de l'efprit, & non par une multiplicité & une complication d'incidents plus convenables au Roman qu'au Drame. Ils ne viferont point ridiculement à faire pleurer à leurs Comédies, à effrayer par des fpectres dans leurs Tragédies. Ils feront également éloignés de faire verbiager leurs principaux perfonnages, & d'enfler de plaifanteries ufées les rôles peu intéreffants du valet & de la foubrette. Leur dénouement ne fera pas toujours un mariage; ils fauront lier quelqu'autre intrigue qu'une amourette monotone. Ah ! Monfieur, interrompit le Marquis, vous tirez fur nous ; & en vérité, c'eft bien à faux. Que nous importe la ftérilité ou l'imaginative de nos Auteurs ? Notre Théatre ne veut plus rien devoir à ces Meffieurs : c'eft à fes Acteurs qu'il rapporte fa fupériorité. Vous avouerez qu'il n'y a point en Europe de talents comparables à notre . . . à notre . . . &c. Qui diable

voit dans une Piece, vieille ou nouvelle, autre chose que son jeu? Elle est poussée jusqu'à la vingtieme représentation, quand l'Auteur à su accommoder quelques rôles à l'air & au ton des premiers Acteurs. Vingt représentations, Monsieur, c'est une fortune pour un Poëte. Je veux bien le croire, répondis-je: cependant cette fortune n'auroit contenté ni Corneille ni Racine. Bon! s'écria-t-il; vous me parlez là de Poëtes du vieux temps, qui mettoient des années à faire une Tragédie. Maintenant, une Tragédie est l'ouvrage d'un mois, ou de six semaines. On aime, ou bien on hait. On est poussé de jalousie, d'amour, ou de vengeance. On s'en explique de vive voix, ou par écrit. Le Diable vient à la traverse: il en tue quelques-uns, il marie les autres; & le spectateur est trop heureux, quand toute la Piece n'est pas un pur réchauffé de quelqu'un de nos meilleurs Romans.

Comme je ne pus retenir un sourire, le Marquis me crut ébranlé, & il s'anima. N'est-il pas vrai, poursuivit-il, en s'affermissant sur sa

chaiſe, que le ſpectacle eſt un tableau? Mettons y le Poëte pour le choix du ſujet & pour le deſſein; c'eſt lui faire ſa part aſſez groſſe. Mais les attitudes, le coloris, l'expreſſion, toutes les beautés de détail, vous conviendrez que cela appartient aux Acteurs, que ce ſont eux qui tiennent le pinceau, qui ſont les véritables peintres. Je ne conviendrai jamais de cela, interrompis-je, à moins que vous ne l'exigiez. Il me ſemble au contraire que les Acteurs ne font que déployer la toile figurée par le Poëte, qu'ils ſe calquent, pour ainſi dire, ſur les caracteres qu'il a donnés à ſes perſonnages. Eh non, Monſieur, non, reprit-il avec pétulance. Eſt-ce que vous faites quelqu'attention aux diſcours ſans ſuite d'Oreſte en fureur, d'Hérode (*) dans le délire? Ne ſont-ce pas les traits, les tons, les attitudes de l'Acteur qui vous troublent, & qui portent

(*) Notre Anglois ſavoit-il que quand le Poëte faiſoit mourir Hérode du poiſon qu'il prenoit ſur la ſcene, on cria *le Roi boit*, comme ſi effectivement on n'eût fait aucune attention à la belle tirade de ce Prince troublé par ſes remords?

horreur au fond de votre ame? L'Acteur parle ſeul à vos yeux, à vos ſens, à votre cœur. Je crois, repliquai-je, qu'il me dit ce que le Poëte lui fait dire; qu'ayant bien ſaiſi ſa penſée, il rend bien l'image qu'il lui traça, & qu'il ne fait qu'entrer dans la paſſion dont les expreſſions lui preſcrivent la marche. Il me ſemble que le bon Comédien eſt comme l'habile Muſicien, qui compoſe l'air ſur les paroles. Ah! vous voilà enferré de vous-même, s'écria le Marquis; l'Opéra n'eſt à ſa perfection, que depuis qu'on a ceſſé de faire attention aux paroles. Oui, lui dis-je en riant, j'ai entendu parler d'un de vos Muſiciens, qui ſe faiſoit fort de mettre une Gazette en Opéra, ſans qu'on la reconnût. Ma foi, reprit le Marquis, perſuadé de ma défaite, ce Muſicien eſt un très-habile homme: & il réuſſiroit s'il l'entreprenoit. J'ai été à Vienne, j'y ai aſſiſté à pluſieurs repréſentations du *Titus* de Métaſtaſio; j'y ai eu du plaiſir, & je n'ai pas entendu un mot des beaux vers de la Piece. Ira-t-on s'épuiſer en efforts

d'imagination ; pour trouver, dans la voix d'un Chanteur Italien, le ton & l'air d'un Empereur Romain ? Mais en voilà aſſez ſur ce ſujet. Si vous n'êtes pas rendu, je vous permets de garder votre opinion, & je vous prie de me pardonner la mienne. Je vous aſſure avec vérité que toutes ces tirades tragiques, dont le peuple ſpectateur s'engoue, ſont en pure perte pour gens tels que nous, qui avons de la lecture & quelque uſage du monde. Paroître touché d'un acte de vertu ſublime, c'eſt avouer lâchement qu'on ne s'en croit pas capable. Se montrer étonné d'un grand attentat, c'eſt dire ſottement qu'on n'a pas étudié les hommes & qu'on ne ſait pas juſqu'où ils peuvent être méchants. Or, je vous demande quel eſt le galant-homme qui ira ſe compromettre ſi ridiculement en face de tout un public. Je fais preuve de bon goût en critiquant, en applaudiſſant l'Acteur. J'abandonne l'Auteur à MM. de l'Académie.

Jugez entre le Marquis & moi, mon cher Garrick. Portez-vous bien, ſi vous pouvez ; & croyez que je vous eſtime & vous aime autant que je le peux & que je le dois, c'eſt-à-dire, autant que vous aime & vous eſtime aucun de vos amis.



LETTRE XXI.

A M. M., Membre du Parlement de la Grande-Bretagne.

Cette lettre peut être regardée comme une ſuite de la Lettre VII. Citation des Mémoires du Cardinal de Retz T. I. Sur les Parlements en convulſion. A quels titres le Prélat doit être cru. Conjectures ſur la fermentation qui eſt actuellement dans les Parlements. Raiſons du Miniſtere pour diſſimuler le mécontentement du Roi. Que le François n'a pas droit de prétendre à la liberté de l'Anglois. D'où eſt-ce que dépend la ſûreté des Souverains & des Peuples dans toutes les formes différentes du Gouvernement. Raiſons pour ſoupçonner les plaintes des Compagnies d'être exagérées. Qu'en tout temps & ſur toutes ſortes de ſujets elles donnent dans l'hyperbole. Clameurs inutiles contre les

Financiers. Pourquoi elles ſont inutiles. Avis bien rigoureux d'un Avocat ſur les Remontrances de certain Parlement. Singuliere comparaiſon des Cours remontrantes avec la promenade & la proceſſion de la chaſſe de Sainte Génevieve. Juſte idée de la vérification des Edits & Ordonnances du Roi en Parlement. Erreur des Hollandois à ce ſujet. Quelle eſt la part que le droit de la vérification donne aux Parlements dans la Légiſlation. Similitudes à ce ſujet. Quelle doit être la circonſpection des Compagnies dans l'uſage de leur droit de Remontrance. Appréciations de Titre de Cour des Pairs. *Quel eſt aujourd'hui le premier reſſort moteur des Parlements. Recherche de ce Dépôt des loix ſi fort vanté par M. de Monteſquieu. Où il n'y a point de loix, il ne peut y avoir un Dépôt des loix. Les Parlements ſont convaincus par le Préſident Hénault de haſarder les citations dans leurs Remontrances. Les Rois de France s'obligent à tout envers leurs peuples,*

& ne leur promettent rien. Combien le caractere du François lui doit faire chérir le Gouvernement purement Monarchique.

Voyez la Lettre VII.

MONSIEUR,

Je ſavois bien que je ne ſerois pas long-temps à recevoir de vous une vigoureuſe ripoſte. Mais j'ai l'avantage du lieu, qui me donne l'audace de vous tenir tête. Vous me prouvez invinciblement, Monſieur, que les Parlements de France paroiſſent agir maintenant ſur d'autres principes, que ceux de leur conſtitution. Je croyois avoir prévenu votre ſavant expoſé, en vous diſant que la façon de penſer & de parler actuelle de *Meſſieurs* eſt une affaire de mode, qui ne fonde aucune eſpérance pour les ennemis de la Monarchie. Permettez-moi de recourir au Cardinal de Retz, contre le ridicule que vous jetez ſur mon idée. Voici le tableau qu'il donne du Parlement de Paris, en convulſion, dans ſon temps.
« Il

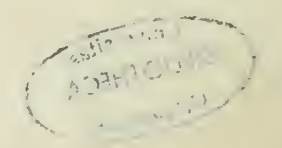
» Il eſt conſtant, dit-il, qu'il n'y avoit
» pas un de ceux qui opinerent dans
» le cours de cette année (1651)
» au Parlement, & dans les autres
» Compagnies ſouveraines, qui eût la
» moindre vue, je ne dis pas ſeule-
» ment de ce qui s'en enſuivit, mais
» de ce qui en pouvoit ſuivre. Tout ſe
» diſoit & ſe faiſoit dans l'eſprit des
» procès; & comme il avoit l'air de
» la chicane, il en avoit la pédante-
» rie, dont le propre eſſentiel eſt
» l'opiniâtreté, directement oppoſée
» à la flexibilité, qui de toutes les
» qualités eſt la plus néceſſaire pour
» le maniement des grandes affaires;
» & ce qu'il y a d'admirable, c'eſt
» que le concert, qui peut ſeul remé-
» dier aux inconvénients qu'une cohue
» de cette nature peut produire, eût
» paſſé dans cette ſorte d'eſprits pour
» une cabale. Ils la faiſoient eux-mêmes
» cette cabale, mais ils ne la connoiſ-
» ſoient pas. L'aveuglement des bien-
» intentionnés en cette matiere eſt ſuivi
» pour l'ordinaire, bientôt après, de
» la pénétration de ceux qui mêlent
» la paſſion de la faction dans les

» intérêts publics, & qui voient le
» futur & le possible, dans le temps
» que les Compagnies réglées ne son-
» gent qu'au présent & à l'apparent....
» Il n'y eut pas un grain de manege
» d'Etat dans les affaires publiques.
» Celui même qui a pu y être de l'in-
» trigue du Cabinet, y a été si léger,
» qu'il ne mérite pas d'être pesé. Lon-
» gueil Conseiller de la Grand'Cham-
» bre, homme d'un esprit noir, dé-
» cisif & dangereux, & qui entendoit
» mieux le détail de la manœuvre du
» Parlement, que tout le reste du Corps
» ensemble, pensoit dès ce temps-là
» à établir le Président de Maisons son
» frere dans la Surintendance des Fi-
» nances; & comme il s'étoit donné
» une grande croyance dans l'esprit de
» Broussel simple & facile comme un en-
» fant, l'on a cru, & je le crois aussi,
» qu'il avoit pensé dès les premiers
» mouvements du Parlement à pousser
» & animer son ami, pour se rendre
» considérable par cet endroit auprès
» des Ministres. Le Président Viole
» étoit ami intime de Chavigny qui
» étoit enragé contre le Cardinal.

» Mazarin ..... & comme ce Préſi-
» dent fut un des premiers qui té-
» moignât de la chaleur dans ſon
» Corps, on ſoupçonna qu'elle lui fût
» inſpirée par Chavigny. .... Pendant
» ces trois mois du blocus de Paris,
» le Parlement s'aſſembloit tous les ma-
» tins & ſouvent même les après-dînés.
» L'on n'y traita, au moins pour
» l'ordinaire, que de matieres ſi légè-
» res & ſi frivoles, qu'elles euſſent
» pu être terminées par deux Com-
» miſſaires, en un quart d'heure, à
» chaque matin. Les plus ordinaires
» étoient des avis que l'on recevoit à
» tous les inſtants des meubles & de
» l'argent que l'on prétendoit être
» cachés chez les Partiſans & les gens
» de la Cour. De mille, il ne s'en
» trouva pas dix de fondés; & cet
» entêtement joint à l'acharnement que
» l'on avoit à ne point ſe départir des
» formes, en des affaires qui y étoient
» directement oppoſées, me fit con-
» noître de très-bonne heure, *que les*
» *Compagnies qui ſont établies pour le*
« *repos, ne peuvent jamais être propres*
» *au mouvement.* »



Voilà, Monſieur, quel eſt le langage d'un homme, auſſi croyable ſur les Parlements de France, que notre Schaftbury ſur le Parlement d'Angleterre. C'eſt un chef de factieux, factieux lui-même, par goût plus encore que par intérêt. Il ſe plaça à cette machine, après l'avoir étudiée : il en diſpoſa, il en fit jouer les reſſorts. Après lui avoir donné la premiere impulſion, il en régla long-temps les mouvements. En un mot, il fut à portée de ſuivre tous les Corps de Magiſtrature, en cette criſe, avec l'œil le plus attentif. Il s'eſt expliqué de ce qu'il en penſoit, dans un temps où nul intérêt n'obſcurciſſoit ſes lumieres, où nul égard ne gênoit ſa ſincérité ; lorſque s'étant abſolument retiré de la Cour & des affaires, il ne demandoit ni n'attendoit rien des hommes. Mettant à quartier les droits & les prétentions des Parlements, il a prononcé ſur l'étendue de la ſphere où ils peuvent avoir une action ſoutenue. On ne riſque point de ſe tromper, en appréciant ces auguſtes Compagnies ſur l'eſtimation d'un tel Expert.



Peut-être qu'il y a maintenant dans les Parlements, des Viole & des Longueil, qui mêlent la paſſion de la faction dans les intérêts publics, & qui voient du poſſible & du futur dans le temps que les Corps ne ſongent qu'au préſent & à l'apparent. Dans ce cas, une faveur de la Cour appaiſera toute la fermentation. Une charge civile, un emploi militaire, une prélature, une place dans le Miniſtere, fera taire le chien (*) de meute; & les autres mutins ſe rangeront près de lui, ou par inſtinct, ou par habitude, ou dans l'eſpérance d'avoir part à la curée.

Peut-être auſſi qu'il n'y a dans les Parlements d'aujourd'hui, que l'eſprit des procès, & l'opiniâtreté qui eſt propre à la chicane. Peut-être encore n'y a-t-il de cabale que celle qui eſt indiquée par le Cardinal de Retz, laquelle ſe fait ſans la connoître. C'eſt

(*) Le manege de Longueil procura au Préſident de Maiſons ſon frere, la Surintendance. Auſſi-tôt que Mazarin ceſſa de craindre Longueil, la Surintendance fut ôtée au Préſident. Lorſqu'on lui demanda ſa démiſſion, il répondit en riant: la Reine eſt mal conſeillée de me déplacer. J'ai fait mes affaires, j'allois faire les ſiennes.

alors une chaleur qui ſe diſſipera d'elle-même, pourvu que les Miniſtres la laiſſent ſe répandre & s'évaporer : les prétentions que les Parlements mettent aujourd'hui en avant, tomberont dans un oubli d'autant plus profond, qu'ils auront un jour plus de honte de les avoir formées. La ſoumiſſion, que Mazarin leur trouva après la guerre, fut en proportion avec la réſiſtance qu'ils lui avoient oppoſée pendant les troubles ; & j'attribuerois volontiers à la crainte qu'eurent ces Compagnies patriotes, de s'engager inſenſiblement une ſeconde fois dans une fauſſe route, la complaiſance prodigieuſe qu'elles eurent pour les volontés de Louis XIV. Je ſuis perſuadé que la ſeconde génération a plié parce qu'elle étoit déjà faite au joug, mais que la premiere auroit été moins patiente, ſi elle avoit été frappée moins vivement du ſouvenir de l'indocilité, qui la fit ſortir des bornes du devoir.

Si la Cour gênoit fortement la fermentation actuelle, cette fermentation augmenteroit par la répercuſſion. Les Compagnies ſe fixeroient ſur la conve-

nance de quelques-unes de leurs demandes ; & il faudroit que la Cour leur en passât un petit nombre, dès qu'elle seroit malheureusement entrée dans la discussion détaillée de toutes. Car il est bien naturel que de tant de bons esprits qui aiment le Prince & la Patrie, il y en ait grand nombre qui s'exercent sur des points praticables de réforme. Vous aurez observé, comme moi, dans les Remontrances, d'excellentes vues sur le bien-être des peuples, sur l'amélioration de l'administration dans les divers départements. Je ne doute point qu'un jour on n'en voie adopter plusieurs, par des Ministres qui pourront être complaisants sans faire soupçonner le Roi de foiblesse. Mais je tiens pour assuré que les choses resteront à-peu-près sur le pied où elles sont, avec la plupart des abus, tant que la réforme sera demandée d'un ton à faire croire, si on l'obtenoit, qu'elle seroit accordée à l'importunité, ou qu'elle seroit une espece de capitulation forcée.

Je voudrois, Monsieur, que tous

les peuples de l'univers fussent libres comme le peuple Anglois. Je suis même persuadé que c'est le meilleur état de l'homme en société. Mais il ne s'agit pas de cette question entre vous & moi. Nous discutons si le François a droit à cette liberté, & s'il vise actuellement à se la procurer. Or, je suis pour la négative sur l'un & sur l'autre.

Il n'y a point de loi qui ait anéanti les Etats Généraux. Cette assemblée de la nation par députés est tombée par le non-usage ; & la prescription n'a point lieu dans ce genre. Il est indubitable que cette longue éclipse des Etats Généraux a brouillé toutes les classes de la nation, confondu les rangs, avili les titres, abâtardi la Noblesse, enorgueilli les Aisés, appesanti le joug du peuple. Ce sont des désordres, mais il s'en introduit nécessairement dans un puissant Etat, qui s'accroît de richesses & de domaines. Vouloir rétablir les Etats Généraux de la France dans la forme ancienne, seroit une idée chimérique, une entre-

priſe dont le diſpoſitif cauſeroit un bouleverſement univerſel. Mais rien de plus aiſé, rien de plus avantageux pour le Roi & la Nation, que la création d'une nouvelle aſſemblée nationale, accommodée à tous ces déſordres. Car les loix doivent ſe tirer des abus; & lorſque ces derniers ont attaqué la conſtitution ancienne, il faut de toute néceſſité en faire entrer un grand nombre dans la nouvelle conſtitution. Dans tous les Etats, & même dans ceux où le pouvoir arbitraire eſt légitimement établi, la ſolidité de la conſtitution dépend de la connoiſſance claire & nette qu'ont le Souverain & les Peuples de leurs droits reſpectifs. Le Trône le plus deſpotique eſt auſſi ferme ſur ce fondement, que celui où l'autorité royale eſt la plus bornée. Un Roi de Danemarck peut jouir de la même ſécurité qu'un Roi de la Grande-Bretagne. Un Roi de Pologne au contraire doit avoir les mêmes inquiétudes qu'un Sultan des Turcs. Lorſque vous m'aurez invité à vous entretenir des poſſibles, je vous

communiquerai (*) les idées d'un ſpéculatif François, dont j'ai eu le bonheur de me faire un ami. Je vous avoue que j'ai peine à accorder la véritable tendreſſe des François de ce regne pour la perſonne de leur Roi, avec ces plaintes ameres ſur ſon administration, avec cet appareil de preuves ſi ſoigneuſement entaſſées par les Parlements, pour le convaincre qu'elle rend les François de cette génération plus malheureux, que ceux des générations précédentes les plus miſérables. Je ne ſors de mon embarras, qu'en penſant que le mécontentement eſt ſoufflé, que les peintures ſont outrées, que les griefs ſont exagérés.

Je ſuis bien perſuadé que les Parlements de France ſont les Cours de Juſtice les plus reſpectables de l'Europe : que leurs membres ſont des Magiſtrats de la plus grande intégrité, & que la plupart ſont pourvus des connoiſſances convenables à leur pro-

(*) J'ai recueilli avec ſoin les plans & projets envoyés par le Chevalier Talbot à ſes amis en cahiers ſéparés de ces lettres. Mais j'ai jugé que ces ſortes de jeux d'imagination n'étant que pour une certaine claſſe de Lecteurs, je ſerois bien d'en faire un petit volume à part.

feſſion. Mais je tiens pareillement pour conſtant que ces hommes ſages & ſavants reſſemblent aux autres hommes; & que hors de leur ſphere (*) ils ſe meuvent en Andabates. *Les Compagnies établies pour le repos*, dit très-bien le Cardinal de Retz, *ne peuvent jamais être propres au mouvement.* Cette maxime eſt exactement vraie, & je ne doute point que ce ne ſoit elle qui préſerve le Miniſtere François d'inquiétude ſur la véhémente Rhétorique des Cours Souveraines.

En tout temps & ſur toutes ſortes de ſujets, les Parlemens ont pris & donné l'alarme la plus chaude, lorſqu'ils ont été vivement affectés. Dans toutes les affaires qui ſortent un peu de l'ordre commun, on les entend crier qu'il y va de tout pour le Monarque & la Monarchie, de déférer à leurs remontrances. La Cour n'en fait rien; & les choſes n'en vont pas plus mal. La création de quelques

(*) Le Préſident de Thou dans ſon Hiſtoire a dit du Préſident de Montholon fait Garde des Sceaux, que c'étoit un homme d'une droiture & d'une probité admirables, mais qui n'avoit d'eſprit & de génie que pour le Barreau.

nouvelles charges de Préſident & de Conſeiller étoit donnée, ſous les deux regnes précédents, pour un ſymptome manifeſte du renverſement de l'Etat. Ce ſeroit aujourd'hui le même cri, ſi la Cour vouloit ou ſupprimer le ſemeſtre, ou du moins réduire les membres trop nombreux de la Magiſtrature à la quantité ſuffiſante, pour la diſtribution de la Juſtice. Un Bourgeois de Lyon, un Gentilhomme du Forez, un Eccléſiaſtique du Beaujolois, qui ont leur bien & leur domicile à cent lieues de la Capitale, ſont obligés d'y venir diſcuter leurs affaires en dernier reſſort Vous avouerez, Monſieur, que c'eſt là une charge bien odieuſe & bien accablante pour les peuples de ces Provinces. Cependant le Parlement de Paris jeteroit feu & flamme, & annonceroit les funérailles de la Juſtice & la ruine de ſon temple, ſi quelque Chancelier patriote conſeilloit au Roi d'établir à Lyon, ou dans quelqu'autre ville du canton, une Cour Souveraine pour tous ces petits pays, dont les malheureux habitants ſont obligés de venir ſe faire

écorcher par les Procureurs & autres harpies de la Capitale. La fameuſe Bulle, qui voilà morte avec les Jéſuites, après un regne également long & victorieux, étoit accuſée d'apporter avec elle la ruine de la religion, des mœurs, & de la Société civile. Si le Roi évoque à ſon Conſeil une cauſe qu'il lui plaiſe de ſe réſerver, ainſi qu'il en a inconteſtablement le droit, le Parlement auquel la cauſe eſt dérobée, gémit de ſon oppreſſion, & annonce celle de tous les Ordres du Royaume. L'établiſſement de la Banque de Law, qui bouleverſa la plupart des fortunes en France, parut aux Cours Souveraines un arrangement d'économie politique, dont la Cour ne devoit compte qu'à elle-même. Mais ces auguſtes Compagnies prirent en guignon, il y a quelques années, les Billets de confeſſion; & on les entendit fulminer contre ces quittances ſacerdotales, & déclarer au pied du Trône qu'elles portoient avec elles l'abomination de la déſolation, qu'elles mettoient ſous un joug inſupportable une nation libre. De quoi s'agiſſoit-il

au fond ? De faire confter que l'on avoit obéi (*) au précepte de l'Eglife qu'on reconnoît pour obligatoire ?

Toutes ces clameurs ont eu leur temps, Monfieur. Celle d'à-préfent rencontrera pareillement une autre clameur qui l'étouffera. Obfervez, je vous prie, que l'infolence du fafte & l'immenfité de la fortune des gens de Finance, font aujourd'hui le cri des Parlements pour rallier le peuple, à qui tout homme enrichi rapidement eft toujours odieux. Or, la moitié au moins des graves perfonnages qui compofent ces auguftes Compagnies, eft formée des fils, petits-fils, ou héritiers d'hommes enrichis dans la Finance. Une charge de Confeiller au Parlement, ou de Maître des Comptes, eft une efpece de furtout que les Financiers d'un fiecle en ça font endoffer à leurs fils, pour les déguifer

(*) Sans doute que le Chevalier fera accufé de n'avoir pas entendu le fond de cette difpute. Mais peut-être qu'il paroîtra moins ignorant aux perfonnes qui voudront aller de bonne foi à la fource. L'Evêque ayant droit d'interdire le métier de Confeffeur à tout Prêtre de fon diocefe, dont la doctrine lui eft fufpecte, & les confeffions faites à cet homme fous l'interdit étant nulles, quelle gêne caufoit aux bons Catholiques l'établiffement des Billets.

& les rendre refpectables à la génération fuivante. Depuis un fiecle, la Magiftrature a pris fes recrues dans cette claffe des favoris de Plutus. On a confervé plufieurs bons mots du premier Préfident de Harlay, le *Morus* (*) de la France, qui font foi de la quantité de ces fauvageons entés fur bon bois, en fon temps. Il y avoit quinzaine, qu'il avoit préfenté aux Chambres le fils du Directeur des Coches pour Confeiller, lorfque le fils du Directeur de la Pofte obtint du Roi l'agrément d'une pareille charge. Meffieurs, dit le Magiftrat railleur, en préfentant ce dernier, la Cour a reçu de Sa Majefté un Cocher, il y a quinze jours. Aujourd'hui, elle doit en recevoir un Poftillon : il lui convient de prendre bien garde d'aller déformais trop vîte dans les affaires. Un jour qu'à travers la fente de la robe d'un

(*) Grand Chancelier d'Angleterre, & homme d'un grand mérite, naturellement railleur & plaifant. Il mourut fur un échafaud fous le regne de Henri VIII. Comme on l'invitoit à fe faire faire la barbe dans fa prifon, il répondit. Je ne fuis pas fi fou que d'aller me conftituer en dépenfe pour ma tête, avant que le procès que j'ai pour elle foit vuidé. Si je gagne contre le Roi, à la bonne heure. Si je perds, ma barbe eft l'affaire de Sa Majefté.

jeune Conſeiller, il apperçut des culottes de velours cramoiſi, contre l'ordonnance qui enjoignoit aux Magiſtrats de s'habiller tout en noir, il lui dit pour lui faire honte de ce faſte ridicule; il faut avouer, Monſieur, que dans votre famille on tient fortement aux couleurs. La Chronique dit que le pere du jeune Magiſtrat avoit été Laquais. Une bonne partie de l'autre moitié de ces prétendus Repréſentants de la Nation Françoiſe a pris dans la Finance, avec autant d'avidité que la Nobleſſe, des femmes à riche dot, où bien elle s'eſt empreſſée d'y placer ſes filles ſans dot. Pluſieurs puînés des principales familles de la Robe ſont enrôlés avec les Financiers, rempliſſent les Intendances, & ſont au courant avec les Fermiers Généraux. Jugez, Monſieur, à quoi aboutiroient toutes les démonſtrations de popularité, ſi la cauſe des Financiers étoit abandonnée, comme celle des Jéſuites, à la diſcrétion des Parlements. Il faudroit que l'eſprit du ſiecle, qu'on n'appellera certainement pas l'eſprit de déſintéreſſement, eût fait dans le

cœur & l'eſprit des François une étrange métamorphoſe, à l'avantage de la ſociété, pour que les juges n'euſſent aucun égard à l'affinité, à la parenté, à l'intérêt de famille, à l'intérêt perſonnel.

Le Miniſtere feint de ne pas appercevoir les principes antimonarchiques qui ſe rencontrent dans pluſieurs Remontrances, parce qu'il ne pourroit paroître les voir, ſans que le Roi en fît un châtiment exemplaire ; & vu la chaleur qui eſt dans les eſprits, ce châtiment auroit ſes périls. J'ai occaſion de voir fréquemment un ſavant Avocat, qui eſtime ſa profeſſion autant qu'il lui fait honneur. C'eſt un homme jeté à-peu-près dans le même moule que le célebre Fourcroi du regne précédent, qui, étant interrogé par le premier Préſident de Lamoignon ſur l'état auquel il deſtinoit ſon fils, lui répondit bruſquement : Monſieur, ſi mon fils eſt un homme d'eſprit & un honnête homme, j'en ferai un Avocat; ſi c'eſt un Butor, je lui acheterai une charge de Conſeiller. Le Fourcroi moderne me diſoit un jour, qu'il ſe

faiſoit fort de prouver : que ſi Sa Majeſté intentoit procès à certain Parlement de ſon Royaume ſur certains articles de ſes Remontrances, un Tribunal formé de Commiſſaires tirés de tous les Parlements de France ne pourroit pas ſe diſpenſer de reconnoître & de condamner l'accuſé pour atteint & convaincu de Leſe-Majeſté. Le Cardinal de Richelieu, diſoit-il, n'y auroit pas héſité ; & il n'auroit pas eu beſoin des Laubardemont de ſon temps pour faire prononcer qu'un Arrêté des Chambres, attentatoire à la prérogative Royale, eſt d'une conſéquence plus dangereuſe pour la Royauté, & offenſe plus le Roi, que la priſe d'armes.

Je ne vais pas ſi loin que le ſévere Avocat ; & je croirois le Miniſtere emporté par le dépit & livré à la paſſion, s'il prenoit le fameux Cardinal pour ſon modele. Les Parlements font des Remontrances, c'eſt-à-dire, des Suppliques. Les deux mots ſont ſynonymes ; & les Etats Généraux, lors de leur plus grande influence, n'ont pas qualifié autrement leurs Cahiers :

leur ton a toujours été le même que fut celui des Communes d'Angleterre, avant le regne d'Edouard IV. On doit passer à l'ardent desir du soulagement ce que la priere peut avoir d'indiscret, ou de trop pressant. Je comparerois volontiers le droit que les Compagnies Souveraines ont de faire des Remontrances au Roi, à celui dont les Bourgeois de Paris sont si glorieux, de promener par la ville la châsse de Sainte Génevieve, pour demander à Dieu de la pluie ou du beau temps. Les gens de la procession prient & chantent de bon cœur. Chacun fait sa requête suivant son intérêt. Ceux qui ont des marais, veulent beau soleil. Ceux qui ont des jardins & des prés demandent de l'eau Ceux dont les terres sont en vignobles desirent le temps au jour la journée. Les autres qui fondent leurs espérances sur les grains veulent de tout. L'objet de toutes ses prieres reste à la disposition d'une Intelligence supérieure, qui sait mieux que ces bonnes gens ce qui convient à la nature entiere, dont elle embrasse le bien-être en toutes

ſes parties. Image de la Divinité ſur la terre, le Monarque n'eſt point offenſé des ſollicitations : il excuſe les plaintes, il pardonne les impatiences & l'importunité. Mais il s'en tient à ce qu'il eſtime convenable au bien général, dont il eſt cenſé mieux ſaiſir l'enſemble que les ſuppliants. Laiſſez-les gronder & rire pour leur argent, diſoit Louis XII pere du peuple, au ſujet d'une Comédie où l'on le faiſoit boire de l'or en avare dans une riche coupe.

Vous inſiſtez beaucoup, Monſieur, ſur le droit que le Parlement de Paris fait ſonner ſi haut, de vérifier les Edits du Roi en tout genre, & ſur toutes ſortes d'objets. Premiérement, j'aurai l'honneur de vous dire que quand l'objet de l'Edit eſt commun à toutes les Provinces, la vérification s'en fait dans tous les Parlements, comme dans celui de Paris : ce qui ſuffit pour vous déſabuſer de l'idée où vous me paroiſſez être qu'à cet égard le dernier Parlement a quelque ſupériorité ſur les autres. Lorſque l'objet n'intéreſſe que quelques Provinces,

la vérification eſt bornée à leurs Parlements. Secondement, on trouve conſtamment dans l'Hiſtoire que les Rois ont donné leurs Edits, auſſi-tôt après leur expédition, à vérifier aux Parlements dans le territoire deſquels ils ſe trouvoient perſonnellement : ce qui prouve que la vérification n'eſt rien autre choſe qu'une notification légale. Le Parlement de Paris paroît jouir excluſivement du droit de cette premiere vérification, parce que depuis long-temps les Rois ont leur réſidence, & tiennent leur Cour, dans les pays de ſon reſſort.

Les Hollandois ſont ſur ce prétendu privilege du Parlement de Paris, dans une erreur bien ſinguliere. Je ſais que quand il a été queſtion d'emprunter chez eux ſur les fonds & les revenus de l'Etat qu'on leur préſentoit pour hypotheque, ils ont exigé que la déclaration du Conſeil du Roi relative à cet engagement fût vérifiée au Parlement de Paris. La plupart croient que cette formalité rend l'obligation indéclinable; & qu'à ſon défaut le bon plaiſir du Roi fait ſeul la ſûreté du

contrat. Pure imagination, Monſieur. Je ſais de gens parfaitement inſtruits, que le mot *vérification* doit être entendu dans ſa ſignification pure & ſimple ; & que toute l'opération du Parlement n'eſt rien de plus que ſon atteſtation, qu'il rend publique. Si vous voulez qu'elle lui donne part à la Légiſlation, j'y conſens. Mais cette part ſera précisément la même, que celle que le Parlement fait à ſes Huiſſiers dans la Juſtice diſtributive. Le Roi doit faire conſter à ſes peuples que ce qui leur eſt intimé en ſon nom eſt réellement émané de lui. Il envoie ſes Edits, Ordonnances, & Déclarations à ſon Parlement, qui reconnoît le Seing, le Sceau, le Viſa. *Meſſieurs* inſerent l'Edit dans leurs regiſtres, donnent communication de ſa teneur & de ſon authenticité à leurs Juriſdictions ſubalternes. Par-là ils certifient au peuple de leur reſſort que ce qui lui eſt préſenté pour la volonté du Roi eſt véritablement ordonné par Sa Majeſté. Voilà préciſément ce que c'eſt que la vérification des Edits d'un Roi de France. Les Parlements ne ſont pas

mieux fondés à refuser au Prince cette vérification, qu'un Notaire un témoignage de vie à l'homme qui se présente à lui avec ses preuves, qu'un Huissier à un plaideur la signification d'un Arrêt qui lui a été remis du Greffe, qu'une Magistrature municipale à son Bourgeois le certificat de sa Bourgeoisie.

Les Parlements sont en possession de faire des Remontrances devant ou après l'enrégistrement, lorsqu'ils croient appercevoir que l'Edit qu'on leur commande de notifier blesse l'intérêt du peuple, qui dans une Monarchie pure est toujours l'intérêt du Prince. C'est le même droit qui appartient à tout membre des Conseils du Souverain, de donner son opinion & de faire ses objections, suivant son honneur & sa conscience, contre une résolution qu'il n'approuve pas. Mais le Parlement devroit imiter la prudente circonspection du Ministre-Conseiller, qui se gardera bien de faire bruire une opiniâtreté infructueuse, & de fatiguer inutilement de son opposition, sur un avis qu'il voit consacré par la pluralité, & devenu la volonté du Roi. Avant

que de faire ſes Remontrances, le Parlement devroit employer tous les offices poſſibles, dans le plus profond ſecret, pour porter les Miniſtres à corriger l'Edit, à l'expliquer, l'étendre, ou le reſtreindre, de maniere à épargner au Souverain des repréſentations importunes. S'il en eſt refuſé, il devroit s'aſſurer que l'éclat des Remontrances qu'il préparele, préſervera d'un ſecond refus. S'il voit jour à cette heureuſe impreſſion, ſes Remontrances ſont un coup de patriotiſme. Mais s'il peut connoître à n'en pas douter, que le Miniſtere a pris ſon parti, & que le Roi eſt engagé de façon à ne pouvoir ſe dédire avec honneur, alors il ne doit pas héſiter à garder le ſilence, ſur-tout ſi l'Edit n'a pas ſur la poſtérité une influence que l'acte d'oppoſition ſoit capable de gêner, ou d'arrêter un jour. Les Repréſentations ou Remontrances contre des arrangements économiques accommodés aux circonſtances ſont des doléances contagieuſes, qui échauffent le mécontentement des peuples, qui les indiſpoſent contre le Souverain, & qui leur faiſant croire qu'on

qu'on les opprime, leur rend plus pesante & plus odieuse la charge qui leur est imposée. Il me semble que cette réflexion, si digne des Patriotes amis de la tranquillité publique, n'a pas affecté jusqu'ici, autant qu'elle le doit, les Compagnies remontrantes.

La fastueuse titulature de *Parlement des Pairs* disparoîtra à vos yeux dans le sens que vous lui attribuez, Monsieur, si vous daignez observer que la prérogative fut donnée aux Pairs de France, & non pas au Parlement de Paris. Les Pairs sont censés faire leur résidence à la suite du Monarque; & il leur a été accordé que leurs affaires ne ressortiroient que du tribunal où il leur étoit moins incommode d'être traduits. Le procès intenté à un Pair de France au Parlement d'Aix, ou de Bordeaux, est évoqué à celui de Paris, lieu présumé de sa résidence; pour lui épargner la peine & la dépense des comparutions à des Tribunaux éloignés. Le Parlement des Pairs sera toujours celui qui aura le Roi & sa Cour dans son district. Les Pairs de France sont Conseillers nés du Parle-

ment de Paris. Ils ont la même qualité dans les Parlements des Provinces : c'eſt un honneur attaché à la Pairie, & non pas au Tribunal. L'intention de la prérogative fut de témoigner à la Nobleſſe, en la perſonne de ſes Chefs, de l'eſtime & de la confiance, & de paroître préſumer aſſez de ſes principes d'honneur, pour les croire capables de ſuppléer au ſavoir & à l'érudition, qui ſont rarement les lots d'un grand Seigneur.

Je veux à toute force, Monſieur, avoir raiſon avec vous. Pardonnez-le moi. Milord B. ſe moqueroit bien de moi & de mon voyage, ſi ſans ſortir de votre Bibliotheque vous connoiſſiez mieux que moi le Royaume de France. Je ſuis Anglois, mais je ne voyage point à l'Angloiſe. Je ſuis homme à pouvoir vous découvrir le reſſort moteur des Parlements de France. Ce n'eſt pas peu de choſe, puiſqu'il eſt ignoré de la plupart des Membres de ces auguſtes Compagnies. Le Cardinal de Retz dit qu'ils faiſoient la cabale, en ſon temps, ſans la connoître ; & j'oſerai vous dire de ceux de ce

temps-ci qu'ils ſont remués, ſans ſavoir par qui, ou par quoi. Ne vous fâchez pas de m'entendre vous citer encore la mode. Il eſt de fait que c'eſt elle qui donne à la plupart des gens de robe du Royaume le tour d'eſprit qu'ils ont actuellement. L'eſprit des Loix eſt depuis pluſieurs années le livre à la mode, & chaque Magiſtrat, de ceux qui liſent, veut paroître penſer comme penſa le Magiſtrat, Auteur de l'eſprit des Loix. La découverte eſt d'un politique ſpéculatif très-ſubalterne, mais dont je ſais que vous faites quelque cas.

» C'eſt un malheur, *dit-il*, pour la » Cour de France que l'Ecrivain poli- » tique le plus eſtimé dans le Royaume » n'ait pas été un citoyen obſcur. » M. de Monteſquieu n'étoit point un » de ces hommes d'un mérite médio- » cre, qui n'ayant point à eſpérer » d'autre illuſtration que la part qui » doit leur revenir de l'illuſtration du » Corps dont ils ſont membres, ſe » vouent abſolument à ſa célébrité. » Mais il a eu des préjugés & des » intérêts de profeſſion, par leſquels

» il s'eſt laiſſé dominer, ſans peut-être
» s'en appercevoir. Egalement frappé
» dans ſon voyage d'Angleterre, &
» de la communauté du nom & de la
» différence réelle entre la Compagnie
» qui s'aſſemble à Weſtminſter & celle
» qui tient ſes ſéances au Palais à Paris,
» il s'accoutuma à penſer qu'une conſ-
» titution jadis à-peu-près la même
» dans les deux Royaumes, n'y eſt
» devenue ſi différente que par des
» abus. Des idées républicaines, tout-
» à-fait nouvelles pour lui, le ſédui-
» ſirent d'autant plus aiſément qu'il ne
» faiſoit qu'embraſſer leur enſemble
» dans la ſpéculation, ſans deſcendre
» aux détails pratiques du ſyſtême qui
» en réſulte, & il s'éleva par convic-
» tion contre l'autorité Royale pure-
» ment Monarchique. La conſtitution
» de ſon pays rendoit la theſe dange-
» reuſe. Delà cette obſcurité dans ſa
» maniere de l'expoſer. Son état & ſa
» profeſſion lui rendoit la theſe flat-
» teuſe. Delà cette fécondité d'eſprit
» & d'imagination pour la préſenter
» ſous tous les jours les plus capables
» de ſéduire. Ayant établi pour un

» des principes de la Conſtitution Mo-
» narchique qu'il falloit qu'il y eût
» un dépôt permanent des Loix, il
» employa toutes les ſubtilités de la
» logique, déguiſées ſous le brillant
» des tours & des expreſſions, & jetées
» avec une apparence d'ordre qui eſt
» la plus grande confuſion, pour
» amener les Lecteurs de l'eſprit des
» Loix à voir dans les Parlements de
» France ces uniques dépoſitaires. Mille
» maximes iſolées ou découſues, qui
» ſont placées ſur cette baſe, qu'on
» peut appeller de pierres perdues,
» obligent de remonter, malgré qu'on
» en ait, au premier principe avec
» lequel on ne ſauroit leur reconnoître
» une liaiſon immédiate. L'eſprit s'em-
» barraſſe dans ce rapprochement; &
» la prévention en faveur de l'Auteur
» faiſant plier ſous ſon autorité, on
» admet pour vrai ce qu'on déſeſpere
» de pouvoir éclaircir. On attribue à ſa
» grande pénétration, à la profondeur
» de ſon ſavoir, le malheur qu'on a
» de ne pas l'entendre également par-
» tout. L'eſprit des Loix a porté en
» France la même atteinte à la Conſ-

» titution Monarchique, que le Cardinal de Retz reproche au Parlement » de Paris de lui avoir portée en son » temps. *Il a fait agiter des questions* « *vénérables par leur obscurité*, &c. » Les Magistrats aiment à regarder » M. de Montesquieu comme leur » Docteur ; & d'après lui, *ils profa-* » *nent des Mysteres*.... Mais daignez » m'en croire, Monsieur, cela passera.

Je tiens à mon horoscope sur le Docteur, & sur la doctrine ; & je dis qu'il en sera de Montesquieu ainsi que de Descartes & de Gassendi. Son systême sera grand bruit, aura grand nombre de partisans, dont plusieurs iront jusqu'au fanatisme. Puis un autre systême viendra, qui le fera mépriser, oublier. L'attribution qu'il fait du dépôt permanent des Loix de la Monarchie paroîtra un jour aussi ridicule que le Testament de Cérisantes, qui n'ayant pas un sol vaillant, faisoit le Duc de Guise son Exécuteur-Testamentaire, pour plus de cent mille écus, qu'il partageoit en différents legs.

Où sont ces Loix dont le dépôt seroit confié aux Parlements ? Le savant

Bignon, & plusieurs autres Jurisconsultes, dont le témoignage est une autorité, attestent qu'il n'existe point de Loix fondamentales écrites. Y a-t-il eu en France quelque convention après coup entre la Nation & le Souverain? C'est le cas où se trouve notre chere Patrie. Mais les François n'ont rien de pareil. Les Ordonnances des Rois composent le Code Civil, défiguré par quelques Loix Romaines. Or, chaque Roi a la même plénitude d'autorité que ses prédécesseurs, avec l'avantage que le présent a sur le passé. Ses Ordonnances ont par conséquent plus de force que les leurs, qu'il peut annuller, expliquer, corriger, étendre, ou restreindre, ainsi qu'il fait les siennes propres. N'est-il pas ridicule de batailler pour un lieu permanent de dépôt, lorsqu'il n'existe pas quoi déposer? Les Greffes des Cours de Justice seront le dépôt des Loix de la Nation, comme ils le sont des titres de propriété des particuliers: & les Magistrats partageront avec les Notaires la garde du dépôt. Au vrai, ils ne sauroient prétendre rien de plus.

Il y a plus loin, dit le Président Hénault, Historien non suspect aux Parlementaires François : il y a plus loin de Hugues Capet à nous, que de Clovis à Hugues Capet. Il s'exprime ainsi, après avoir noté quelques-uns des changements successifs dans le Gouvernement sous les Rois de la troisieme Race. Si la réflexion du Magistrat Historien est juste, quelle valeur assignerez-vous, Monsieur, aux citations dont les Cours Souveraines lardent leurs remontrances ? Ne direz-vous pas à *Messieurs*, que les Valois durent agir autrement que les Capets, & les Bourbons autrement que les Valois ? Les premiers n'étoient, la couronne en tête & le sceptre à la main, que les Chefs de leur puissante Noblesse. Ils étoient des Empereurs chargés de titres & d'honneurs, mais fort légers de pouvoir & d'autorité. On pourroit dire d'eux ce que M. de Voltaire a dit des Papes, que leurs fiers Vassaux, en leur baisant les pieds, leur lioient les mains. Le Parlement, ou *Parliament*, de leur temps, s'il y en avoit, étoit un Congrès, ou une

Diete, où se traitoient les affaires de la Couronne, pour laquelle le Roi auroit inutilement projeté les plus grandes choses, si les Pairs & Barons du Royaume n'avoient concouru avec lui pour l'exécution. Les Valois, un peu plus au large par l'effet des Croisades qui avoient éclairci & appauvri la Noblesse, procuré l'aliénation des terres, & la réunion de plusieurs grands Fiefs, lutterent contre leurs Vassaux avec une audace mieux fondée & plus heureuse que celle de Louis VI dit le Gros. Ils prétendirent être les Justiciers suprêmes dans toute la France; & s'étant fait reconnoître en cette qualité, ils gagnerent l'affection des peuples par l'envoi des Commissaires (*Missi dominici*) qui recevoient en leur nom l'appel des sujets des Vassaux.

Alors ils établirent des Parlements, au sens d'aujourd'hui, c'est-à-dire, des Tribunaux Royaux de Justice distributive souveraine. D'abord le Tribunal fut à leur suite. Lorsqu'ils le virent universellement respecté ils lui assignerent sa résidence. Celui de Toulouse fut créé une année après celui de

Paris ; & comme le reſſort de ce dernier étoit d'une bien plus grande étendue, les Monarques s'attacherent à le compoſer d'hommes capables d'obtenir des grands Vaſſaux par leur rang la conſidération qu'on pourroit être tenté de refuſer à leur commiſſion. Tous les Evêques ſiégerent dans ce Parlement, dont les Préſidents furent des Princes du Sang Royal, & les Conſeillers des Seigneurs du plus haut parage. L'inſtitution acquérant de la ſolidité, les Rois penſerent à s'en ſervir pour abaiſſer la Nobleſſe & le Clergé. Ils ſe firent un prétexte de la piété, pour bannir les Evêques de cette aſſemblée. Enſuite ils firent valoir la néceſſité d'être ſavant pour être bon Juge. Les grands Seigneurs ſe retirerent, pour n'être pas confondus avec des Roturiers Lettrés. Inſenſiblement, le Roi fut le maître abſolu du Parlement, & le Parlement fut le ſerviteur du Roi. Les Bourbons s'en ſont ſervis pour faire ſupporter l'éclipſe des Etats; mais ils ſe ſont bien gardés de dire à la nation qu'ils croyoient qu'elle le reconnoîtroit pour ſubſtitué

à l'assemblée nationale. Comme l'esprit humain tourne autour d'un cercle qu'il lui faut recommencer de parcourir quand il l'a parcouru, on pourroit imaginer que les Rois de France en seront un jour à relever les Etats contre les Parlements, & la Noblesse avec le Clergé contre les Etats. Les Parlements de France tiennent essentiellement à la Royauté, tant que le Roi pourra ne voir que son autorité dans la leur. Aussi-tôt que la partition d'un seul & unique Parlement de France en classes siégeantes à Rouen, Rennes, Bordeaux, Toulouse, &c. aura mis un Etat dans l'Etat, & formé un Corps, qui ne laissera point de milieu entre être contenté ou anéanti, le Monarque au moment d'entrer en tutele, n'aura rien de plus pressé que de faire rentrer jusqu'au nom même des Parlements dans le néant.

Les Rois de France à leur Sacre, qui est l'acte solemnel de leur prise de possession du Trône, jurent de protéger l'Eglise, & de rendre la justice à leurs sujets. C'est toute la formule du serment, dont le modele

leur a été laiſſé par les Rois leurs ancêtres. Ils s'impoſent à eux-mêmes, par un ſerment particulier, la défenſe de faire grace pour trois crimes, dont l'impunité leur a paru à juſte titre ruineuſe pour la ſociété; ce ſont le duel, le rapt, & le guet-à-pens. Les Repréſentants des anciens Pairs, les Grands Officiers de la Couronne, les Seigneurs, les Prélats, aſſiſtants, s'uniſſent à la foule du peuple, & répondent par des acclamations. On ne produit aucune Charte nationale; il n'eſt mention ni des Droits des Etats Généraux, ni de ceux des grandes Compagnies, ni des prérogatives des Grands, ni des privileges des Communes. La Religion & la Juſtice ſont recommandées au Monarque, à qui ſon propre intérêt recommande l'Etat & ſes Sujets.

Vous me demanderez ſi je trouve cet arrangement le meilleur des arrangements poſſibles. Sans être le Docteur Pangloſſ, je vous répondrai que je le trouve tel pour la France, & je me tiens preſque ſûr que vous en jugerez de même, lorſque vous aurez examiné

avec autant d'attention que d'impartialité le génie & le caractere du François, vif jusqu'à l'étourderie, actif jusqu'à en être brouillon, possesseur du plus beau morceau de terre de l'Europe, environné de peuples belliqueux & nombreux qui sont jaloux de la bonté de son sol, & toujours en état de se déborder. Une telle Nation veut un Monarque, & disparoîtroit bientôt de dessus la surface de la terre, si les passions des Républicains venoient infecter ses principales têtes. Comme il est ridicule de disserter sur des contingents moralement impossibles, je finis ici cette longue Epître, dont je vous avoue que la longueur vient de ma vanité. Je suis si fier de lutter contre vous, Monsieur, & cela sur votre propre invitation, que si cette même vanité ne me faisoit appréhender de devenir ennuyeux, je noircirois encore quelques feuillets, avant que de vous dire que je suis, &c.



LETTRE XXII.

A Milord B.

Quelle étoit la Marine de France, en 1738. Quelle elle pouvoit être en 1744. Offre des habitants de Saint Malo. Particularités sur les successeurs de M. Machaut d'Arnouville. Etat pitoyable de ce département lorsque le Duc de Choiseul s'est mis à la tête. Particularité sur le peu d'émulation d'un Officier. Réflexion sur la rigueur des Ordonnances de Louis XIV pour la Marine. Enthousiasme actuel de la Nation pour rétablir les forces de mer. Obstacles que la volonté du Roi & le travail des Ministres ne pourront surmonter d'ici à long-temps. Le François est dégoûté de cette guerre, sans en être abattu. Il pense autrement que l'Anglois sur les possessions d'Amérique. Il n'a aucune idée de conquêtes. Morceau curieux d'un ouvrage peu

connu, ſur l'indifférence où l'on peut être en France, quant aux pertes en Amérique & en Aſie. Plan d'un Martiniquain pour un établiſſement de Marine permanent dans les Colonies. Combien l'Angleterre doit ſouhaiter qu'il ne ſoit pas goûté par la Cour.

MILORD,

On ne vous a rien exagéré ſur le pitoyable état de la Marine de France. La Marchande étoit floriſſante en 1738. Peut-être ſe ſeroit-elle ſoutenue malgré la foibleſſe de la Militaire, ſi le Cardinal de Fleuri moins timide, avoit profité de notre guerre avec l'Eſpagne, pour exercer les Armateurs de Bayonne, de Saint Malo, & de Dieppe. Lors de la déclaration de guerre, en 1744, les Malouins demandant aſſurance de quatre années d'hoſtilités, offroient de mettre en mer cinquante Corſaires dès la premiere, & le double les années ſuivantes. Mais la Cour refuſa cette ſinguliere garantie. Peut-être crut-elle que les Bretons préſumoient trop de

leurs forces. Peut-être auſſi ſe promettoit-elle une prompte paix de ſon nouveau plan d'opérations. Cette derniere idée fut vraiſemblablement celle des Malouins, & elle retint l'eſſor qu'autrement ils auroient pris. Nous n'en aurions pas eu peu à ſouffrir, Milord. Cette Ville étoit encore pleine de l'eſprit du brave Dugué Trouin. Elle avoit grand nombre d'habitants, qui avoient ſervi ſous cet habile & courageux Marin. C'étoit une eſpece de ruche, qui auroit vomi ſur nos Marchands des eſſaims de frêlons bien incommodes. Juſqu'à M. Machaut d'Arnouville, les ſucceſſeurs du Comte de Maurepas, ou furent ſans capacité, ou manquerent de crédit, pour la reſtauration de leur département. Ceux qui, pour notre bonheur ont remplacé M. de Machaut, ont travaillé, ce ſemble, à l'envi pour compléter ſa décadence. Un d'eux s'y attendoit ſi bien, que lors d'un déſarmement, il a fait vendre les agrêts pour le compte du Roi, afin de n'avoir pas à charger la caiſſe de l'Etat du paiement des gens de mer qu'il licencioit. Un autre vint à la tête

de ce département, avec des connoiſſances ſi bornées ſur ſes relations, qu'il crut qu'on avoit voulu ſe moquer d'un Officier qu'on lui recommandoit pour Ingénieur dans la Marine. Il ſe rappella le perſonnage comique qui ſe titre Colonel d'un Régiment de Cavalerie ſur les Galeres de Malthe. J'ai vu une Médaille de cuivre, frappée à ſa mémoire par une Compagnie de railleurs ſatyriques. Il n'y avoit que le Millenaire ſur la face. Au revers, c'étoit un vaiſſeau qui voguoit à voiles déployées, & on liſoit pour légende deux mots latins, fort connus pour cette deviſe. Il n'eſt pas étonnant que ſous de pareils Miniſtres, d'ailleurs les plus aimables hommes du monde, l'anéantiſſement de la Marine ſoit devenu complet. Lorſque le Duc de Choiſeul en a pris la direction, il n'y avoit plus ni toiles, ni lins, ni chanvres, dans les magaſins du Roi, plus de bois de conſtruction dans les chantiers, fort peu d'armes & d'artillerie dans les arſenaux, & le peu qu'il y en avoit étoit dépareillé. Des munitions & des proviſions comme des agrêts,

c'eſt-à-dire, point du tout. Les vieux Marins étoient découragés, les jeunes ſans émulation, comme ſans expérience. Je me ſuis trouvé avec un de ces derniers, qui a raconté ſans en paroître honteux, qu'une Frégate de trente canons qu'il commandoit, & avec laquelle il eſcortoit un gros Navire dans les mers d'Amérique, a été priſe par une de nos chaloupes de guerre. Comme je lui en marquois mon étonnement, il me répondit ſans ſe décontenancer, que ſa Frégate étoit tellement chargée de marchandiſes, qu'il ne lui avoit pas été poſſible de ſervir ſon canon. Eh Monſieur, lui dis-je, eſt-ce qu'à la vue du pavillon ennemi vous ne fûtes pas tenté de nettoyer votre bord ? Non en vérité, repliqua-t-il ingénument. Ma charge étoit pour le compte de gens qui m'auroient perdu, ſi je la leur avois fait perdre; au lieu qu'en leur prouvant combien je m'étois expoſé à tous égards pour la ſauver, ils ſont convenus qu'ils m'avoient obligation, & que le Miniſtere devoit me récompenſer pour eux. Auſſi ai-je été avancé

d'un grade. O temps! O mœurs! On m'a aſſuré que le réglement de Marine ſous Louis XIV porte que le Commandant d'un vaiſſeau du Roi ne doit avoir à bord que des armes & des munitions, & ne quitter ſon vaiſſeau qu'avec la vie. Je crois l'Ordonnance trop rigoureuſe; & j'attribue à ſon exceſſive rigueur ſon inexécution. C'eſt le ſort des réglements de cette eſpece, qui ne tiennent qu'autant que dure le premier feu de l'enthouſiaſme. On trouve dans ceux du Militaire de terre, qu'un Gouverneur de Place de guerre eſt engagé, ſur l'honneur & la vie, à ne capituler que lors du troiſieme aſſaut au corps de la Place. Il y a eu bien des ſieges en ce ſiecle; & pas un ſeul où le réglement ait été ſuivi. Il convient d'accorder la prudence & l'humanité avec la bravoure. Autrement cette derniere n'eſt plus que la férocité. Louis XIV, en agiſſant d'après ſon réglement, devoit compoſer les garniſons de furieux, ou de déſeſpérés.

L'attention de la Nation s'eſt portée tout-à-coup ſur la Marine: & le

nouveau Miniſtre a mis cette premiere chaleur à profit. La meche a pris admirablement. Un bourg de la Campagne, dont les habitants n'ont pas la plus légere idée de la mer, a offert ſa contribution volontaire pour la conſtruction des vaiſſeaux. La Province d'Alſace envoie ſes chanvres dans les Ports ; & celle de Béarn fait exploiter des bois dans les Pyrénées. L'enthouſiaſme eſt général ; & il eſt ſi fort que le Miniſtere ſe feroit déteſter, s'il faiſoit ſeulement entrevoir, que pour les raiſons de prudence que vous dites, il ſouhaiteroit le modérer. Cependant j'oſe vous inviter, Milord, à n'en prendre aucune alarme pour l'avenir. Le Duc de Choiſeul a tant de préjugés à détruire, pour donner à la Marine Françoiſe une conſiſtance ſolide, que la volonté du Roi la plus décidée ne ſauroit jamais y ſuffire. Je me contenterai de coter 1°. La préférence que la Nobleſſe exige dans un département où tous ſes avantages ne ſont d'aucun ſervice. 2°. L'hérédité de la charge de Grand Amiral, qui au lieu d'un Chef, donne une eſpece de Prélat à

un département, où l'estime & la confiance ne se gagnent que par le goût & les talents du métier. 3°. La répugnance du François à aller faire apprentissage chez l'Etranger, & celle de l'Etranger à recevoir des François en apprentissage. 4°. L'usage invétéré de lever des troupes de terre dans les Provinces maritimes. 5°. L'indifférence de la Cour pour les Armateurs, & sa coutume d'ennoblir, & par conséquent de faire sortir de leur Ordre, les Négociants & Marchands parvenus à l'opulence. 6°. L'habitude de gêner les Colonies dans la culture de leurs plantations & dans le commerce de leurs productions. 7°. La paie modique des Matelots, l'usage de former des équipages nombreux en mêlant des soldats de terre avec les gens de mer, le peu de soin que le Gouvernement (*) prend des Veuves & des Orphelins, l'aveuglement sur l'importance des petits Mousses, état naturel des Enfants-

(*) Le Duc de Choiseul a déjà bien entamé cet *item*. Sur le plus grand nombre des autres, le Chevalier hasarde son affirmative ; & à la grande satisfaction des bons François, il n'y a pas un de ces *item* qui, en le supposant réellement existant, ne puisse cesser d'exister par la volonté du Roi & les soins des Ministres.

Trouvés, dont les Hôpitaux deviendront une pépiniere d'excellents Matelots. 8°. Enfin l'autorité des gens de plume dans les armements, les ordres du Cabinet sur les opérations, l'esprit & les vues du Courtisan dans les Officiers, fideles à la tablature qu'ils reçoivent du Bureau, comme si le Bureau pouvoit commander aux vents & à la mer. Ajoutez l'universalité des regles de la subordination, qui justifie les Commandants en second des mauvaises manœuvres des Chefs. En voilà assurément plus que la plus longue vie d'un Cardinal de Richelieu n'en peut corriger. Si vous y joignez l'indifférence sur le cabotage, les entraves qui sont mises aux pêches, les privileges mal-entendus de la Compagnie des Indes, la division entre les départements de l'Océan & de la Méditerrannée, la ruineuse distraction que fait l'entretien des Galeres, vous mépriserez les ennemis de la paix, qui feignent d'appréhender que les François ne la demandent qu'afin de reprendre haleine, & de revenir à la lutte mieux préparés.

Milord Duc vous aura ſans doute informé, Milord, que la Cour & le peuple ſont également éloignés de cet abattement, où il faudroit qu'ils fuſſent pour recevoir à la Carthaginoiſe des conditions & des limitations, ſur le nombre & la force de la Marine Militaire. Le François n'attache pas la même valeur que nous aux poſſeſſions d'Amérique. Il y a des gens éclairés qui oſent avancer dans le Conſeil du Roi, que ſi l'on excepte celles qui produiſent le Sucre & qui peuvent produire le Tabac, devenus l'un & l'autre partie du néceſſaire du Royaume, il ſeroit avantageux au Roi & à la Nation de les abandonner. Le gros de la Nation va plus loin. Confondant les premiers habitants des Colonies avec ceux qui ont été dans la ſuite s'y établir volontairement, il regarde ces François d'au-delà des Mers comme une écume dont le Royaume s'eſt purgé, & il les mépriſe. On ſe rappelle qu au temps de Henri II, où la France n'avoit point la Flandre, le Hainaut, l'Artois, la Lorraine, l'Alſace, le Rouſſillon, & la Franche-

Comté, elle comptoit dix-neuf millions d'habitants, tandis qu'à préſent elle ne va pas à dix-ſept : & on attribue à l'Amérique cette dépopulation. On voudroit que le Roi rappellât tous ſes Sujets du Canada & de la Louiſiane, pour les diſtribuer dans pluſieurs Provinces du Royaume qui ont diſette de cultivateurs. Tous veulent une puiſſante Marine, afin de relever le commerce & de le porter à ſon plus haut point : on n'entend perſonne qui ſe promette, ou même qui ſouhaite des conquêtes. Ce n'eſt pas mon affaire d'examiner ſi nos ennemis ſont juſtes dans leurs raiſonnements, éclairés & conſéquents dans leurs ſouhaits.

J'ai cru digne de votre curioſité, Milord, & je vous l'envoie, un livret (*) récemment ſorti de deſſous la preſſe, & dont il n'y a que deux exemplaires dans tout Paris. Il eſt d'un Ecrivain à qui vous accordez quelque eſtime. Il ſemble avoir pris à tâche, ou de nous guérir de la maladie des

(*) Intitulé *La Paix Générale. Conſidérations du Docteur Man'lover d'Oxford. à Stuttgard. Juillet 1762.*

conquêtes,

conquêtes, ou de consoler les François du chagrin de nous céder celles que nous avons faites. C'est le ton d'un Anglois, qui donne carriere à son imagination sur les articles du prochain Traité. J'en hasarde ici le morceau qui m'a le plus frappé, & qui peut vous décider à donner au livret entier quelques heures de votre temps.

Je consens, *dit le feint Anglois*, que la France nous cede en Amérique tout ce qu'elle y possede, & qui nous a tenus en inquiétude pour nos établissements. Je veux encore que l'Espagne soit réduite à en passer par où nous voudrons, & à nous recevoir pour ses uniques voisins dans ce vaste Continent. J'accorde que la Hollande & le Danemarck s'en taisent. Qu'aurons-nous gagné, si la France feignant de n'avoir plus de prétention à la rivalité, refuse de passer avec nous un Traité particulier de Commerce, & annulle tous les anciens? Nous avons beaucoup blâmé Louis XIV; & nous n'avons pas fait attention à la plus grande faute qu'il ait commise pendant son long regne, à celle qui est la

principale cauſe de la grandeur & de l'opulence Britannique.

Ce Monarque, à la fin de chacune de ſes guerres, chicanoit dans le Traité de Paix pour une Ville, ou pour un Village de Flandre ou d'Alſace, & il étoit prodigue dans les Traités de Commerce qui ſuivoient le Traité général. Roi conquérant, il ſembloit dédaigner de ſe rabattre ſur des intérêts qui paroiſſoient moins être les intérêts du Prince que ceux d'une portion du Tiers-Etat de ſon Royaume. Ce que ſon ambition lui promettoit de Jean de Witt, Grand Penſionnaire de Hollande, pour l'acquiſition des Pays-Bas Autrichiens, le porta depuis 1662, juſqu'en 1668, à privilégier les Hollandois pardeſſus ſes propres Sujets, pour le commerce & la navigation dans les Ports de France. Les Traités poſtérieurs entre la France & la République ont toujours eu ces conceſſions pour baſe. Ce que ſon ambition ſe promettoit de notre Charles II, le rendit indifférent, indulgent même, ſur les réglements qui ont porté notre commerce & notre navigation au

point où ſont maintenant l'un & l'autre. Nous ſommes partis de ces premieres conceſſions à la Paix de Nimegue, aux Traités de Ryswick & d'Utrecht; & nous avons pouſſé conſtamment notre pointe dans les Traités poſtérieurs.

Moins prévenu de l'ambition de reculer ſes frontieres, Louis XIV auroit applaudi à notre fameux (*) *Acte pour le Commerce & la Navigation.* Mais il en auroit fait vérifier un à-peu-près ſemblable dans les Parlements de ſon Royaume. Ainſi que l'Anglois pour les Ports d'Angleterre, le François auroit eu privilege excluſif pour les Ports de France. Il auroit eu ſeul le droit d'exporter ſes denrées & ſes fabriques, d'importer les denrées & les fabriques étrangeres. Il n'en falloit pas davantage pour nourrir à perpétuité la Marine de France en parité avec celle de l'Angleterre & de la Hollande enſemble. Les circonſtances n'ont pas changé à notre avantage; & je mets en fait que ce

(*) Paſſé pendant le Protectorat, & perfectionné par Charles II après la reſtauration.

ſeul Acte paſſé en France ſuffit pour y relever la Marine marchande, qui eſt abſolument tombée. Faiſons là-deſſus quelques réflexions.

Quand le Roi de France nous aura abandonné le Canada, la Louiſiane, la Côte d'Afrique, & même les petites Antilles : lorſqu'il aura réduit Dunkerque à n'être plus qu'un petit & méchant Port marchand, qu'avons-nous à lui demander? Sans doute que nous ferons inſtance pour un Traité de Commerce, confirmatif, & renovatif des anciens. La Cour de Verſailles répondra que le Commerce & la Navigation de la France étant entiérement changés par les ceſſions qu'elle nous a faites, les anciens Traités relatifs à l'un & à l'autre ne ſauroient plus avoir lieu, ni même être cités. Qu'aurons-nous à repliquer? Nous nous en tiendrons à demander purement & ſimplement un nouveau Traité de Commerce. Aurons-nous lieu de nous plaindre, s'il nous eſt offert en un ſeul article, portant : que les Marchands & les Navigateurs Anglois ſeront traités dans les Mers, les Rades, & les Ports de France,

comme les Navigateurs & les Marchands étrangers les plus favorisés. La paix se publiera dans les pays de l'une & l'autre Monarchie; & huit jours après il émanera du Conseil de Sa Majesté Très-Chrétienne une Ordonnance, (*) portant:

» Qu'à l'imitation du peuple le plus » éclairé & le plus heureux de l'Eu- » rope, d'un peuple dont l'estime & » l'amitié seront toujours précieuses » aux François, &c. Sa Majesté a jugé » qu'il étoit du bien de son Etat & » de l'avantage de ses Sujets, que » désormais aucun vaisseau étranger » ne soit admis dans les Ports du » Royaume, avec une autre cargaison » que des denrées du crû du pays » dont est le vaisseau: Voulant & » ordonnant Sa dite Majesté que ses » seuls Sujets puissent amener & dé- » charger dans ses Isles, ses Rades, » & ses Ports, les marchandises des » deux Indes, les productions étran- » geres de l'industrie, les poissons

(*) Déjà l'Ordonnance judicieuse sur l'exportation des grains fait connoître que l'idée est adoptée par la Cour.

» ſalés, les fromages, & autres denrées
» préparés ailleurs qu'en ſes Etats :
» promettant au reſte Sa dite Majeſté,
» & accordant toutes ſortes de fa-
» veurs, & protection ſpéciale aux
» Etrangers, ſpécialement aux Sujets
» du Roi de la Grande-Bretagne,
» leſquels apporteront dans les Ports
» de France les denrées du crû de
» leur pays, ſauf les droits impoſés,
» ou à impoſer ſur elles, &c.

Avons-nous quelque choſe à voir dans les réglements d'adminiſtration intérieure qu'il plaira au Roi de France d'établir ? Le Marchand & le Navigateur François ſe ſoumettant à tous les Actes que notre Roi & notre Parlement font ſur le Commerce & la Navigation de la Grande-Bretagne, comment regimberons-nous contre les Ordonnances qu'il plaît au Roi de France de faire pour l'avantage du Commerce & de la Navigation de ſes Sujets ? Recourrons-nous à un remede pire que le mal, en prétendant que tous les Pays & Sujets appartenants à la Grande-Bretagne ſoient d'une même condition, & en comptant

pour denrées de notre crû toutes les productions de nos Colonies d'Asie & d'Amérique ? Premiérement, nous ne serions point reçus dans cette prétention ; puisque notre propre Acte l'interdit aux autres Nations. Secondement, nous ne voudrions pas accorder cette *coalition* à l'Irlande & aux Irlandois. A plus forte raison, la refuserons-nous à des Colonies éloignées, dont la possession ne sera lucrative pour nous, qu'autant que nous les tiendrons dans la dépendance de la Métropole. Il n'y a point de milieu : ou nous nous soumettrons à l'Ordonnance, ou nous ferons la guerre au Roi de France, pour l'empêcher d'être maître chez lui. Je ne pense pas que les plus fanatiques d'entre nous étendent jusques-là le droit de la guerre. Reste donc à nous conduire envers Sa Majesté Très-Chrétienne, de maniere à mériter d'elle d'être maintenus sur l'ancien pied dans notre Commerce avec ses Sujets. . . . .

Je crois bien, Milord, que le Ministere actuel de France n'adoptera

pas l'idée entiere de cet Ecrivain, tout à la fois. Il a maintenant à s'occuper de bien d'autres objets qui ſemblent lui demander la préférence : & d'ailleurs une révolution auſſi complete dans les relations de Commerce avec les Etrangers exige des préalables de longue haleine. Mais il eſt fort vraiſemblable qu'il ſaiſiſſe la perſpective dans le lointain ; qu'il laiſſe la Nation ſe fixer ſur elle ; & que dans une indifférence apparente, il tourne de ce côté les eſpérances & la confiance des peuples. Nous nous trompons, ſi nous imaginons que l'excès de notre ſupériorité décourage les François, & leur ôte l'envie de ſecouer la dépendance. Au moment même qu'ils ont pleine conviction de la premiere, ils projettent contre elle.

J'ai eu communication, ces jours paſſés, d'un plan de Marine pour les Mers d'Amérique, qui a été remis au Bureau par un Martiniquain plein de zele & de capacité. Cet homme eſt en Europe depuis pluſieurs années : s'il avoit eu du commandement dans

l'Isle, quand nous l'avons attaquée je doute qu'elle fût devenue notre conquête. Il propose que le Roi abandonne tous ses droits de Port & d'Ancrage, de Douane, de Sortie, de Capitation, dans les Isles de Saint Domingue, de la Martinique, de la Guadeloupe & autres, ainsi que dans la Guyane, pour l'entretien de dix Vaisseaux de ligne, & d'autant de Frégates, qui stationneront dans les Ports & les Rades de ces Colonies, au retour de leurs courses, pour la sûreté & la facilité du Commerce. Des Constructeurs & des Artisans seront distribués dans chaque Colonie, pour exploiter & ouvrer les bois que chacune pourra ou devra fournir de chez elle ou d'ailleurs, & pour bâtir chaque année le vaisseau, ou les vaisseaux, qui lui seront imposés. Le fer & les agrêts seront fournis de France au compte des Colonies. L'artillerie sera prise des Navires réformés, qui retourneront comme marchands en Europe, en temps de paix. Chaque année, il sera mis un fonds en réserve dans les deux grandes Colonies, pour

pourvoir les Arſenaux de groſſes & petites armes, ainſi que de munitions. De trois ans en trois ans, cette Eſcadre ſoigneuſement entretenue, & rafraîchie d'équipages, ſera relayée par une Eſcadre, qu'elle ira remplacer dans les Ports de France. Ceux de ſes hommes de mer qui voudront s'établir dans l'Iſle de Saint Domingue, & dans la Guyane, capables de recevoir des millions de Cultivateurs, auront congé après leurs trois ans de ſervice, avec une gratification aux dépens de la caiſſe des Colonies, & un terrein convenable pour une habitation. On permettra à chacun de ſe marier avec des filles de Colons, pendant même le temps de leur engagement; afin de les attacher plutôt à leur future patrie: Nul Marin ne pourra avoir commandement ſur les Navires marchands, s'il n'a fait au moins un an de ſervice dans le Département de l'Amérique.

L'Auteur du projet démontre que les Colonies ſeront moins grévées par cet etabliſſement, qu'elles ne le ſont par les contributions beaucoup plus

foibles qu'elles paient au Roi. Ses détails ſont exacts, & ſes preuves ſans replique. Il met en évidence l'avantage que retireroit Sa Majeſté Très-Chrétienne, même pour ſon influence en Europe, d'avoir toujours prête à tout événement, & ſans rien tirer de ſes coffres, une puiſſante Eſcadre dans des mers où nos vaiſſeaux préviennent pour l'ordinaire les ſiens, & ſont preſque certains d'intercepter les renforts & les ſecours, qui attendent le moment du beſoin pour ſortir des Ports de France. Cette Eſcadre doit être eſtimée de vingt Vaiſſeaux de ligne, & d'autant de Frégates, vu que la moitié de ce nombre ſeroit tenue conſtamment en relais.

Je ſouhaite, Milord, que ce plan, qui n'eſt pas ſans difficultés, ſe montre de ſon mauvais côté à gens capables de faire valoir des objections. Où en ſerions-nous, s'il nous falloit être ſur une défenſive perpétuelle contre de ſi grandes forces, dans ces mers éloignées, & dans la partie de l'Amérique, où nous avons peu de Ports, où les ſubſiſtances ſont plus difficiles,

où enfin nous ſommes plus foibles ? Notre Jamaïque vaut-elle Saint Domingue ? La Martinique ne vaut-elle pas elle ſeule toutes nos petites Antilles ? La Guyane eſt une vaſte portion de Continent, que dix années de travail & de population peuvent égaler au Bréſil, auquel elle reſſemble beaucoup quant au ſol. Je ſuis, &c,



LETTRE XXIII.

Au Chevalier Charles G.

Qu'on doit bien ſe garder de prendre idée de la Nation Françoiſe ſur la poignée de François qui ſe titrent gens du bel air & du bon ton, le monde à la mode, &c. Que l'Education Françoiſe entendue quant au réel, n'eſt pas uniforme comme eſt l'Angloiſe. François de deux eſpeces, la frivole & la ſolide. Que les Anglois s'en tiennent ſouvent à la premiere, & pourquoi. Le François ſait parer ſes vices. L'Anglois ignore cet art. Cependant les vices de ce dernier ſont moins nuiſibles à l'Etat. Raiſons de Mazarin & de Louis XIV pour tourner l'eſprit de la Nobleſſe vers la frivolité. Ces raiſons ne ſubſiſtent plus. Hypotheſe pour donner idée du ravage que peut faire la poignée de gens du bel air. Comment le Chevalier les connoît à ce voyage.

Sa liaiſon avec les François de l'autre eſpece. Portrait de ces hommes aimables & eſtimables. Ce qu'un Anglois gagne à les connoître.

MONSIEUR,

J'AI été plus loin que je ne voulois dans ma derniere Lettre, puiſque vous avez entendu de toute la Nation Françoiſe ce que je n'ai prétendu vous dire que d'un tourbillon, qui n'eſt conſidérable que par ſa volubilité, & qui ceſſera d'exiſter auſſi-tôt que le Miniſtre dépoſitaire de la grande police lui aura ordonné de ſe réunir, à peine d'être mépriſé. Je me ſuis ſi mal expliqué, que vous avez tombé dans l'erreur d'un homme qui jugeroit du gros d'une Armée par ſes Coureurs & ſes Traîneurs. Il n'en eſt pas en France ainſi qu'en Angleterre, où l'éducation étant la même pour les perſonnes de même condition, l'eſprit national ſe produit avec uniformité, & ſe connoît au premier coup-d'œil. Les François d'une condition au deſſus de la médiocre n'ont pas en leurs

Colleges la confiance que nous avons dans les nôtres. Ils comptent pour moins que rien ce qui s'y enſeigne: ils recommandent à leurs enfants de paroître ne s'en pas ſouvenir, lorſqu'ils les produiſent dans le monde. Les uns croient qu'un Gentilhomme peut ſans rien apprendre ſavoir tout ce qu'il convient qu'il ſache. Les autres penſent que le génie eſt ſemblable à la terre, qui quelque bonne qu'elle ſoit, a toujours beſoin de culture. Des mains des Régents les premiers ont paſſé dans celles d'un Maître à danſer. Après la ſociété de leurs Camarades de College, ils ont eu celle des gens de Théatre de deux ſexes, & des femmes de qualité aſſez courageuſes pour mépriſer la réputation, ou aſſez héroïnes pour la vouloir grande, ſans ſe ſoucier qu'elle ſoit bonne ou mauvaiſe. C'eſt de cette portion de la Nobleſſe Françoiſe que j'ai eu intention de vous entretenir, mon cher Chevalier. Ce ſont là les François que nos jeunes voyageurs connoiſſent, &qu'ils prennent pour leurs modeles à leur retour en Angleterre.

J'ai remarqué, Monſieur, que ceux de nos jeunes gens qui ont le plus de diſpoſition à valoir un jour quelque choſe, ſont ceux qui reçoivent plus promptement la contagion des vices & des ridicules à la mode. Notre éducation ne nous fourniſſant rien pour l'agrément de la ſociété, nous n'avons pas plutôt perdu de vue l'Angleterre, que nous ſentons que tout nous manque à cet égard. Nous nous portons avec avidité à l'acquérir; & cette avidité nous jette dans l'erreur. L'eſprit le plus juſte s'en garde le moins, parce qu'il ſaiſit plus fortement la néceſſité des acquiſitions. L'eſprit lourd ou faux parcourt les pays étrangers ſans obſerver leurs habitants. Il tient opiniâtrément aux uſages, aux goûts, aux manieres de ſon pays; il vit à Paris & à Rome comme à Londres, & revient en Angleterre tel qu'il en étoit parti. Le premier, au milieu de la Capitale de la France, eſt un enfant qui ſe trouve pour la premiere fois au bord de la mer, & pour qui les plus vils coquillages ſont des curioſités à mettre dans

ſa collection. Le cœur d'un jeune homme s'ouvre volontiers à l'amitié : il eſt ſéduit par les manieres flatteuſes & careſſantes des François à la mode, de ceux qui ſe titrent gens du bel air & du bon ton, gens que leur déſœuvrement tient alertes pour ſe procurer une nouvelle liaiſon, & qui ſont pour la former d'une prévenance infinie, & pour l'entretenir d'une complaiſance inépuiſable. Mais chez ces Meſſieurs il n'y a aucune idée réfléchie de devoirs d'état ou de profeſſion. Ils ſont polis par habitude, careſſants par le beſoin d'avoir compagnie : ils font tout par routine ou par caprice : ils n'ont, en quoi que ce ſoit, le mérite du ſentiment. Ils n'ont, pour ainſi dire, que la petite-oie du génie national, que quelques dehors de ce caractere aimable, en faveur duquel les ennemis mêmes de la Nation Françoiſe lui paſſent ſes défauts. J'aime aſſez l'idée de comparer la Nation Françoiſe à un tableau, dont les gens à la mode ſont la bordure, ſinguliérement ornée de tout ce que la frivolité a de plus riche & de plus brillant. Tout

y plaît, parce qu'un épais & luiſant vernis cache les défectuoſités. L'eſprit dominant du François eſt celui de la ſociété Il s'étudie, quand il eſt vicieux, à rendre ſes vices ſociables, par la politeſſe qui atténue les uns, qui pare & décore les autres, qui en maſque pluſieurs ſous les agréments de la vertu gaie & badine. Le François diſſipé ne paroît que vif & léger; le libertin n'eſt qu'un homme galant; le débauché ſemble n'être qu'un libertin: le fourbe n'eſt point noté d'impoſture & de fauſſeté, c'eſt un homme d'un commerce charmant, qui a le véritable ſavoir-vivre, qui eſt fait pour figurer dans la bonne compagnie. Le gourmand ne s'annonce que pour un ami de la bonne chere, & l'ivrogne pour celui de la joie. L'homme oiſeux, inutile à ſon pays, eſt réputé un Philoſophe; & ainſi du reſte. Chez nous au contraire, l'homme diſſipé eſt un homme ſans cervelle, le libertin un débauché, & l'homme de bonne chere donne dans la crapule, &c.

Ne croyez pas, mon cher Chevalier, que cette différence du coup-d'œil

me faſſe conclure à l'avantage des François. Je viſe au bien public, j'enviſage la patrie dans les relations que chaque particulier ſe donne avec la ſociété; & ſans admettre tout-à-fait le ſyſtême de notre Docteur Mandeville, en ſa fable des Abeilles, je ſuis perſuadé que les vices particuliers, dominants dans une Nation, entrent dans ſon bien-être, comme ils contribuent à ſa perte. Nos hommes vicieux le font avec excès. C'eſt férocité, brutalité, ſi l'on veut; mais leur courage eſt bien loin de s'en amollir; & la patrie les trouve dans le beſoin des ſoldats intrépides, ſoit pour la terre, ſoit pour la mer, des partiſans incorruptibles de la liberté, des Citoyens toujours prêts à ſacrifier corps & biens pour elle. Les vices actuellement dominants dans la Nobleſſe Françoiſe traînent après eux la frivolité, la molleſſe, & conduiſent droit à l'indifférence ſur le bien public : ce qui menace la France d'une prochaine décadence, à moins que les Miniſtres n'engagent le Souverain à faire ſon affaire de la réforme, qui arrêtera la contagion.

Le Cardinal Mazarin chercha à occuper les Princes & les Seigneurs de toute autre chose que des affaires du Gouvernement : & il fit bien. Il n'y avoit pas de moyen plus prompt & plus sûr d'éteindre l'esprit de mutinerie & de cabale, qui mettoit continuellement l'autorité Royale aux prises avec les caprices, ou les petits ressentiments des Grands. Si la France, semblable à l'Etat du Pape, étoit sans rivalité comme sans guerre, Louis XIV auroit agi en habile politique, en adoptant pendant tout son long regne le systême de son Ministre. Un Etat qui peut compter sur une paix perpétuelle, n'a besoin que d'un très-petit nombre d'hommes d'un génie & de talents supérieurs. Il n'exige de ses Notables que l'obéissance & l'amour du repos. L'un & l'autre naît immanquablement du goût pour les plaisirs; & le Souverain n'a ni cabales ni conspirations à craindre de la part de gens livrés à l'amusement. Mais si pour avoir un regne heureux, il ne suffit pas à un Roi de France d'avoir des Courtisans aimables, une Noblesse

élégante & polie, des Sujets respectueux & soumis, vous avouerez qu'il est temps que la Cour de Versailles, qui, depuis un siecle, a dépensé avec profusion pour les ornements du Trône, donne sa principale attention à ses soutiens, & qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour rallier avec les qualités aimables, dont la Nation a surabondance, les vertus austeres qui sont le principe physique de la prospérité, & même de l'existence des puissants Etats. Je porte à trois ou quatre mille, au plus, les têtes Notables que la mode a gâtées. Ce n'est rien, ce semble, dans un Royaume qui en compte seize à dix-sept millions de toute qualité. Mais ces trois à quatre mille priment, ou veulent primer; elles se donnent en spectacle, & veulent être prises pour modeles. Je dirai avec vous que ce ne sont que des Marionettes. Mais elles accrochent le fil d'archal, qui les fait mouvoir, à une multitude infinie de figures, qu'elles obligent de se mouvoir comme elles, & avec elles. Distribuez deux mille de ces Chefs

de bande dans les Armées; admettez en cinq cents dans la Robe, trois cents dans le Clergé, & le reſte parmi les Notables du Tiers-Etat; puis imaginez une marche générale dans une criſe violente. J'accorderai que le nombre des ſages ſera infiniment ſupérieur : prétendrez-vous qu'ils auront pour eux la multitude ? Non ſans doute, ils n'ont ni l'enjouement, ni le brillant des autres; & le peuple ſuit plus volontiers des fous joyeux, que des hommes graves.

Vers la moitié de mon premier ſéjour, à Paris, je n'avois encore connu de François que de la premiere eſpece. Parti de Douvres, ſans avoir la moindre notion du plaiſir de vivre un peu pour les autres, j'adorai des hommes qui ſe livrent entiérement à ce plaiſir. Avec quelle ſatisfaction ne me ſerois-je pas vu porté tout d'un coup au milieu de ceux qui ne s'y abandonnent qu'avec diſcernement & diſcrétion! J'aurois eu beſoin pour cela d'un bon guide; & le conducteur qui m'avoit été donné, étoit à peine capable de mener un

ours. Je recommençai mes voyages ſans autre ſecours que l'inſpection de la Carte Géographique. Je m'égarai, cela étoit naturel; & cependant cela m'a long-temps humilié. Car j'ai été long-temps à concevoir comment la frivolité de mes premieres Connoiſſances ne me rebuta pas; comment je pus être ſéduit par la ſemillante vivacité de ces Meſſieurs, au point d'admirer la ridicule fécondité de leur eſprit ſur des riens, & de me dépiter de me trouver ſi loin d'y atteindre. Ma bonne fortune me fit enfin percer dans une vraie bonne compagnie; & je connus les véritables François. Maintenant que je n'ai point de liaiſon avec les autres, je ne ſais guere que par mes yeux qu'ils exiſtent encore; & c'eſt ſeulement ſur des rapports que je vous dis qu'ils ont multiplié, au point de devenir dangereux pour l'Etat.

Un Anglois qui auroit le bonheur d'être d'abord en commerce réglé avec les premiers, & qui jugeroit de la Nation ſur eux, comme il en juge pour l'ordinaire ſur les derniers,

auroit besoin de tout son amour pour sa patrie, pour se rendre à ses compatriotes. Figurez-vous, mon cher Chevalier, des hommes dont l'esprit cultivé avec choix au sortir des Colleges, où il ne fit que s'égayer, s'est développé avec hardiesse, étendu avec rapidité, toujours soutenu par une imagination d'autant plus brillante, qu'elle n'a point été fatiguée, comme la nôtre, par des efforts prématurés. Tout s'est placé avec facilité, s'est rangé avec ordre, & avec élégance, dans une tête que le pédantisme n'a point attaqué. Le savoir y est sans verbiage, parce que les idées y sont nettes. L'esprit se déploie avec aisance & avec grace, parce que la mémoire n'est point surchargée. Les François de cet ordre sont toujours à propos ce qu'ils veulent être & ce qu'ils veulent paroître. Ce sont pour la plupart, des hommes appliqués, solides, & même profonds. Tous ont l'esprit de leur profession, & celui de leur rang. Leur politesse n'a point cette fadeur, ou cette monotonie, qui résulte du manque de sentiment.

ſentiment. Elle eſt nuancée par le diſcernement le plus fin, qui lui donne un air de vérité, auquel on eſt obligé de ſe rendre. Point chez eux de ces diſtractions affectées, de ces airs hautains, de ces tons importants, de cette mine affairée, qui diſtingue ſi ridiculement le plus grand nombre des hommes en place, chez les autres Nations. Ils peuvent ſans doute trouver à imiter chez nous; mais nous pouvons apprendre d'eux à être fermes ſans hauteur avec nos ſupérieurs, vrais ſans rudeſſe & complaiſants ſans contrainte avec nos égaux, affables avec nobleſſe & careſſants ſans familiarité avec nos inférieurs. Près d'eux nous adoucirons la dureté que nous contractons avec nos pédants, & qui ſe répand juſques ſur nos vertus. Avouez, Monſieur, que ſi nous ſommes vrais, c'eſt preſque toujours avec une bruſquerie offenſante; ſi nous ſommes vertueux, c'eſt avec une ſévérité qui nous rend incommodes; ſi nous avons du ſavoir & de la capacité, cela va rarement ſans une morgue qui ne manque

point d'indiſpoſer ceux mêmes qu'elle ſubjugue. Il eſt en Angleterre peu de perſonnes de ma connoiſſance qui ſoient parvenues à corriger cette influence de notre éducation publique. J'aime à compter dans ce petit nombre celui dont je ſuis cordialement le ſerviteur & l'ami, &c.



LETTRE XXIV.

Au jeune Lord San. . . .

Insuffisance des Livres François pour faire connoître l'état des Finances du Royaume. Disparité des deux Puissances dans ce département. Fermes Générales d'ancienne institution en France. Observations sur les regnes de la Maison de Valois. Idées singulieres sur l'hérédité des Emplois. Courte revue des revenus Royaux jusqu'au regne de Louis XV. Administration bien judicieuse du Duc de Sully sous Henri IV. Digression sur l'impossibilité d'avoir en France une Marine permanente qui soit de pair avec la Marine Britannique. Qu'un habile Politique n'est pas toujours habile homme de Finance. Examen du Cardinal de Richelieu en cette derniere qualité. Apologie raisonnée de ce fameux Ministre envisagé sous ce point de vue.

MILORD,

Les François n'ont point, ſur les Finances du Royaume, d'Ecrits publics qu'ils puiſſent comparer aux nôtres. Dans les uns on trouve comment les choſes pourroient être ſur un autre pied qu'elles ne ſont : ce ſont des obſervations & des raiſonnements, qui le plus ſouvent ne font honneur qu'aux bonnes intentions du ſpéculatif. Dans les autres, qui annoncent l'expoſe des faits, vous n'avez que le nom des objets de l'induſtrie des Financiers. L'Ecrivain vous dit ſur quoi & de combien fut l'impoſition : il vous égare dans ſes articles innombrables de détail, & vous laiſſe ignorer quelle fut au vrai la levée des deniers, quelle étoit ſa deſtination, quel fut ſon emploi. Les premiers ont manqué de connoiſſances, les derniers de hardieſſe & de ſincérité. L'état des dettes de la France ſemble un ſecret réſervé au Roi & à ſes Miniſtres. Il m'eſt abſolument impoſſible de vous ſervir à cet égard comme vous me le demandez,

& j'en ſuis fâché pour vous, Milord, & pour moi. L'opinion eſt générale, mais vague, que le Roi doit environ deux milliarts tournois, ou cent millions ſterlings. Vous n'en trouverez aucune preuve de détail dans les énormes volumes, que je vous envoie, comme vous l'avez ſouhaité. Croyez ſur ma parole, que vous n'y perdez pas grand' choſe. La différence eſt ſi grande entre les deux Monarchies, dans ce département, que preſque rien de ce qui s'eſt paſſé dans l'une n'eſt applicable à l'autre. L'étude que vous vous propoſiez ſeroit de pure curioſité ; & vous pouvez employer beaucoup mieux votre temps.

Cependant, pour que vous ne me ſoupçonniez pas de colorer un accès de pareſſe, je me fais un vrai plaiſir de vous donner une idée générale de l'adminiſtration des Finances de la France. L'étude que vous faites de l'Hiſtoire vous met à même de l'étendre, & de la particulariſer, autant que l'un & l'autre vous peuvent être utiles & agréables.

On rapporte communément à Ca-

therine de Médicis l'institution des Fermes Générales. En effet les Italiens qui vinrent s'établir en France sous ses Régences rendirent plus général ce genre de perception qui étoit le dominant dans l'italie. Mais l'usage de mettre en ferme les revenus publics est aussi ancien en France, que la possession où sont les Rois d'en disposer à leur volonté. Aussi-tôt que la réunion de plusieurs grands Fiefs à la Couronne, & l'abaissement des grands Vassaux, eurent donné aux descendants de Hugues-Capet le réel de la Royauté, dont il n'avoit eu que le titre & les honneurs, ce fut à eux de pourvoir avec leurs propres moyens à la défense du Royaume & aux besoins de l'Etat. La régie des Domaines devint de jour en jour plus difficile, parce que les Domaines s'accrûrent. Les besoins du Roi devinrent pareillement plus grands, à mesure que sa puissance augmenta. Ses guerres furent contre les grands Vassaux confédérés, ou contre ceux d'entr'eux qui l'égaloient en forces. Les domaines quoique fort augmentés, se trouverent souvent

insuffisants pour ses nécessités urgentes; & il fut réduit aux expédients. L'Etat & le Roi étant en France une seule & même chose, la distinction entre les caisses n'est que pour l'ordre. Les Financiers, à qui Philippe & Charles-le-Bel, à qui Philippe de Valois, firent perdre ou les biens, ou l'honneur, ou la vie, ou le tout ensemble, tantôt de leur seule autorité, tantôt par une procédure juridique, étoient pour la plupart des Fermiers Royaux, accusés d'avoir abusé de leurs droits dans le recouvrement des deniers publics.

C'est au regne du premier de ces Princes que les Seigneurs cesserent d'avoir leurs Gabelles, c'est-à-dire, leurs impots sur leurs Sujets, comme le Monarque sur les siens, & ces impots étoient à-peu-près arbitraires. On trouve bien dans les registres la notification de l'Ordonnance Royale pour l'imposition, dans les pays appartenants au Roi; mais on ne voit nulle part qu'avant l'Edit elle ait été présentée à la délibération des divers Ordres de l'Etat qu'elle chargeoit.

Le droit de *Brassage*, qui est celui

de battre monnoie, devint ſous Philippe-le-Bel un droit excluſif du Roi, en conſéquence d'un Edit de 1313, qui gêna tellement la fabrique des eſpeces, que les Seigneurs aimerent mieux vendre leur droit, que de s'aſtreindre aux conditions onéreuſes qui leur en permettoient l'uſage. Philippe-le-Long & Philippe de Valois mirent un impôt ſur le ſel. Le Roi Jean s'en attribua le monopole, qu'il laiſſa en régie, & que Henri II donna à ferme. Les malheurs des guerres des Rois de la Maiſon de Valois produiſirent la plupart des gros impôts, qui ſont maintenant la baſe des revenus publics. Charles-le-Victorieux, ſeptieme du nom, fit la premiere levée de la Taille. Elle fut de 1800 mille livres tournois. Louis XI ſon ſucceſſeur la porta à près de cinq millions. Charles VIII, fils de Louis, l'augmenta d'un million, & Louis XII, ſurnommé le pere du peuple, y en ajouta deux autres. Enfin François I doubla ce dernier état. Obſervez la différence du titre de l'argent, dans les divers temps. Obſervez celle des valeurs de la

denrée. Au temps de Louis XII, un ſol payoit ce qui en coûte à préſent vingt.

Depuis le premier des Valois, le Roi a eu des dettes. Mais François I a été le premier de ces Princes à imaginer de ſe faire des emprunts une reſſource perpétuelle. Il créa des Rentes à douze pour cent, ſur Paris & Lyon; & dans le temps de ſa meilleure administration, il crut qu'il lui étoit avantageux de ne pas les amortir. Les charges devinrent entiérement vénales ſous ſon regne. Cette vente des emplois a fait dans les Finances de la France un ravage, que peu de François veulent appercevoir. Les gages des Titulaires furent la rente annuelle de la ſomme donnée pour l'achat: ils devinrent pour eux un bien propre. Il eſt vrai que cette ſomme étoit paſſée au Roi. Mais l'emploi que le Monarque en fit la remit dans la circulation; & il ne demeura au ſucceſſeur, que le fardeau de la rente. Sous chacun des Rois qui ſont venus depuis François I, le nombre des Offices & Emplois s'eſt continuellement accrû dans tous les departements. Il

ſembloit, à la mort de Louis XIV, ne pouvoir aller plus haut; & cependant il eſt augmenté conſidérablement ſous ce regne. Qu'on cherche le total de ces gages aſſignés ſur les coffres du Roi & de l'Etat, ſur le plus clair des deniers qui ſe levent ſur les peuples & qui ſont payés par préférence à toute autre dette, & on trouvera qu'ils font la plus groſſe portion de la dette publique.

L'hérédité des charges étoit une conſequence bien naturelle de leur achat, les Rois ayant négligé d'inculquer aux poſſeſſeurs, que l'acheteur n'avoit payé que pour ſa perſonne. Henri IV ſaiſit combien cette theſe ſeroit avantageuſe à l'Etat. Il eut bien le courage de la préſenter; mais la prudence l'empêcha d'en venir tout d'un coup à l'établir. En mettant à prix la légitimation de l'hérédité, il prouvoit invinciblement que cette hérédité étoit une uſurpation, un abus. Ses ſucceſſeurs devant avoir la même étendue d'autorité que lui, il les laiſſoit les maîtres de regarder comme un réglement proviſoire celui qu'il

auroit fait ſur cet objet, & de lui en ſubſtituer un autre plus profitable, quand ils auroient pour eux les circonſtances. Cette réflexion le fit s'en tenir à établir le droit de *la Paulette*. L'impoſition, ainſi appellée du nom de ſon Inventeur, ou de ſon premier Receveur, eſt du ſoixantieme du prix d'achat de l'Emploi. Le Titulaire, en la payant annuellement au Roi, peut ſe dire propriétaire de ſon Office; & au défaut d'héritiers habiles à le poſſéder après lui, celui que le Roi lui donne pour ſucceſſeur eſt obligé de leur rembourſer ce premier Capital. Par ce réglement de Henri IV, les trois Monarques qui ont régné après lui ont eté ſoulagés d'un tiers de cette dette héréditaire. Louis XIV s'eſt trouvé dans des circonſtances à mettre la derniere main au plan de ſon aïeul? Mais il ne paroît pas qu'aucun de ſes miniſtres en ait eu l'idée. Qui l'eût empêché, dans le fort du deſpotiſme qu'il avoit fait goûter à tous les Ordres de l'Etat, de faire ſentir à la Nation qu'une rente éternelle eſt une obligation monſtrueuſe: & que l'acheteur

d'un Emploi devoit tenir ſon capital pour ſuffiſamment fructueux, lorſqu'il lui procuroit de conſerver l'Emploi dans ſa famille, auſſi long-temps qu'elle fourniroit des ſujets capables de le remplir? l'Ordonnance auroit porté que l'Employé mourant ſans enfants, ou n'en laiſſant pas qui fuſſent propres à ſa profeſſion, ou qui en euſſent le goût, la charge retourneroit à l'Etat, pour être vendue à ſon profit aux mêmes conditions. Delà à la jouiſſance viagere des charges, il n'y avoit plus qu'un pas, que ce Prince auroit heureuſement franchi au fort des néceſſités preſſantes où il ſe trouva. Le prix des emplois auroit peut-être diminué; mais ce que leur vente ſucceſſive auroit produit, eût été un rafraîchiſſement continuel pour les coffres de l'Etat. Le Roi actuellement régnant n'eſt aſſurément pas dans une poſition à ſe promettre l'obéiſſance, dont ſon prédéceſſeur n'auroit pas douté un inſtant. Cependant les clameurs patriotiques des grands Corps ſembleroient l'inviter à leur préſenter ce moyen de ſoulager l'État ſans fouler

les peuples. J'oferois bien parier qu'alors les Remontrances deviendroient des pieces de Rhétorique bien épineufes pour Meffieurs les Orateurs.

Le Dixieme Denier fur les terres, eft l'impôt le plus naturel & le plus modéré, contre lequel on a crié, en 1740, comme contre une nouveauté monftrueufe. Cependant il exifta fous le regne de Philippe-Augufte; il fut rétabli pendant la prifon de François I; Louis XV, s'eft vu obligé de le fupprimer; mais comme l'Etat ne peut pas fe foutenir avec rien, il lui a fubftitué le Vingtieme. Un fecond Vingtieme, & un troifieme Vingtieme, ont été joints au premier : ce qui fait à-peu-près le huitieme Denier. Encore le quatrieme Vingtieme & les François propriétaires feront de pair avec nous, qui avons d'abord payé fans barguigner au commencement de cette guerre, & qui probablement paierons encore longtemps, le Cinquieme de tous nos biens-fonds. Ce que les Criailleurs contre le Dixieme ont opéré, c'eft qu'il y a en fus de chaque Vingtieme le fol, les deux fols pour livre, &

autres menus acceſſoires, qui montent plus haut que l'impôt principal. Rappellez-vous, Milord, les plaintes des Grenouilles, & ce qu'elles leur valurent.

Les embarras du regne de François I durent augmenter les charges du peuple. Les revenus du Roi furent portés plus haut d'un tiers, que ceux de ſon prédéceſſeur. Sur quoi il convient d'obſerver que la découverte du nouveau monde, & le commerce des Portugais, avoient déjà conſidérablement groſſi la maſſe d'or & d'argent en Europe. Pendant un peu plus que la premiere moitié de ce regne, l'inconduite & la diſſipation furent grandes. L'inapplication du Monarque livra ſes peuples à la plupart des injuſtices de la répartition & de la perception. Mais dans les neuf à dix dernieres années de ſa vie, François I s'appliqua aux affaires, il connut l'économie, & celle même qui convient à un Roi. En évaluant les métaux ſur le pied d'à préſent, il tiroit à-peu-près cinq millions ſterlings, ou un peu plus de cent vingt millions par an. A ſa mort,

on trouva dans ses coffres quatre cents mille écus d'or, & il y avoit un quart de l'année échu, dont les Régisseurs n'avoient pas encore versé les deniers dans l'Epargne.

Sous le regne de Henri II & de ses fils, les levées sur le peuple furent beaucoup plus fortes, & les revenus du Roi beaucoup moindres. Les Princes, les Grands, les Favoris, les Ministres eux-mêmes, recevoient du Roi en pur don tel impôt de telle Province, ou tel autre du Royaume entier, & ils le faisoient percevoir à leur profit par leurs créatures. Chaque année, le Monarque fit des emprunts à des intérêts énormes. Jusqu'à la soumission de Paris à Henri IV, les Finances de France avoient été pendant plus de quarante ans au pillage. Le Surintendant étoit l'associé des Fermiers Généraux & Particuliers. Les autres Ministres prenoient à son exemple leur part dans les Baux ; ils étoient les maîtres de l'enchere : & ils faisoient tomber l'adjudication à leurs *prête-noms*, au prix qu'on peut imaginer. Les Aides de Normandie, qui rendent

actuellement plusieurs millions, avoient été adjugées à un Traitant pour trente mille écus. Le Connétable retiroit neuf mille livres, ou neuf mille écus, d'un impôt en Languedoc, que le Duc de Sully trouva à affermer cent mille. Pour donner créance aux Historiens sur les excès qu'ils décrivent, on a besoin d'en voir quelques détails dans les Lettres de Henri IV lui-même.

A peine ce grand Prince fut paisible possesseur du Trône, qu'il fit sa principale affaire du rétablissement de l'ordre dans le département des Finances. Il sut lui choisir pour Chef, l'homme de son Royaume le plus capable d'entreprendre avec jugement, de soutenir avec courage, & d'exécuter avec succès, le pénible ouvrage de la réformation. Le Duc de Sully, avec toutes les qualités du cœur d'un Ministre parfait, avoit le tour d'esprit & la portée de génie, que le temps & les circonstances demandoient. Dans le siecle qui l'a suivi, où il a été de mode de rapporter au commerce artificiel les plus belles opérations de

Finance & les grands talents du Chef de ce département, on a reproché à ce Ministre de n'avoir eu que des lumieres fort bornées, avec une multitude de préjugés qui déparerent ce qu'il pouvoit avoir de connoissances. Mais ce n'étoit pas dans un vaste Royaume que quarante années de guerres civiles avoient désolé, & où l'on reconnoissoit à peine les traces des grands chemins dans les terres pour la plupart incultes & chargées de ronces, qu'il falloit un Ministre décidé par préférence pour les Arts. On le reconnoît aujourd'hui, quoiqu'on n'ait encore que des idées bien imparfaites de l'Agriculture & des moyens de la remettre en honneur. On gémit de l'aveuglement de Colbert qui pensa à faire acquérir aux peuples la richesse, avant que de leur donner l'aisance, qui voulut leur inspirer le goût des superfluités pendant qu'ils manquoient du nécessaire. Il n'y réussit que trop bien. Les peuples, accablés de plus en plus de la misere la plus réelle, ont couru avec fureur après l'apparence de l'opulence; & malgré la

conviction, ils ne rallentissent point leur course.

Sully prévoyoit que des besoins extraordinaires pouvoient troubler la régie; & il conseilla au Roi d'épargner, afin d'avoir dans ses coffres la ressource qu'il auroit inutilement cherchée, au moment de la crise, dans ses peuples obligés pour longues années à des réparations. Ce grand homme rendit la régie directe, prompte, & facile. C'étoit tout ce qu'on pouvoit faire de mieux alors pour le soulagement des Sujets. Il entreprit de connoître en gros & en détail la valeur du Royaume, les droits du Prince, les facultés du peuple, les moyens de perception. Quelques spéculatifs modernes, incapables de travailler sous lui, osent le juger, & décider que la méthode qu'il prit n'étoit ni la meilleure ni la plus facile. Mais observez, Milord, en quelle confusion il trouva l'administration, & quels secours lui manquerent, lesquels s'offriroient aujourd'hui à un Chef des Finances qui auroit son génie & ses intentions. En cinq à six ans, n'ayant

pas d'autre guide que lui-même, étant contrarié de tout le monde, & obligé à chaque pas de se faire jour par l'autorité, ou de surmonter les obstacles par la patience, il fit plus que le Dauphin pere de Louis XV n'osa entreprendre avec le concours de l'autorité Royale, de l'affection de tous les Ordres du Royaume, & des connoissances de tous les Intendants des Provinces. La plupart de ceux qui ont censuré le Duc de Sully étoient dans le préjugé, dominant encore actuellement, que pour enrichir la France, il faut commencer par lui ouvrir les canaux du grand Commerce, & regarder les Arts & l'industrie qu'il occupe comme le principal aliment des Finances.

Sully n'étoit pas exempt de préjugés. Il tenoit de sa naissance véritablement illustre, une estime de préférence pour la profession Militaire, qu'il regarda toujours comme la sienne, & des idées sur la noblesse d'extraction, qui doivent paroître Gothiques au plus grand nombre des Seigneurs François d'aujourd'hui. Mais n'est-ce

pas un trait d'ignorance de juger d'un homme d'Etat d'après les raisons qui ne furent pour lui que des raisons surabondantes : Il dit qu'on ne doit pas tirer la Nation Françoise de son caractere guerrier ; & il veut que le Roi fasse son principal objet de ses forces de terre. Il est bien démontré qu'une sage administration subordonnera tous les accroissements du bien-être au principe conservateur de l'existence. Cette observation nous doit suffire, Milord, pour nous rassurer sur cet enthousiasme de Marine qui a saisi les François. Il porte à faux, il doit nécessairement tomber. En accordant que l'Angleterre n'est à tous égards qu'une moitié de la France, il demeurera toujours constant, que tant que nous serons bien gouvernés, notre Marine sera supérieure à celle de nos Rivaux. Il dépend de la Grande-Bretagne d'être entiérement & uniquement une Puissance Maritime. Quelque chose que fasse le Roi de France, sa Marine ne peut jamais être pour lui qu'une diversion. La France est une Puissance *Terranée*. Supérieurs aux

Anglois & aux Hollandois sur les mers, par des efforts dont je conviens qu'ils sont capables, les François ne tarderoient pas à se reconnoître dans un état violent qu'ils ne pourroient soutenir. Ils ont à craindre les forces du Nord & de l'Allemagne réunies. Les Suisses & le Roi de Sardaigne peuvent avoir intérêt ou raison de les attaquer; & sur le pied où sont actuellement ces Puissances, elles seroient de terribles ennemis. Les Hollandois & les Pays-Bas Autrichiens ne permettent point une entiere sécurité. Dans le systême présent, tout favorable qu'il paroît, la France doit porter sa plus grande attention sur son Militaire. Au temps du Sully, il n'y avoit point de systême établi. L'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, & les seize Provinces des Pays-Bas obéissoient à la Maison d'Autriche, qui pressoit les Rois de France sur toutes leurs frontieres. Ces Princes sembloient n'avoir à penser de long temps qu'à la défensive; & il n'étoit pas vraisemblable qu'après s'être refusés à la conquête du Nouveau-Monde, ils réussissent à

en partager le Commerce direct avec les Conquérants. Sully ne proſcrivit point les fabriques; mais il donna la préférence ſur elles à l'Agriculture, qu'il connoiſſoit capable de fournir à la Nation les échanges convenables pour les denrées que les autres lui apporteroient des quatre parties de l'Univers. Les fabriques étoient à ſes yeux un acceſſoire, qu'il craignoit avec raiſon qui ne fût pris pour le principal & il vouloit qu'avant que de le préſenter aux François, on les eût tellement attachés à la culture des terres, qui eſt de premiere néceſſité, qu'ils y tinſſent avec l'opiniâtreté de l'habitude, en dépit de l'attrait que pouvoit avoir pour eux la nouveauté.

Sully faiſoit peu de cas des banques de crédit. Econome ſévere, il penſoit que la grande affaire étoit de ſe mettre hors du beſoin d'emprunter; & ſon but étoit de procurer au Roi cette véritable opulence. Déjà il avoit dégagé la perception & l'adminiſtration de la plus groſſe partie de leurs faux frais. Ceux qu'il leur laiſſa n'alloient pas à un cinquieme de l'impoſition

réelle. Il libéra l'Etat de cent millions tournois de dettes extraordinaires, par des opérations que la ſageſſe & l'équité avouoient également. Il n'en reſtoit plus que cent à la mort du Roi ſon digne Maître; & il en avoit amaſſé trente-ſix dans ſes coffres. Il falloit, pour établir le bien-être de la France avec ſolidité dans ce département, que le Duc de Sully reſtât encore dix ou douze ans à ſa tête. Ce grand homme auroit rédigé ſa pratique en ſyſtême lié & démontré. C'étoit dans la politique intérieure un auſſi habile pédagogue, que le Cardinal de Richelieu, dont on ſuit encore le plan dans la politique étrangere.

La Régence de Marie de Médicis diſſipa les épargnes faites par le Roi ſon mari. Elle augmenta les dettes, elle brouilla tout le travail du ſage Sully. Les Villeroy & les Jeannin, qui entrerent imprudemment dans cette carr ere, prouverent que l'homme de finance eſt une eſpece particuliere, dont l'homme de génie peut être appellé le genre, mais qui n'eſt pas ſynonyme avec l'homme d'Etat. Ces

habiles politiques ſe trouverent déplacés au poſte de Sully; & ils ne s'y firent remarquer que par leur incapacité. Le Connétable de Luynes, qui oſa, à l'âge de vingt-deux ans, être plus que premier Miniſtre, peut être loué dans l'Hiſtoire, pour n'avoir pas fait tout le mal qu'on avoit lieu d'appréhender de ſon inexpérience. Ce fut un grand bonheur pour le peuple, que le favori profitât de la épouille du Maréchal d'Ancre. Cette riche aubaine lui ayant donné tout-à-coup ſon état, l'avidité des biens ne fut pas ſon vice dominant. Au pied de la lettre, la France étoit alors gouvernée par la divine Providence. Le Royaume étoit un vaiſſeau ſans voiles & ſans gouvernail, battu des vents & des flots, & dépourvu de Pilote. La prudence humaine ne ſauroit rendre raiſon de ſa conſervation.

Le Cardinal de Richelieu n'a nullement été un grand homme de finance. Mais peut-être qu'il le ſeroit devenu au même degré qu'il fut homme d'Etat, ſi la France avoit été, quant à ſes

ses relations avec l'Etranger, & quant à son intérieur, dans la position où se trouvoit la Grande-Bretagne à la mort de la Reine Anne. Il n'est point pour nous, Milord, de plus belle époque dans notre Histoire. Nous jouissions au dehors de la plus haute considération; la prérogative Royale, rappellée à de justes bornes qui étoient clairement désignées, étoit d'accord avec la liberté de la Nation. Nous n'avions de dettes que ce qu'il convenoit à l'Etat d'en avoir, pour intéresser les Sujets & les Etrangers à son bien-être. Nous étions au fort de notre bien-être, & des Ministres patriotes n'auroient eu besoin que d'une mesure médiocre de génie pour nous y fixer longues années. C'étoit tout le contraire en France, quand Richelieu entra dans le Ministere. Les armes & l'alliance de cette Couronne étoient méprisées dans l'Europe, & les Grands partageoient, pour ainsi dire, avec le Roi l'autorité Royale dans le Royaume. Le département de la guerre demanda toute l'attention du Ministre, qui ne

put considérer les autres départements que sous leurs rapports avec lui, & autant qu'ils fournissoient à la prodigieuse consommation qu'il faisoit d'hommes & d'argent. Pour entretenir cinq à six Armées, soudoyer des Alliés, acheter & nourrir des intelligences, protéger des clients, il lui fallut imaginer continuellement de nouvelles impositions sur le peuple. Ce fut la guerre qui lui recommanda la Marine. Cependant on peut conjecturer de son opiniâtreté sur la charge du Grand Amiral, qu'il tint constamment unie à celle de premier Ministre, sous le titre de Surintendance des mers, qu'il saisissoit toute l'importance de ce département. Il est évident qu'il appréhenda qu'un Grand Amiral ayant d'autres vues que les siennes, ne partageât l'argent & les hommes du Royaume avec les Généraux de terre : que le peuple ne fût distrait de son goût pour les armes par l'appât des gains du grand commerce; qu'enfin le Roi ne se laisât séduire par l'ambition de conquérir dans le Nouveau-Monde, avant que

d'avoir assûré sa supériorité dans l'ancien. Ce grand Politique, amateur & protecteur de toutes les sciences, ne pouvoit qu'il ne fût ami de tous les Arts. Mais l'encouragement bien soutenu des Arts est dispendieux ; & s'il n'est pas constamment soutenu, il produit plus d'inconvénients que d'avantages. Cet encouragement consiste principalement en avances. Mais les circonstances ne lui permettoient pas de prêter sur pareil fonds les deniers publics à la génération suivante. Il maintint les fabriques que le regne précédent avoit introduites : il ne fut point contraire aux nouvelles que des Particuliers voulurent élever & nourrir à leurs dépens. Il parut penser que le Roi faisoit assez à cet égard, s'il retenoit dans le Royaume, par les fabriques de premiere nécessité, une partie de l'argent que l'industrie étrangere en eût fait sortir.

Il est certain que la paix eût donné d'autres idées au Cardinal, s'il lui avoit survécu. Ses principes n'étoient point des préjugés. Je ne les trouve décriés dans l'Histoire, que par des

Historiens incapables d'en bien juger. Richelieu aimoit le peuple, il estimoit la Nation. Ce qu'on appelle sa dureté, sa cruauté, se coloroit indubitablement à ses yeux de ces deux affections. Il vouloit que le peuple fût soumis au Roi, parce que cette soumission lui paroissoit la premiere voie pour arriver au bien-être. Il haïssoit tous ces grands orgueilleux & mutins, qui faisoient de tous les Ordres du Royaume les instruments de leurs passions. Il eut l'œil sur les Parlements, parce qu'il possédoit à fond la nature de l'Etat Monarchique, pour qui les prétentions des grands Corps sont le plus dangereux corrosif, & qui tôt ou tard ou se trouve réduit à rien par leurs usurpations, ou se voit forcé de devenir despotique, pour se mettre au dessus d'elles. Il voulut niveller, pour ainsi dire, toute la Noblesse, parce qu'il considéroit les Seigneurs comme autant de branches goumandes, qui déroboient les sucs nourriciers au tronc ainsi qu'aux rameaux. En donnant le Roi pour unique maître aux peuples, il les délivroit des tyrans. Il foula

quelques Provinces au delà de toute mesure. Mais ce ne fut point d'après un raisonnement de l'espece de ceux de Colbert. Il ne croyoit pas que le peuple fût semblable aux mulets, qui ne sont dociles & sages que quand ils ont surcharge. Il voyoit les Gouverneurs faire les petits Rois dans leurs Gouvernements ; & c'étoit pour affoiblir ces ambitieux mutins, qu'il appauvrissoit les pays où ils étoient plus obéis que le Roi, & d'où ils tiroient toutes leurs ressources & leurs espérances dans leurs fréquentes prises d'armes.

Delà sans doute, Milord, l'opinion insoutenable qui lui est attribuée, que la dissipation dans les Finances est un mal nécessaire pour les peuples, un avantage pour le Souverain. Vous aurez le mot de son énigme, si vous faites attention qu'il n'imagina point de meilleure contre-batterie à opposer aux Grands, que de multiplier dans le Tiers-Etat les Offices & Emplois qui attachoient plus spécialement au service du Roi les plus opulents de cet Ordre, par

l'intérêt de leur fortune. Dans cette idée qui eſt de la plus grande juſteſſe, il créa une quantité prodigieuſe de charges dans le Civil, dans les Finances, & dans l'adminiſtration municipale. Il multiplia à l'infini ces relations directes du Roturier avec la Cour. Il avoit aſſez bonne opinion de ceux qui viendroient après lui à la tête des affaires, pour ne pas les croire aveugles ſur leur temps & le ſien. Il put ſans imprudence pourvoir de ſon mieux au préſent, ſans égard pour l'avenir ſur lequel ſes ſucceſſeurs auroient, pour ainſi dire, leurs coudées franches.

Ceux qui meſurent le Cardinal de Richelieu à la même toiſe qu'un Colbert & un Deſmarets, fixent uniquement ce grand homme ſur la premiere finance que ces Charges produiſirent pour les coffres du Roi. Ils veulent qu'il ne vît rien au-delà de l'expédient pour avoir de l'argent. Ceux qui aiment à croire que ce puiſſant génie n'a pas eu de diſparates, prétendent que la dette qu'il faiſoit contracter à l'Etat ſe montra à lui avec

toutes ſes ſuites poſſibles, mais qu'il la conſidéra comme un de ces inconvénients, ſur leſquels un vrai politique paſſe ſans héſiter, pour atteindre un objet plus important.

Louis XIII ayant le Cardinal pour premier Miniſtre, leva communément par année quatre vingts millions tournois, c'eſt-à-dire, un peu moins de ſept millions ſterling, le marc d'argent à vingt-ſept livres tournois; au témoignage du Cardinal, il n'en venoit guere que trente-cinq dans les coffres de Sa Majeſté. C'eſt une erreur de penſer que les quarante-cinq autres étoient diſſipés dans la perception. La meilleure partie alloit au paiement des intérêts de la dette; le Cardinal n'a pu l'entendre autrement. Le peuple s'appauvriſſoit, il eſt vrai; mais le Royaume étoit dans une criſe; & ſon argent ſuivoit, ou précédoit ſes Armées qui étoient preſque toujours ſur terre étrangere. Le Roi fut à-peu-près libéré par ſon Miniſtre des ménagements onéreux dont ſes prédéceſſeurs avoient contracté l'habitude envers le Clergé. Le Cardinal auſſi ardent qu'aucun

Ecclésiastique sur les privileges honorifiques des Prélats, combattit avec autant de force que de succès les prétentions civiles de l'Ordre entier. A peine lui laissa-t-il le droit fastueux d'appeller du nom de *don gratuit* la contribution qu'il fournissoit aux besoins publics. Le Clergé avoit chicané sous Henri IV sur le don annuel de treize cents mille francs; & en fixant une année commune, on trouve que, sous chacune des dix dernieres années de Louis XIII, la subvention sous tous ses titres fut d'environ quatre millions, qu'on peut évaluer à huit du numéraire actuel. Richelieu ne fut point économe, parce qu'il n'étoit pas le maître de borner les besoins de l'Etat. Il semble un cultivateur hardi qui s'occupe de défrichements, & qui surcharge sa famille de travaux, pour procurer l'aisance à sa postérité. Après que la guerre, qu'il avoit allumée & soufflée pour mettre la France dans une parfaite indépendance des autres Puissances, eut été terminée par une paix à-peu-près la même qu'il s'étoit promise, l'économie devenoit la pre-

miere qualité des Miniſtres ſes ſucceſſeurs. Il les avoit mis en état de rappeller les quarante millions de rente aliénés pour le recouvrement de la primauté de la France en Europe, & pour le rétabliſſement de l'autorité Royale dans le Royaume.

En voilà, ce me ſemble, aſſez pour cette fois, Milord. J'ai beſoin de me recueillir pour vous tracer avec exactitude & rapidité les deux regnes ſuivants. Si vous me trouvez trop ſérieux, j'en ſuis fâché. Vous devez vous en prendre au ſujet. Je ſuis, &c.





LETTRE XXV.

Au même.

Suite des Considérations Historiques & Politiques sur l'administration générale des Finances en France. Portrait bien hideux du Cardinal Mazarin dans ce département. Erreur de M. de Voltaire relevée. Examen raisonné de l'administration pendant la vie de Mazarin. Qu'il parut alors un projet de réformation assez semblable à ceux qui sont maintenant le plus de bruit : que l'on s'en moqua, & pourquoi. Conjectures sur le génie & les talents du Surintendant Fouquet. Examen raisonné de ceux de M. Colbert son successeur. Comment le luxe doit être adapté aux grands Etats. Double génie du Commerce dans un Ministre. Différente fortune des grands & des petits Etats commerçants. Dettes connues de Louis XIV

à sa mort. Discrédit des papiers Royaux dans ses dernieres années.

MILORD,

Je n'avois pas besoin d'une nouvelle invitation, pour vous écrire ma seconde Lettre. Vous l'auriez déjà reçue, si un violent rhume de cerveau ne m'avoit pas ôté presqu'entiérement l'usage de la vue pendant deux jours. Cependant j'ai un vrai plaisir d'être certain que j'ai saisi votre objet par le bon côté ; & je vais me livrer plus hardiment à mes réflexions.

Le Cardinal Mazarin, que plusieurs Ecrivains François ont mis en parallele avec Richelieu, n'a eu rien de commun avec lui, excepté les titres. Cet Italien parvenu par des routes bien tortueuses à la premiere dignité du Royaume de France, entra dans le Ministere avec le dessein formé de s'enrichir promptement. Il étoit sans affection pour les François, parce qu'il n'avoit aucun titre à leur affection. En défiance de sa propre capacité, & de la faveur de la Reine, qui étoit

ſon unique appui, il ſe croyoit expoſé à être renvoyé à tout moment dans ſon pays; & quand il auroit eu l'ame aſſez noble, pour choiſir l'eſpece d'opulence la plus honorable, cette crainte d'une diſgrace l'auroit ramené à l'amour de l'argent; un Cardinal Italien n'ayant beſoin que d'argent, pour être invulnérable dans ſon pays à tous les coups que lui auront porté la Juſtice & la Fortune en pays étranger. Mazarin regarda les grandes charges de l'Etat & les riches bénéfices comme un acceſſoire qu'il ne devoit pas négliger; mais il ne s'en occupa pas moins du ſoin de remplir ſes coffres. Avec ces diſpoſitions d'un Intendant de maiſon, il en prit les procédés. Il ne craignit rien tant que de voir finir la guerre à laquelle ſe pouvoit attribuer le déſordre des Finances. Ardent à tirer avantage du dérangement où il les trôuva, il fut de tous les Traités & de tous les Partis. Il s'y fit admettre, ſans fournir aucuns fonds, en obligeant les Traitants de lui paſſer pour ſa quote-part la faveur qu'il leur accordoit

dans les adjudications & dans la perception. En peu d'années, il fut le plus fort & le plus rigoureux créancier de l'Etat. Les ventes ſecretes des honneurs, des emplois, des bénéfices, & des graces, la part qu'il ſe faiſoit donner du produit de quantité de vexations, furent avec cette maltôte les voies par leſquelles il marcha à l'opulence, tant qu'il put douter de la ſolidité de ſa fortune en France. Imaginez, Milord, quel dut être alors le ſort des peuples, le Miniſtre étant obligé d'acheter la complaiſance & l'amitié des Princes & des Grands, en ne refuſant rien à leur avidité. Les biens du Tiers-Etat étoient au pillage; & comme ils ne ſuffiſoient pas pour le nombre des ſang-ſues qu'il falloit en gorger, le Cardinal étoit réduit à entamer ceux des gens de robe, à qui il auroit ſans doute fait le même parti, lorſque les Parlements s'éveillerent ſur ſa mauvaiſe adminiſtration.

On ne conçoit pas comment l'a entendu l'illuſtre Voltaire, lorſqu'il a dit que le Cardinal Mazarin étoit pauvre lors de ſa premiere retraite

au temps de la Fronde. Accusé d'avoir malversé dans la suprême administration des Finances, & d'avoir tourné à son profit la misere des peuples, il devoit cacher avec grand soin à ses accusateurs les preuves de leur accusation; mais vous n'y serez pas trompé, si vous observez que dès l'an 1646 il tâcha de mettre la Principauté de Piombino dans sa famille. Méthodique & homme de détail comme il étoit, il n'avoit pas pensé à donner une Principauté à ses parents, sans avoir en réserve de quoi former les entours d'un pareil établissement. Pour moi, je soupçonne que le prudent Fabert avoit de bons gages de la constante amitié du Cardinal, lorsqu'il s'obstina à être un de ses plus chauds partisans pendant son éclipse. Je crois voir que la Ville de Sédan, dont il étoit Gouverneur presque propriétaire, & qui passoit alors pour une des fortes Places de l'Europe, étoit le lieu où Mazarin avoit déposé ses gains & ses larcins.

A la mort du Cardinal de Richelieu, le Roi levoit sur son peuple

quatre vingts millions tournois, dont quarante-ſix s'égaroient en venant dans les coffres de Sa Majeſté : il y avoit trois années conſumées à l'avance. Louis XIII ne ſurvécut pas aſſez à ſon Miniſtre, pour que ſes Finances ſe reſſentiſſent de l'économie qui lui étoit naturelle. Il les laiſſa au même état à la Reine ſa veuve, qui ne tarda pas à en augmenter le dérangement La premiere opération de la Régenc dans ce département fut un emprun de douze millions tournois, opéra tion toujours de mauvaiſe augure au commencement d'un nouveau Miniſ tere, mais qu'il convient de fair beaucoup plus grande, quand il eſ indiſpenſable d'y recourir. Les nouveaux Miniſtres ont tous les préjugés en leur faveur. Le Public eſt diſpoſé à ſe groſſir les fautes des Miniſtres déplacés, à concevoir toutes les eſpérances qu'on lui veut donner, & à ſe ſaigner, pour ainſi dire, afin qu'on ne puiſſe pas lui reprocher de les avoir lui-même fait échouer. La Reine eut dû mettre à profit la premiere chaleur, s'ouvrir des voies extraordi-

naires, & frapper les plus grands coups. Perſonne ne ſe ſeroit plaint, ſi elle avoit ſeulement rempli une partie de ſes brillantes promeſſes. La guerre, qui ſe faiſoit avec autant de ſuccès que dans les plus heureuſes années du Cardinal de Richelieu, ſatisfaiſoit les eſprits les plus difficiles : il n'y avoit perſonne qui osât penſer qu'il fût au pouvoir de la Régence de ſoulager les peuples & de diminuer les ſubſides donnés ſous le regne précédent. Mais la Cour ne montrant plus cette fermeté & cette uniformité des principes, qui faiſoient reſpecter par les Sujets des vues de politique qu'ils ne pénétroient point, on en vint inſenſiblement dans tous les Ordres de l'Etat à examiner ſi cette guerre étoit auſſi néceſſaire que l'avoit fait croire le Cardinal de Richelieu, & s'il n'étoit pas temps d'y mettre fin. On chercha ſi le ſucceſſeur du Miniſtre de Louis XIII ne trouvoit pas quelqu'avantage particulier dans ſa continuation. On examina l'emploi des deniers publics; & comme on eut bientôt découvert

la malverſation, on ſe perſuada que la levée étoit plus forte que les beſoins de l'Etat ne la demandoient, & qu'il falloit en faire ceſſer le prétexte. Delà les murmures, les mécontentements, le ſoulévement.

Dans ces temps de trouble, un Réformateur oſa ſe faire entendre. Il prit le texte & le ton de ceux d'aujourd'hui, contre les Fermes & les Fermiers, contre l'impoſition, la répartition & la perception. Il propoſa une révolution totale dans le ſyſtême des Finances. Il ne s'agiſſoit pas de moins, que d'abolir les Tailles, les Aides, les Gabelles, enfin tout objet de ferme & de régie, les fermes & la régie elles-mêmes, pour ne conſerver que les domaines avec les traites foraines. Les diſpoſitions de toute eſpece étoient remplacées par une capitation d'un ſol par jour ſur les riches & les gens d'une fortune médiocre, déſignés les uns & les autres ſous le nom d'Aiſés, & dont le nombre étoit évalué à ſix millions de têtes. Peut-être qu'au ſein de la paix l'idée eût mérité l'attention du Gouver-

nement ; mais au fort d'une crise, elle passa pour folle ; & les conjonctures rendoient la qualification assez juste. La promptitude & la facilité de la perception ne sont jamais plus nécessaires que dans les besoins urgents : mais c'est précisément l'urgence de ce besoin qui fait qu'on ne sauroit alors les établir. On ne peut semer au moment où il faut moissonner. Cependant, Milord, si vous réfléchissez sur une capitation journaliere judicieusement assise, vous trouverez que son idée est infiniment supérieure à tout ce que les spéculatifs d'aujourd'hui ont présenté.

Après la paix conclue à Munster, la guerre qui continuoit avec l'Espagne abandonnée à elle-même n'étoit, pour ainsi dire, qu'un jeu pour un Royaume, dont la Noblesse veut être occupée. Le temps étoit d'autant plus favorable pour libérer le Roi & l'Etat de la plus grande partie de leurs dettes, que leur crédit étant absolument tombé, leur papier étoit à moitié valeur sur la place. Mais ce rabais des billets fut précisément la mine

que le Cardinal imagina de fouiller. Ses Agents achetoient ces effets à leur plus bas prix; & en même temps qu'il ſavoit forcer l'Epargne à les recevoir pour leur premiere valeur, il leur faiſoit donner la préférence pour le rembourſement. C'eſt à cet uſage qu'il employa la meilleure partie des fonds que produiſit la premiere Tontine qui ait paru en France. Elle fut annoncée en 1653, & prit le nom de l'Italien ſon inventeur qui ſe nommoit *Tonti*. Elle fut d'un million vingt-cinq mille livres tournois de rente annuelle. Vous avez aſſez de vos propres réflexions, Milord, pour prononcer ſur les Tontines. Je ſuis d'opinion qu'une fidélité inviolable aux articles de leur établiſſement en fait la reſſource la plus sûre & la moins dangereuſe des grands Etats, pourvu qu'on y mette au plus bas l'intérêt annuel des Capitaux.

Pendant les ſix dernieres années de ſa vie, Mazarin fut avide d'argent par habitude. Le goût de la rapine, auſſi fort chez lui que la paſſion d'amaſſer, le fit ſe délecter, dans ſa plus grande proſpérité, de ſes baſſes

manœuvres, qu'il avoit employées avec ménagement & une eſpece de pudeur, lorſque ſa fortune étoit chancelante. On le voit aſſocié à des Corſaires qui troubloient le Commerce, partager avec eux les brigandages dont les Alliés de la France lui demandoient juſtice. Il diſpoſoit des coffres du Roi en maître abſolu; & il ſe faiſoit délivrer des millions, ſans en donner ni les ordres, ni les quittances par écrit au Surintendant. A ſa mort, les levées étoient de quatre vingt dix millions; les frais de perception étoient énormes: les Traitants eux-mêmes vouloient bien qu'on sût qu'ils alloient à trente pour cent, que le Miniſtre leur permettoit de lever en ſus. La Cour avoit conſumé deux années d'avance.

Colbert avoit été l'homme de confiance de Mazarin. Pluſieurs Mémoires du temps diſent qu'il avoit été ſon Intendant. Quoi qu'il en ſoit, la recommandation du Miniſtre mourant lui donna accès auprès du jeune Roi, dont il capta la bienveillance, par les détails qu'il étoit en état de lui donner des prévarications de ſon dé-

ſunt maître & de celles des Miniſtres ſubalternes. Comme il ne faut qu'une meſure médiocre de génie pour guérir dans une ſociété des maux que l'on connoît, & qui ne ſont que des abus, il n'y avoit pas apparence qu'il accuſât M. Fouquet, que la mort du Cardinal laiſſoit à la tête des Finances, de manquer des lumieres ſuffiſantes pour remettre l'ordre dans ce département. Auſſi n'attaqua-t-il le Surintendant que ſur ſon faſte & ſon ambition qui ne devoient le rendre économe attentif, que pour ſon propre intérêt, & nullement pour celui du Royaume.

Cependant M. Fouquet n'étant plus gêné par un Protecteur, qui étoit un tyran, débuta de maniere à faire concevoir de ſon adminiſtration les plus brillantes eſpérances. Ne croyez pas, Milord, ces Hiſtoriens au ton dogmatique, qui affirment ſans preuves que le Surintendant dépenſa ſeize millions pour la fête qu'il donna à Louis XIV à ſa maiſon de Vaux. Cette ſomme revient à mille quatre cents mille livres ſterling du numéraire actuel,

& aujourd'hui que la diſſipation & la folie ont plus que doublé leurs moyens, on pourroit hardiment défier le donneur de fêtes le plus induſtrieux d'en venir à bout dans une, à moins que de jeter l'or par les fenêtres. M. Fouquet remit en une fois aux peuples vingt millions des arrérages de la Taille; & ſon goût, d'accord avec celui du jeune Roi pour la magnificence, l'empêchant d'entrer dans les arrangements de pure épargne, il penſa à ouvrir de nouveaux canaux, pour groſſir avec l'argent étranger la maſſe d'argent qui étoit dans le Royaume. On lui doit faire honneur des premieres idées du Miniſtere de France ſur la partie la plus lucrative de la Navigation. Colbert eût été bien plus ſolide, s'il les avoit ſuivies plus long-temps avant que de prendre l'eſſor.

La difficulté de former une Marine ne conſiſte point dans la difficulté d'avoir des Vaiſſeaux & des Matelots. Cinq ans de travail dans les chantiers de France, & un ordre du Roi ſuivi à la rigueur pendant ce court eſpace de temps, ſuffiroient pour porter la

Marine Royale à ſon juſte degré de puiſſance. Le point eſt d'aſſurer à ces vaiſſeaux & à ces hommes de mer la continuité de leurs courſes & de leur entretien. Soixante mille Matelots ne ſont point de trop durant la guerre. Mais que feront-ils, de quoi vivront-ils pendant la paix? Nous priſons principalement nos mines de charbon & notre Commerce de la Jamaïque, pour l'occupation continuelle que l'un & l'autre fourniſſent à nos gens de mer: & nous avons très-grande raiſon. Les Hollandois ne font pas conſiſter toute l'importance de leurs pêches dans les gains immenſes qu'ils en retirent. Leurs hommes d'Etat y voient l'entretien de dix à douze mille hommes de mer, toujours prêts à ſervir la République, ſans jamais lui être à charge. Ils voient un ſéminaire inépuiſable de Matelots qui ſe nourriſſent à leurs propres dépens, un attelier où ces hommes néceſſaires à l'Etat travaillent pour leur compte, & ſe tiennent en haleine dans un métier qui, pour être bien exercé, ne veut point d'interruption dans ſon exercice.

M. Fouquet parut saisir ce point essentiel. En mettant l'impôt de cinquante sols par tonneau sur les étrangers .our le fret, il donna tout l'avantage aux François pour le cabotage dans tous les Ports du Royaume. C'étoit une pierre d'attente pour un réglement de l'espece de notre Acte de Navigation, auquel nous sommes redevables de notre supériorité. M. Fouquet encouragea les traites aux Colonies déjà formées en Afrique & en Amérique, il fut le protecteur des Arts & des Sciences, il encouragea tous les talents; enfin il s'annonça, ce me semble, pour un Ministre rempli de grandes idées, & capable de contribuer avec succès à rendre aussi beau que brillant le regne du Roi son Maître. Mais il re fut pas assez longtemps en place, pour que l'on puisse juger s'il avoit formé un systême.

Colbert qu'il lui succéda se délivra, par une prudente modestie, des plus grands embarras de son poste. Titré simplement Contrôleur-Général des Finances, & ayant l'oreille du Roi, il put entreprendre les plus grandes choses,

choſes, ſans autre inquiétude ſur le ſuccès, que celle d'un Courtiſan qui rapporte tout au deſir de plaire à ſon Prince. La France ſeroit parvenue au plus haut degré de l'opulence la plus durable, ſi Colbert eût été homme d'Etat & de réflexion comme le Duc du Sully. Il ſe rendit d'abord agréable au peuple, en diminuant les impôts de ſix millions, en faiſant ſupprimer grand nombre des Offices les plus ruineux pour l'Etat, en réduiſant celui des Exempts & des Privilégiés qui rejettoient ſur le peuple les charges les moins ſuſceptibles d'immunité, en faiſant établir une Chambre de Juſtice pour la recherche des Traitants & Financiers. Cette opération qui eſt toujours dangereuſe, rarement bien ſoutenue, & plus rarement encore conduite ſans injuſtice & ſans partialité, pouvoit être dirigée par Colbert de maniere à n'avoir aucun de ſes inconvénients ordinaires. En faiſant les affaires du Cardinal, qui avoit été en communauté d'intérêts avec les Traitants, il avoit pu connoître la route de chacun vers l'opulence, &

les irrégularités de ſa marche. Il pouvoit taxer au juſte la reſtitution qu'ils devoient à l'Etat & celle qu'ils étoient capables de ſupporter. C'étoient là des avantages réels, ſur leſquels il avoit compté avec quelque raiſon; mais l'opération avoit ſes inconvénients dont il fut étonné, & qui le déconcerterent, parce que ſa pénétration n'avoit pas été juſqu'à les deviner. Ayant cru n'avoir affaire qu'avec les Financiers, il ne ſut plus où il en étoit, quand il vit leur embarras devenir le ſujet de l'inquiétude publique & d'une alarme générale. L'intérêt que le public *Aiſé* prenoit à leur fortune lui fit croire que tout l'argent du Royaume étoit entre leurs mains : il eſtima impoſſible de faire le déplacement entier; & vu cette impoſſibilité fauſſement préſumée de ſe paſſer entiérement des Traitants, il imagina que l'Etat devoit les rappeller à leur ancienne confiance en lui, en leur rendant toute la ſienne.

M Colbert perdit de vue dès ce moment tout principe de la bonne & ſage adminiſtration, applicable aux conjonctures.

L'argent étant à ses yeux l'unique richesse, il prit pour l'instrument de la création, l'instrument de la circulation. Son expérience composoit toutes ses études, & il n'en avoit que sur de petits détails. En grossissant ces derniers, il crut s'élever au travail en grand; il crut qu'il sortoit de sa sphere en l'élargissant, il prit pour des coups & des efforts de génie tous les pas qu'il fit hors de la seule route qu'il connût: enfin ses préjugés furent ses principes. Il négligea l'Agriculture, il la découragea même, en gênant sa liberté dans le Commerce de ses productions. Le travail des fabriques lui parut le meilleur, & même l'unique moyen pour attirer l'argent étranger: il étoit Marchand. Il vit dans les atteliers & les boutiques tout le commerce intérieur du Royaume, & dans les Artisans tout le peuple de la France, qu'il s'imagina mettre dans tout le bien-être possible, en tenant les grains & le pain à bas prix. Il crut porter les Arts à leur perfection, en leur procurant surabondance d'hommes. Bientôt le mal se fit sentir par la

diminution du produit des Tailles. Mais Colbert en méconnut la véritable cause, & sur une façon de raisonner tout-à-fait étrange, il l'attribua au trop grand nombre des Exempts & Privilégiés. Il étoit naturel que les anciens possesseurs d'immunités empêchassent la recette de grossir, mais il n'étoit pas possible qu'ils la fissent baisser. Cette perte de substance indiquoit une nouvelle maladie. Pendant vingt ans que M. Colbert fut à la tête des Finances, le Roi n'eut qu'environ huit années de guerre. Les Armées furent toujours victorieuses, & elles ne s'éloignerent de la frontiere, que pendant une campagne. Cependant la masse d'argent n'augmenta pas dans le Royaume en proportion avec l'accroissement que recevoit des Indes Orientales & Occidentales la masse universelle de l'Europe. Comment accorder cela avec le Commerce immense, dont on fait honneur à ce Ministre ? On prétend que Colbert étoit seul capable de conserver son ouvrage ; & on attribue à la perte que la France fit de cet homme illustre

la décadence du Commerce & de la Marine, le dérangement dans les Finances. Je ne connois guere de réputations plus gratuites. Seroit-ce donc une preuve de la bonté de ſon ſyſtême, qu'il ne pût être maintenu que par ſon Inventeur ?

Il ſeroit aiſé de démontrer que tout ce que les talents de Colbert pouvoient opérer, c'étoit tout au plus de prolonger l'illuſion. Faute de fondements cimentés avec patience & diſcernement, l'édifice auroit croulé même ſous ſes yeux, comme il s'écroula malgré les ſoins de ſes ſucceſſeurs. M. Phélypeaux, Miniſtre de la Marine après Seignelay fils de Colbert, jouiſſoit auprès du Roi d'une aſſez grande faveur, pour balancer Louvois dans ſon eſprit, & obtenir de lui le maintien de ſon département dans ſon éclat primitif : ſon pere étoit Chancelier, ou Contrôleur-Général des Finances, & dans les deux emplois il pouvoit faire reſpecter ſon opinion dans les Conſeils. Mais les gains de la Marine marchande n'avoient jamais compênſé les dépenſes de la Marine

royale, & cette derniere étoit ruineuſe. Les deux Marines n'avoient pas marché à pas égaux. Je dirois volontiers que ce fut une Armée conduite trop rapidement par un Général qui laiſſa bien loin derriere lui ſes ſubſiſtances, & qui devoit, bon gré malgré, reculer pour ſe rapprocher d'elles.

Colbert acquitta pendant vingt ans une moitié, ou à-peu-près, des dettes que le Miniſtere ſi décrié de Mazarin avoit laiſſées; mais il ne les éteignit point à la ſatisfaction des Créanciers de l'Etat. Des virements & revirements de parties diminuerent les Capitaux, réduiſirent les intérêts. Les aliénations furent retraites, moitié par autorité, moitié par ſubtilité de calcul. La plupart de ces opérations attaquerent les anciennes reſſources des Rois pour les temps de détreſſe, en rendant leurs engagements ſujets à reviſion, à explication. Quelques anciens impôts furent ôtés, mais ce fut pour leur en ſubſtituer de nouveaux. M. Colbert ne connut point les fonds perpétuels d'amortiſſement que la France a dans ſon ſein; les idées ſimples échappent

aux génies ardents. Les expédients auxquels il eut recours n'eurent de nouveau que le nom, avec un raffinement d'Arithmétique. Lui-même, en 1682, si l'on en croit un Compilateur plus laborieux que méthodique, ne portoit qu'à quatre-vingt-dix millions tournois les revenus annuels de l'Etat, qu'il avoit réduits à quatre-vingt-quatre lors de son entrée dans le Ministere en 1661. Les affaires extraordinaires ne promettoient que vingt-cinq millions en sus Le total de la recette n'alloit qu'à cent quinze ou cent vingt millions ; & la dépense de l'an ée monta à cent quatre-vingt-dix. De plus le Roi avoit pris & consumé quinze millions sur l'année 1683.

Avec l'appui de l'autorité Royale, alors toute-puissante, Colbert changea les goûts & les mœurs de toute la Nation. J'aime à entendre l'illustre Voltaire le louer avec enthousiasme : l'éloge est d'un amateur des arts ; mais le Politique r prochera toujours à ce Ministre d'avoir porté d'abord à l'excès le luxe & le faste dans une Nation pauvre, chez qui ces vices ne devoient

s'introduire qu'à la ſuite d'une longue opulence. Il n'aſſignera de mérite à ſon adminiſtration que celui de la nouveauté. Dans les temps même les plus malheureux, la France attira chez elle l'argent étranger par la vente de ſes productions. Les fabriques étoient nées chez elle en même temps que la connoiſſance des uſages de leurs matieres qu'elle avoit dans ſon ſein. C'étoit ſur la multiplication & la perfection de ces fabriques nationales qu'un Miniſtre judicieux auroit porté ſa principale attention. Colbert a enlevé à Veniſe ſes glaces; il a partagé avec Gênes les velours & les étoffes de ſoie : il auroit été bien plus avantageux à la France, qu'il eût recueilli toutes les draperies des Pays-bas, qu'il nous eût ôté la hardieſſe de diſputer avec elle ſur ces fabriques, dont elle eſt obligée de nous céder depuis long-temps la ſupériorité.

Vous admettrez, Milord, avec les amateurs des Arts, que le luxe eſt le caractériſtique d'un Etat riche & puiſſant; en vous réſervant ſeulement d'entendre à votre maniere la puiſſance d'un Etat

abymé dans le luxe; mais vous trouverez que ce luxe doit être mesuré sur les matieres que le pays lui fournit, ou lui peut fournir. Autrement, il est une dissipation ruineuse; & le grand Etat en essuie tous les inconvénients comme le petit. La Grande-Bretagne, que son opulence, soit réelle, soit factice, tient dans une si grande élévation, a encore dans son luxe des réserves & des restrictions, qu'elle ne méprisera point sans qu'il lui en arrive mal. Elle n'a donné dans ce commerce immense, qu'on admire & qu'on envie, qu'après avoir assuré l'aisance domestique, & porté le commerce intérieur à son plus haut point. C'est delà qu'elle peut se promettre une plus longue durée de sa grandeur. Elle mit d'abord dans son négoce ses propres productions; & elle amassa pendant près de cent ans les richesses intérieures qu'elle a commencé avec le siecle de faire valoir chez l'étranger. Ses campagnes non moins peuplées que ses villes, & toujours cultivées de mieux en mieux, n'ont donné aux fabriques & à la navigation que les hommes pour qui

elles n'avoient point de travail. Ses grandes manufactures ont pris leurs matieres dans les trois Royaumes; & c'eſt par des échanges tirés de ſon ſol qu'elle s'eſt procuré l'or & l'argent qu'elle a envoyé dans les Indes Orientales. Si, malgré la ſolidité de cette baſe, notre chere patrie ne ſoutient qu'à force d'art & d'induſtrie ſa grande élévation, qu'eût-ce été ſi elle avoit pris ſous le regne de Charles II, le vol qu'elle a maintenant ? Sa grandeur eût été un météore, dont la diſparition eût jeté les générations ſuivantes dans l'obſcurité. On compareroit aſſez juſte le goût du Commerce dans un Miniſtre, au goût d'un Savant pour la Mathématique. Tous deux ne s'y livrent pas longtemps, ſans en venir à mépriſer les principes pratiques qui ſont la partie utile de l'une & l'autre ſcience. Ils outrent leurs ſpéculations, & ſe jettent dans l'infini, d'où ils ne ſouffrent plus qu'on les ramene au réel. Colbert auroit été plus qu'un homme célebre, ſi un chef tel que Sully l'avoit eu ſous ſes ordres. Ce Surintendant, d'une économie également vaſte & attentive,

lui auroit fourni les premiers fonds pour son département, en l'avertissant que de-là en avant il devoit trouver dans le Commerce lui-même de quoi accroître le Commerce & le soutenir dans ses accroissements. Colbert étant maître des finances confondit toutes les caisses, & n'apperçut pas, ou feignit de ne pas appercevoir, que c'étoit aux dépens du commerce naturel, qu'il faisoit fleurir le commerce artificiel.

Avec plus de justesse & d'exactitude dans ses combinaisons, Colbert n'auroit point pensé à rendre la France l'émule & la rivale de la République de Hollande. Un petit Etat peut se livrer au Commerce sans se prescrire aucunes bornes, parce que n'étant, pour ainsi dire, qu'un point sur le globe, il ne sauroit jamais embrasser tout le globe, & fournir lui seul à la traite sur toutes les lignes de la circonférence. Toujours après ses plus grands efforts & ses plus grands succès il lui reste des objets nouveaux. Ses entreprises ne sont grandes, que par comparaison avec sa petitesse, son opulence est de même nature : & il devient un

objet d'envie & de jalousie pour les autres Etats, sans devenir nécessairement pour eux un objet de haine. Voilà, Milord, quel fut le principe radical du vaste commerce des Phéniciens, des Vénitiens, des Génois, & des Portugais : c'est celui de l'opulence des Hollandois. Aucune des grandes Puissances n'a pris ombrage de l'avidité & du bonheur de ces petits Etats ; parce que chacune, sentant qu'en dirigeant ses vues de ce côté, elle y feroit de plus grands efforts, & y auroit de plus brillants succès, elle regarda leur prospérité comme une juste récompense d'un travail & d'une industrie qu'elle leur abandonnoit. Tyr, Venise, & la Hollande auroient probablement trouvé toujours les grandes Puissances dans ces dispositions, si leurs richesses ne les avoient pas enhardies à disputer de force avec les Etats qu'elles surpassoient en richesse, si elles n'avoient pas osé lutter contre eux, & faire obstacle à leur dessein. Pour châtier l'Etat ambitieux, on se déclara contre l'Etat commerçant. Carthage, l'Angleterre, & la France, étoient destinées par leur

puiſſance intérieure à eſſuyer dès leur premier eſſor, la fortune que les petits Etats n'ont éprouvée qu'après être arrivés à leur apogée. Chacune de ces Puiſſances, en ſe donnant principalement au Commerce, auroit annoncé qu'elle vouloit l'envahir tout entier : parce que ſon peuple nombreux & l'étendue de ſes domaines lui en donnoient le pouvoir. Il eſt dans la nature & dans l'ordre qu'il y ait ligue contre elles, & conſéquemment qu'à meſure qu'elles augmentent en richeſſe, elles approchent de leur chûte. L'habileté de notre Roi Guillaume à faire prendre à toute l'Europe l'alarme ſur la France a mené cette couronne avant nous vers le terme inévitable. Il faudra que nous ayions notre tour, & que la Grande-Bretagne y vienne, auſſi-tôt que la France aura un aboyeur auſſi bien organiſé pour cette fonction politique, que le fut notre Guillaume III. Mettons que le commerce de l'Univers entier ne ſoit pas trop petit pour dix millions d'Anglois des deux mondes, à qui on le donneroit pour unique objet de leur travail & de leur induſtrie : il n'en ſera pas moins

certain qu'il ne pourra ſe conſerver que comme une conquête, & par la force des armes. Or, y a-t-il rien de plus abſurde que d'imaginer qu'une Monarchie expoſée à des regnes foibles ou nébuleux, à des minorités, à des Régences, luttera éternellement avec avantage contre toute l'Europe, conjurée pour ſon abaiſſement ? N'en doutons point, Milord, il faudra que la Grande-Bretagne rabatte de ſon vol. L'Europe nous fera rentrer dans la balance du commerce comme elle a fait rentrer la France dans la balance du pouvoir : l'habileté de nos hommes d'Etat s'immortaliſera, en nous ménageant une deſcente qui ne ſoit pas une chûte, en nous faiſant reſſembler plus à la Hollande qu'à Carthage & à Veniſe. Les grands Etats de l'Europe doivent imiter les Chinois, ſi injuſtement ravalés par le Lord Anſon, qui ne les a vus que de ſon Bord, & à travers ſes préjugés. Ils doivent conſidérer chacune de leurs Provinces comme un pays étranger pour chacune des autres, & conſidér r leur commerce reſpectif comme le ſeul commerce qui n'a point de bornes,

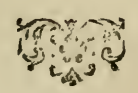
& dont l'immenſité eſt abſolument exempte de tout danger. Je ne veux point juger des intentions du célebre Colbert : je l'examine ſeulement ſur ſes talents & ſa capacité ; & j'oſe aſſurer qu'il ne fut un grand homme que pour les Lettrés & les Artiſtes, à-peu-près par la même raiſon que les anciens Princes, fondateurs de Monaſteres ſont des Saints pour les Moines.

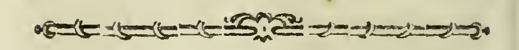
M. le Pelletier, ſucceſſeur de Colbert au département des Finances, ne vit rien au delà de ce qu'il avoit apperçu. Le néceſſaire manquoit, comme il manque encore aujurd'hui, aux habitants de pluſieurs Provinces ; tandis que ceux de pluſieurs autres regorgeoient du ſuperflu. Le vrai Miniſtre auroit ſaiſi que l'ouvrage le plus digne du Roi ſon maître & de ſa propre application, étoit de corriger cette inégalité de condition que l'inégalité du ſol met entre les divers peuples qui compoſent le Royaume de France. Il auroit redreſſé cette partialité de la nature, en ouvrant des canaux de circulation intérieure. Il auroit fait participer tous les membres de la Nation

à l'embonpoint de quelques-uns, & prouvé heureusement à tous les peuples de la France qu'ils sont enfants d'une même famille, & tous également chers au pere commun.

Les guerres que Louis XIV s'attira depuis 1688 jusqu'en 1714, réduisirent la science des Ministres, successeurs de Colbert à la fertilité des expédients. Ils n'offrent à l'observateur que le plus ou le moins de talent de ces financiers du Roi, pour appauvrir les peuples, & épuiser le Royaume. M. Desmarets, qui représenta dans les dernieres années de cette terrible crise, mérita par cet esprit de ressource l'indulgence du Public, & il osa prétendre à sa reconnoissance. Dans le Mémoire qu'il présenta au Duc Régent, il assura que depuis 1708 jusqu'en 1715 il n'avoit introduit que pour 8 à 9 millions tournois de papier en sus de l'ancien. C'étoit un Avocat qui offroit sa cause sous le jour le plus favorable. Il n'étoit pas obligé de dire qu'il avoit décrédité les anciens papiers, avant que de les retirer; & qu'il leur en avoit substitué d'autres pour le montant de leur premiere valeur. Il

tut pareillement qu'il avoit fait pour quatorze cents millions d'affaires extraordinaires : & qu'il avoit porté à son comble l'influence des Partisans & le crédit du Roi. Pendant les trente premieres années qui ont suivi la mort de Mr. Colbert, les Traitants & Fermiers gagnerent sur l'Etat & le peuple environ deux milliards & cent cinquante millions. Le crédit Royal étoit tellement usé en 1715, que Louis XIV donna pour vingt-huit millions de ses meilleurs papiers & billets, afin d'en recevoir huit en effets de valeur. Je réserve pour l'ordinaire prochain ma troisieme époque. Vous verrez, Milord, si les finances Françoises se sont tellement améliorées depuis cinquante ans, que la Monarchie se puisse mesurer avec la Grande-Bretagne sur la proportion ancienne de trois à un. Je suis, &c.





LETTRE XXVI.

Au même.

Suite du même sujet. Estimation fort incertaine de la dette actuelle de la France. Le système du papier sous la Régence bouleversa tout en France, & tomba au bout de quelques mois. Il enrichit & soutient l'Angleterre, depuis plus de cinquante ans. Raisons de cette différence. Examen du Cardinal de Fleuri. Erreur du Testament d'Alberoni relevée & redressée. Que l'Economie est bien différente de l'épargne. Suppression de l'Etat de premier Ministre par le Cardinal Fleuri abusive. Que la dépense de la Cour importe au bien-être du peuple. Trait du Marmiton *de Louis XI. Le Président Hénault censuré dans son jugement sur le Cardinal de Richelieu. L'administration d'économie*

convient admirablement à la France, & suffit pour l'enrichir. L'épargne ne peut que lui être nuisible.

MILORD,

La dette actuelle de la France est estimée à environ deux milliards tournois, ou cent millions de liv. sterling, & le Royaume s'est accru de la Lorraine, dont le revenu porté dans les premieres années à seize millions par un Intendant trop avide, peut être constamment de huit, sans fouler la Province. Vous savez les clameurs & les lamentations que cette dette excite, depuis que les grandes Compagnies se sont avisées de réfléchir sur elle. Elle est cependant moins forte d'un tiers que celle que Louis XIV laissa à sa mort. Cette derniere fut abandonnée aux soins du Gouvernement comme un objet qui étoit exclusivement de son ressort; & le Duc Régent ne fut point importuné de remontrances & d'avis, sur le temps & la maniere de l'acquitter. Ce Prince avoit bien assez de hardiesse pour porter en compte aux Créanciers

de l'Etat, & en déduction du Capital, l'ufure qu'ils avoient exigée & perçue. Mais cette opération, qui auroit peut-être réduit la dette à moins de la moitié, demandoit que le rembourfement de la dette reconnue pour réelle, fût affuré; & le vuide des coffres captivant l'imagination de Meffieurs du Confeil, aucun ne parut avoir idée de ce fonds d'amortiffement échappé à Colbert, & ignoré encore à préfent. Après bien des mouvements, qui n'étoient qu'une agitation vuide d'utilité, le Duc n'avoit guere d'autre parti à prendre que celui de déclarer la faillite, lorfque l'Ecoffois Law lui préfenta fon Syftême.

Cet homme fameux dupa la France, & ne trompa point le Duc Régent qui ne prétendit fe fervir de lui que pour libérer l'Etat de fes dettes, aux dépens de qui il écherroit. Ce Syftême fi décrié eft précifément le même que nous fuivons depuis environ cinquante ans, & auquel nous fommes redevables de notre grandeur. Le génie différent des deux Peuples, & la fituation différente des deux Etats, fourniffent la raifon

ſuffiſante de la différence dans la progreſſion des opérations, & dans la durée du Syſtême lui-même. Chez l'une & l'autre Nation, le crédit a été porté beaucoup au delà des reſſources & des ſûretés; mais chez nous il s'eſt étendu avec lenteur, conſéquemment avec ordre, & en France ſon accroiſſement fut ſans proportion avec le temps. Le papier chez nous n'a point de variations, ou s'il en a quelques-unes, elles ſont périodiques, momentanées, & imperceptibles. Nous avons ſu conſerver ſa premiere valeur, & la conſerver au pair avec l'argent. Cela n'eſt pas ſans de grands inconvénients; mais nous avons évité le plus grand, qui eſt de porter atteinte à la confiance. Chez les François, les billets de Law furent portés en peu de mois à une valeur immenſe au deſſus de celle qui leur avoit été d'abord aſſignée. Ils furent en leur plus grande aſcendance comme 60 à un. La chûte étoit inévitable. La vivacité du François, & ſa poſition dans un continent où ſes relations ſont continuelles & néceſſaires avec les Etrangers, firent

découvrir promptement l'inſuffiſance des reſſources & des ſûretés ; & pour hâter la cataſtrophe, il vint une pacotille de billets contrefaits. Dans notre Iſle, l'étranger n'a pu traverſer l'établiſſement de notre papier-monnoie, pour notre commerce intérieur. Accoutumés à conſidérer la Nation comme un corps permanent & indépendant, nous l'avons d'autant plus volontiers acceptée pour caution, que nous n'avions pas une idée nette de la garantie & des facultés du garant. En France au contraire, on connoiſſoit le Roi & l'Etat ; déjà on les connoiſſoit pour inſolvables ; & quel que puiſſe être le patriotiſme dans une Monarchie, il eſt toujours ſubordonné à l'intérêt particulier. Law fit illuſion, mais il ne la fit pas longue, ſur les fonds qu'il aſſignoit pour hypotheque. Chaque François comprit que c'étoit un fonds imaginaire, & que les Créanciers du Roi n'exécuteroient pas Sa Majeſté, pour la forcer au paiement. Les Cédulaires revenus de leur premier éblouiſſement redemanderent leur argent. La

Banque bientôt à ſec ferma ſes comptoirs : ni le Banquier, ni le Créancier de la Banque ne réclamerent l'hypotheque, ne prirent recours ſur la caution. Pour donner quelque ſolidité au Syſtême de l'Ecoſſois, il auroit fallu réduire les François à la condition que Joſeph fit aux Egyptiens, & ſoumettre le Roi qui eût été alors propriétaire de tous les biens de ſon Royaume, aux arrêts de ſaiſie, d'adjudication & de vente, en faveur des porteurs de ſes billets.

On croit communément que, malgré les grandes diſſipations d'argent que la guerre avoit cauſées, il y avoit en France, lors du Syſtême, environ un milliard dans la circulation, l'argent à cinquante francs le marc. Le papier remua & déplaca preſque tout cet argent, & y ajouta quatre milliards, ou environ, de ſa monnoie. La chûte du ſyſtême ayant été précipitée, le Duc Régent n'en tira pas tout l'avantage qu'il s'étoit promis pour l'extinction des dettes de l'Etat. Cependant le Roi fut libéré des Créanciers les plus onéreux, & il auroit gagné en outre cinq

à six cents millions, si on avoit pu empêcher les Etrangers de réaliser avant les François. Les derniers Edits en faveur de la Banque ayant obligé les Particuliers prudents à cacher leur argent, il n'a guere été possible d'évaluer au juste la soustraction qui résulta du systême dans la masse de circulation. En suivant l'opinion assez probable de ceux qui font la part à-peu-près égale entre les Etrangers qui réaliserent au fort de la crise, & ceux qui firent la premiere vente des billets contrefaits en Hollande, on portera la perte du Royaume au quart, ou environ, de ses especes.

Le Duc Régent ne vécut pas assez pour regagner la confiance publique; & il étoit trop inappliqué pour se donner comme il convient aux détails importants d'économie, qui devenoient l'unique remede au mal. Le Duc de Bourbon, qui prit après lui les rênes du Gouvernement sous le jeune Roi, avoit le malheur d'unir à l'inexpérience, dans laquelle Louis XIV avoit nourri les Princes du sang Royal, une complaisance sans bornes pour

pour les perſonnes à qui il donnoit quelque pouvoir ſur ſon eſprit ; & ces perſonnes n'étoient rien moins que capables & affectionnées. Il fut remplacé par le Cardinal de Fleuri, homme d'un caractere pacifique, & d'un tour d'eſprit décidé pour l'adminiſtration de détail. Il eſt peint d'un pinceau bien hardi, mais peu exact, dans le Teſtament Politique d'Alberoni. Tout le monde convient avec l'auteur du faux Teſtament qu'il en eſt du Corps politique ainſi que du Corps naturel, où une grande perte de ſubſtance ne ſauroit ſe réparer par le régime. Il étoit ſorti de France des ſommes immenſes que la guerre avoit portées en Eſpagne, en Italie, en Allemagne. L'anéantiſſement de la Marine avoit réduit à fort peu de choſe la part des François aux richeſſes qui paſſent annuellement d'Amérique en Europe. Le Commerce s'étoit affoibli, le luxe & le faſte s'étoient débordés ſur toutes les conditions, les impôts avoient toujours augmenté : l'épuiſement étoit réel ; on ne chicane point ſur ces faits ; mais il n'en réſulte point que le Cardinal de Fleuri

ne pouvoit rendre à la France ſon embonpoint, à moins que d'ouvrir des ſources étrangeres qui lui donnaſſent autant qu'elle avoit perdu, ou d'élargir les canaux par où tant d'or & d'argent égaré pouvoit revenir. Bien-loin de reprocher à ce Miniſtre d'avoir fixé toutes ſes vues ſur l'adminiſtration intérieure, & de n'avoir cherché que dans l'économie les moyens d'enrichir le Roi, l'Etat & les peuples, on le combleroit des plus juſtes éloges, ſi on pouvoit lui faire honneur d'un pareil plan. La reſtaurat on de la Marine Royale n'étoit point praticable; & les brillantes entrepriſes, en fait de grand commerce, auroient été d'héroïques folies, de l'eſpece de celle d'Alberoni lorſqu'il oſa mettre l'Eſpagne affoiblie, épuiſée, dans le cas d'avoir en même temps à tenir contre l'Empereur, la France & la Grande-Bretagne. La chûte de la Compagnie du Miſſiſſipi avoit rebuté les François de mettre *à la groſſe aventure ;* & ils ſe ſeroient refuſés aux plus ſéduiſantes eſpérances qui n'auroient pu ſe réaliſer qu'à l'aide d'une avance des premiers fonds. Lorſ-

que les choſes ne ſortent point de l'ordinaire, un homme de génie eſt bien capable de faire naître les circonſtances; autrement il eſt obligé de ſe plier & de s'accommoder à elles. Ce n'étoit pas une petite affaire de remettre tous les Ordres de l'Etat du bouleverſement cauſé par le ſyſtême. L'établiſſement des Indes Orientales, à qui la couardiſe, l'ignorance, & notre bonne fortune ont fait eſſuyer en cette guerre une ſi grande ſecouſſe, peut être regardé comme l'ouvrage du Cardinal de Fleuri. Il fut porté ſous ſon miniſtere à un point incroyable de force & d'opulence. On ne ſauroit imputer à cette Eminence le rappel de Mr. Dupleix, & le choix des mal-habiles gens qui ont remplacé cet homme de génie & de capacité. Mais ni les accroiſſements de Pondichéri, ni l'acquiſition de la Lorraine, ſi inutilement ſouhaitée par Louis XIII & Louis XIV, n'empêchent le Cardinal de Fleuri d'être confondu dans la foule des Miniſtres moins que médiocres, parce qu'il connut l'épargne, & qu'il n'eut aucune idée de l'économie. L'économie de

l'homme d'Etat n'eſt rien autre choſe que l'art d'embraſſer les détails de l'adminiſtration intérieure, l'art de découvrir & de mettre à profit les reſſources & les richeſſes domeſtiques. L'épargne eſt l'oppoſé de cette ſavante économie. Elle étrangle, elle étouffe, pour ainſi dire, le puiſſant Etat où elle eſt adoptée par le Souverain. Le Cardinal de Fleuri, dépoſitaire de toute l'autorité Royale, laiſſa tomber abſolument la Marine, découragea la Nobleſſe & les Négociants, accrut la miſere du peuple. Ce ne ſont point là des ſuites poſſibles de l'économie. Rempli de cette vertu de l'homme d'Etat, il auroit fait ceſſer la levée des milices rurales, qui dépeuploient les campagnes déjà en diſette d'hommes, & faiſoient accourir les payſans dans les villes où l'on regorgeoit de petit peuple. Je vous priverois, Milord, de la ſatisfaction de ſpéculer ſur l'économie politique, ſi je vous donnois plus au long ce qu'elle recommandoit au premier Miniſtre de France, & ce qu'il fit d'abſolument contraire à ſes maximes. Je dirai ſeulement avec le Teſtateur d'Al-

beroni, qu'il corrigea quelques abus, qu'il pourvut à quelques inconvénients; & que par une attention extraordinaire à de très-petites choses, il procura des gains considérables aux coffres de l'épargne; mais qu'en descendant à ces menus objets, il manqua de saisir ceux qui étoient de la plus grande importance; & qu'il ne fit rien pour le bien-être de la Nation, rien pour l'avantage de l'Etat. Figurez-vous une vieille qui berce l'enfant tourmenté d'insomnie.

Le Cardinal de Fleuri fit supprimer l'état de premier Ministre, quoiqu'il en conservât le titre, le rang, & l'autorité. Cela signifie, Milord, qu'il fit rayer de dessus les Registres les pensions & appointements attachés à cette premiere dignité. Vous ne verrez là que l'apparence de l'épargne, & son ombre vuide de toute réalité; puisque Son Eminence étoit maîtresse de puiser à discrétion dans les coffres du Roi, & de mesurer ses dépenses selon qu'elle le jugeoit convenable, sans égard pour ce qui lui étoit alloué par Sa Majesté. Ce rafinement de petite politique populaire pourroit peut-être

ſervir de quelque choſe chez nous à un Favori qui ſeroit en butte à la cenſure, & au mécontentement du peuple Anglois. Mais dans un Royaume auſſi purement monarchique que la France, où d'ailleurs la dépenſe du Prince & de ceux qui ſont ſpécialement attachés à ſon ſervice, eſt un canal de communication abſolument néceſſaire entre lui & ſon peuple, où le faſte & le luxe bien entendus, dans l'excès même où la dignité de la Couronne & l'illuſion de la repréſentation les peuvent porter, ſont des encouragements pour le commerce intérieur, l'épargne du Cardinal de Fleuri, en la ſuppoſant quelque choſe de réel, ne faiſoit que des obſtructions.

Le Garçon que Louis XI rencontra dans ſa cuiſine penſoit à cet égard, auſſi juſte que le plus habile politique. Combien gagnes-tu, lui demanda le Monarque qu'il ne connoiſſoit pas? Autant que le Roi, répondit-il bruſquement : je gagne mes dépens, & le Roi ne gagne pas au-delà des ſiens. Le Duc de Sully n'invitoit le Roi ſon maître à théſauriſer, qu'avec le deſſein

bien formé de diminuer les impôts en proportion de ce que ſes épargnes auroient dérobé à la circulation. Un Hiſtorien François (*) plus verſé dans la Juriſprudence que dans la Politique, dit du Cardinal de Richelieu, que l'Etat profita à ſa mort de quatre millions qu'il dépenſoit annuellement pour l'entretien de ſa maiſon ; mais qu'il perdit un grand Miniſtre. N'en déplaiſe au Préſident Hénault, Il n'y a point là de compenſation. L'Etat eſt la Nation ; & les quatre millions qui ne s'employoient pas en dentelles de Flandres, en peliſſes de Ruſſie, en porcelaines de Saxe & du Japon, en clincaillerie Angloiſe, en curioſités Italiennes, s'éparpilloient dans la Nation. Il n'y a de réel que la perte qu'elle faiſoit d'un grand homme.

Le temps le plus floriſſant du regne de Louis XIV a été celui où ſa Cour étoit la plus brillante, & ſon entretien le plus diſpendieux. Le faſte, la magnificence, le luxe du Monarque, n'ont été nuiſibles, que parce que la contagion

(*) Le Préſident Hénault, au Regne de Louis XIII.

en a paſſé du Courtiſan à toutes les conditions : ce qui a multiplié le nombre & les eſpeces des beſoins d'un chacun dans toutes les claſſes du peuple. Lorſque Louis XIV eut reçu de la Marquiſe de Maintenon le goût de la vie retirée, il fut réduit à de gros emprunts, & à de grandes néceſſités. Je ne dis pas qu'en continuant ſur le pied de ſes vingt premieres années, il eût évité ce terme ordinaire des Princes magnifiques; mais j'ai lieu de penſer qu'il y ſeroit venu plus tard, & qu'il y auroit été porté moins rudement. La vie bourgeoiſe du Monarque jeta ſur la Capitale une léthargie, qui ſe communiqua de proche en proche dans les Provinces les plus reculées. Les bourſes ſe fermerent, parce que les coffres du Roi, ſemblables à la caverne du lion, ne laiſſoient voir que des traces d'entrée. Quand le Dauphin, fils de Louis XIV, puiſoit (*) au Tréſor Royal ſur ſes

(*) On lit quelque part qu'un jour le Prince de Conti ayant perdu mille piſtoles au jeu ſur ſa parole, pria M. le Dauphin, fils de Louis XIV, de les lui prêter, & que l'héritier préſomptif de la Couronne ayant demandé la ſomme à Mr. Colbert, ce Miniſtre répondit qu'il ne pouvoit pas la donner à Monſeigneur, avant que d'en parler au Roi : que le Marquis de Louvois promp-

Ordonnances, La France étoit plus riche qu'au temps où les Fils de France, Oncle & Pere de Louis XV, étoient bornés à (*) trente louis d'or, par ſemaine ou par mois, pour leurs menus plaiſirs.

Il n'eſt point d'Etat en Europe où l'adminiſtration d'économie ſoit plus néceſſaire, & promette de plus grands ſuccès, qu'en France. Le Cardinal de Fleuri qui eut quelquefois le bonheur de l'effleurer par hazard, en fit aſſez pour arrêter l'Etat qui alloit grand train vers ſa décadence. En 1738 le Royaume étoit dans cette douce langueur où un grand homme d'Etat & de Finance le pouvoit ſouhaiter, pour entreprendre ſur lui les plus grandes opérations. La Marine marchande fleuriſſoit d'elle-même, & étoit capable de nourrir la Marine royale telle qu'elle

tement informé du fait, porta ſur le champ 2000 piſtoles au Dauphin, en le priant de lui faire déſormais l'honneur de le préférer aux autres Miniſtres du Roi ſur ces bagatelles : que le Roi n'approuva point le refus de Colbert, & voulut que les ordonnances du Prince fuſſent dorénavant reçues au Tréſor Royal comme les ſiennes.

(*) On trouve, je crois, l'un & l'autre fait dans les Lettres de Madame du Noyer. L'autorité eſt bien ſuſpecte.

lui pouvoit ſuffire pour ſon ſupport. Mais cette derniere étoit abſolument anéantie ; & dans la perſpective d'une guerre avec la Grande-Bretagne, on ſembla n'en vouloir rétablir qu'autant que nous en pouvions détruire ſans grand effort. La guerre de Boheme pouvoit s'appeller l'avant-goût & l'échantillon de celle de Heſſe & de Hannovre : vous examinerez, Milord, ſi cette derniere a été conduite mieux que l'autre; & ſi les Parlements tirent juſte, quand ils attribuent entiérement à la diſſipation le déſordre des Finances. Je ſuis, &c.



LETTRE XXVII.

A l'Evêque de R. Pair d'Angleterre.

Abandon des Jésuites. Grosses pensions secretes payées en Europe par le Général de la Compagnie. L'Archevêque de Paris est leur protecteur déclaré, & pourquoi. Particularités curieuses du génie, du caractere, & de la fortune de ce Prélat. Son Horoscope.

MILORD,

Vous ne devez point douter que ce n'en soit fait des Jésuites en France comme des Templiers. Seulement, leur dépouille se partagera plus honorablement, j'entends leur dépouille prenable, car le prudent Général a eu, dit-on, l'habileté de faire passer à Rome toutes les caisses. La défunte Compagnie de Jesus n'a plus pour soi que quelques prestolets affamés, que protegent sourde-

ment des Prélats imbécilles, aux dépens desquels l'Archevêque de Paris se promet de conquérir un Chapeau de Cardinal. Vous serez plus surpris encore de cet abandon général, quand vous saurez que le Cardinal Passionei, ennemi déclaré des Jésuites jusqu'à la mort, se faisoit fort de prouver, papiers sur table, que le Révérendissime Général fait pour un million de livres sterling de pensions secretes en Europe.

Je ne suis pas encore en état de vous donner sur le génie & le caractere du remuant Archevêque de la Capitale les informations que vous me demandez. Le peuple le dit pieux, les honnêtes gens le croient dévot, les raisonneurs prétendent qu'il fait fleche du bois qui lui paroît le meilleur pour le moment. Ils assurent qu'ainsi qu'un Sauvage d'Amérique à qui on met en main un fusil & un sabre, laisse là son arc & son casse-tête, il mettroit bien vîte à quartier l'attirail de la dévotion qui n'est plus l'amusette que des Moines & des Sots, s'il parvenoit à une place qui le donnât en spectacle à l'Europe

entiere : s'il y porte ſes vues ſans avoir cette métamorphoſe en réſerve, il feroit le pendant du ridicule Evêque de Beauvais, dont la Reine mere de Louis XIV fut tentée de faire ſon premier Miniſtre, & qui pour ſa premiere opération politique fit ſignifier aux Hollandois que Sa Majeſté renonceroit à leur alliance, s'ils ne ſe réuniſſoient promptement à la Communion de Rome. Croirez-vous, Milord, que l'Archevêque de Paris ait refuſé d'être guéri par le célebre Tronchin de Geneve, à cauſe que le Docteur eſt de la Communion Réformée ? On m'a aſſuré le fait. Je ſais qu'en ſa qualité d'Adminiſtrateur-Général des Hôpitaux il a fait rejetter une découverte très-utile pour ces maiſons publiques, & en a donné pour raiſon que celui qui la préſentoit s'étoit dérobé à la vie Monaſtique. Il ſe peut que ce zele ſoit vrai : il ſe peut auſſi que ce ſoit une ſimagrée. Quoi qu'il en ſoit, s'il porte ſes pas au Miniſtere, il a étrangement embarraſſé le chemin qui lui reſte à faire pour y arriver. Bien qu'il

paſſe pour extrêmement déſintéreſſé ; bien que d'abondantes aumônes répandent au loin les preuves de ſa charité, il n'eſt cependant pas aimé du peuple, qui manque rarement de ſe laiſſer prendre à cette vertu. Cela ne fait pas honneur à ſa prudence ; & il doit avoir bien malheureuſement erré dans la forme. Je crois que le Prélat manque principalement de ſoupleſſe, qualité ſi recommandée aux brouillons par le Cardinal de Retz ſon prédéceſſeur. Il a en revanche beaucoup de courage ; & il ſoutiendra en héros les traverſes que lui pourra attirer ſa fermeté. Ce qu'il veut, il le veut fortement. Appellez cela opiniâtreté, ſi vous le trouvez bon.

Ses mœurs ſont pures ; mais il n'eſt pas à l'abri de la calomnie ſur l'article, & il a le malheur que les honnêtes gens ne l'en plaignent point. C'eſt bien ſa faute : vu qu'une fois prévenu au déſavantage de ſes inférieurs, il ne revient jamais de l'impreſſion qu'il a reçue. Il n'a pas ſu cacher qu'il étoit dévoré de l'ambition d'uſurper la primauté dans le

Clergé de France, dont il eſt le dernier Archevêque; ce qui l'a mis mal avec les Primats, & a indiſpoſé contre lui la plupart des Evêques, jaloux d'ailleurs des nombreux agréments que lui donne ſa place, & qu'ils n'ont pas en leur Réſidence. Il a pris bravement ſon parti, en ſe cantonnant dans ſon Dioceſe, avec la réſolution de n'avoir dans les emplois de ſon Egliſe que des hommes à ſa dévotion. Il ſe conſole avec eux, & avec ſoi-même, des mortifications continuelles que le Parlement lui fait eſſuyer. On lui connoît trois protecteurs, qui daignent ſe dire ſes amis. Le Pape eſt compté pour le premier, & le Général des Jéſuites pour le troiſieme.

Ce Prélat, tout de feu ſur l'obſervation des ſaints Canons, & le maintien de la bonne diſcipline Eccléſiaſtique, a troqué deux fois une prélature moindre pour une plus grande & plus riche. D'Evêque de Bayonne, il a été Archevêque de Vienne; & de Vienne il eſt paſſé à Paris. L'Archevêché n'eſt que de dix mille livres (*) de

(*) Sterling.

revenu pour un Anglois ; mais pour un François il eſt de plus de deux cents mille livres (†) de rente ; & de plus, c'eſt le morceau friand de l'Egliſe Gallicane. Le Prélat a rang entre les Ducs, & il eſt le quatrieme des Pairs Eccléſiaſtiques. J'ignore ſi le pieux Chriſtophe de Beaumont a des Abbayes en commende. On peut bien le compter au nombre des favoris de la fortune, à qui les honneurs & les richeſſes viennent en dormant. Il eſt d'une très-noble famille, mais qu'on dit peu riche, & qui étoit ſans conſidération à la Cour. Elle lui fourniſſoit avec peine de quoi ſubvenir aux frais de ſes études, qu'il a faites à Paris. Il étoit logé au troiſieme étage, rue des Maçons, quartier de Sorbonne, chez un Perruquier, qui a été obligé d'avertir plus d'une fois l'apprentif-Docteur ſon hôte, de l'échéance paſſée du mois de logement & d'accommodage.

Sa vie fut ſi ſage, ou ſa conduite ſi prudente, qu'on ne vit de lui aucun de ces traits de jeuneſſe que laiſſent ſi

(†) Tournois.

fréquemment échapper les Abbés de qualité. Il cultivoit le ſupérieur du Séminaire de St. Sulpice, il faiſoit ſa cour au Révérend Confeſſeur du Roi: il faiſoit profeſſion d'un parfait dévouement à la puiſſante Compagnie de Jeſus. Cependant aucun protecteur ne faiſoit groſſir les Lettres de ſon nom ſur la feuille des Bénéfices. Aucune Abbaye ne tomboit ſur lui, pas le plus mince Prieuré, qui le tirât de ſon troiſieme étage. Son heure vint enfin au moment qu'il l'attendoit le moins. Il apprit un beau matin qu'il lui falloit paſſer de la maiſon du Perruquier dans le Palais Epiſcopal de Bayonne. Il partit pour ſa deſtination en homme Apoſtolique; & il la remplit de même. Il vivoit dans ſon Dioceſe généralement eſtimé, honoré, & chéri, lors du premier mariage du Dauphin de France.

Quelques méchants eſprits avoient rappellé à l'Infante la rupture du Contrat de ſa ſœur avec Louis XV, & ils y avoient ajouté que les François ne recevoient pas volontiers une Dauphine Eſpagnole. L'Infante en avoit

pris un chagrin fort vif : c'étoit une Princeſſe de l'eſprit le plus juſte & d'un cœur excellent : elle s'avançoit vers Paris comme une victime vers le lieu du ſacrifice : elle avançoit vers le Prince ſon époux avec les triſtes idées que lui devoit donner la certitude qu'elle croyoit avoir qu'il la rendroit malheureuſe. On ne ſait pas ſi l'Evêque de Bayonne fut inſtruit à l'avance des fauſſes impreſſions données en Eſpagne à la Princeſſe, ou ſi le zele inné de tous les François pour ce qui touche leur Roi & ſa famille le guida dans l'ordonnance des petites fêtes avec leſquelles fut reçue dans ſon Dioceſe l'épouſe du fils unique de Louis XV. Quoi qu'il en ſoit, la Princeſſe trouva ſur ſon chemin, juſqu'à Bayonne, des troupes de jeunes payſans & payſannes galamment parés, qui l'accueillirent avec les démonſtrations de cette alégreſſe naïve, marquée au coin du ſentiment. Ce furent devant & autour de la voiture des danſes continuelles, au ſon du tambourin & des flûtes. La vivacité de toute cette

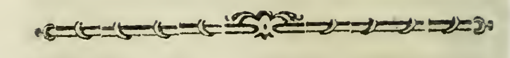
jeuneſſe fut remarquée de la triſte princeſſe; mais elle n'oſoit encore en croire le rapport de ſes yeux; & ſon imagination aidant la bonté de ſon cœur à diſculper de l'impoſture la plus criminelle les miſérables qui lui en avoient impoſé, elle ſe mit en tête que peut-être ils avoient voulu lui parler de la Cour, & non du peuple. Son état étoit trop violent: elle ne put renfermer au dedans d'elle-même toute ſon inquiétude, & trouvant dans l'Evêque un homme à qui elle crut pouvoir ouvrir ſon cœur, elle lui fit la précieuſe confidence de ſes craintes. Le Prélat eſt d'une très-heureuſe phyſionomie, & non moins beau parleur: il ne ſe pouvoit pas qu'en une occaſion auſſi importante il ne fût le plus éloquent & le plus perſuaſif de tous les hommes. La Dauphine ouvrit ſon cœur aux plus douces eſpérances, & fut délivrée de ſes inquiétudes. Elle avança avec empreſſement vers ſon époux, à qui elle ſe préſenta dans les diſpoſitions du cœur & de l'eſprit capables de mettre dans l'union conjugale ſa quote-part

convenable pour la rendre heureuſe. Trouvant tout à la Cour, ainſi que l'Evêque le lui avoit promis, elle lui attribua une partie de ſa félicité; & elle communiqua au Prince ſon époux la juſte eſtime qu'elle avoit pour le Prélat.

Voilà, Milord, une voie à la faveur bien sûre, bien rapide, bien innocente, & bien glorieuſe. Je n'en imagine aucune, dont un Eccléſiaſtique puiſſe ſe faire honneur avec plus de raiſon. Quel chemin n'eût pas fait Mr. de Beaumont vers la premiere dignité du Royaume, s'il avoit ſu ſe montrer toujours ſous ces traits reſpectables d'ami de ſon Prince, & de François également pourvu de zele & de lumieres! Il eſt regardé maintenant comme un boute-feu par les Parlements du Royaume, & par le public indulgent comme un fanatique aveugle. Les gens pacifiques qui tirent ſon horoſcope le font vieillir dans l'Ambaſſade de Rome ſous un chapeau de Cardinal. Les autres le mettent à la Barre devant le Parlement des Pairs, pour quelque ſédition

qu'il aura indiſcrétement occaſionnée. Quant à ſa perſonne, je l'ai étudiée ſuivant les regles du Docteur *Staviſtok*. Il eſt un fort bel homme, & ſeroit pris pour le plus doux des humains, ſi la douceur de ſes traits, de ſon ton, de ſon geſte, & de ſa démarche, n'étoit chargée d'un air patelin, qui eſt un grand ſujet de réflexions pour les connoiſſeurs. Il bataille du fond de ſon Oratoire pour ſes chers Jéſuites. S'il ſe met pour eux en plaine, il attrapera de rudes coups; car le Parlement lui en doit ſur bien des chefs; & il y a apparence que *Meſſieurs* reſteront les plus forts.

Vous avez tout mon recueil ſur cet homme de grand bruit, & de moindre réputation. Recevez-le, Milord, avec la foible reconnoiſſance que mérite l'envie que j'ai de trouver de plus grandes occaſions de vous faire plaiſir. Je n'ai rien entendu de notre Jéſuite Chrétien. J'en ai écrit au Marquis de N, & je n'en ai point reçu de réponſe. J'ignore à quoi attribuer le ſilence de ce Gentilhomme, dont je ne ſaurois ſoupçonner la politeſſe & la bienveillance. Je ſuis, &c.



LETTRE XXVIII.

Au même.

Annonce des Préliminaires de la Paix. Lettre de l'Ex-Jésuite à un Evêque de France. Prétention des Ex-Jésuites sur le bien qu'ils apporterent à la Compagnie de Jesus, en s'engageant avec elle. Comment on peut pourvoir à ce remboursement. A quoi Mr. le Franc se réduit à cet égard. Que dans sa haine actuelle pour l'Institut auquel il fut dévoué il n'y a ni inconstance ni contradiction. Qu'il le hait de bonne foi, & l'a aimé de même. Qu'il lui étoit moralement impossible de ne pas se faire Jésuite avec empressement. Quelle est la marche de la séduction sur le Novice religieux. Combien les Docteurs Catholiques établissent d'absurdités sur les textes de l'Ecriture. Institut des Théatins moins raisonnable encore que celui des Jésuites.

Autres exemples. Que les grands Ordres Religieux établis en France donnent ſur eux aux Parlements plus de priſe encore que les Jéſuites. Que l'Ordre même de St. Benoît a beſoin de leur indulgence. Dégoûts de Mr. le Franc dans ſon état. Comment il les ſurmonta. Comment les jeunes Religieux en même cas ſont raffermis dans leurs préjugés, ou contenus dans leur cloître. Contradiction des loix par rapport à eux. Combien elles ſerroient les fers d'un Jéſuite. Deſtination de Mr. le Franc pour les Miſſions étrangeres. Quelle étoit alors la diſpoſition de ſon eſprit. Quelles furent les inſtructions qu'il reçut de ſes maîtres. Idée de l'Ex-Jéſuite bien flatteuſe pour les Evêques de France. Projet ſingulier d'un Commentaire Gallican ſur toute l'Ecriture Sainte. Que les loix & l'autorité Royale induiſirent tous les François en erreur ſur l'Inſtitut des Jéſuites. Que la faveur accordée par la loi de pouvoir réclamer contre des vœux dans le terme de cinq ans,

est sans réalité. Propositions d'une autre loi faites dans les assemblées du Clergé. Combien un jeune homme est incapable de s'engager par les trois vœux. Comparaison du Moine avec un Prisonnier, dont les actes ne sont pas plus valables à la vingtieme qu'à la premiere année de sa détention.

MILORD,

JE n'ai eu de temps, avant le départ du Courier, que pour fermer ce paquet que j'ai reçu de mon ami, dont le silence a été occasionné par un voyage en Province. Vous y trouverez des nouvelles de votre Jésuite. Je souhaite qu'elles contentent votre curiosité. Les Préliminaires de la Paix sont convenus; peut-être qu'à l'heure que je vous parle ils reçoivent la signature des deux Ministres. Vivent la Liberté, la Haute Eglise, & la Paix! Vive Georges III! Vivent tous les bons Anglois! Je suis, &c.



LETTRE

De Mr. Le Franc, Ex-Jésuite, à un Evêque de France.

MONSEIGNEUR,

AYANT prêté le serment dicté & ordonné par l'Arrêt, je me suis cru rentré dans tous les droits d'un sujet de Sa Majesté, & reçu à jouir avec tous les bons François des avantages que le talent & le travail peuvent procurer dans la société civile. J'ai abjuré de si bonne foi les Jésuites, leur doctrine & leur morale, qu'il ne me reste aucune idée de retour vers eux. J'ai rompu avec tant d'éclat les liens qui m'attachoient à cette Congrégation proscrite, que le chef lui-même, avec sa toute-puissance, n'obtiendroit pas de ses sujets qu'ils me le pardonnassent. Les Loix qui me permirent de me donner à la Compagnie de Jesus, l'autoriserent à s'approprier la fortune

dont je pouvois diſpoſer : il me ſemble que ces mêmes loix qui annullent aujourd'hui mon contrat, devroient me rendre ma miſe, ou m'en procurer l'équivalent. Que les Créanciers de la création du Pere de la Valette aient recours ſur les biens de la Compagnie, rien de plus juſte; il étoit avoué pour ſon Agent, & le Pere de Sacy, ſon Procureur-Général en France, en diſpoſant de ſes meſſes à leur intention, a confeſſé que le révérendiſſime Général devoit ouvrir ſa caiſſe à leur ordre. Mais j'ai à la charge de cette riche Commune, des prétentions auſſi bien fondées que celles du ſieur Lionci & aſſociés, & j'aurois pour moi la raiſon & l'équité, ſi j'étois admis à les faire valoir en Juſtice réglée.

On peut trouver à acquitter les engagements pris par le Pere de la Valette, dans les biens que la Compagnie a acquis par les mêmes voies que celles qui ont produit les dettes de cet Agent. Que les Parlements demandent aux Chefs des Maiſons de College l'emploi qu'ils ont fait des deniers provenants de l'induſtrie, des gains

annuels ſur les penſions & les penſionnaires : que ces ſommes envoyées ſans doute à Rome dans les Coffres du Général, ſoient repréſentées. Les ſeules épargnes du College de Louis-le-Grand feront ceſſer les pourſuites des Avocats. En s'y prenant de la même maniere pour ravoir les fonds que les riches novices conſignerent contre la promeſſe qui fut faite, de les entretenir leur vie durant, les Magiſtrats laveront leur rigueur envers le Corps entier de la teinte qu'elle a de quelque injuſtice envers les membres. Rien alors ne gênera le retrait des biens Eccléſiaſtiques & des legs pieux, dont la piété ne permet point de faire diſtraction ; & les infortunés que l'on arrache au repos dans l'âge où ils n'ont pas mérité d'en être privés, en jouiront au moins dans la meſure que leur naiſſance & le travail de leurs Peres leur en aſſura.

Je ne demande-là rien que de juſte, Monſeigneur. Cependant je ne porte pas ſi loin mes prétentions. Je conſens de payer de la perte de mon patrimoine mon erreur, quelqu'innocente qu'elle ait été. Je ne réclame point non plus

les vingt-cinq années que j'ai cru employer au ſervice de l'Egliſe, & à celui du prochain : quoique ce ſoit un temps que j'aurois pu rendre utile à ma patrie, à ma famille & à ma fortune, ſi les Magiſtrats qui me condamnent aujourd'hui à en perdre le fruit, m'avoient menacé de cette perte vingt-cinq ans plutôt ; s'ils m'avoient demandé alors la préférence pour mon Prince, pour mes proches & pour moi-même. En remettant abſolument mes pertes & mes dommages, ainſi que ma premiere miſe, je ſupplie qu'on me faſſe grace ſur ma ſimplicité, qu'on me pardonne d'avoir été trompé par la Religion, l'Egliſe, & les Loix. J'eſpere que votre Grandeur trouvera que ce n'eſt pas trop prétendre.

La Compagnie de Jeſus a été honorée de votre protection, Monſeigneur. Des Parlements qui la proſcrivent aujourd'hui, les uns l'ont tolérée, les autres l'ont aimée, ſoutenue, défendue pendant plus de deux ſiecles. Qu'en inférer autre choſe, ſinon qu'elle eſt maintenant mieux connue, qu'elle ne l'avoit été depuis le commencement

de ſes Etabliſſements dans le Royaume? Quel eſt le téméraire qui feroit un ſujet de reproche à votre Grandeur, de cette protection; qui reprocheroit aux Parlements cette tolérance & cette bienveillance? Qui oſeroit, en leur mettant ſous les yeux leurs procédures actuelles, accuſer ces Corps reſpectables (*) de ſe contredire? Il y auroit une pareille injuſtice à ne pas attribuer à de nouvelles lumieres que j'ai reçues, le changement qui s'eſt fait dans ma façon de penſer ſur la Compagnie de Jeſus.

J'ai été trente-deux ans Jéſuite. Je croyois être dans la route de l'honneur & du ſalut. On a levé le voile que dix générations avoient conſacré, & derriere lequel je n'avois pas même imaginé qu'il y eût quelque choſe. J'ai reconnu l'illuſion faite à ma raiſon & à ma conſcience. Mon empreſſement à m'y dérober prouve que la ſéduction

(*) Le Parlement de Toulouſe protégea hautement les Jéſuites condamnés au Banniſſement perpétuel par Arrêt du Parlement de Paris, pour divers attentats ſur la vie de Henri IV. Non ſeulement il conſerva dans ſon Reſſort tous ceux qui y étoient, mais encore il fit de ſa Province un lieu d'aſyle & de retraite pour les Bannis.

ſeule a eu priſe ſur moi. Le Judicieux Magiſtrat (*) qui a dirigé les procédures du Parlement de Rouen a parfaitement ſaiſi ma poſition & celle de pluſieurs de mes anciens confreres. Voici, Monſeigneur, en quels termes il s'en eſt expliqué devant les Chambres aſſemblées.

« Quelle que ſoit cette Société » contre laquelle nous ſommes forcés » d'invoquer l'autorité des Loix, nous » ne devons pas le diſſimuler; elle a » nourri dans ſon ſein, & il exiſte » encore des cœurs droits, des hom- » mes capables de ſervir la Religion, » le Prince, la Patrie; des citoyens » vertueux, des ſujets fideles, & des » Chrétiens remplis d'un attachement » ſincere aux véritables maximes. Auſſi, » en blâmant le Corps, notre deſſein » n'a point été d'adreſſer les reproches » que nous lui faiſons à aucun de ſes » membres en particulier : la plupart » le méritent d'autant moins, que ſi » la politique, l'illuſion & le préjugé

(*) M. Charles, Conſeiller, dans ſon Mémoire ſur l'Inſtitut, dont il avoit été chargé par les Chambres de faire l'examen.

» ne leur dérobent point le malheur
» de leur engagement, ils sollicitent
» eux-mêmes dans le secret la sévérité
» de notre Ministere, que les vues
» supérieures du bien public rendent
» indispensables, &c. »

Si la Compagnie de Jesus avoit été attaquée, comme le fut l'Ordre des Templiers, de maniere à faire penser que la jalousie & la cabale l'eussent calomniée pour l'opprimer, je crois, Monseigneur, qu'avec le secours du Ciel j'aurois eu assez de fermeté pour soutenir l'orage au péril de ma vie, & persistèr jusqu'à la mort dans mes engagements avec elle. Pour m'en détacher, il ne falloit pas moins que l'évidence portée par le flambeau de la Justice sur l'incompatibilité de son régime avec les premiers devoirs du Chrétien & du sujet. Votre Grandeur sait que j'ai pu être soumis à ce régime, sans m'être trouvé à portée d'en soupçonner & d'en pénétrer les secrets. Elle sait que la connoissance de ces secrets est réservée, par les Constitutions elles-mêmes, à ceux qui gouvernent. Lors donc que je renonce à

l'Inſtitut des Jéſuites, je rends hommage à la vérité, & je ſuis l'impulſion de ma conſcience. Lorſque je demande qu'on me pardonne d'être reſté ſi long-temps aſſervi à cet Inſtitut maſqué pour la plupart de ſes agrégés, c'eſt préciſément demander de n'être pas réputé criminel pour une erreur involontaire : c'eſt me reconnoître en faute pour une erreur inévitable. Sur le premier, j'ai droit à l'eſtime des perſonnes à qui la probité eſt chere ; ſur le ſecond, elles ne peuvent ſans injuſtice me refuſer de la compaſſion.

Je ſuis entré dans la Compagnie de Jeſus avec des intentions ſur leſquelles je prie Dieu de me juger. Prévenu dès ma plus tendre enfance en faveur de ce Corps Religieux, je n'y ai point porté d'autre ambition, que celle de marcher dans le chemin du ſalut par celle des routes particulieres qui étoit eſtimée alors la plus belle & la plus sûre. Je voyois une eſpece d'héroïſme à me conſacrer au ſervice du Public, en même temps que je renonçois à ſa reconnoiſſance & à ſes faveurs. Pendant les deux années de mon premier

noviciat, je n'ai rien vu, rien entendu qui ne fortifiât ma prévention. Ce terme même de deux années pour les premieres épreuves, que l'on peut croire à présent n'être donné si long, que pour rendre la séduction plus complette & plus durable; ce terme, dis-je, je me figurai qu'il prouvoit la candeur & le désintéressement des Enrôleurs. Combien de fois n'avois-je pas entendu reprocher aux grands Ordres Religieux de ne donner qu'une année de préparation pour des engagements qui doivent durer autant que la vie ? Je savois d'ailleurs que le noviciat est beaucoup plus long chez les Chartreux pour leurs Freres-Coadjuteurs, & que les Bénédictins le prolongent à volonté pour leurs Freres-Donnés. La plénitude de l'obéissance à laquelle se voue le Jésuite, ne me montra rien que de consolant. Cette dépendance & cette soumission me plurent, & me durent plaire, par leur excès même, dont je ne saisissois pas les dangereuses conséquences. Je savois que l'obéissance qui ne souffre ni remontrance ni délai est recommandée par de très-grands

Saints, univerſellement reconnus pour tels, comme la plus haute des vertus Chrétiennes. Quelle idée plus capable d'échauffer un jeune cerveau frappé des notions myſtiques, & atteint du deſir de la perfection religieuſe ? Avec quel empreſſement le novice dont on allume habilement la ferveur, ne ſaiſit-il pas la penſée d'avoir toujours dans ſon obéiſſance une ſauve-garde contre le péché, & de pouvoir toujours ſans crime & ſans remords ſe prêter à quoi que ce ſoit qu'on exige de lui ? Tout eſt diſpoſé chez le jeune homme à ſoutenir les plus fortes épreuves : plus elles vont contre ſes lumieres, plus l'humilité dont on lui vante l'excellence lui fait trouver ſa ſoumiſſion méritoire. Des textes de l'Ancien & du nouveau Teſtament, adroitement préſentés, captieuſement paraphraſés, lui donnent pour le premier devoir du Chrétien, l'indifférence pour ſa famille, le renoncement à ſoi-même & à ſa propre volonté. Qui ne hait pas ſon pere, ſa mere, ſes freres, ſes ſœurs, pour l'amour de moi, a dit le Sauveur, n'eſt pas digne de me ſuivre. Soyez

comme des enfants, a-t-il recommandé ailleurs : le Royaume des Cieux eſt le partage des humbles & des imbécilles. L'on accable le modeſte raiſonneur du poids des plus grands Docteurs de l'Egliſe. Après lui avoir fait enviſager le Vicaire de Dieu en térre ſous tous ſes attributs preſque divins, on lui fait lire les Actes nombreux que l'on tient de ce ſucceſſeur privilégié des Apôtres, Actes où ce Légiſlateur incapable d'errer & de ſe dédire, a fait ceſſion préciſe & pléniere de ſon autorité au Général de la Compagnie de Jeſus, à perpétuité; enfin on le fixe ſur ces paroles de J. C. à St. Pierre : Tout ce que tu remettras ſur la terre ſera remis aux mêmes termes dans le Ciel. Peu-à-peu le jeune homme adopte les Commentaires, les explications, les applications de ſes pédagogues; & de la meilleure foi du monde il met au rang des premieres vérités de la religion les principes & les conſéquences les plus abſurdes.

Vous ſavez, Monſeigneur, que ce qu'il peut y avoir de plus monſtrueux dans la ſociété civile trouve à ſe fonder & à ſe juſtifier dans les Livres ſaints,

& dans l'aveu de l'Eglise. Les plus folles & les plus sales héréſies ont bâti leur ſyſtême ſur ce fondement; & les fanatiques les plus déterminés ont puiſé leurs raiſons dans cette ſource de vérité. Nous refuſerions d'en croire l'Hiſtoire ancienne, ſi elle nous parloit d'une Secte de Philoſophes perſuadés de la fatalité, & livrés à elle, au point de ſe refuſer à toutes les manieres de pourvoir à leur ſubſiſtance : & nous avons au milieu de nous, ſans en être étonnés, une Congrégation de Religieux, qui font conſiſter la ſouveraine perfection dans la confiance ſans bornes en cette Providence de détail, que l'Ecriture Sainte atteſte celle de la Divinité. St. Cajétan a renchéri ſur St. François d'Aſſiſe. Ce dernier dans ſa Regle condamne ſes diſciples à être des frêlons importuns au milieu des abeilles laborieuſes, & à quêter ſans honte, à mendier ſans répugnance, une ſubſiſtance qu'ils ſe procureroient bien plus aiſément en travaillant. St. Cajétan, Inſtituteur des Théatins, leur défend de rien poſſéder, même en commun, à titre de propriétaires; & partant de

là il leur interdit dans ſon Inſtitut, de ſolliciter la charité publique, à laquelle il les abandonne : il ne veut pas qu'ils demandent leur néceſſaire, en même temps qu'il leur fait un crime de ſe le procurer par le travail. Tout ce que peuvent faire les Théatins preſſés du beſoin de boire & de manger, & n'ayant pas de quoi y ſatisfaire, c'eſt de notifier au public par le ſon continuel de leur cloche à l'heure du repas, qu'ils ſont en riſque de périr de faim & de ſoif. Ils doivent laiſſer le reſte à la Providence. Heureuſement cet Inſtitut eſt né en même temps que celui de St. Ignace, qui l'a preſqu'étouffé. Ses maiſons n'ont pas multiplié : & le petit nombre qui en exiſte, ſe ſoutient par l'infraction de ſes préceptes fondamentaux. Ainſi que tous les Ordres Mendiants, les Théatins s'autoriſent des paroles du Sauveur, qui portent que le vrai Chrétien doit imiter les oiſeaux du ciel qui ne ſement ni ne moiſſonnent, & qui rendent par leur exiſtence un témoignage éclatant de l'attention de Dieu ſur ſes Créatures La vie Angélique des Peres du Déſert, dont la

plupart seroient regardés par les Magistrats d'à présent comme des insensés ou des fanatiques; la vie sauvage des Chartreux & des Moines de la Trappe qui renoncent à la sociabilité, devoir caractéristique de l'homme, pour se rendre plus sûrs & plus dignes des récompenses promises aux hommes fideles à leurs devoirs; la piété de St. Alexis, que les loix de toutes les Nations déclarent criminelle & punissable; les supplices & les procédures de l'Inquisition de la Foi, qui sont directement contraires à l'ordre des Tribunaux civils, & paroissent heurter de front l'esprit de charité qui fut celui du Sauveur; le vœu spécial des Chevaliers de Malthe, & le brigandage dont ils font gloire, tandis que nous le détestons dans les Barbaresques; tout cela se justifie par le Texte sacré, & est sanctifié par l'approbation de l'Eglise, qui le prouve, ou commande de le croire prouvé par la Sainte Ecriture. La doctrine & la discipline des Jésuites fussent-elles encore plus révoltantes pour ceux qui les examinent avec les yeux du Citoyen, elles devoient

être entre les mains de séducteurs habiles un instrument victorieux de séduction, dès que la voix de l'autorité ne s'étoit pas élevée contre elles.

La sécurité où des préjugés religieux tiennent le Novice, est le véhicule des plus grandes erreurs. Formé en peu de temps à se défier de sa judiciaire, à présumer toujours avantageusement de celle des autres, & sur-tout de ses directeurs, il va d'autant plus loin en s'égarant, qu'il croit de meilleure foi être dans le bon chemin. Je parle à un des Prélats les plus éclairés de l'Eglise Gallicane; & je n'hésite pas à mettre à ses pieds des idées & des opinions, qui me seroient imputées à crime au-delà des Alpes. Je n'ai garde de me plaindre que la tolérance accordée aux autres Congrégations Religieuses soit refusée aux Jésuites. Je dois révérer & je respecte une partialité qui peut avoir ses raisons secretes. Je me dis que les sages qui composent les Parlements de France sont toujours des hommes, que par conséquent leurs lumieres, quelque grandes qu'elles soient, ont leurs bornes; & qu'il est

très-possible qu'ils ne voient pas du même œil les mêmes objets placés à diverses expositions. Mais j'oserois promettre à votre Grandeur de démontrer que les loix de France, que les Arrêts des Cours Souveraines citent aujourd'hui contre les Jésuites, font aux grands Ordres Religieux d'Institution Romaine le même sort qu'à la Compagnie de Jesus. Je vais plus loin, Monseigneur, & j'ose ajouter que si la reconnoissance de la Nation n'agit en faveur des représentants de l'ancien Ordre de St. Benoît à qui la France doit le défrichement d'une grande partie de ses terres, le goût de l'agriculture & le dégrossissement de ses mœurs, toutes les Congrégations qui se réclament de ce premier Moine de l'Europe, & de ses disciples, ne sauroient soutenir les objections des Magistrats contre leur existence.

Je me suis écarté de mon sujet, je vous en fais excuse, Monseigneur, & vous prie de ne pas attribuer l'écart à aucun ressentiment. J'ai pour principal objet, dans la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à votre Grandeur,

de me juſtifier auprès d'elle, & du long ſéjour que j'ai fait chez les Jéſuites, & de la promptitude avec laquelle je me ſuis ſéparé d'eux. Vous connoiſſez trop bien les hommes, Monſeigneur, pour ne pas être perſuadé que j'ai été, pendant nombre d'années, la dupe & la victime de ma ferveur & de mes préventions. Mais cette même connoiſſance des hommes empêcheroit votre Grandeur de m'en croire, ſi je lui diſois que cette ferveur & ces préventions ſe ſont conſtamment ſoutenues ſans ſe démentir, & que jamais je n'ai ſenti aucun dégoût de ma ſervitude, aucun retour de mon cœur & de mon eſprit vers ma liberté. J'avouerai donc ingénument que, ſoit raiſon, ſoit dépit, j'ai héſité plus d'une fois ſur l'équité du joug qu'on appeſantiſſoit ſur ma tête. J'ai regretté ſouvent de m'être donné des maîtres, j'ai ſouhaité, j'ai projeté même de me dérober à eux; mais les velléités que j'ai eues à cet égard, n'ont point tenu contre les avis & les remontrances des Directeurs que je me croyois obligé de conſulter. Quand j'ai été en âge & en poſition

de connoître que ces Directeurs étoient des Confidents, ou des Emiſſaires du Deſpote, apoſtés pour ſurprendre les ſecrets de mon cœur, pour étudier & gouverner mon eſprit, pour reſſerrer & renouer le bandeau, au cas qu'il vînt à ſe lâcher : alors des conſidérations purement humaines, mais capables de ſubjuguer l'homme le plus déterminé, ſont venues à mon ſecours, & m'ont donné, ſinon les conſolations que je ne pouvois plus recevoir de la piété, du moins la conſtance ou la réſignation que le raiſonnement fournit. La vanité, la honte, l'ambition, la crainte, m'ont porté à rattacher moi-même mes fers. La difficulté de me procurer une honnête ſubſiſtance dans la ſociété civile, chez qui le reſſentiment de mes tyrans étoit autoriſé à me pourſuivre ; la crainte d'y être noté d'irréligion par la nombreuſe cabale des dévots, & de légéreté par les perſonnes indifférentes, ou de libertinage par les ignorants & le peuple ; la loi qui ordonnoit à ces mêmes Magiſtrats qui m'affranchiſſent aujourd'hui, de me pourſuivre, & de me

traiter en esclave fugitif, si je m'étois affranchi de moi-même; l'orgueilleuse idée de faire admirer ma patience à ceux qui sembloient s'être promis de l'épuiser; enfin l'espérance d'un avenir moins désagréable, toutes ces diverses passions, tous ces divers mouvements, me donnerent la force de me soumettre à mon sort, & me soutinrent contre les dégoûts. La réflexion faisoit tout valoir aussi-tôt qu'elle succédoit à la vivacité de mes ressentiments. Alors mon esprit se remettant peu-à-peu dans une assiette plus tranquille, la religion ne tardoit pas à reprendre entiérement le dessus; & lorsque je cédois par prudence à la nécessité, la piété me faisoit accroire que je m'y accommodois par vertu.

Telle est, Monseigneur, la marche de l'illusion & de la séduction chez la plupart de ceux qui ont pris engagement dans les sociétés religieuses, & qui y ont passé donation de leur existence, ou du moins de leur maniere d'exister, dans l'âge où les loix ne les estimoient pas capables de disposer de la plus petite portion de

leur patrimoine. La ferveur, & l'opiniâtreté sa compagne, vont à l'excès chez un Adolescent qui fait que ses proches regrettent de l'avoir perdu, que ceux à qui il se donne prisent son acquisition. Avec toute la dévotion imaginable, il jouit de sa petite importance, parce que croyant se sacrifier à Dieu, il aime pieusement à assigner quelque mérite au sacrifice qu'il souhaite méritoire. Quand sa ferveur se refroidit, la séduction n'a plus la même force : il entrevoit le faux de ses préventions ; mais il envisage dans un très-petit lointain la fin de ce premier esclavage, par lequel tous les Profès, qui lui paroissent si contents de leur sort, ont passé. Il se fixe sur cet état de Profès, qui lui est assuré s'il persiste ; son imagination le fait jouir à l'avance des distinctions & des prérogatives qui y sont attachées. Toutes puériles qu'elles sont, elles l'affectent vivement, parce qu'il ne les considere que sous les relations qu'elles ont avec lui. Il n'y a que ce point de vue qui mette de la différence entre les

plus brillants honneurs des Cours & les obſcures prééminences des Cloîtres. Les grandes & petites entrées chez le Roi paroiſſent des riens à un Religieux; & le Courtiſan ſe moque de la joie du jeune Profès qui vient d'être admis au chauffoir du Recteur, qui vient d'obtenir la permiſſion d'aller au Parloir. Le jeune Jéſuite eſt auſſi ſatisfait de la férule qu'on lui met en main, qu'un ancien Général du bâton de commandement qu'il reçoit de Sa Majeſté. Le jeune Capucin n'eſt pas moins content de ſon manteau, qu'un Seigneur de ſon cordon-bleu. Dans toutes les Sociétés Religieuſes, les jeunes Profès ſont fixés ſucceſſivement ſur les immunités attachées à chacun des grades par leſquels ils peuvent monter au commandement. Cette perſpective d'une eſpece de ſouveraineté fait ſurmonter aux moins pieux la répugnance qu'ils ont quelquefois à obéir. Si les préjugés & la ſéduction ſe dévoilent entiérement aux yeux de ceux que l'âge, la lecture, & la raiſon, viennent éclairer ſur la perte de leur

liberté, leur malheur eſt au comble: puiſque les loix, en contradiction avec elles-mêmes, rejettent ces infortunés de la Société civile à laquelle elles leur reprochent de s'être dérobés. Elles blâment le contrat: elles en puniſſent l'infraction: elles déclarent incompétent l'âge où il a été paſſé, & elles refuſent de recevoir la proteſtation faite de ſa nullité dans un âge plus mûr: elles le diſent illégitime, & elles forcent à le tenir pour valide.

Je prie Votre Grandeur de daigner deſcendre pour un inſtant juſqu'à la condition d'un Jéſuite, chez qui, à la ſuite de ſon engagement, la raiſon s'eſt développée, les préjugés ſe ſont affoiblis, la piété s'eſt refroidie. Il ſe trouvoit attaché à l'Egliſe par les derniers Ordres ſacrés: il ne voyoit ni fortune ni état à eſpérer, ſinon dans l'Egliſe; & l'Egliſe le menaçoit de le punir de ſon retour à la ſociété civile: elle le livroit à la diſcrétion de ceux qu'il auroit abandonnés. Vous le ſavez, Monſeigneur, le Profès du troiſieme vœu étoit lié à la Compagnie de Jeſus, qui n'étoit point liée à lui.

S'il eût voulu rompre ſes liens, il lui falloit le congé du Général, à moins que de changer d'eſclavage, & de ſe réfugier chez les Chartreux : car de quelqu'autre côté qu'il cherchât aſyle, il avoit toujours à appréhender d'être réclamé, & rendu comme un Déſerteur. Or il n'y avoit que l'incapacité du ſujet, relativement au ſervice de la Compagnie, qui pût rendre ſes maîtres indifférents à ſa perte, & obtenir d'eux ſon congé ; & ils avoient tant de manieres de tirer parti des hommes, qu'un ſujet de cette eſpece n'a jamais exiſté pour eux. Le plus ſtupide n'en étoit que plus propre à s'aller faire fuſtiger à la Chine, ou crucifier au Japon. L'unique parti qui reſtât au mécontent étoit de faire de néceſſité vertu, & de ſe rendre ſes maîtres favorables, par la promptitude de ſon obéiſſance, par la montre d'un zele à toute épreuve.

J'étois âgé de vingt-huit ans, lorſque je fus admis à diſpoſer ſans retour de ma légitime, & à m'engager par le troiſieme vœu. On me fit beaucoup valoir cette eſtime précoce dont on

m'honoroit, & qui portoit mes ſupérieurs à m'élever au haut rang de Profès dans un âge ſi peu avancé. On me déclara en même temps ma deſtination pour les Miſſions Etrangeres. Je proteſte avec vérité à Votre Grandeur que ma tête étoit ſi fort échauffée du mérite des travaux Apoſtoliques, & de la gloire du martyre, qu'il n'y avoit point de place pour des réflexions au déſavantage de l'Inſtitut. François Xavier, le plus illuſtre Diſciple de St. Ignace, m'étoit préſenté pour modele. On me citoit de lui des miracles plus brillants & plus nombreux que ceux de tous les Apôtres enſemble. Comment me refuſer à la pieuſe ambition de faire des miracles comme lui? Comment ne me pas croire dans le bon chemin, en marchant dans la route qu'il avoit frayée ou ſuivie. Il eſt vrai, Monſeigneur, que je n'ai pas eu beſoin de vivre long-temps parmi les Sauvages & les Caraïbes de l'Amérique, & avec les Indiens de la côte du Malabar, pour rabattre beaucoup de ma foi aux miracles des ſaints Jéſuites.
Mais

Mais l'objet de ma Miſſion ne m'en a pas ſemblé moins noble & moins bon. Je ne ſuis point allé m'imaginer que l'ambition de tenir un long article ſur les regiſtres de la Congrégation de la Propagande à Rome, eût dicté au Général l'Arrêt de mon exil chez les Barbares. J'ai vu de la généroſité à tenter, au péril de ma vie, de civiliſer des ſauvages. J'ai cru ſervir la Religion & l'Egliſe, en tâchant de rapprocher des Idolâtres du culte que je crois le ſeul digne de la divinité, le ſeul véritable ; & j'ai ſacrifié de bon cœur à l'un & à l'autre ouvrage le goût de l'aiſance & des commodités de la vie.

J'avois reçu mon inſtruction avant mon départ d'Europe. J'étois prévenu que c'eſt faute de condeſcendance que Rome a perdu la meilleure partie des Etats de l'Europe qui lui étoient ſoumis ; & qu'inſtruite par l'expérience à relâcher de ſa diſcipline & même de ſa doctrine, elle permet à ſes Prêtres de les accommoder aux temps, aux lieux & aux circonſtances. Je ſavois qu'en beaucoup d'éndroits de

l'Allemagne, elle veut bien qu'on chante en Allemand dans les Temples: qu'elle fait illuſion dans le Palatinat ſur la privation de la Coupe dans la Communion, en permettant, en forme de gargariſme, une gorgée de vin après la réception de la ſainte Hoſtie: que, pour ne pas effaroucher en Saxe les Luthériens au milieu deſquels ſe trouve un petit troupeau de Catholiques, elle ſe tait, ou donne des éclairciſſements & des adouciſſements ſur le texte, *hors de l'Egliſe point de ſalut.* On m'avoit fait obſerver qu'à l'aide d'une ſévérité que les profanes appellent cruauté & barbarie, Rome a conſervé ou rendu à ſa Communion des Etats que l'héréſie menaçoit de lui enlever. La pieuſe inhumanité de l'Inquiſition étoit juſtifiée par une ſavante explication de la parabole du feſtin, où le Pere de famille ayant raſſemblé au haſard des convives qu'il fait entrer de gré ou de force, ordonne de jeter au feu ceux qui ne ſont pas vêtus de la robe nuptiale. On me prouva que par cette allégorie le Sauveur autoriſe tous

les moyens d'acquérir des enfants à ſon Egliſe, & qu'il indique à ſes Miniſtres de ne point faire de quartier, quand ils ſont les plus forts, à ceux dont ils peuvent faire un exemple utile. L'hiſtoire du favori du Roi de Syrie, à qui le Prophete Eliſée permit d'accompagner le Roi ſon maître dans le Temple des faux Dieux, & de lui préſenter l'encens qu'il leur offroit, me fut donnée pour un fait qui doit fermer la bouche à tous les ennemis de la tolérance. L'ordre du Sauveur à ſes Diſciples de manger de tout ce qui leur ſera ſervi devoit être regardé, me dit-on, comme un plein-pouvoir pour accorder diſpenſe des jeûnes & des abſtinences. Enfin j'emportai la perſuaſion ſur la bonté de la doctrine proſcrite par les Théologiens qui ne ſont pas Jéſuites.

M'appartenoit-il de raiſonner & de douter, lorſque les ſouverains Pontifes me garantiſſent que je ſerai innocent devant Dieu & l'Egliſe de ce que j'aurai fait & penſé d'après l'ordre de mes ſupérieurs? Lorſque je vois avec évidence que mon indocilité

m'attirera les plus rudes châtiments, ſans produire autre choſe qu'un ſcandale honteux? Je ſais, Monſeigneur, que le ſyſtême Apoſtolique des Jéſuites vous a toujours déplu. Mais il eſt impoſſible qu'il me rende ſuſpect à Votre Grandeur, pour peu qu'elle daigne obſerver que je l'ai ſuivi longtemps de bonne foi, & que mes engagements me faiſoient un devoir, m'impoſoient la néceſſité de le ſuivre; que pour ma ſûreté, ma tranquillité, j'ai dû paroître l'avoir adopté ſans reſtriction. Le même principe d'obéiſſance qui m'a fait marcher intrépidement dans le mauvais chemin, me conduira avec la même ſécurité dans celui que me marque l'Egliſe Gallicane, de qui ſeule je reçois maintenant mes ſupérieurs. Cette obéiſſance, à laquelle l'eſprit d'un Jéſuite eſt ſi parfaitement plié, j'oſerai vous la citer, Monſeigneur, pour la plus puiſſante recommandation en faveur de ceux que les loix viennent d'affranchir du joug des chefs de la Compagnie de Jeſus. Si le Clergé de France (*)

(*) L'idée eſt neuve & bonne. Un Commentaire

jugeoit à propos de faire travailler à un Commentaire national ſur toute la Ste. Ecriture, & de fixer la multiplicité des interprétations, explications, & conſéquences diſputées, au ſeul ſens que la raiſon, nos loix & nos mœurs peuvent admettre, il n'auroit point pour ſon peuple d'inſtructeurs plus ardents & plus fideles que les ci devant Jéſuites. Le reſſort ne perdroit rien de ſa force étant mis en jeu par d'autres mains, & recevant une autre direction. Le Prélat Diocéſain n'auroit qu'à le vouloir, pour ſe mettre ſur ſes nouveaux ſujets dans la plupart des droits du Général des Jéſuites (§) ſur les ſiens. Daignez, Monſeigneur, prendre en conſidération cette ouverture. Jamais le Clergé de France n'eut autant beſoin qu'à préſent de ſe prémunir contre les autres Ordres de l'Etat, qui ſont jaloux de ſon opu-

Gallican, une expédition qui fixeroit le ſens que les loix du Royaume donnent aux textes, dont les Théologiens s'arment les uns contre les autres, couperoit pied pour toujours aux diſputes que Rome aime à nourrir, pour les évoquer à ſon Tribunal.

(§) Sur cette inſinuation, on a peine à croire Mr. le Franc auſſi honnête homme & auſſi peu Jéſuite qu'il ſe le dit.

lence & de ſes prérogatives. Jamais il n'eut autant beſoin de ſerrer la correſpondance des Prélats avec les ſubalternes. Les raiſonneurs du temps demandent la même meſure du bien-être pour tous les Citoyens, parce qu'ils ſont tous hommes au même degré. Bientôt on les entendra demander la même fortune & le même ſort pour tous les Prêtres.

Il n'y a qu'une objection contre l'idée que j'ai l'honneur de préſenter à votre Grandeur; & elle ſe prend du doute ſur la ſincérité du retour des Ex-Jéſuites à la ſociété civile. Comme je ne vous crois pas acceſſible à pareil ſoupçon, Monſeigneur, je ne vous ſupplierai point d'obſerver combien il ſeroit peu raiſonnable. Peut-il venir en la penſée de quelqu'un que des forçats ſe refuſent à leur délivrance, & qu'ils veuillent tenir à leur chaîne en dépit de l'autorité qui l'a rompue? Cependant je ne puis ni ne veux répondre de mes anciens confreres ſur ce point. La ſéduction eſt ſi ingénieuſe à ſe raccrocher ſur les eſprits qui lui ont donné priſe!

Je réponds de moi, Monſeigneur, & je me ſuis conduit depuis le commencement de la criſe de maniere à mériter d'être cru. Lorſque j'ai pris mes premiers engagements avec la Compagnie de Jeſus, je n'étois point en état de connoître ſi les Parlements du Royaume avoient droit ou pouvoir d'annuller une légitimation accordée par les Rois ; s'il leur appartenoit de ne voir qu'une ſimple tolérance à volonté dans l'autoriſation la plus formelle du Souverain, & dans la protection la plus hautement déclarée de la plupart des Cours Souveraines. J'ai pris pour une adoption préciſe les diverſes Déclarations de nos Rois, vérifiées au Parlement, leſquelles ont réglé & fixé à la Compagnie de Jeſus ſa maniere d'exiſter en France. Devois-je voir les choſes autrement, quand j'avois ſous les yeux des Ordonnances Royales revêtues de toutes les formes, des Arrêts donnés en conſéquence par les Parlements, pour diſtinguer avantageuſement la Compagnie de Jeſus des autres Congrégations Religieuſes, pour la privi-

légier au deſſus d'elles, pour interpréter les engagements de chaque Jéſuite au ſens de l'Inſtituteur, les adapter aux loix civiles, ou les mettre au deſſus d'elles, pour étendre juſqu'à l'âge de trente-trois ans les relations de tous & chacun d'eux avec leur famille, le droit de propriété ſur leurs biens patrimoniaux, & la faculté d'y rentrer, ou d'en diſpoſer, quinze ans après leurs premiers vœux? Pouvois-je ſoupçonner de déplaire à la Nation, des hommes à qui la Nation confioit avec une prédilection marquée l'éducation de ſa jeune Nobleſſe, des hommes que trois de nos plus glorieux Monarques ont choiſis pour les dépoſitaires de leur dépouille mortelle, des hommes dont les Grands & les Magiſtrats recherchoient le commerce, & tenoient la bienveillance à honneur, l'amitié à bonheur, la protection à faveur?

Je crus donc, & je fus diſpoſé à croire que j'entrois chez les Jéſuites avec l'aveu & ſous la protection des loix. Jamais je n'y ſerois entré, ſi j'avois eu le moindre ſoupçon du con-

traire Auſſi tôt que le cri de l'autorité eſt venu juſqu'à moi ; dès que j'ai pu reconnoître la ſoumiſſion de préférence qui lui eſt due, & m'y laiſſer aller en ſûreté, je n'ai point héſité à lui obéir. Je me ſuis dit à moi-même que c'étoit en obéiſſant promptement que je prouverois que j'obéiſſois de bonne foi. Je me ſuis hâté d'abjurer le régime qu'elle m'a dit proſcrit par les loix : parce que j'ai été perſuadé que la premiere obligation du vrai Chrétien eſt de ne point troubler l'ordre qu'elles établiſſent dans la ſociété civile : parce que mes yeux s'étant ouverts ſur ce que tout homme doit à ſa patrie, j'ai ſenti l'illégitimité de mon dévouement à un maître étranger.

Je ne crains point que Votre Grandeur inſiſte ſur l'apparence de liberté dans mon dernier engagement. Il eſt vrai que j'ai prononcé le troiſieme vœu dans un âge où je n'étois plus admis par la loi à prétendre indulgence, & à me réſerver une proteſtation de nullité. Mais je ne dois point être rappellé à cette date. Depuis le pre-

mier moment de mon entrée chez les Jésuites jusqu'à celui de l'émission du troisieme vœu, j'ai été constamment dans le même état de séduction; & je n'ai pas vu plus clair dans l'Institut à vingt-huit ans qu'à dix-huit. Tenu dans une dépendance également rigoureuse, & sous une tutele toujours également attentive à m'ôter jusqu'au desir de l'émancipation, j'ai contracté la derniere fois avec la même incapacité, & par la même impulsion que la premiere. J'ai donc les mêmes raisons pour réclamer contre les Actes de l'une & de l'autre.

Permettez moi, Monseigneur, d'observer que la faculté accordée par les loix de France à tout Religieux de se pourvoir pardevant la justice en cassation de ses vœux, pourvu qu'il fasse les diligences dans le terme de cinq années après la profession faite, est une faveur dont on voit très-peu de ces infortunés tirer parti. Obsédés pendant toût ce temps par ceux qui ont intérêt de les entretenir dans leur illusion, ils ne connoissent ni toute l'injustice du joug, ni toute l'inno-

cence des moyens qu'ils ont pour le ſecouer & s'en délivrer. Leur raiſon n'a ſon plein exercice, & ne prend le deſſus, que quand l'uſage du monde, le commerce de la ſociété civile, l'opération des grandes paſſions, les viennent éclairer ſur les promeſſes qu'ils ont faites, & les privations qu'ils ſe ſont impoſées; & alors le terme preſcrit par la loi eſt paſſé, & ils ne ſont plus admis à réclamer ſa faveur.

C'eſt d'après la connoiſſance de ce méchaniſme monacal, que, dans les aſſemblées du Clergé de 1732 & 1737, l'illuſtre Evêque de Seez en Normandie (l'Allemant) ſoutint l'inſuffiſance de la loi pour le ſecours de la jeuneſſe imprudemment ou forcément engagée dans les Cloîtres, & propoſa de ſtatuer que déſormais les Ordres Religieux ne puſſent admettre des Poſtulants à leur Noviciat, avant l'âge de vingt-quatre ans accomplis, & à la profeſſion avant celui de vingt-cinq. C'eſt cette même connoiſſance qui rend toutes les Congrégations religieuſes ſi difficiles ſur les Poſtulants qui ſont

hors de la premiere jeunesse. On vit, il y a un siecle, les Chartreux refuser le pieux & savant Charron auteur du livre admirable *De la Sagesse*, qui souhaitoit se donner uniquement à Dieu dans la retraite, âgé d'environ quarante ans. Avec quelle facilité un Ecolier qui n'a jamais eu d'argent que pour acheter des fruits, ne promet-il pas de vivre sans biens propres? Qui le rebuteroit de promettre obéissance, lui à qui les valets mêmes du College & les servantes de sa mere ont parlé du ton impératif? Pourquoi seroit-il épouvanté de promettre d'être toute sa vie l'ami d'une vertu dont il ignore absolument le vice contraire, & contre laquelle son cœur & son tempérament ne lui ont encore rien dit? Lorsque les passions se développent chez lui, il instruit ses Directeurs des progrès du développement. Ceux-ci réveillent sa ferveur, ses préjugés le déterminent à lutter, & le soutiennent de leurs conseils. Le terme des cinq années s'écoule avant le temps de sa défaite, ou sans qu'il voie jour à sortir du champ.

Ainſi que les Actes paſſés par un Priſonnier ne ſont pas plus valables à la vingtieme qu'à la premiere année de ſa détention, les engagements d'un Religieux tombé depuis trente ans ſous le joug d'un Inſtitut à vœux, ne l'obligent pas autrement que ceux qui commencerent ſa ſervitude. Il eſt forcément ſous la tyrannie de l'habitude, & dans un cas bien autrement favorable que le Concubinaire, dont le Teſtament & le Mariage *in extremis* ſont rejettés par la loi du Royaume. Votre Grandeur connoît trop bien la vérité de ces principes, pour qu'il ſoit néceſſaire que je les accompagne de leurs preuves. Comme elle me ſauroit gré d'avoir abandonné les Jéſuites après mon premier vœu, ſi je les avois alors développés ou pénétrés; elle me louera de les avoir quittés long-temps après le troiſieme, puiſque j'ai renoncé à eux auſſi-tôt que j'ai pu le faire avec honneur, avec ſûreté. Daignez, Monſeigneur, me juger avec la généroſité que vous ſavez unir à la plus judicieuſe équité. Récemment mis en

liberté, je ſens que mon nouvel état n'eſt pas fait pour mon âge. Il me faut un maître ; & vous êtes celui que je ſouhaite avoir. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond reſpect, &c.



LETTRE XXIX.

A Mr. James N.... Négociant de Londres.

Confirmation de la Lettre XIII. Récit singulier au désavantage du Bureau du Commerce en France. Réflexions sur les faits. Inconvénients principaux de la nécessité des octrois ou privileges.

Voyez la Lettre XIII.

MONSIEUR,

JE n'ai point prétendu que nous n'eussions pas nos maladies ainsi que nos voisins ont les leurs. Si j'avois porté à cet excès mon estime pour le Gouvernement Britannique, votre lettre seroit tout-à-fait propre à me désabuser. Quels que puissent être les Ministres du Roi & les Députés représentants de la Nation, ils fourniront toujours à de

justes plaintes de la part des Patriotes zélés ; mais ce ne sera souvent pas leur faute. Nous devons, pour nous consoler de ce que les choses ne vont pas tout-à-fait bien dans tous les départements, observer qu'elles vont dans la plupart aussi bien qu'elles puissent aller. La balance, à ce que prétendent d'habiles Philosophes, est de la plus grande justesse dans la nature sur le bien & le mal physique. Il faut absolument, disent-ils, que l'égalité subsiste pour que l'ordre établi se conserve. L'Art peut-il aller plus loin que l'imitation de la Nature ? Les habiles politiques peuvent-ils se promettre de bâtir un meilleur systême que celui du Gouvernement de l'Univers ? Je serois tenté de faire une liste parallele à la vôtre, & de cotter sous *Numero* les utiles institutions qui font contrepoids aux abus & aux négligences que vous avez recherchés avec tant de pénétration & de mauvaise humeur. Mais à quoi nous meneroit la contestation ? Vous m'écrivez pour causer avec moi, & je ne veux pas m'engager dans une dispute

avec mon ami. Soyez l'Héraclite de l'Angleterre, mon cher Monſieur, ſi vous y trouvez du plaiſir; & ſouffrez que je ne me prenne pas d'un intérêt ſi fort ſur ce qui touche les autres, que ma tranquillité en puiſſe être altérée. Vous êtes bien dans l'erreur, vous autres Lords de la Cité, ſi vous vous imaginez que quatre à cinq millions de bons Anglois & moi nous regardions vos Porte-feuilles comme les thermômetres du bien & du mal Britannique. Dites-moi de bonne foi ſi, faute de la moitié du papier que vous avez amaſſé, vous ſeriez malheureux. Si vous voulez bien vous rappeller qu'il y a dix ans que vous étiez moins chargé d'embarras & de ſoins, mieux pourvu de gaieté & de goût pour le plaiſir, quoique cette moitié vous manquât, je devinerai votre réponſe. Quel beau jour pour la patrie, ô mon ami, que le jour où dans une aſſembleé générale de vos Pairs vous feriez recevoir ſeulement un demi-Jubilé national! L'opération toute entiere ne coûta, il y a quarante ans, qu'un trait de plume au Duc

Régent de France ; & à peine en reste-t-il la cicatrice. Vous n'êtes pas des malades si dociles que les Parisiens : aussi ne vous proposai-je la chose que par forme de régime. Les *Super-Cargos* du Navire battu de la tempête n'attendent point le désespoir des pilotes & le découragement des matelots, pour soulager le vaisseau, & procurer la sûreté d'une moitié de sa charge en jetant l'autre à la mer. Le grand point est de faire le sacrifice à temps & de maniere à en tirer avantage. Il faut bien se garder d'y faire entrer les coffres de l'Equipage & les malles des passagers. Je parie que vous prenez ce que je vous dis là pour un badinage. Rien pourtant de plus sérieux. Lorsque le riche Bussi eut vu décider son retour des Indes en Europe, pensez-vous qu'il auroit refusé l'assurance de notre Compagnie au prix de la moitié du million de livres sterling qu'il avoit acquis dans l'Inde ? Vous me répondrez qu'il a conservé son bien à meilleur marché; & je reprends que cela est heureux, mais que cela ne fait pas regle.

Pour être moins exposé à m'avoir d'une opinion contraire à la vôtre, vous n'avez qu'à éplucher la conduite de notre Gouvernement par rapport aux objets sur lesquels vous n'êtes remué que par l'intérêt général de la patrie. Je suis fort trompé si nous ne sommes pas alors, comme autrefois, à-peu-près du même avis. Après vous avoir réitéré que c'est par conviction que je tiens à mes premieres idées sur le Bureau du Commerce François que vous prisez outre mesure, je vous vais donner tout simplement comme je l'ai reçu un récit capable de vous en faire bien rabattre. Lorsque vous saurez que ce récit (*) vient d'être rendu public par un Imprimé muni de l'aveu de la Police, & qu'il ne produit aucune sensation, vous connoîtrez encore mieux de combien de degrés la léthargie où vous nous croyez sur l'intérêt du commerce est éloignée de celle où sont plongés par leur

(*) *Exposition des propriétés du spalme.* &c. A Paris, chez le Breton Imprimeur du Roi. Le récit a été donné, à quelques expressions près, le même qu'ici dans l'Année Littéraire de Mr. Fréron, au 3e. Cahier de l'an 1763.

Gouvernement même nos induſtrieux voiſins.

Etant allé à St. Germain-en-Laye diſtant de cinq petites lieues de cette Capitale, & y ayant bientôt ſatisfait la curioſité qui ſeule m'y avoit conduit, j'eus envie de voir une fabrique d'une nouvelle eſpece de Spalme, établie récemment au deſſous de cette petite ville. Vous ſavez que *Spalmer* un navire n'eſt autre choſe que l'enduire, le poiſſer, le goudronner, lui donner le ſuif ou le courroi, pour le rendre le moins pénétrable qu'il eſt poſſible à l'eau de la mer, & à la piquure des vers. L'enduit ou courroi ordinaire eſt un mêlange de gomme, de ſoufre, d'huile & de ſuif, fondus & amalgamés : on y mêle quelquefois du verre pilé & d'autres matieres ; mais cela ne rend cet enduit ni plus durable, ni plus propre à garantir les vaiſſeaux des inconvénients qu'on veut éviter. Sa qualité eſſentielle eſt d'être également tenace ſur toute la ſurface qu'il couvre, & de ne ſe gercer ni écailler que quand ſa vétuſté fixe le temps de ſa décompoſition.

Le nommé Jean Maille, de la Province de Normandie, & d'une famille à qui ce pays doit l'établissement des fabriques de Draps à Elbeuf & à Louviers, découvrit en 1718 une compofition beaucoup fupérieure à tous égards à celles qui fourniffent le Spalme dans les divers pays maritimes. Sa découverte fut annoncée en France & dans les pays étrangers. On en fit des effais qui eurent l'aveu des experts. Les Hollandois, chez qui le véritable efprit du commerce ne s'endort jamais, témoignerent qu'ils faififfoient toute l'importance de la découverte : leurs gens de l'Amirauté la jugerent digne de l'attention des Etats de la Province. Cette affembleé des premiers hommes d'Etat de la République n'en eut pas plutôt pris connoiffance, qu'elle fit rechercher l'inventeur, en lui offrant un privilege exclufif pour lui & pour les fiens, toutes les exemptions qu'il demanderoit, & cent mille florins de gratification, s'il vouloit porter fa fabrique en Hollande. Maille, que des raifons de famille & fon attachement

à ſon pays, portoient à préférer la France au pays étranger, & qui d'ailleurs ayant vu récompenſer d'une penſion de douze mille francs la découverte bien moins importante de *la tranſmutation du fer en acier*, & de *l'adouciſſement du fer fondu*, faite par Mr. de Réaumur, ne ſe promettoit pas de ſon Prince une moindre fortune que celle qu'il eût faite en Hollande, fit parvenir au Duc Régent ſa découverte & remit en même temps à ce Prince la Lettre qui contenoit l'offre de leurs Nobles Puiſſances. Le Duc parut connoître l'importance de garder dans le Royaume un ſi beau ſecret. Il commença par défendre expreſſément à Maille de le communiquer à l'Etranger : enſuite ſon Alteſſe Royale lui promit des ſecours & des récompenſes. Ce n'étoient que des paroles. Mais l'artiſte n'héſita point à s'y fier, quand le Prince lui eut donné ordre de fabriquer cinq à ſix mille quintaux de ſon ſpalme pour les vaiſſeaux du Roi & pour ceux de la Compagnie des Indes. Il vola à Rouen Capitale de la

Normandie, ville où la Seine fait remonter des navires de deux à trois cents tonneaux, & qui eſt tout-à-fait propre à l'établiſſement de la fabrique, par la facilité du débouché de ſes productions, par la quantité des Manœuvres que fournit ſon peuple, par le bas prix de ſes vivres qui rend la main d'œuvre moins chere, enfin par le nombre & la richeſſe de ſes négociants capables de faire les fonds d'un établiſſement diſpendieux. Maille, qui avoit de très bonnes raiſons pour ne ſe point mettre en compagnie, fit des emprunts plus proportionnés aux fruits futurs de ſon travail qu'à ſa fortune actuelle; & il ſe mit à l'ouvrage. Le bouleverſement du ſyſtême du fameux Ecoſſois arriva auparavant que Maille eût pu faire ſes livraiſons: lorſqu'il ſe préſenta pour les commencer, peu s'en fallut qu'on ne le punît d'oſer eſpérer quelque choſe du Gouvernement dans le déſordre où étoient ſes finances. Il eut beau réclamer la parole & l'ordre du Duc Régent, & demander qu'au moins on ne le laiſſât pas chargé d'une quan-

tité de marchandiſe commandée, pour laquelle il n'avoit pas alors d'acheteurs : on refuſa même de lui tenir aucun compte de ſes avances.

Comme il n'avoit pas penſé à obtenir un privilege pour un travail que le Souverain lui-même lui ordonnoit, il lui fallut ſuſpendre l'ouvrage, ſolliciter le privilege, & ſe conſumer en eſſais juſqu'à laſſer ou convaincre Mrs. du Bureau. C'eſt à quoi il ne parvint que ſept à huit ans après. La Pancarte lui fut expédiée, je ne ſais à quelles conditions, le 17 Mai 1727. Cependant les Créanciers, qui n'étoient pas gens à ſe livrer aux juſtes eſpérances de Maille, l'avoient pourſuivi en toute rigueur. Après avoir fait vendre ſes biens, ils eurent l'ignorante dureté de faire le même ſort à ſes magaſins. Les matieres ayant déjà été altérées, ou par le travail, ou par le temps, produiſirent à peine de quoi payer les procédures & le loyer des bâtiments de la fabrique. Maille, n'ayant plus pour tout bien que ſon ſecret, eut cependant le courage de ne pas quitter ſa patrie où il

il étoit en riſque continuel d'être emprisonné. En attendant des conjonctures plus favorables qu'il oſoit toujours eſpérer, il traîna dans l'indigence & l'obſcurité les vingt années pour leſquelles le privilege lui avoit été accordé. C'étoit ſe retrouver au même point que quand l'abandon du Duc Régent l'avoit forcé à la banqueroute. La chicane ayant ſes reſſources ouvertes pour le malheureux comme pour le méchant, l'infortuné Maille n'avoit point ceſſé de batailler contre ſes impitoyables Créanciers; & après vingt à vingt-cinq ans la Juſtice vint à propos lui donner un *arrêt de ſurſéance*, au moyen duquel il put paroître avec ſûreté & vaquer à ſes affaires. Sa principale fut de ſolliciter un renouvellement du privilege dont il n'avoit tiré aucun parti. La ſollicitation cette fois ne lui déroba que trois années; mais il conſuma la quatrieme toute entiere à ſurmonter les oppoſitions, qui vinrent, je ne ſais d'où & de qui, contre l'enrégiſtrement dudit privilege, formalité ſans laquelle la Pancarte

n'eſt d'aucun uſage. Ce Privilege eſt du 14 Juin 1750 ; l'enrégiſtrement s'en fit le 8 Mai de l'année ſuivante. Vous obſerverez que pour ce ſecond Octroi l'inventeur fut obligé à donner des eſſais, à multiplier les épreuves, comme s'il eût été queſtion d'une choſe tout-à-fait étrangere à l'Octroi accordé vingt ans auparavant, & à Meſſieurs du Bureau.

Maille ne put éviter de former une Compagnie pour avoir des fonds. Mais, ainſi que ſans doute il l'avoit toujours appréhendé, ſes aſſociés voulurent bientôt être ſes maîtres, & ne tarderent pas à être des tyrans. Ils n'eurent point d'égard à ſes repréſentations ſur le lieu de la fabrique. Malgré qu'il en eût, il fut obligé de l'établir entre Paris & St. Germain-en-Laye, à trois lieues environ de la Capitale. Vous voyez que c'étoit choiſir admirablement l'emplacement des magaſins d'une denrée qui n'eſt d'uſage que dans les Ports de mer, qui occupe beaucoup de place, & dont la manipulation doit être au plus bas prix, afin d'en accréditer le débit. Le

prix du quintal fut d'abord mis à ſoixante livres tournois (2 ℔ ſt. 15 ſchellings.) Ce prix exorbitant fut vîte réduit d'un ſixieme. Ce n'étoit pas aſſez rabattre ; le quintal vint à 45 livres, enſuite à 40, puis à 37 livres 10 ſols rendu à Rouen, à 38 livres rendu au Havre. L'imaginative & la judiciaire de Mrs. de la Compagnie n'avoient pas été juſqu'à voir qu'en établiſſant la fabrique loin des Ports, ils apportoient une nouvelle difficulté à ſes ſuccès. Le Spalme ſe vendoit; mais l'avidité des Aſſociés, gens accoutumés à gagner 50 pour 100 dans l'emploi de leur argent, ne fut point ſatisfaite du profit, quoique très-honnête. Ils donnerent à Maille tant de chagrins & de dégoûts, que le pauvre homme ſe trouva trop heureux qu'il ne lui en coûtât que ſon ſecret pour ſe ſéparer d'eux & ſe libérer des prétentions qu'ils formoient à ſa charge. Il ſubſtitua à ſon privilege & à ſes eſpérances qui n'étoient pas encore éteintes, le nommé *Beſnard* ſon gendre, à qui il avoit remis ſon ſecret.

Besnard fit de vains efforts pour relever la fabrique. Les fonds déjà insuffisants pendant la direction du beau-pere inventeur, manquerent absolument sous celle du gendre dépositaire. Maille mourut dans la misere le 5 Août 1754, & aussi-tôt les Associés entrerent en procès avec ses héritiers & légataires. Il n'y a point à douter que cette Compagnie avide ne se promît de réduire ces infortunés à céder le secret, qui est toujours pour eux une voie de fortune. Elle les traduisit successivement au Châtelet, qui est la premiere des Jurisdictions Subalternes de Paris, au Parlement, & au Grand-Conseil, qui est le plus haut tribunal du Royaume. L'affaire étoit du ressort de la Justice Consulaire, qui l'auroit décidée en trois jours, à l'aide d'une forte recommandation qu'il semble que le Bureau du Commerce n'auroit pas dû refuser. Après trois ans de procédures dans les trois tribunaux, le dernier renvoya la Cause devant le Tribunal Consulaire, pour qu'il en jugeât définitivement. Quelle

penſez-vous qu'a été la ſentence ? Beſnard & les Filles de Maille ſes Cohéritieres & Légataires ont été déclarés libres & dégagés de tout engagement avec les Aſſociés du défunt.

Beſnard a tenté de ſe maintenir en liberté, & de travailler ſeul. Dans l'eſpérance que ſes fonds groſſiroient en proportion du débit, il a d'abord réduit le prix du quintal à 17 livres tournois. Mais la modicité de ſa fortune bornant ſon travail, & le privant de bien des commodités qui en diminueroient la dépenſe, il a enfin riſqué le même ſort que ſon beau-pere ; il s'eſt donné des aſſociés, qui ne tarderont pas à penſer que c'eſt lui qui doit ſe donner à eux. Le gain qui paroiſſoit honnête à cet homme laborieux n'eſt plus le même pour ces frêlons avec qui il doit s'accommoder. Le prix du quintal eſt monté à 28 livres tournois, pris au lieu de la fabrique. Il eſt de 29 rendu à Rouen, & de 29. 10 ſols livré au Havre. Cette ſeconde Compagnie auſſi aveugle que la premiere n'apperçoit pas que le rabais de ces trente ſols

feroit la moindre faveur qu'elle pourroit faire aux acheteurs, si elle plaçoit la fabrique plus à leur portée.

Je pourrois joindre à ces faits authentiques un grand nombre d'autres faits de même nature & encore plus récents. Mais si votre prévention tient contre ceux-ci, j'espérerois en vain de la subjuguer par la multitude. Figurez-vous cette découverte d'un nouveau Spalme faite chez nous par un Anglois. Qui & quoi rencontrera-t-il qui lui dispute la jouissance de son trésor? Je le supposerai si dénué de moyens pour le faire valoir, qu'il soit réduit à emprunter les trois schellings que lui coûtera l'avis de la découverte dans une Gazette. A peine l'avis est-il public qu'il devient l'objet des spéculations d'une foule de Négociants. On cherche l'homme, on l'invite à donner des essais dont on lui fournit largement les frais : on lui présente plusieurs capitulations avantageuses, il n'est embarrassé que sur le choix. Veut-il vendre son secret? les acheteurs sont tout prêts. Veut-il travailler en chef propriétaire? On ne lui

demande pour ſûretés que de recevoir un gardien de ſes magaſins, & un caiſſier pour les produits de ſon travail. A ces conditions ſi équitables, & qui gênent ſi peu un homme qui procede de bonne foi; il trouvera les fonds capables de porter ſur le champ ſa fabrique au grand. Souhaite-t-il former une Compagnie? On ne lui demande que de fixer la part qu'il retient dans la communauté. Il ne s'eſt pas paſſé un mois depuis l'annonce de ſa découverte, que déjà il en perçoit les fruits.

Dans un Gouvernement bien organiſé pour le commerce, qu'eſt-ce que l'Etat a à voir ſur une invention de la nature de celle-ci? De quoi y ſert ſon Privilege? Si la méthode eſt bonne, le travail de la fabrique ſe recommandera par lui-même; & ſans autre ſecours il obtiendra une préférence univerſelle. Direz-vous que le privilege eſt déjà une récompenſe pour l'inventeur? Vous aurez raiſon, ſi ce privilege eſt excluſif. Mais un tel privilege en tout genre de découvertes n'eſt-il pas la ruine du génie &

de l'induſtrie ? Pourquoi fermer aux autres la route que celui-ci a trouvée ouverte ? Pourquoi mettre le Public dans la dépendance d'un homme peut-être avide, qui n'a d'autre avantage ſur les autres que d'avoir marché quelques pas devant eux ? Pourquoi refuſera t-on de croire que quelques années plus tard la découverte qui s'eſt préſentée à lui auroit été rencontrée par un autre ? En le laiſſant jouir auſſi-tôt qu'il veut, on lui donne une récompenſe ſuffiſante. Celui qui perfectionnera l'invention aura aſſez de peine à s'en faire croire ; & s'il parvient à prendre place au deſſus de l'inventeur, niera-t-on qu'il l'ait mérité ? Celui qui parviendra à éventer la découverte n'a-t-il pas droit d'en uſer comme de ſon bien propre ? Fait on injuſtice au premier inventeur en le traitant de pair avec celui qui aura été auſſi habile & auſſi heureux que lui ? D'ailleurs, je veux que dix Experts prononcent que le nouveau Spalme ſoit meilleur que l'ancien ; mais je m'eſtimerai autant que ces dix Experts ; & ſi ma prévention

pour l'ancien ne cede pas à leur autorité, de quel droit m'obligera-t on à donner à mes navires un ſuif que je crois le moins bon ? N'imputerai-je pas avec raiſon à cette tyrannie du Gouvernement les accidents que mes vaiſſeaux eſſuieront en mer ?

Mais ne nous échauffons pas contre le privilege excluſif, dont il n'eſt nullement queſtion ici. Le privilege accordé par le Bureau du Commerce eſt une permiſſion pure & ſimple donnée à l'inventeur de travailler ſuivant ſa méthode & d'en débiter le produit. Je veux que pour le bon ordre on faſſe bien d'exiger cette permiſſion ; mais alors qu'eſt-ce que le Bureau a beſoin d'eſſais réitérés, d'épreuves & de témoignages authentiques ? L'Etat ne met rien du ſien dans l'entrepriſe : laiſſez les entrepreneurs à leur premiere ardeur. S'ils ſe font illuſion, ils ne tarderont pas à le reconnoître, & à rompre la ſociété. Leur imprudence ne fait tort qu'à leur fortune particuliere qui eſt tout-à-fait indifférente pour l'Etat, tandis qu'il a le plus grand intérêt à animer un

chacun à tirer parti de ſon génie, de ſes talents, & de ſon bien. Oh mais! Tout bon Gouvernement eſt une imitation du Gouvernement paternel; & il eſt digne de lui de retenir ceux des ſiens qui pourroient donner dans de folles diſſipations. A merveilles, Monſieur. Mais il ne s'agit point de folles diſſipations, ruineuſes pour la famille qui eſt l'Etat. Toutes ces imprudences & ces diſſipations tournent au contraire à ſon avantage, quelles que ſoient leurs ſuites. Rappellez-vous la fable des Abeilles de notre Docteur Mandevil, & étendez ſes détails. Cependant j'admettrai votre idée du Gouvernement paternel, en vous invitant à en chercher l'imitation dans la conduite du Bureau François relativement à Maille & à ſa découverte. Voilà Meſſieurs bien & duement convaincus de la bonté ſupérieure du nouveau Spalme. Du même coup d'œil dont ils ſaiſiſſoient l'inventeur, ils devoient, ce ſemble, enviſager les autres ſujets du Roi : & autant pour le bien-être de celui-là que pour l'avantage de ceux-ci, il convenoit

qu'ils fixaſſent le prix de la nouvelle denrée, de maniere à procurer une juſte récompenſe à l'un ſans laiſſer rançonner les autres. Obſervez comment les ſoins paternels ont opéré. En prenant pour le juſte prix celui qui tient le milieu entre le prix actuel de la Compagnie & celui que Beſnard jugeoit ſoutenable, le prix du quintal ſera de 24 livres tournois (une livre ſt. un ſchelling.) Meſſieurs du Bureau ſouffrirent qu'il fût porté d'abord à 60 livres tournois (2 ₶ ſt. 14 ſch.) Si ce prix exceſſif dégoûtoit le Public, la fabrique devoit reſter dans ſon enfance & périr de langueur. Si le Public ne s'appercevoit point de l'exceſſive avidité des aſſociés, la Marine Royale & la Marine Marchande étoient grevées, le commerce léſé, l'Etat & les Sujets étoient preſſurés par un petit nombre de particuliers. Le premier objet du Bureau devoit donc être le prix des productions de la nouvelle fabrique. Delà ces Tuteurs du Commerce ne pouvoient ſe diſpenſer de prendre en conſidération l'emplacement de la

manufacture, les rapports de son travail, l'avantage de multiplier ses atteliers. Seroit ce dans une tête Angloise qu'il entreroit d'établir à Kensington (*) ou à Kiew (*) une fabrique d'ancres ou de cables? L'établissement d'une fabrique de Marine au voisinage de Paris est une inconséquence qui ne va qu'à des François. Elle (†) me fait penser malgré moi à une Frégate de guerre qui fut construite, il y a deux ans, au dessous du dernier pont de cette Capitale à vue de l'Hôtel des Invalides, par un Constructeur de Vaisseaux natif de Geneve. La Frégate fut lancée à l'eau avec le plus grand appareil. On alloit la pour voir de sa mâture & de ses agrêts, lorsqu'un Batelier de la Seine fit observer qu'elle ne rempliroit pas aisément sa destination qui étoit d'aller en course contre les Anglois, parce

(*) Beau Bourg à trois milles de Londres, où il y a une maison Royale.

(*) Village à six milles de Londres, & au bord de la Tamise, où le Roi avoit sa maison de plaisance étant Prince de Galles.

(†) Le fait est exactement vrai, mais l'Anglois se trompe à la date. La Frégate fut lancée à l'eau en 1761. Elle est restée au milieu de la Riviere & sans agrêts. Elle est changée en cabaret.

qu'il n'y avoit point aſſez d'eau en certains endroits de la Riviere pour qu'elle pût deſcendre à Rouen. Des zélés, qui vouloient abſolument faire voir en mer la banniere de Notre-Dame de Paris, propoſerent de charger de la Frégate un des grands bateaux plats qui remontent de Rouen à Paris chargés de bois & de grains. Mais les volontaires Pariſiens qui s'étoient offerts pour la courſe refuſerent de gagner la mer à pareil Bord, & l'on perdit de vue la deſtination de la Frégate.

La fabrique de Spalme entrepriſe par une Compagnie de Paris & placée à St. Germain-en-Laye vaut le Navire Corſaire conſtruit ſous Paris par un Conſtructeur Genevois. Des tonneaux de Spalme ſont auſſi étrangers pour cette Capitale que les Pantins pour Breſt & pour Toulon; & je tiens pour auſſi difficile au premier fabricant de s'enrichir dans l'emplacement qu'il a choiſi, qu'il eût été impoſſible au ſecond de gagner dans ces Ports de mer les cent mille écus que lui a valu en peu de mois la frivolité Pariſienne.

Vous ſerez bien étonné, Monſieur, de m'entendre vous donner la néceſſité du privilege pour le plus grand obſtacle qui ſoit en France au progrès des Arts utiles, quand même en l'accordant, Mrs. du Bureau auroient bon nombre des égards qu'ils n'ont pas. Daignez entrer avec moi dans le détail. L'Artiſte qui ſollicite un privilege eſt rarement à portée de s'adreſſer droit aux Chefs du Bureau. Il trouvera certainement un interceſſeur, mais qui lui groſſira les difficultés, pour mettre ſon interceſſion à plus haut prix. Enfin la capitulation eſt ſignée. L'affaire ſera partagée en vingt *ſols* ou Actions d'un ſol. L'interceſſeur en retient au moins une. Le Bureau délibere, il réſout, & favorablement; mais l'expéditeur de la Pancarte entend ſon métier: il va par ſes lenteurs donner temps aux oppoſitions de ſe produire; lui-même il fera paroître des oppoſants, ſi on ne ſe hâte de lui accorder au moins une Action. Pour l'enrégiſtrement, autre manœuvre. On eſt fort heureux qu'il n'en coûte qu'un troiſieme ſol. La

Compagnie, après avoir long-temps diſputé avec l'Artiſte, eſt enfin convenue de recevoir pour deux Actions ſon ſecret & ſon induſtrie à le mettre en valeur. Voilà cinq Actions en figure, il en reſte quinze en réalité. Les livres ſe tiennent d'après la ſuppoſition d'un fonds de vingt mille livres ſterling qui n'eſt en effet que de quinze. Le prix du travail de la fabrique doit donc être mis au deſſus de ſa juſte valeur, au moins pour un quart, en ſuppoſant les Aſſociés réels des gens honnêtes & modérés. Cependant la fabrique prend crédit : elle doit ajouter à ſes premiers fonds parce que ſon débit devient grand. Les Aſſociés commencent à ſentir que l'Artiſte qui a ſes deux Actions gratuites leur eſt à charge : les trois autres Actionnaires bénéficiés ſont encore plus onéreux, mais ce ſont gens à ménager parce qu'ils peuvent nuire. La premiere batterie ſe dreſſe contre le bienfaicteur de la Compagnie. On ſait qu'il ſubſiſte du dividende. Dans une aſſemblée générale où l'on réſout une nouvelle miſe, on décrete qu'afin

de grossir les fonds on laissera pour quelque temps le dividende à la masse; on réduit l'Artiste à la necessité de plaider; & pendant que l'on occupe de part & d'autre les Avocats & les Procureurs, une autre assemblée contracte avec le Roi pour un fournissement considérable dont le paiement est convenu à longs termes par zele pour le service de l'Etat. Si l'Artiste gagne le procès, qu'a-t-il gagné? S'il le perd, il vend son secret à la Compagnie pour se sauver de ses propres Créanciers comme il pourra. Le Ciel nous garde de ce bel ordre que vous avez admiré. Je suis, &c.



LETTRE XXX.

Au Lord C.

Avis de la prochaine ſignature des Préliminaires de la Paix. Alternative des Anglois ſur le Traité. Avantages actuels de la Grande-Bretagne ſur la France. Conſidérations ſur l'apparente décadence des François. Incurſion ſur les Politiques à principes généraux. Que le luxe & la licence des mœurs ne ſont que des maladies dans le corps politique. Que les véritables cauſes de la ruine des grands Etats ont été produites par le haſard. Quelles ſont les principales de cette eſpece auxquelles la France doit attribuer la diminution de ſes forces & de ſon opulence. Ce que c'eſt que le Patriotiſme. Comment il peut ſubſiſter, comment il a été preſque éteint chez les François : combien aiſément & promptement il peut ſe ranimer.

MILORD,

Au moment que je reçois la ſeconde dont vous m'honorez, j'ai déjà fermé la réponſe que demandoit la premiere. Vous me pardonnerez de laiſſer le paquet tel qu'il eſt, & de n'y joindre que ce petit billet, en attendant une lettre comme vous la ſouhaitez. Je ſuis tout glorieux d'avoir à vous laiſſer croire que j'aie quelque part aux ſecrets du Cabinet. Cependant je n'ai pas l'effronterie de trancher de l'important en vous révélant ce matin celui qui fera ce ſoir le ſujet de toutes les converſations de Paris. Recevez, Milord, tout bonnement comme je vous la donne, la nouvelle du concert des Plénipotentiaires ſur les Préliminaires de la Paix. A moins de quelqu'un des contretemps que la prudence humaine ne ſauroit prévoir, les articles ſeront ſignés avant la fin de la journée Si nous ſommes devenus, pour notre malheur, un peuple ambitieux & conquérant, Milord Duc nous aura taillé de la

besogne ; & il pourra dire de ce Traité avec plus de raison que le Cardinal Mazarin de celui des Pyrénées, qu'il y a semé abondamment pour les générations futures. Si nous sommes, ainsi que j'aime à le croire, un peuple sage & prudent, nous chercherons à étouffer ces germes de guerres & de victoires, que d'autres circonstances pourroient disposer de maniere à ne produire pour nous que honte & dommage. Le bon de l'affaire est que nous avons le loisir de délibérer sur cette judicieuse opération. La Machine est montée dans notre heureuse patrie pour soutenir encore longues années le même jeu de ses ressorts : au lieu que chez nos rivaux elle est tellement détraquée & endommagée, que ses réparations ne sont pas le travail d'une seule génération. Cette observation me met juste sur la question que vous m'avez faite, & à laquelle j'ai tâché de répondre dans ma lettre. Rappellez-vous, Milord, votre problême politique, & regardez moins mon travail sur lui comme une solution, que comme des

idées qui peuvent vous aider à vous la donner vous-même.

» La Grande-Bretagne n'occupe pas » aujourd'hui plus de place qu'il y » a cent ans ſur la Carte Géogra- » phique de l'Europe. La France au » contraire s'y eſt accrue & arrondie » de pluſieurs Provinces & Villes con- » ſidérables : cependant, &c.

Vous avez bien raiſon, Milord, de n'être point ſatisfait des politiques à ſyſtême que vous avez conſultés ſur cette révolution. Ces Meſſieurs reſſemblent aux Phyſiciens de la derniere mode, qui ſe ſont aviſés de chercher dans le bouleverſement du Déluge la clef de tous les Phénomenes préſents & paſſés. Hiſtoriens de cette criſe univerſelle, dont ils peuvent donner les détails qu'il leur plaît ſans craindre le démenti, ils lui rapportent hardiment les choſes extraordinaires qu'ils ne veulent pas examiner ou qu'ils ne peuvent pas approfondir. J'aimerois autant ces Médecins charlatans, qui craignant que des raiſonnements de détail ne trahiſſent leur ignorance, parlent à tout propos de la circula-

tion du ſang, & prétendent qu'on n'a plus rien à leur demander, quand ils ont donné ſon déſordre pour la cauſe de la maladie, & ſon rétabliſſement pour l'objet de leur art. Nos Politiques ſont aſſurés de voir ou de faire voir du luxe & de la luxure dans toutes les Nations qui ont été nombreuſes, riches, & puiſſantes ; & ils n'héſitent pas à donner le luxe & la licence des mœurs pour un principe général de la ruine des Empires. Ils allongent, ils abrégent les époques, comme le Phyſicien groſſit ou diminue le volume & le roulement des eaux auxquelles il attribue l'objet de ſon obſervation. Ils eſquivent, comme le Médecin, les faits de comparaiſon qui les jetteroient dans l'embarras. Après avoir lu leur ſententieuſes billeveſées, on eſt ſeulement informé que l'Etat a péri parce que ſes principes conſervateurs étoient ruinés ; & c'eſt ce qu'on ſe diſoit bien ſoi-même, avant que de les avoir conſultés.

Le luxe & la licence des mœurs ſont des monſtres dans un Etat : je le veux. Mais tous les monſtres ne

ſont pas deſtructeurs; il y en a beaucoup qui ne ſont que des animaux ſinguliers. L'homme qui n'aura que du ſens commun ne mettra point entre les choſes poſſibles une nation riche qui vive comme ſi elle étoit pauvre; un peuple éclairé & ſavant qui n'ait pas plus de deſirs, pas d'autres plaiſirs, qu'un peuple ſauvage ou ignorant, parce qu'il aura étudié ſon cœur & ſon eſprit; & que jugeant tous les autres hommes à-peu-près de la même trempe que lui-même, il tiendra pour démontré qu'on n'acquiert que pour jouir, & qu'on jouit beaucoup moins de ce que l'on a acquis, que de ce qui reſte à acquérir. Cet homme qui conſultera ſa raiſon ſans l'aſſujettir à un ſyſtême, n'imaginera point de fixer l'inſtant de la décadence d'un Etat immédiatement après l'inſtant de ſa plus grande proſpérité, parce qu'il aura éprouvé plus d'une fois qu'on ſe porte bien ſans ſe porter au mieux, & que le moment où la ſanté eſt la meilleure n'eſt pas pour cela le moment que la maladie doive néceſſairement ſuivre. Le pré-

tendu ſavant raiſonne autrement. Il a poſé un point d'où il part, & il rapporte tout à ce point, en dépit de tout ce qui s'oppoſe à ſon opiniâtreté. Vous lui direz en vain que Lacédémone a conſervé pendant pluſieurs ſiecles toute la force de ſon inſtitution : que deux cents ans après Jules-Céſar l'Empire Romain étoit plus vaſte que ſous ce Dictateur : que les Rois ſucceſſeurs d'Alexandre adopterent les vices des Perſes dont ils avoient renverſé l'Empire, & qu'ils ſubſiſterent avec ces vices, les uns plus, les autres moins long-temps : du côté des mœurs les Grecs, en leurs temps les plus brillants, ne valoient pas mieux que les Perſes au temps de la chûte de leur Empire : que Céſar à qui les Gaulois firent joug étoit cent fois plus diſſolu que Craſſus dont la défaite fut un jeu pour les Parthes : que ceux-ci, plongés dans le luxe & la molleſſe, firent tête pendant pluſieurs générations aux Armées Romaines ; tandis que les Gaules avec leur vigoureuſe ruſticité ne tinrent que dix ans contre les Légions commandées

par des hommes perdus de luxe & de débauche. Il eſt inutile de raiſonner avec des gens qui ne voïent jamais que ce qu'ils veulent voir. Rappellez-vous, Milord, ce Théologien qui en confeſſant la gyration de la terre n'en trouvoit pas moins reſpectable & vrai le pouvoir de Joſué ſur le ſoleil.

Comptons le luxe & la licence des mœurs pour des maladies dans un Etat riche & puiſſant. Mais toute maladie n'eſt pas mortelle. Ainſi que le bon Médecin ne meſure pas le danger de ſon patient ſur la ſeule nature de ſon mal, le bon politique, qui ſaiſit l'organiſation & le méchaniſme intérieur d'un Etat, ne voit ſouvent que des criſes néceſſaires dans les maux où d'autres croient voir les ſymptomes d'une diſſolution prochaine. Les Etats ſont des corps compoſés, qui ont tous entr'eux de petites reſſemblances génériques, & des différences ſpécifiques qui ſont eſſentielles. Delà des maladies épidémiques qui leur ſont communes à tous, mais dont chacun d'eux eſt diverſement affecté. La fievre putride qui conduit

en

en peu de temps au tombeau l'homme dont le tempérament eſt foible, ou dont la conſtitution eſt altérée par un mauvais régime, ne fera chez un autre d'un tempérament vigoureux, que renouveller ſa ſanté par la fonte, la cuite, & l'évacuation des humeurs. On dit que le luxe des Perſes les livra aux Macédoniens; que Carthage a péri pour avoir uni l'eſprit des conquêtes à celui du commerce. Cela peut être vrai, quoique je ne penſe pas qu'il le ſoit. Mais qu'en conclure? N'y a-t-il pas cinquante ſoldats auxquels il n'eſt reſté que la cicatrice des bleſſures qui en ont mis pluſieurs autres au tombeau?

Le haſard, c'eſt-à-dire, un certain concours de conjonctures abſolument indépendantes de nos combinaiſons, doit être compté pour autant dans l'exiſtence & la maniere d'exiſter des Etats, que dans la durée & la proſpérité de la vie humaine. Lacédémone déchut de ſa puiſſance ſous Agéſilas un de ſes plus grands Rois, parce que ce Prince eut pour contemporains Epaminondas & Pélopidas,

qu'il ne ſoupçonnoit pas capables des grandes choſes qu'ils exécuterent. Les Darius auroient pu tenir encore pluſieurs ſiecles le trône de Cyrus, ſi la Macédoine avoit produit ſon Alexandre pluſieurs ſiecles plus tard.

Lorſque notre Edouard III parcouroit en vainqueur les Provinces de la France, & que notre Henri V ſe mettoit à Paris la Couronne de France ſur la tête, les François de ce temps-là n'étoient point des Perſes, non plus que les Anglois des Macédoniens. Obſervons quelle fut la vigueur de la France, quand la mauvaiſe étoile des premiers Valois eut épuiſé ſes malignes influences. Combien ne fut pas rapide ſa convaleſcence après les horribles convulſions où l'avoit jetée la foibleſſe des derniers Rois de cette branche! Comme elle ſort tout d'un coup, ſous l'adminiſtration du Cardinal de Richelieu, d'un engourdiſſement & d'une langueur de près de vingt années!

Jettons les yeux ſur la Grande-Bretagne, & conſidérons les Anglois

d'Edouard II & de Henri IV, ceux de Henri VIII & des Stuarts. Quel eſt le politique à principes généraux qui y devinera la nation qu'Edouard III rendit conquérante, que Henri VII rappella à l'amour de ſes Rois & à celui du repos, à qui Eliſabeth donna le goût du commerce & de la tolérance religieuſe, que Cromwel infecta du fanatiſme religieux & politique, & qui enfin s'eſt portée tout d'un coup & d'elle-même au vrai point de la liberté que comporte l'Etat Monarchique? Je déduis de l'Hiſtoire ſuivie des peuples & des Etats, que pour ſe rendre bien raiſon de la ruine de ceux qui ne ſont plus, & pour tirer juſte l'horoſcope de ceux qui exiſtent, il faut laiſſer à quartier leurs reſſemblances génériques, & fouiller avec une curioſité infatigable dans leurs différences ſpécifiques. Celles-là donnent ſeulement leur forme ou figure extérieure: on trouve dans celles-ci leur conſtitution véritable. Les Turcs & les Perſans ſont faſtueux, voluptueux, diſſolus; mais autrement que les Mogols. Ce ſont

à-peu-près les mêmes mœurs & le même luxe au Japon qu'à la Chine. Cependant les Chinois ſont un peuple timide & lâche, tandis que les Japonnois ſont une nation courageuſe & féroce.

Veniſe eſt rentrée dans l'obſcurité, ſans avoir à s'en prendre à ſon luxe & à la corruption de ſes mœurs. La Suéde n'a point à reprocher la ſienne à l'une ou l'autre de ces cauſes données pour générales. L'Allemagne avoit encore ſes anciennes mœurs, & la Hollande n'avoit preſque rien perdu de la ſimplicité des ſiennes, quand Louis XIV & ſes François, qui en étoient déjà à raffiner ſur le luxe & la volupté, portoient la terreur de leurs armes au ſein de leurs Provinces. Si la politique du Monarque avoit été auſſi hardie qu'elle étoit ambitieuſe, ſi le Marquis de Louvois avoit plutôt cherché à faire la guerre qu'à l'entretenir & à la ſouffler, s'il avoit voulu plutôt conquérir que brouiller, l'Europe auroit été miſe aux fers par des Armées de Courtiſans; tandis qu'avec autant de courage & de vertu

que leurs descendants, nos peres étoient tenus dans le plus lâche engourdissement par un Roi qu'ils n'aimoient pas & qu'ils estimoient aussi peu.

Qui doutera que les Anglois d'alors ne fussent à plus grande distance que nous à présent du luxe & du libertinage de nos voisins? Nous avons eu le bonheur en cette guerre de vaincre les François dans les quatre parties du monde. Sont-ils pour cela des Perses, & sommes-nous des Macédoniens? Il est très-possible qu'un jour ils aient leur revanche, qu'ils nous relancent & nous menent mal dans notre Isle. Seront-ils pour cela des Romains, & serons-nous des Carthaginois? Ils donnent actuellement dans un luxe immodéré. Nous avons comme eux notre luxe & peut-être plus grand que le leur. Ils affichent, pour ainsi dire, le mépris des mœurs. Certainement, c'est un mal & un très-grand mal. Mais cette licence excessive n'a point encore infecté les Provinces; & je ne crois pas qu'en opposant Capitale à Capitale le parallele sur

l'article nous laissât beaucoup d'avantage : quoiqu'il s'en faille beaucoup que la Puissance Législative ait chez nous les mêmes facilités qu'en France pour la réforme. Ira-t-on, s'en tenant aux principes généraux, chercher leur exception dans notre constitution politique & civile ? Alors il faudra convenir que ces mêmes exceptions auront existé pour les François, il y a quatre-vingts ans, lorsque plus voluptueux & plus libertins ou dissolus que nous, ils triomphoient de nos forces combinées avec celles du reste de l'Europe conjurée contr'eux. Ainsi les principes seront relayés par leurs exceptions, & viendront ensuite les relayer.

Le luxe appauvrit les Particuliers qui s'y livrent. Mais loin d'entamer les finances & la population de l'Etat, il multiplie les objets de travail & ceux de perception, il grossit les revenus publics, il nourrit des artisans. Cependant la dépense a été la plus grande incommodité de cette guerre pour le Roi de France, & après elle la disette d'hommes. Où

en ſont nos ſpéculatifs, s'ils ne recourent pas à des cauſes occaſionnelles, à quelques heureuſes combinaiſons du haſard en notre faveur ?

Je ne ſais comment raiſonne le gros des François qui s'obſtinent encore à préſent à regarder la révocation de l'Edit de Nantes & les perſécutions dont elle fut ſuivie, comme une légere ſaignée ſans conſéquence. Peut-être qu'ils n'auroient pas tout-à-fait tort, ſi la retraite des Huguenots s'étoit faite comme celle des Maures d'Eſpagne. La France n'auroit perdu que de l'argent & des hommes, qui auroient été pour elle comme s'ils avoient ceſſé d'exiſter. Mais ces hommes outrés de reſſentiment paſſerent chez ſes voiſins, & y porterent ce qu'ils purent lui enlever de leurs biens. Delà réſulte une perte double : puiſque c'eſt un million d'hommes & pluſieurs millions d'or, dont elle ne diſpoſa plus, & qui vinrent à la diſpoſition de ſes ennemis. On a fait ſonner haut les ſecours qui furent donnés en Angleterre & en Hollande aux François-Réfugiés. Effectivement

il leur en fut donné : il y avoit parmi eux des pauvres ; & plusieurs de ceux qui ne l'étoient pas considérant moins ce qu'ils avoient sauvé de leur naufrage, que ce qu'ils y avoient perdu, ne se refuserent point à la libéralité qui les prévenoit. Mais le politique ne fixe point telle ou telle caisse de l'Etat d'un œil de préférence : c'est du flux & reflux de la circulation qu'il prend la juste idée de leur ensemble. On trouve dans les Registres de la Tour de Londres que, peu après l'arrivée des premiers essaims de Réfugiés, on y jeta en fonte plus d'un million de Louis d'or ; & des gens dignes de foi ont écrit, que trois ans après la révocation de l'Edit, on avoit peine à placer en Hollande à deux & demi pour cent l'argent qu'on recevoit communément auparavant à quatre. La nécessité, qui fut toujours la mere de l'industrie, aiguisa le génie & le talent de ces fugitifs, elle excita leur courage pour se faire un fort dans les lieux de leur refuge : tous eurent l'ambition de se rendre considérables dans leur nouvelle patrie,

& de ſe faire regretter de l'ancienne. Ils dreſſerent en faveur de celle-là contre celle-ci leurs différentes batteries. L'artiſan s'évertua dans ſa profeſſion : le commerçant s'enhardit à ſpéculer, le fabricant à entreprendre : l'homme d'étude redoubla d'application : le Militaire ſe donna tout entier à ſon métier. Les Etabliſſements de Colbert, juſqu'alors ſi lucratifs, furent copiés chez l'Etranger ; & ne fourniſſant plus guere qu'au faſte & au luxe du Royaume, ils devinrent tout au moins infructueux pour l'Etat. Les lumieres qu'on avoit en France ſur le commerce vinrent ſe joindre chez l'Etranger à celles qui lui étoient propres. Il s'appropria de même les progrès que les François avoient faits de plus que lui dans le métier de la guerre, dans les ſciences & les arts. La France avoit déjà perdu une partie bien réelle de ſa ſupériorité, que ni elle, ni ceux qui entroient en partage avec elle, ne s'en étoient pas encore apperçus. Déjà les arts & la guerre avoient enlevé un peuple nombreux à ſes campagnes, que ſes

Miniſtres n'avoient pas encore jeté un coup-d'œil ſur ces deux inſtruments de la dépopulation. L'Europe entiere ameutée contre elle par Guillaume III avoit uni ſes forces pour l'abaiſſement de Louis XIV, que le Cabinet de Verſailles cherchoit encore à ſe donner à la guerre l'avantage du nombre. Il eut ſans doute raiſon de le rechercher & de ſe le promettre avant le ralliement des Princes & Etats intéreſſés. Mais lorſqu'il n'eut réuſſi qu'à irriter ceux qu'il devoit écraſer de ſes premiers coups, il ne pouvoit plus tenir le même procédé ſans conduire rapidement le Royaume à un entier épuiſement : puiſqu'il mettoit ſa population en parité avec celle des Etats ligués contre la France, tandis que dans le fait elle lui étoit comme 1 à 3. En ſuppoſant que les pertes euſſent été égales dans les dernieres guerres de Louis XIV, la perte de la France aura toujours été triple de celle des ennemis ; & c'eſt un déſavantage dont elle ne ſe relevera point, tant que ſes Miniſtres ſeront dans le cas de dérober toujours à la population les

nombreuſes Troupes que la vie Militaire expatrie en leur propre Patrie. Calculez, Milord, la ſouſtraction que les quarante dernieres années du regne de Louis XIV ont faite à la population des regnes précédents par l'entretien continuel de deux à trois cents mille hommes les plus robuſtes & les mieux faits de ſon Royaume voués au célibat. Rappellez-vous dans votre calcul, que cent mille hommes faits ſont le produit d'un million d'enfants : vous trouverez qu'il n'y a plus à s'étonner que la France qui avoit dix-neuf à vingt millions d'habitants ſous Charles IX, en ait à peine ſeize à dix-ſept ſous Louis XV, où elle eſt plus grande d'une quatrieme partie. Vous n'en ſerez plus réduit à chercher les cauſes de ſa dépopulation dans l'abyme des Cloîtres & dans la licence des mœurs. Ces deux cauſes ne feront plus à vos yeux que des acceſſoires.

Entrons de même dans les révolutions accidentelles par rapport aux finances. Peu de François jugent ſainement de notre dette nationale,

parce qu'ils la voient du même œil que la leur, & qu'ils s'aident de leurs préventions pour fonder dans l'avenir leurs obſervations ſur le préſent. Ils refuſent de voir que nous ſommes actuellement dans la jouiſſance de nos emprunts, tandis que n'ayant plus rien des leurs ils ſont dans la fâcheuſe criſe des rembourſements & du racquit. Nous ſommes le haut & puiſſant Seigneur qui dépenſe intrépidement le fonds & le revenu de ſes terres ; nos rivaux ſont les deſcendants d'un pareil Seigneur auxquels il reſte le ſouvenir de la magnificence de leur aïeul pour ſe conſoler des charges que leur ont laiſſé ſes hypotheques. Un politique ſpéculatif (*) a indiqué à nos Créanciers les eſpérances de notre poſtérité du côté de l'Indouſtan comme leur meilleure ſûreté. Dans quelque eſprit qu'il ait communiqué cette idée, nous ne riſquons rien de l'adopter pour nous tranquilliſer ſur le ſort de nos deſcendants. Une Nation commerçante

(*) Conſidérations du Docteur Man'lover; ſur la Paix Générale. A Stutgard 1762.

peut conquérir l'Empire du Mogol plus utilement & par des moyens plus nobles & plus innocents, que les Espagnols l'Empire des Incas & celui des Caciques. La plupart des François aiment à se cacher que nos Créanciers en sont maintenant à faire cause commune avec nous; que leur intérêt les sollicite à la patience, à la complaisance, à la générosité envers nous. Ils aiment encore à mesurer la Grande-Bretagne avec la France sur l'ancienne proportion d'un à trois. Mais vous, Milord, qui savez que notre population a augmenté de plus d'un cinquieme, pendant que la leur a diminué d'autant, vous qui savez que notre papier-monnoie a quintuplé la masse des especes que nous avons en circulation, vous connoîtrez que notre situation nous mettra à forces égales contre les François avec un appareil d'hommes de moitié moindre que le leur, il est évident que dans cette guerre la Grande-Bretagne aussi puissante que la France, a été pour le moins une fois plus riche qu'elle. Aussi la France trouve-t-elle dans ses

coffres le vuide qu'y ont fait les ſommes dévorées par la guerre : au lieu que la Grande-Bretagne a tiré les Capitaux de ſa mine de papier, en a fait porter à ſes Regiſtres la charge qui ſe connoît ſans être ſenſible, & n'a vu ſortir de ſes caiſſes que l'intérêt annuel de ces Capitaux avec l'agio du Change pour l'Allemagne, l'un & l'autre ne faiſant guere que la quinzieme partie deſdits Capitaux.

Donnez-nous dans cette guerre des Miniſtres moins hardis, dont l'affection & les vues ſe fuſſent partagées également, entre la génération préſente & les générations futures, vous ôterez cette diſparité purement accidentelle. Nos efforts par mer & par terre meſurés ſur nos revenus, & ſur les avances qu'un crédit ordinaire procure, n'auront plus la même ſupériorité ſur les efforts des François. Nos opérations Militaires ſeront en raiſon de nos miſes réduites à moins de la moitié de ce qu'elles ont été : notre opulence factice ne changeant plus l'état réel des deux Monarchies, les dernieres années de la guerre

conduites avec la même intelligence & le même patriotiſme, ne feront tout au plus que balancer les mauvais ſuccès des premieres. Or vous avouerez, Milord, que rien n'étoit moins dans la conſtitution Britannique que cette heureuſe audace du précédent Miniſtere; que jamais peut-être le haſard & la fortune n'ont eu rien qu'ils puſſent revendiquer auſſi pleinement que la complaiſance du Parlement & la docilité du peuple Anglois pour le puiſſant génie qui les a ſubjugués en cette occaſion.

Vous me dites, Milord, que les François que vous avez vus à Londres ſe plaignent eux-mêmes qu'il y a chez eux dans toute la machine du Gouvernement actif & paſſif un dérangement conſidérable, qui ſuppoſe ſinon la ruine entiere, du moins un très-grand relâchement de pluſieurs des principaux reſſorts. J'en conviens avec eux. Mais le point eſt de connoître les parties viciées ou détraquées. Le peuple qui ne raiſonne point ſur ces grands ſujets, rencontreroit peut-être juſte ſur l'article, ſi on le laiſſoit à

ſon inſtinct. Tout ce qui n'eſt pas peuple raiſonne beaucoup, & s'y trompe. L'homme le plus ignorant, s'il eſt ſans préjugés, eſt bien meilleur juge du mal qu'il ſent, que le plus éclairé, du mal qu'il fait. Les Parlements qui font maintenant en France bien plus grande figure qu'ils ne l'y ont jamais faite, aſſurent que tout iroit mieux s'ils avoient plus d'influence & d'autorité dans le Gouvernement. Le Clergé réclame au même titre la tyrannie qu'il y exerçoit autrefois. La Nobleſſe gémit de n'avoir plus qu'une petite partie de ſes anciennes prérogatives, & d'être obligée de partager ce qui lui en reſte avec une foule d'hommes nouveaux dont le faſte la pique d'une émulation ruineuſe, dont l'opulence l'humilie. Cette nombreuſe partie de la Nation qui compoſe un Ordre entre la Nobleſſe & le peuple, qui pourroit en Finance s'appeller la Nation elle-même, cette claſſe d'hommes qui méritent ſi bien le nom d'*Aiſés* par le goût de l'*aiſance* qui eſt leur unique paſſion, s'en prend à tout ce qui lui paroît entamer ſes

facultés, resserrer son superflu, & la troubler dans l'habitude de jouir de toutes les commodités de la vie. L'oisseuse opulence du Clergé, l'onéreuse inutilité des Cloîtres, la fastueuse prodigalité des Financiers, les pertes du Commerce, la misere des Campagnes sont tour-à-tour l'objet de leurs déclamations & de leurs plaintes. Tous sont dans l'erreur, Milord. Ils ressemblent au Cultivateur spéculatif qui se promettoit de ses soins pour les branches & les rameaux la guérison de la maladie qui a attaqué la ruine & le cœur de l'arbre. J'ai du plaisir à vous citer notre chere Angleterre pour exemple. Autant qu'il peut y avoir de parité entre la Grande-Bretagne, j'oserai vous dire que l'on étoit en droit, en 1756, de nous reprocher ce qu'on reproche maintenant aux François. Pourquoi avons-nous été depuis 1758 des hommes si supérieurs à ceux de 1756? C'est que par une révolution à jamais mémorable le Patriotisme s'exalta tout-à coup dans tous les cœurs & tous les esprits, & que de ce Patriotisme *sublimé* il se

forma une nouvelle ſeve qui donna une nouvelle ame & une nouvelle vie à la Monarchie. Rendez aux François le Patriotiſme, ils ne diront plus rien, ni de leurs Parlements dont le département doit être borné à l'adminiſtration de la Juſtice, ni de leur Clergé dont l'opulence n'a jamais été plus laborieuſe, ni de leurs Cloîtres qui n'ont jamais été moins meurtriers, ni des Financiers dont l'autorité peut ſi aiſément punir & corriger les excès, ni enfin de tous les autres maux qui ne portent le dépériſſement dans les branches & les rameaux, que parce que l'arbre eſt attaqué au cœur & à la racine.

Il y a une vieille erreur qui meſure le patriotiſme ſur la liberté des peuples. Quelle illuſion ! Monarchie, ou République, tout Etat qui n'eſt pas abſolument Démocratique a ſes chefs, dont l'autorité eſt abſolue. Le Sultan des Turcs dans ſon Divan n'eſt pas plus deſpotique que notre Parlement dans la Salle de Weſtminſter. Or, qu'importe à ceux qui doivent obéir, le nombre des maîtres qui leur

commandent? Le Bourgeios d'York ou de Glocefter n'a pas plus de part réelle à l'Acte du Parlement que le Bourgeois de Paris à l'Ordonnance de la Cour de Verfailles. Le Patriotifme des peuples n'eft donc point dépendant de la mefure d'autorité attribuée au Souverain. S'il vous en falloit des exemples, Milord, je vous prierois d'obferver quel fut l'efclavage & le patriotifme des Spartiates ; je vous inviterois à confidérer d'un côté la Ruffie & le Danemarck gouvernés par des Defpotes légitimes, & de l'autre, la Suéde & la Pologne où l'autorité des Souverains eft fi bornée. Le Patriotifme eft une affection factice, fubordonnée par conféquent à l'affection innée. Tous les raifonneurs font d'accord pour reconnoître que cette derniere eft unique, & qu'elle eft dans l'homme l'amour de lui-même. Il y aura donc du Patriotifme partout où l'homme attachera fon bien-être au bien-être de fon pays; & ce Patriotifme s'exaltera à raifon du fuccès avec lequel ceux qui gouvernent fauront allier, mêler, confondre,

dans les esprits les deux idées. Le Gouvernement Monarchique absolu est plus ou moins éloigné de sa perfection, selon qu'existe plus ou moins l'*identité* du Monarque & de la Monarchie. Cette *identité* ne sauroit être ruinée dans l'esprit des peuples, sans réduire le Monarque à l'alternative. ou de n'être qu'un chef titulaire & de pure représentation, ou de devenir un maître d'autant moins chéri qu'il saura mieux se faire obéir. Nous voyons l'un & l'autre chez nous, en Suéde & en Pologne. Les Rois de la Grande-Bretagne ont évité le précipice par un prodige : L'Anglois est le seul peuple au monde qui ait été assez modéré & assez judicieux, pour ne pas outrer contre la Royauté son juste ressentiment contre ses Rois. Les Stuarts voulurent être dans la Grande Bretagne plus que n'y avoit été Elisabeth : ils rompirent la communauté où ils étoient avec l'Etat : ils prétendirent qu'ils étoient supérieurs à lui, & ils firent appercevoir qu'ils étoient autre chose que lui. La Nation éveillée par leurs usurpations

crut voir un duel : elle ſe porta pour le champion de l'Etat, & elle lui voulut ſoumettre les Rois, qui s'étoient laſſés de partager avec lui l'obéiſſance des peuples. Si le Roi Guillaume n'avoit pas pris part à temps à la révolution qui étoit inévitable, les Stuarts auroient fait le ſort de leurs ſucceſſeurs ; & ces Princes n'auroient plus été que des perſonnages dans l'Etat. Charles XI Roi de Suéde renverſa les relations établies par le premier Guſtave, conſervées & accrues par Guſtave-Adolphe, & entamées par Charles-Guſtave. Il fut maître de la Suéde dont il étoit né le Roi. Son fils Charles XII qui lui ſuccéda, renchérit encore ſur lui. Ce Prince n'eut pas même l'idée que l'affection & l'obéiſſance des Suédois duſſent avoir d'autre objet que ſa perſonne ; vous ſavez qu'il alla juſqu'à dire qu'il ſe feroit repréſenter par une de ſes bottes ſur ſon trône à Stockholm. L'Etat étouffé pendant la vie de cet imprudent Monarque, n'en reparut qu'avec plus de vigueur après ſa mort. A peine laiſſe-t-il main-

tenant au Roi une exiſtence honoraire. Jamais je n'oublierai une particularité du Roi Frédéric Adolphe de Heſſe. Comme il étoit un jour à ſe promener dans ſon jardin avec le Chancelier du Royaume & l'Ambaſſadeur de France, ce dernier fit obſerver à S. M. qu'on pourroit tirer bien meilleur parti de ce terrein. Le Roi dit qu'il le ſavoit, qu'auſſi étoit-il mécontent de ſon Jardinier, & penſoit-il à le chaſſer pour en prendre un autre. Ah Sire ! interrompit le Chancelier, à Dieu ne plaiſe que Votre Majeſté veuille chaſſer de ſon ſervice un homme que le Sénat lui a donné ! Sigismond III qui ſouffrit le premier en Pologne qu'on ſéparât les intérêts du Roi de ceux de la République, forgea les entraves de ſes ſucceſſeurs. Les choſes en vinrent au point que ſon fils qui occupa le trône après lui fut à pluſieurs égards de pire condition que ſes premiers ſujets. Un jour qu'il annonça le deſſein où il étoit d'aller pour ſa ſanté aux bains de Boheme, il eut le déſagrément d'entendre former à ſon voyage une

oppoſition qu'il ne put vaincre.

Sous le regne de Louis XIII, en France le pouvoir arbitraire ſe fit ſentir aux divers Ordres du Royaume avec ce qu'il a de plus accablant. Mais un Miniſtre habile en frappoit les coups pour le Roi ſous le nom de l'Etat. Les guerres continuelles avoient pour cauſe ou pour prétexte la liberté, l'indépendance, l'honneur, l'accroiſſement de la France. La tranquillité intérieure motivoit l'abaiſſement des Grands & le mépris des prétentions des grands Corps. Les levées de deniers ſe démontroient deſtinées à pourvoir aux beſoins publics qui les exigeoient. Tout ce qui avoit rapport au Roi étoit mis ſur le compte de l'Etat. Les peuples gémiſſoient, parce qu'ils étoient en ſouffrance. Mais ſemblables au malade à qui l'amertume des potions ne donne que quelques moments de mauvaiſe humeur contre le Médecin, ils imputoient leurs peines à la néceſſité des circonſtances ; & l'eſpérance d'accélérer par de nouveaux efforts les événements capables de rendre leur ſort

meilleur, animoit leur zele, & ſoutenoit leur courage. L'habitude de ces diſpoſitions fut troublée par les brouillons jaloux de la fortune de Mazarin. Mais la guerre civile ne fut qu'un nuage, qui éclipſa pour quelque temps l'autorité royale, ſans l'entamer. Les meilleures têtes qui reſterent attachées à la Cour, conſerverent en ſon entier l'identité du Roi & de l'Etat; & les peuples, en ſe rendant à l'obéiſſance du premier, furent perſuadés qu'en s'y dérobant ils avoient manqué eſſentiellement à ce qu'ils devoient au ſecond. Lorſque Louis XIV commença de régner par lui-même, il trouva la Nation ennuyée d'être gouvernée par une femme & par un Prêtre, & jouant nonchalamment avec ſon joug. Elle étoit amoureuſe de ſon jeune Roi avant que de le connoître. Elle ne ſe diſſimuloit point que la Royauté dans ſa perſonne avoit des droits bien plus étendus que l'autorité précaire de la Régente & du Miniſtre : elle étoit diſpoſée à ne point le chicaner. Le Royaume s'étoit accru, il étoit naturel que la Cour devînt plus

plus brillante. Les dernieres guerres avoient été heureuſes : on ne devoit pas craindre de s'engager dans de nouvelles. De nombreuſes armées réjouiſſoient la Nobleſſe ſans affliger le peuple : celle-là n'y voyoit que de l'exercice & de l'emploi ; celui-ci n'y appercevoit pas encore la dépopulation. Ces grands Capitaines qui avec de petites armées avoient fait de grandes choſes, promettoient des ſuccès & de la gloire. Les hommes d'Etat qui s'étoient formés dans des temps difficiles & orageux, ſembloient aſſurer au Cabinet la ſupériorité de la manœuvre. Enfin on étoit bien ; & on s'imaginoit ne pouvoir être autrement ſans être mieux : on vouloit abſolument être autrement.

Quelle magnifique carriere pour le jeune Monarque, ſi en ſe livrant autant que François I à ſon ambition, il avoit tenu à ſon peuple le langage de Henri IV ! Mais la flatterie tourna autrement ce qu'il avoit de grandeur d'ame & de hauteur dans le caractere. Il n'eut pas pour ſes ſujets d'autres ſentiments que pour les Etran-

gers : il ſembla ne goûter de plaiſir que celui de commander ; il inſpira le reſpect, l'admiration, la crainte, & parut ſe ſoucier peu de mériter l'amour & l'affection. On railla ſans miſéricorde l'Abbé Furetiere, qui dans ſa dédicace de ſon Dictionnaire aſſuroit le Monarque qu'il étoit *ſon très-affectionné ſujet ;* & l'auteur fut tout étonné que la voix publique fût pour noter l'expreſſion d'indécence & la bannir de la langue ; comme ſi l'hommage le plus digne d'un Souverain, pere de ſon peuple, avoit ravalé la Majeſté du rang de Louis XIV !

Ce ne fut qu'après les Traités de Ryswick qu'on reſſentit les terribles ſuites d'un culte ſi peu fait pour les bons Rois. Une paix mendiée, & achétée au prix que les ennemis de la France avoient voulu la faire payer, mettoit fin à une guerre que les plus brillants ſuccès ſembloient devoir terminer autrement. On avoit eu de grandes victoires, on avoit eſpéré des conquêtes ; & on faiſoit des reſtitutions. La Nation engouée juſqu'alors

de la gloire du Roi & de l'Etat, fut indignée qu'on eût inutilement prodigué son sang & ses sueurs. Après avoir murmuré contre le caprice auquel elle attribuoit cette paix désavantageuse, elle vint à soupçonner que la Cour y avoit été déterminée par épuisement plus que par lassitude ou par dégoût; & aussi-tôt elle entrevit les plaies que l'enthousiasme l'avoit empêchée de sentir. Suivant la coutume, on se grossit le mal. Comme on ne tenoit au Roi que par le fanatisme de l'ambition, la relation cessa avec son principe. Chacun fit consister le bonheur de l'Etat dans son bien-être particulier, & vint insensiblement à envisager séparément le Monarque, qui sembloit moins que médiocrement affecté de ce dernier intérêt. On ne paya plus à l'Etat les impôts levés au nom du Roi : on ne les paya au Roi qu'à contre-cœur, comme à un Financier impitoyable qui n'aime de ses terres que le revenu qu'il en tire. Le Roi fut considéré comme un Seigneur altier aussi indifférent sur le bien-être de ses Com-

munes, qu'attentif & rigoureux ſur ſes droits Seigneuriaux. La déclaration de la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne acheva la révolution. Cette guerre ſur laquelle Louis ne chercha point à avoir l'aveu de l'Etat, dont il conſultoit moins l'intérêt que celui de ſa famille, refroidit abſolument tous les eſprits ſur la gloire militaire. Elle parut ce qu'elle étoit, une guerre perſonnelle au Monarque. On ſe prêta comme à des corvées aux contributions qu'on n'oſoit refuſer : on obéit par l'habitude où l'on étoit d'obéir. On compta ne rien gagner & beaucoup perdre, quel que fût le ſuccès des armes de Sa Majeſté. La Nation auroit été à-peu-près indifférente ſur l'événement, ſi elle avoit pu ſe promettre que l'ennemi victorieux n'eût pas étendu juſqu'à elle ſes reſſentiments & ſa jalouſie contre le Roi. Louis XIV ſentit la révolution ſans la bien connoître. On a critiqué la démarche qu'il fit après la rupture des conférences de Gertruydenberg, lorſque communiquant à ſes peuples les inſultes qu'il avoit eu à eſſuyer de

ſes ennemis, il tâcha d'intéreſſer l'honneur de la Nation à l'en venger. Cette démarche auroit été le chef-d'œuvre de la bonne politique ſi elle avoit été ſoutenue; mais elle n'avoit pas été raiſonnée. Le Roi croyoit n'avoir qu'à irriter l'émulation, à enflammer le zele, tandis qu'il avoit à ranimer l'affection & le patriotiſme abſolument éteint. Auſſi ſa démarche ne produiſit-elle qu'une petite convulſion après laquelle on retomba dans la froideur & l'indifférence.

Depuis le commencement de ce ſiecle, Milord, l'Etat n'a plus été en France qu'un fantôme cité à tout hazard au peuple, & compté pour rien par ce qui n'eſt pas peuple. Si vous exceptez un petit nombre d'hommes ſupérieurs, de ces hommes que le bon génie des Empires tient toujours en réſerve pour leur conſervation ou leur raffermiſſement, chaque François eſt accoutumé à ne plus conſidérer que ſoi-même, la Cour & le Roi. Il honore le Monarque comme un maître qu'il doit craindre; s'il chérit ſa perſonne, c'eſt en faiſant abſtraction du

rang : il hait les Courtiſans comme des frêlons dont l'avidité le déſole ; il juge de l'état des affaires publiques par celui de ſes affaires particulieres. De ſon côté, le Courtiſan ne penſe ni au bien public ni au ſervice du Roi : tout entier à ſa fortune, il ſe dit qu'il la fera bien plus ſûrement par la faveur, que par ſes mérites. Celui qui commande en chef, dans quelque département que ce ſoit, ſouhaite de n'avoir qu'à obéir, afin qu'on lui tienne compte de ſon exactitude, & qu'on ne le lui demande point des événements. Celui qui aſpire au commandement fait ſa principale affaire de cultiver ſes protecteurs & protectrices : il ne ſe ſoucie pas de faire de grandes & belles actions ; il lui ſuffit d'eſquiver de s'expoſer aux malheureuſes. Il riſqueroit tout s'il étoit entreprenant : il a tout à eſpérer s'il eſt circonſpect. Vous ſaiſiſſez, Milord, quelle peut être à la guerre l'influence de ce ſyſtême, & qu'il n'eſt guere beſoin que d'elle pour produire cette apparente décadence dont nous nous applaudiſſons.

Mais vous ne ſauriez manquer d'obſerver en même temps qu'une nouvelle guerre entre les deux Puiſſances eſt capable elle ſeule de rappeller nos rivaux à leur ancienne façon de penſer. Le Miniſtere actuel eſt parfaitement ſur les voies ; & il ne tiendra pas à lui que la Nation Françoiſe ne ſoit bientôt convaincue qu'elle a à diſputer avec nous pour ſa liberté & ſon exiſtence. S'il en vient à bout, je crois, Milord, que nous aurons plus de peine à ſoutenir la repriſe, que nous n'en avons eu à gagner la partie. Mais ainſi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, nous avons du temps devant nous. Je ſuis &c.



LETTRE XXXI.

A Milord B.

Réflexions ſur le peu de gré qu'on ſaura de la Paix à Milord B. en Angleterre. Qu'il doit s'y être attendu. Diſcours où il eſt prouvé que les ſuccès de la guerre ont été la ſuite d'une poſition accidentelle. Etat des Cours en 1756. Etat de celle de Londres. Etat de la Hollande, du Danemarck, de la Pologne, de la Ruſſie, du Corps Germanique, de la Cour de Vienne, de celle de Verſailles. Etat de l'Eſpagne & de l'Italie. Combien toute cette diſpoſition a changé.

MILORD,

RECEVEZ mes félicitations ſur la paix : elle eſt votre ouvrage, & vous devez vous en applaudir. Mais je doute que d'ici à quelques années vous en

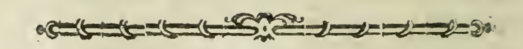
tiriez d'autre récompenſe, que celle d'un patriote, à qui le ſentiment de ſon patriotiſme ſuffit. Je prophétiſe, Milord, que vous & vos coopérateurs, vous aurez la même fortune à-peu-près que les promoteurs de la Paix d'Utrecht. Le peuple Anglois s'opiniâtrera à regàrder moins ce qu'il gagne que ce qu'il a payé; & il vous reprochera la perte des conquêtes qu'il ne conſerve pas. Le parti de l'ancien Miniſtere va ſe hâter de groſſir ſes clameurs, pour étouffer, s'il peut, les vôtres ſur l'épuiſement où il a mis la Nation. Les Miniſtres déplacés feindront de regretter la place où ils ſe trouvoient bien embarraſſés, & qu'ils auroient vuidée d'eux-mêmes s'ils avoient oſé. Enfin la Grande-Bretagne aimera à vous imputer la foibleſſe qui doit néceſſairement réſulter de ſa violente convulſion, & à penſer que les Empiriques qui l'ont ſoutenue dans celle-ci l'auroient préſervée de celle-là.

Trois ou quatre ans après la Paix de Ryswick, toute la France cria que ſon Roi guerrier avoit fait ce

Traité plusieurs années trop tard. Cependant, lors de sa publication, le peuple refusa d'en marquer de la joie. Il est vrai que le Monarque, vainqueur par-tout, avoit été traité en vaincu, & que contre l'usage les battus s'étoient fait adjuger l'amende. Mais il sentoit que ses propres succès alloient l'accabler. Vos antagonistes, Milord, seroient bien modestes, si le peuple Anglois les obligeoit de lui dire où ils comptoient prendre les fonds de deux à trois années de guerre ultérieure. Il y avoit trois ans qu'ils empruntoient réguliérement chaque année douze millions sterling, pour lesquels ils créoient de nouveau papier. Oseroient-ils répondre que la même mine leur en auroit encore fourni trente, sans que cette violente exploitation eût causé d'éboulement ? Ils vont crier contre vous, Milord, cela est sûr, car ils sont gens de génie & de capacité ; & vous ne leur en voudrez point de mal, parce que vous êtes équitable. Il est bien permis à un homme d'Etat de mentir à son corps défendant. A leur place vous feriez

comme eux; & à la vôtre ils prendroient patience.

Etant votre ſerviteur au point que je le ſuis, je vous invite, Milord, à imiter le Chevalier Walpole dans ſa libéralité envers les Ecrivains dont la plume eſt taillée pour le peuple Anglois. Donnez-leur pour texte que ce n'eſt point à une ſupériorité réelle de nos forces & de nos reſſources, ainſi que de celles de notre glorieux Allié, que nous ſommes redevables des avantages de nos armes & des ſiennes; mais ſeulement à un concours ſingulier de conjonctures, que le Roi de Pruſſe nous a fait mettre à profit avec lui. Le petit Ecrit que je joins à cette lettre peut vous expliquer mon idée. Si je me trompe, ſa briéveté vous fera me pardonner le vol que je vous aurai fait du temps que vous donnerez à ſa lecture. Je me rendrai à Londres ſuivant votre invitation, dès que je ſerai délivré d'une eſpece d'atteinte que j'ai reçue de la goutte au pied droit. Le Médecin m'aſſure que je n'en ai que pour une huitaine. Je ſuis &c.



ETAT

Des Cours de l'Europe en 1756 & 1762.

JUSQU'A la fin de l'année 1755 l'Angleterre qui vouloit terminer la difficulté que les Commiſſaires éterniſoient ſur la navigation de l'Ohio & les limites de l'Acadie, n'eut point un plan décidé d'opérations. La France faiſoit paſſer des renforts dans ce continent & en préparoit de plus conſidérables. Le Duc de Cumberland, qui ne croyoit ni ne vouloit que cette guerre dont l'Amérique étoit menacée ſe communiquât à l'Europe, donna des ordres pour des hoſtilités contre les Forts de la liſiere du Canada. Les Anglois étoient ſupérieurs en nombre : il étoit naturel de penſer qu'en agiſſant avec vigueur ils étoufferoient la querelle. Il en eſt arrivé autrement : c'eſt un contingent qui doit être mis ſur le compte de la fortune, ou de la

fatalité. L'assoupissement où l'Angleterre tint sa Marine jusqu'en Mai 1756, suffit pour empêcher qu'on ne lui impute le projet d'attirer la contagion de la guerre Amériquaine en Europe.

Le Ministere Britannique tenoit encore, à la fin de 1755, à ses anciennes liaisons avec la Cour de Vienne; il étoit tellement disposé à les resserrer, & à prendre avec elle de nouveaux engagements, qu'en Décembre de cette même année, il passa un Traité d'alliance & de subsides avec la Russie, dont la Souveraine paroissoit résolue de faire cause commune avec l'Impératrice-Reine. Les clameurs d'une puissante cabale accrocherent la ratification de ce Traité, où on lisoit, entre autres articles, que la Cour de St. Pétersbourg se contentoit du subside annuel de 500 mille livres sterling, quoiqu'insuffisant pour l'entretien de l'armée qu'elle promettoit, & cela parce que l'armée Impériale de Russie entrant en action, se trouveroit d'abord en pays ennemi, où ses subsistances ne lui coûteroient

rien ou preſque rien. C'étoit menacer aſſez clairement le Roi de Pruſſe d'une invaſion. Le Monarque n'avoit point oublié le tour que lui joua en 1744 le reſſentiment de la Cour de Verſailles : il craignit de n'en être pas ſecondé avec franchiſe en cette nouvelle guerre ; & il n'héſita pas à conjurer l'orage du côté qu'il ſe le figuroit plus dangereux. Les armées Ruſſes toujours redoutables devoient avoir bien une autre vivacité ſi leur caiſſe militaire tiroit ſes fonds de l'Angleterre, que ſi elle étoit bornée à des rafraîchiſſements fournis par l'Autriche & la France. La Maiſon de Brunswick & le Landgrave de Heſſe étoient les Alliés du Roi d'Angleterre, comme le Roi-Electeur de Saxe l'étoit de l'Impératrice-Reine. En optant pour ſa jonction avec la France, Sa Majeſté Pruſſienne ſe trouvoit environnée d'ennemis, qu'un petit nombre de marches portoit ſur ſes frontieres, n'y ayant pas à douter que les Suédois ne priſſent le parti que l'Impératrice des Ruſſies leur conſeilleroit. En ſuppoſant aux François toute leur acti-

vité, on ne pouvoit ni se promettre, ni exiger d'eux, qu'ayant les plus beaux théâtres de guerre ouverts dans les Pays-Bas & sur le Rhin, ils vinssent l'établir dans les déserts de la Westphalie & les montagnes de la Hesse. L'intérêt de la France n'étoit point de concourir, ou même de consentir à l'accroissement de la Puissance Prussienne : il n'est point non plus de l'anéantir, jusqu'à ce qu'elle ait dans l'Empire une Maison Electorale assez indifférente sur la Maison d'Autriche, pour envisager la Constitution Germanique dans ses liaisons avec elle. En un mot, le Roi de Prusse ne pouvoit voir dans Sa Majesté T. C. qu'un froid Allié, & un ennemi foible. Le Monarque connoissoit la sensibilité de Georges II sur ses Etats d'Allemagne, & la complaisance du Conseil de Sa Majesté Britannique pour cette prédilection. Il n'étoit pas besoin d'un grand effort de logique & d'éloquence, pour prouver à St. James que l'invasion de Hannovre étoit bien plus prochaine & plus formidable de la part du Prussien, que de la part du

François, ennemis l'un ou l'autre du Roi-Electeur. Au moment où la puissante cabale opposée aux subsides du Continent donnoit le plus d'inquiétude & d'embarras aux Ministres Anglois, Frédéric leur fit offrir d'être le protecteur de la paix de l'Empire, & de s'engager à s'opposer de toutes ses forces à l'entrée de toutes troupes étrangeres quelconques dans l'Allemagne. Le moyen que Georges II ne saisît pas avidement une offre qui le délivroit également des subsides de la Russie, des hostilités de la France & de la Prusse pour son Electorat! Les Cours de Londres & de Berlin traiterent aux conditions que voulut cette derniere, qui embrassant un vaste plan ne vétilla sur aucuns petits objets. Les stipulations étoient vagues: on eût dit qu'il n'étoit question que de la garantie de la paix en Allemagne. Cependant le refus que faisoient les deux Rois Electeurs de comprendre les Pays-Bas Autrichiens dans leur garantie, annonçoit à l'Impératrice Reine que leurs Majestés avoient peu d'égard pour ses intérêts,

& à la France que l'on vouloit se conserver un chemin pour aller à elle. Contre toute apparence, l'intérêt présent prévalut dans les Cours de Versailles & de Vienne sur leurs anciennes inimitiés. Une heure de délibération mit à néant les raisonnements de plus de deux siecles : le Traité de Versailles unit le François à l'Autrichien. L'accession de la Russie & de la Suéde à cette alliance étoit si naturelle, qu'on ne sauroit s'empêcher de rire des Importans, qui se font un mérite d'y avoir travaillé.

Dans l'ordre commun des choses, ces Traités de Londres & de Versailles devoient maintenir la paix en Europe ; & probablement cet ordre n'eût point été troublé, si immédiatement après leur Traité, le Roi de France & l'Impératrice-Reine avoient fait, avec cette célérité qui caractérise la résolution, les dispositions convenables pour paroître sûres de soutenir le choc, ou capables d'aller au devant de lui. Les deux parties auroient été respectivement contenues par la crainte. Ce que la puissance

des quatre Cours alliées mettoit de plus dans la balance en leur faveur étoit compensé par l'opulence Britannique & par l'état actuel des forces Prussiennes. Le Roi de Prusse pouvoit entrer en action & frapper les plus grands coups au moment qu'il voudroit. Au lieu que les quatre grands Alliés devoient concerter & combiner ensemble leurs opérations. Ce n'étoit rien, si leurs armées rassemblées, & complettes à tous égards, n'avoient été retenues que par l'attente des Couriers du Cabinet. Mais l'Impératrice-Reine, plusieurs mois après la signature du Traité de Versailles, n'avoit pas encore mis ensemble trente mille hommes de troupes réglées. La France, toujours si bien préparée à recevoir son ennemi sur sa frontiere, ne l'étoit nullement à l'aller chercher à cent lieues loin, à travers des pays montueux & infertiles. Les Russes, qui avoient toute la Pologne à traverser, promettoient le temps de les voir venir. Le peu d'harmonie entre le Sénat & la Cour de Stockholm rendoit beaucoup moins dangereuse

qu'autrefois une armée Suédoiſe en campagne. Enfin la Cour de Verſailles paroiſſoit vouloir s'en tenir aux articles de ſon Traité, ne donner à l'Impératrice-Reine que les vingt-quatre mille hommes promis, & attendre les événements d'une guerre où les Allemands ſe déchireroient les uns les autres. Il eſt évident que le Roi de Pruſſe ne devoit pas être retenu par la conſidération de la ſupériorité réelle des quatre Puiſſances, dès qu'elles ſembloient s'aveugler ſur le danger d'être prévenues par ſa célérité. Des joueurs riches & prudents en impoſent au joueur le plus hardi, lorſqu'ils ſe montrent réſolus de laſſer ſa fortune par leur patience. Mais pour peu qu'ils laiſſent voir de la timidité, il les menace à tous coups d'aller de ſon reſte; & il eſt certain qu'ils feront le plongeon.

Comme on ne diſpute plus qui a été l'agreſſeur en cette guerre, depuis que les Rois de France & d'Eſpagne ont motivé leur déclaration de guerre au Portugal des mêmes raiſons que le Roi de Pruſſe donna de ſon inva-

ſion en Saxe ; on peut tenir pour conſtant que Sa Majeſté Pruſſienne a ouvert le champ, & qu'elle y a commencé ſa courſe avant qu'on vînt à elle. Que ce Monarque y ait été autoriſé ou non par les principes de Grotius & de Puffendorf, c'eſt ce qui eſt abſolument indifférent. Je ne ſais pas de qui ces Docteurs eurent leurs pouvoirs, pour s'arroger la légiſlation entre les Souverains. Tout ce qu'il importe de ſavoir à ceux qui aiment à connoître & à apprécier les hommes de leur ſiecle, c'eſt ſi la prudence avouoit le Roi de Pruſſe de l'invaſion de la Saxe, & ſi elle lui permettoit la confiance qu'il a paru avoir en ſes forces pour la ſoutenir. L'examen met en ſon plus beau jour ſa réputation d'habile politique. Les ſpéculatifs qui annonçoient d'un ton de prophete qu'il y ſuccomberoit, ou ne voyoient pas, ou n'oſoient paroître voir, un amas de circonſtances, une poſition accidentelle, dont rien ne lui avoit échappé. Il avoit étudié les Etats qu'il provoquoit, & les hommes de Cabinet qu'ils avoient à lui oppoſer,

comme un habile Capitaine étudie le théatre de la guerre qu'il veut faire, & le génie des Généraux qu'il a en tête. Pour nous rendre raiſon des événements & de la fin merveilleuſe de cette guerre, nous allons examiner la machine dont le Monarque avoit apprécié les reſſorts, & deviné le jeu poſſible, au moment de ſa rupture.

Le Miniſtere Britannique alors en regne montroit peu de hardieſſe & de réſolution. Le peuple Anglois étoit plein d'ardeur & de reſſentiment. Un homme d'un eſprit & d'un courage également ardents luttoit hautement contre les Miniſtres : il avoit l'eſtime & l'affection du peuple. Il vouloit la guerre plus fortement encore que la Cour. Mais il déplaiſoit à la Cour par ſon oppoſition ſur les moyens & la maniere de faire cette guerre. Tôt ou tard, il devoit forcer la Cour à ſe ſervir de lui : puiſque ce n'étoit qu'en le mettant de ſon côté qu'elle pouvoit eſpérer d'être ſecondée par la Nation. Quelles que fuſſent alors ſes idées ſur les relations de la Grande-

Bretagne avec le Continent, on pouvoit tenir pour conſtant qu'il les plieroit aux circonſtances, lorſqu'étant au deſſus de la honte de ſe dédire, & n'ayant plus beſoin de contrarier pour ſe faire valoir, il n'auroit de reſſources que dans les ſuccès pour ſe maintenir en crédit à la Cour, en eſtime parmi le peuple. L'engager étoit l'unique affaire : & on pouvoit ſe promettre de le faire avec facilité, dès qu'il ſe convaincroit que la Marine Françoiſe étant incapable de tenir à la longue contre la Marine Britannique, la France tourneroit contre les trois Royaumes, & emploieroit à une invaſion, les forces qu'on ne l'obligeroit point à occuper dans le Continent. Mr. Pitt étant une fois engagé, il devoit entraîner la Cour & le peuple, & aller auſſi loin que le voudroit le Monarque allié de l'Angleterre. C'étoit l'affaire du temps & des événements d'étendre les articles de l'alliance, & d'établir la communauté de fortune, entre les deux Puiſſances. Pour être tranquille ſur l'emploi des forces navales, il ſuffi-

ſoit que le peuple Anglois eût tourné de ce côté ſes eſpérances.

La République des Provinces-Unies ayant ſon Stadhouder Mineur ; une Princeſſe fille de Georges II étant à la tête des affaires, un Prince de la Maiſon de Brunswick ayant le commandement des armées, les Etats-Généraux ne pouvant manquer de ſaiſir les avantages de la neutralité qui mettroit tout le commerce entre les mains de leurs ſujets, le peuple des ſept Provinces étant fortifié dans ſon goût pour la paix par la crainte des dépenſes de la guerre, ce puiſſant Etat ſe comptoit pour rien dans la criſe.

Le Danemarck commençant à jouir du Commerce & des Arts ſous un regne ſinguliérement appliqué à l'adminiſtration intérieure, ſembloit promettre aux parties belligérantes de n'exiger d'elles rien de plus que de reſpecter ſa neutralité. Ancien ennemi du Suédois, il n'avoit garde d'entrer en partie pour lui faire recouvrer ſes anciennes poſſeſſions. Juſtement attentif à l'influence des Ruſſes en Allemagne, il étoit bien éloigné

de vouloir contribuer à l'accroître. Trop puiſſant pour rien appréhender de la Maiſon de Brunswick, toujours à même de s'inquiéter à temps d'une invaſion Pruſſienne dans le Duché de Mecklenbourg ; trop mal ſecondé dans toutes ſes guerres par les Princes & Etats de l'Empire pour s'offrir à les protéger ou à les venger, il ne laiſſoit appréhender aucune diverſion onéreuſe pendant la guerre, quels qu'en fuſſent les événements ; & au cas de malheur, il étoit un médiateur, un pacificateur, capable de ſe faire écouter.

La Pologne livrée à une anarchie réelle ſous le nom monſtrueux de République Monarchique, ſans troupes, ſans places-fortes, ſans finances, également ouverte au Ruſſe & au Pruſſien, indifférente ſur tous deux ainſi que ſur ſon Roi, ne ſe faiſoit conſidérer que pour ſon étendue & ſa fertilité. Sa Majeſté Pruſſienne voyoit de quel ſecours elle lui ſeroit pour les ſubſiſtances de ſes armées : combien avec quelqu'argent & beaucoup d'intrigue elle mettroit d'obſtacles

aux subsistances des armées Russes dans leur passage; avec quelle facilité les armées de Russie se replieroient sur ces pays abondants, lorsqu'elles auroient approché des sables du Brandebourg; combien de raisons & de prétextes cette disparité du sol fourniroit à leurs Généraux pour prendre de bonne heure, & pour quitter tard les quartiers d'hiver. Car il n'y a pas à douter que le Monarque n'ait ménagé à l'avance à la Cour Impériale de Pétersbourg l'intelligence dont on a eu conviction après la mort de l'Impératrice Elisabeth.

Cette Princesse étoit attaquée depuis plusieurs années d'un mal que l'art avoit déclaré incurable. Sa Cour étoit partagée, comme il arrive en pareil cas dans toutes les Cours, entre l'Impératrice régnante & son successeur. Le Prince étoit outré d'avoir peu de part dans les affaires. Facile à se laisser prévenir, & opiniâtre dans sa prévention, il n'avoit de bienveillance que pour ceux qui adoptoient ou paroissoient adopter entiérement ses idées. Tout se faisant

dans le Cabinet ou contre ſon gré, ou ſans ſa participation, il étoit bien naturel qu'il contrecarrât l'exécution, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, ſpécialement s'il étoit prévenu contre le plan général, & c'étoit-là ſa diſpoſition ſur tout ce qui choquoit les intérêts du Roi de Pruſſe. Il a prouvé par ſa chûte du Trône que ſes lumieres étoient fort bornées, & que porté par ſon caractere à des partis extrêmes, il réfléchiſſoit peu ſur eux avant que de les prendre. Y a-t-il à douter que ce Prince ne fût parfaitement connu de Sa Majeſté Pruſſienne, & que faiſant uſage de ſa pénétration pour deviner ce qu'elle pouvoit attendre de lui, elle ne ſe fût promis de le mettre & de le tenir dans les meilleures voies pour lui être utile ? On peut mettre en fait qu'avant que d'entrer en action, le Roi de Pruſſe étoit aſſuré de profiter de l'alliance de ſes ennemis avec la Ruſſie. On ne ſait ce qu'on doit admirer le plus ou de la bonne fortune du Monarque qui lui procura cette intelligence, ou de ſon habileté à empêcher les Couronnes

alliées d'aller ſur elle plus loin que le ſoupçon. Toujours eſt-il conſtant que n'eût-il eu en ſa faveur que cet état accidentel de la Cour Impériale des Ruſſies, ſon audace à provoquer les quatre Puiſſances alliées n'étoit plus qu'une noble hardieſſe. On comprend qu'il pouvoit eſpérer d'avoir connoiſſance des projets & des plans d'opérations militaires dont les quatre Cours ſe donneroient communication; & qu'étant certain de ne jamais ni marcher ni frapper à faux, de déconcerter ſes ennemis pour toute la campagne en la commençant ſur un plan différent du leur, de parer enfin du côté le plus périlleux aux coups du génie & de la fortune, il devoit compter qu'avec de moindres forces il ſeroit toujours ſupérieur. Il ſe faiſoit un jeu de la diverſion dont le menaçoit la Suéde. Qui ſavoit mieux que lui que ni la Cour ni le Sénat de Stockholm ne penſoient à faire des conquêtes; que la premiere ne lui vouloit point de mal, & que le ſecond ne pourroit pas lui en faire?

Avec la certitude d'avoir contre ſoi l'Empereur & l'Empire, & de fournir de nouveaux griefs au principal garant de la paix de Weſtphalie, l'invaſion ſubite de la Saxe auroit été peut être en un autre temps la plus haute témérité. Mais quel étoit alors l'état de l'Allemagne ? L'Electeur de Saxe n'avoit pas alors quinze mille ſoldats entretenus. Son Miniſtre étoit haï, ſes coffres étoient vuides. Les troupes que l'Electeur de Baviere tenoit ſur pied n'alloient pas à huit mille hommes. Ses Miniſtres portés à lui donner de l'éloignement pour la guerre, étoient ſûrs d'y réuſſir, en lui rappellant ce que ſon pays a ſouffert dans la précédente. Ils étoient ſi fort pour l'économie, qu'on pouvoit prévoir qu'ils diſputeroient à la Diete ſur le contingent du Prince leur maître. L'Electeur Palatin, ſans liaiſons particulieres avec la Saxe, & ſans aucunes vues d'agrandiſſement, annonçoit qu'il ne prendroit point de part à la querelle, s'il n'y étoit forcé. Il y a dans les Cours des ſouvenirs & des reſſentiments qui ne s'éteignent

jamais. La Maiſon Palatine gardera toujours ceux de l'indifférence de la Saxe ſur les malheurs de l'Electeur Roi de Boheme au ſiecle paſſé. Les trois Electeurs Eccléſiaſtiques, à-peu-près également dérangés dans leurs finances, ne menaçoient pas de s'intéreſſer plus fortement en faveur de l'Etat envahi. On pouvoit au contraire ſe promettre de leur caractere pacifique, qu'étant ſéduits par l'eſpérance de rétablir plutôt la paix par les voies de la douceur, ils ſe donneroient pour conciliateurs dans la Diete, & avec les meilleures intentions romproient les coups de vigueur que l'Autorité Impériale pourroit être tentée de frapper. Le zele du Proteſtantiſme, qu'on diſoit menacé de ſa ruine par les Cours de Verſailles, de Vienne, & de Dreſde, répondoit de l'affection des riches Villes Impériales. Il étoit indubitable que ſi le Corps Germanique prenoit ouvertement parti, ce ſeroit à regret; que ſon armée compoſée des contingents ſeroit auſſi aiſée à contenir ou à battre, que difficile à aſſembler & à con-

duire, & qu'elle fourniroit la raiſon de guerre pour des incurſions infiniment plus profitables que ne ſeroit diſpendieux le Corps de troupes qu'on lui oppoſeroit.

On ne riſquoit point de ſe tromper, en meſurant la force de l'autorité Impériale ſur la force de cette Armée de l'Empire. Plus l'Empereur avoit de raiſons pour favoriſer l'Impératrice Reine, plus on étoit sûr qu'il agiroit avec circonſpection contre les ennemis de cette Princeſſe devenus ennemis de l'Empire. Sa dignité lui preſcrivoit d'être moins ſévere, pour ne pas être accuſé de partialité. Son intérêt, tout-à-fait diſtinct de celui de l'Impératrice ſon épouſe, le ſoumettoit, pour ainſi dire, aux délibérations du Corps Germanique, ſouvent prévenues & toujours maîtriſées par ſes prédéceſſeurs. Ferdinand, Léopold & Joſeph s'aiderent de l'autorité Impériale pour fortifier leurs armes. On devoit craindre tout au plus que François ne s'aidât du ſuccès des armes pour déployer l'autorité Impériale; & les reſſources ménagées du

côté de la Ruſſie raſſuroient ſur ces ſuccès. Enfin l'Empereur ne devoit point avoir d'autre perſonnage que celui de pere commun ; & bien-loin d'être un Juge armé pour venger les loix, il étoit réduit par égard pour lui-même à ne réclamer qu'elles, à ne s'appuyer que d'elles, contre les infracteurs.

La Cour de Vienne ne devoit pas en impoſer davantage à un Prince qui la connoiſſoit comme la ſienne propre. Elle couvoit une vieille haine & d'anciens reſſentiments. Elle ne vouloit pas commencer la guerre ; mais elle ne cachoit pas qu'elle ſe promettoit qu'on ne l'attaqueroit point impunément. Cependant l'alliance avec la France n'étoit pas du goût de tous les Miniſtres ; & l'expérience de tous les ſiecles a démontré qu'on changeroit plus aiſément le cours d'un torrent, qu'on ne donneroit de l'ardeur à un homme d'Etat pour un plan qu'il déſapprouve. Les Miniſtres de l'Impératrice étoient à-peu-près également accrédités près d'elle, ſoit par eux-mêmes, ſoit par

leurs liaiſons qu'elle honoroit de ſa confiance. Ils étoient indépendants l'un de l'autre dans leurs départements ; & ſi dans le Conſeil ils n'étoient pas également maîtres des délibérations & des réſolutions, ils compenſoient cette inégalité par les relations de leur département, qui leur donnoit plus ou moins de part dans l'exécution.

Par une diſtribution de pur haſard, il ſe trouvoit que le Miniſtre promoteur de l'alliance de Verſailles, & auteur principal du plan d'opérations qui en réſultoit, avoit la plus forte influence dans les Conſeils, & la moindre dans l'exécution. Il ſe rencontroit que ſon eſprit & ſon caractere étoient d'une trempe à lui faire dédaigner & mépriſer la ſoupleſſe politique du Courtiſan ; que ſatisfait d'avoir propoſé & conſeillé ce qu'il croyoit le meilleur, il étoit homme à voir d'un œil dédaigneux ſa tablature mal ſuivie, ſes meſures déconcertées, ſes eſpérances renverſées, & à s'éloigner du timon des affaires, plutôt que de ſolliciter par des pré-

venances & des égards le concours ou la complaiſance des Miniſtres ſes collegues. Cette roideur, qui, peut-être l'auroit rendu un Viſir admirable chez les Turcs où le Miniſtre meſure lui-même la diſtance immenſe entre lui & les autres Officiers de la Sublime Porte, devoit néceſſairement gâter tout ſon travail & priver ſa Souveraine du fruit de ſon génie & de ſes talents : les chefs de chaque département, qui s'eſtimoient au moins ſes égaux, n'avoient rien plus à cœur que de lui faire ſentir leur influence. Les plans les plus juſtes étoient le plus ſûrement accrochés, les plus brillants étoient attendus au plus rude écueil. On imagine aiſément la ſupériorité du Roi de Pruſſe, abſolu dans le projet & dans l'exécution, certain de tenter tout ce qu'il voudroit, & de n'avoir jamais à s'aider que de ſoi-même, dans toutes les occurrences.

L'état de la Cour de Verſailles n'offroit pas à Sa Majeſté Pruſſienne une perſpective moins favorable. Le Miniſtre de la Guerre & celui de la

Marine étoient rivaux d'ambition & de faveur, & tenoient à cette derniere par le même filet. Mr. Machaut paroissoit vouloir fortement rendre à son département son ancien lustre. Mr. d'Argenson desiroit conserver au sien la préférence. Le premier s'y prenoit très-bien pour arriver à son but. L'autre tenoit à une infinité de vieilles habitudes, qui l'empêchoient de suivre ses lumieres. Ennemi du Maréchal de Saxe, il avoit pris autrefois en guignon les Officiers que l'estime de ce Général sembloït désigner pour les premiers emplois de la guerre; & retenu par une mauvaise honte, à la mort de Maurice, de faire des avances à des gens de cœur qu'il avoit maltraités, & dont le courage étoit trop haut pour les prévenir, il resta livré à ces hommes aimables, mieux formés pour la Cour que pour les Camps, gens dont la bravoure nationale & le ton de suffisance composent le mérite; qui ont lu Follard & Puisegur, & savent les citer à propos, qui ont foi aux lorgnettes, aux Cartes Géographiques, au Chapitre

des Accidents, beaux parleurs toujours certains d'avoir raiſon contre la fortune ſur tous les événements, pourvu qu'ils obtiennent d'être entendus. De pareilles liaiſons métamorphoſoient l'homme d'Etat en homme de Cour ; & l'intérêt de ce dernier guidoit preſque toujours le Miniſtre dans la diſtribution des emplois, aux dépens du diſcernement du premier. Les obſervations ſur la Marine & ſon Bureau étoient l'affaire des Anglois : il ſuffiſoit au Roi de Pruſſe de s'être fixé ſur celui de la Guerre.

On voyoit entre les grands Officiers de la Couronne les plus accrédités le Maréchal de Belle-Iſle, qui avoit vieilli dans l'étude, l'amour, & la pratique du ſyſtême de la rivalité des Maiſons de France & d'Autriche, qui n'avoit rien de mieux à citer de ſa longue vie, que ce qu'il avoit fait ou tenté de faire d'après ces principes. C'eût été ſe forger des inquiétudes à plaiſir, que de ſuppoſer que le vieux Maréchal embraſſeroit de cœur & d'affection le ſyſtême contraire, & qu'il opineroit à haſarder autant pour

la Pragmatique de Charles VI qu'il avoit conseillé qu'on hasardât contre son exécution. Il est vrai que le Ministere de France pouvoit changer, & que de nouveaux Ministres dégagés des anciens préjugés pouvoient introduire dans les Conseils les maximes & le systême accommodés au temps & aux circonstances. Mais pareil déplacement n'étoit pas l'affaire d'un jour ; & on pouvoit se promettre qu'avant qu'il eût lieu, les restrictions & les raffinements pour se donner au nouveau systême, sans se fermer le retour vers l'ancien, auroient produit des fautes, & formé des embarras, capables de tenir quelque temps les successeurs hors de la bonne route. Enfin la Maison de Brunswick & le Landgrave de Hesse fortifiés des secours de l'Angleterre, ne faisoient pas une foible barriere au Brandebourg ; & en accordant qu'elle seroit franchie par une Armée de soixante à quatre-vingts mille François, il ne restoit pas moins de péril & de difficulté pour la France à être à si grande distance de ses frontieres, avec des

Troupes ſi nombreuſes, dans une offenſive perpétuelle. Il étoit vraiſemblable qu'elle regarderoit l'Electorat comme une Province Britannique, & que ſi elle en faiſoit la conquête, elle en voudroit faire un inſtrument de la paix; qu'en conſéquence elle penſeroit à s'y maintenir, & n'iroit pas riſquer contre les forces Pruſſiennes une Armée dont la défaite entraîneroit la perte de ſa conquête.

L'Etat de l'Eſpagne importoit peu au Roi de Pruſſe. Mais l'habile Monarque s'en faiſoit un puiſſant argument pour raſſurer les Anglois ſur les liaiſons naturelles des petits-fils de Louis XIV avec ſes ſucceſſeurs. Les Finances Eſpagnoles étoient dans le plus grand dérangement. La Marine & le Militaire de terre également négligés laiſſoient les établiſſements du Nouveau Monde, & le Royaume lui-même, ſans défenſe. Le Roi Ferdinand livré à des amuſements tout-à-fait étrangers à ſon rang, donnoit la meilleure part dans ſa confiance à un Miniſtre qu'un long ſéjour à Londres avoit réconcilié avec les maîtres de

l'Irlande ſa patrie, qui s'y étoit prévenu en faveur des Anglois, & qui préſumant trop, ou trop peu des forces de la France, étoit violemment frappé de la diſparité de celles de l'Eſpagne & de la Grande-Bretagne. La Cour étoit ſans ambition & ſans vues, dans cette ignorante indifférence ſur les affaires du dehors, qui manque rarement d'attaquer les Cours où le Souverain ſans enfants, & ſans élévation dans l'ame, penſe avec chagrin à ſon héritier, & croit lui donner trop, en lui laiſſant ce qu'il ne peut lui ôter.

Rien n'annonçoit que le regne de Ferdinand finiroit ſitôt avec ſa vie; & en admettant même la proximité de cet événement, il y avoit à eſpérer que le ſucceſſeur, déjà connu par ſes arrangements économiques au Royaume des Deux-Siciles, & par ſon heureux diſcernement dans le choix de ſes Miniſtres, donneroit ſes premiers ſoins à l'intérieur de la Monarchie, qu'il en voudroit réparer l'épuiſement, & qu'avant qu'il oſât intervenir dans la querelle de la France,

l'Angleterre auroit gagné une ſupériorité ſi décidée, que l'Auxiliaire ſeroit en péril de ne rien faire autre choſe que partager la mauvaiſe fortune de ſon Allié.

Au cas que la fortune des armes trompât les eſpérances des deux Rois Electeurs, ils avoient en réſerve le Roi de Sardaigne, que des ſubſides convenables auroient mis en état de partager l'irruption de quarante mille bons ſoldats entre la Provence & la Lombardie. Don Philippe, le Duc de Modene, & les Génois, n'étoient pas des ennemis à redouter. L'Eſcadre Britannique devant Naples faiſoit ſigner au Roi des Deux-Siciles ſa neutralité. L'Empereur, en ſa qualité de Duc de Toſcane, auroit ſollicité la ſienne: il y a long-temps que Veniſe s'eſt miſe par ſon humeur pacifique hors de la balance de l'Europe.

Toute cette poſition eſt changée. La France eſt fixée par conviction au nouveau ſyſtême. Les Cours de Verſailles & de Vienne voient que la primauté qu'elles ſe diſputoient eſt ſur le point de paſſer aux Cours de Londres & de

Berlin, si elle n'y est déjà. Leurs hommes d'Etat se sont démontré que les deux Puissances sont menacées par des ennemis, qui, si on les laisse se fortifier & s'accroître, seront bien plus dangereux, & formeront bien d'autres prétentions que celles qui ont mis Louis XIV & les fils de Léopold aux prises. Le François envisage son Commerce & sa Navigation devenus précaires. L'Autrichien est exposé à trembler pour Prague & même pour Vienne. Les deux Puissances renoncent à leur ancienne antipathie, à leur émulation, elles serrent leur rapatriement par de continuelles Alliances, elles se mettent en garde contre la surprise, & tiennent leurs forces disposées à ne pas être prévenues. Vienne connoît son ennemi, tant pour le politique que pour le militaire. Ses Troupes familiarisées avec la discipline & les évolutions Prussiennes, qui étoient pour elles un épouvantail au commencement de cette guerre, ne croient plus qu'il n'y ait de sûreté pour elles que dans une timide défensive. Le Baron de Laudhon est un maître qui

a fait grand nombre de disciples. Le Roi de Prusse lui-même a formé des hommes d'Etat & des hommes de guerre pour ses ennemis. Il n'est pas croyable que les Ministres Autrichiens, instruits par tant d'épreuves que le Monarque a faites sous leurs yeux, que c'est du secret, du concert, & de la célérité que viennent les plus grands avantages, refusent de s'unir ou de recevoir un chef, pour lui disputer ces parties essentielles.

La Russie, après avoir été mise hors de son véritable intérêt, va être amie de tout le monde, jusqu'à ce que sa Constitution ébranlée par le feu Empereur Pierre III soit parfaitement raffermie; jusqu'à ce que les circonstances la mettent à même de choisir les alliés & les ennemis que lui désignera la raison d'Etat.

La Suéde peut être piquée d'ambition par de puissants subsides. Un nouveau regne peut donner une autre face à la Pologne. Le Stadhouder des sept Provinces avance vers sa Majorité. Ce sera désormais la Politique qui déterminera l'espece & la mesure des rela-

tions de la République avec la Grande Bretagne. Le Danemarck eſt puiſſamment armé ſur terre & ſur mer. Les acquiſitions & la ſupériorité de l'Angleterre lui ont donné de nouveaux intérêts. Le Corps Germanique ſe reproche ſa premiere indolence & ſes premieres frayeurs. La querelle des Maiſons d'Autriche & de Pruſſe ne lui paroît plus une querelle particuliere ; & chaque Etat ayant eu occaſion de reconnoître que la diſproportion de ſes forces ne lui laiſſe de vraie ſûreté que dans les loix de l'Empire, une nouvelle infraction de ces loix les armeroit tout de bon contre l'infracteur.

L'Eſpagne prend une nouvelle face. Le voiſinage des Anglois & leurs forces en Amérique la lient indiſſolublement avec la France. Elle ſera déſormais Partie principale dans toutes les guerres ſur le Commerce & la Navigation : elle paroît ſentir combien il lui importe de ſe mettre ſur un pied à donner à ſon allié un ſecond de confiance.

En Italie, le mariage projeté d'une

Princesse de Modene avec un Archiduc puîné annonce un Roi de Lombardie, que sa Légitime unie à la dot de son Epouse rendra un champion capable de faire tête au Roi de Sardaigne. Dans le nouveau systême, S. M. Sarde est, pour ainsi dire, dans une tenaille qui le force à être tranquille.

Il résulte de ce double exposé, que la fortune de cette guerre, en apparence si contraire à ce qu'on en devoit attendre, s'annonçoit dans l'ordre naturel des choses à un spéculateur également habile à concevoir en grand, & à se déployer sur les détails.

Il résulte que la crise a fini à temps pour la Partie victorieuse, & que la paix ardemment desirée de l'autre pour se refaire de ses pertes, doit être bien précieuse à celle-là, pour qui les circonstances ont tellement changé, que dans une nouvelle guerre elle n'auroit presque plus aucun des avantages auxquels elle est redevable de ses brillants succès.



LETTRE XXXII.

A Mr. Henri F.

Le Chevalier lui annonce ſon retour en Angleterre.

MONSIEUR,

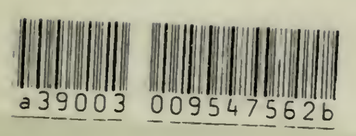
QUOIQUE je compte être à Londres auſſi-tôt que cette Lettre, l'incertitude de vous y trouver me fait vous écrire mon retour en Angleterre. Je remettrai à votre Portier les petites emplettes, dont il vous a plu de me donner la commiſſion ; & j'y joindrai la Lettre que nos illuſtres & charmants ſolitaires m'ont confiée. Auſſi-tôt que je ſerai quitte de la premiere viſite que je dois à bien des gens de votre connoiſſance, j'irai là où vous ſerez, Monſieur, vous préſenter l'homme que vous daignez compter au nombre de vos amis, & qui eſt bien ſincérement votre ſerviteur.

Fin du ſecond Tome.

TABLE DES LETTRES

Contenues dans le Tome second.

Fin de la Table du Tome second.


a39003 009547562b

